

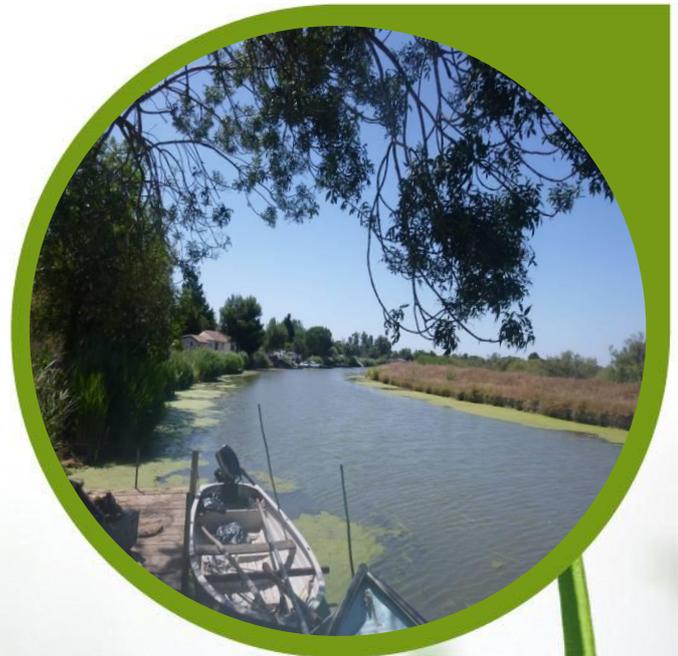
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT

● Rapport d'étude

Etude de la qualité des cours d'eau des bassins versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson Années 2023 et 2024

Rapport de synthèse des suivis réalisés en 2023 et 2024

Octobre 2025



aquascop

Etude de la qualité des cours d'eau des bassins versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson Années 2023 et 2024

Rapport de synthèse des suivis réalisés en 2023 et 2024

Octobre 2025

Version	Date	Nom et signature du (des) rédacteur(s)	Nom et signature du vérificateur
V0	20/10/2025	Clément JEANSOU	Sylvie DAL DEGAN

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	5
2. ANALYSES REALISEES ET CONDITIONS D'INTERVENTION	5
2.1. programme de mesures	5
2.2. Traitement des résultats	7
2.3. Conditions d'interventions	7
2.4. Débits lors des 4 campagnes de prélèvement	7
3. BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE THAU.....	9
3.1. Prélèvements d'eau.....	9
3.2. Sources potentielles de pollution.....	9
3.3. Qualité des eaux.....	11
3.3.1. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2023	12
3.3.2. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024	14
3.3.3. Teneurs en pesticides dans l'eau	19
3.3.4. Teneur en micropolluants sur bryophytes	21
3.3.5. Qualité biologique - invertébrés et diatomées benthiques	22
3.4. Conclusion	23
3.4.1. Conclusion sur la qualité actuelle et son évolution.....	23
3.4.2. Orientations d'actions	26
4. BASSINS VERSANTS DU LEZ	27
4.1. Prélèvements d'eau.....	27
4.2. Sources potentielles de pollution.....	27
4.2.1. Rejets domestiques.....	27
4.2.1.1. Stations d'épuration du bassin versant	27
5. QUALITE DES EAUX.....	31
5.1.1. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2023	32
5.1.2. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024	34
5.1.3. Teneur en pesticides dans l'eau	36
5.1.4. Teneur en micropolluants sur bryophytes	37
5.1.5. Qualité biologique – invertébrés et diatomées benthiques	38
5.2. Conclusion	38
5.2.1. Conclusion sur la qualité actuelle et son évolution.....	38
5.2.2. Orientations d'action	40
6. BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR.....	43

6.1. Prélèvements d'eau	43
6.2. Sources potentielles de pollution	43
6.2.1. Rejets domestiques	43
6.2.1.1. Stations d'épuration du bassin versant	43
6.3. Qualité des eaux	46
6.3.1. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2023	47
6.3.2. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024	49
6.3.3. Teneurs en pesticides dans l'eau	53
6.3.4. Teneur en micropolluants sur bryophytes	54
6.3.5. Qualité biologique - invertébrés et diatomées benthiques	55
6.4. Conclusion	56
6.4.1. Conclusion sur la qualité actuelle et son évolution	56
6.4.2. Orientations d'action	59
7. ANNEXES	61
7.1. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'étang de Thau en 2023	62
7.2. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'étang de Thau en 2024	72
7.3. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau du sous-bassin versant du Lez en 2023	82
7.4. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau du sous-bassin versant du Lez en 2024	92
7.5. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Mosson en 2023	103
7.6. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Mosson en 2024	113
7.7. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or en 2023	123
7.8. Cartes de Synthèse de la qualité des cours d'eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or en 2024	133
7.9. Stations d'étude – fiches descriptives et synthèse de la qualité 2023 et 2024	143

1. PREAMBULE

Depuis 2007, avec la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (Agence de l'Eau et DREAL), des réseaux de suivi de la qualité des eaux ont été reconfigurés ou créés, comme les réseaux de référence, de surveillance ou de contrôle opérationnel.

Le réseau du département de l'Hérault et son suivi ont également été adaptés pour être cohérents et complémentaires à ces derniers.

Ainsi, depuis 2012, chacune des 3 grandes zones géographiques du département est échantillonnée à tour de rôle deux années consécutives, ce qui permet de couvrir le département en 6 années et de revenir sur une même zone pour deux années consécutives tous les 6 ans.

Les stations de suivi ont été localisées sur ces zones de manière à fournir des informations complémentaires à celles des autres réseaux tant en termes de paramètres analysés que de fréquence d'échantillonnage.

Ce rapport de synthèse présente les résultats des suivis réalisés en 2023 et 2024 sur les bassins versants de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson et de l'étang de l'Or.

Ce suivi poursuit 3 objectifs :

- établir un diagnostic physico-chimique, bactériologique et hydrobiologique aussi précis que possible des principaux cours d'eau de la zone géographique concernée ;
- comparer cet état à ceux dressés les années antérieures et mettre en relation les évolutions constatées avec les travaux réalisés en matière de réduction des flux de pollution ;
- fournir les éléments nécessaires à la définition du programme d'investissement qui sous-tend la reconquête des milieux aquatiques du bassin.

2. ANALYSES REALISEES ET CONDITIONS D'INTERVENTION

2.1. PROGRAMME DE MESURES

Le réseau départemental de mesures comprend 26 stations de prélèvement réparties sur les bassins versants de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson et de l'étang de l'Or.

Tableau 1 - Analyses et nombre de prélèvements dans les cours d'eau

Campagnes	Mars	Mai	Juillet	Octobre
*Débit	20	20	20	20
Mesures in situ (Temp., O2, pH, conductivité)	26	26	26	26
**Prélèvements d'eau pour analyses : DBO5, COD, NH4, NO2, NO3, PO4, Ptotal, MES; Coliformes fécaux, streptocoques fécaux	26	26	26	26
***Prélèvements d'eau pour analyses : chlorophylle et phéopigments	26	26	26	26
***Prélèvement de bryophytes pour analyses : micropolluants minéraux (8 éléments)			8	
***Prélèvements d'eau pour analyses : Pesticides dans les eaux	5	5	5	5
IBG		12	10	
IBD		12	12	

* le nombre affiché correspond aux valeurs mesurées

** analyses faites par le laboratoire départemental vétérinaire.

*** analyses faites par le laboratoire CARSO.

Il est complété par 12 stations suivies dans le cadre du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) et du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) et du Réseau de Référence Pérenne (RRP).

Les stations sont présentées sur la carte qui suit.



Figure 1 - Carte de localisation des stations de mesure sur les bassins versants du Lez, de la Mosson, de l'étang de Thau et de l'étang de l'Or

2.2. TRAITEMENT DES RÉSULTATS

Sur le plan méthodologique, les résultats d'analyses sont interprétés en s'appuyant sur l'**arrêté du 9 octobre 2023** modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface ainsi que sur le sur le SEQ-Eau (Système national d'Évaluation de la Qualité des Eaux, version 2). Ces deux approches se complètent.

2.3. CONDITIONS D'INTERVENTIONS

Les 26 stations suivies par le Conseil Départemental de l'Hérault ont été échantillonnées à 4 reprises en 2023 et 2024 pour des analyses physico-chimiques et mesures de débits. Certains cours d'eau étaient en assec le jour des interventions.

Tableau 2 – Dates de prélèvements des différentes campagnes réalisées en 2023 et 2024 et assecs constatés.

	Campagne	C1 - hivernale		C2 - printanière		C3 - estivale		C4 - automnale	
	Bassin	20-21 mars 2023	25-26 mars 2024	10-11 mai 2023	27-28 mai 2024	25-26 juillet 2023	15-16 juillet 2024	9-10 octobre 2023	14-15 octobre 2024
Assecs constatés	Thau	So2	So2	So2	So2	So2 ; F1 ; Ven8	So2 ; F1	So2 ; F1 ; Ven8	So2 ; F1 ; Ven8
	Lez-Mosson	Mo1		Mo1		Mo1		Mo1	Mo1
	Or		B'6	B'6	B'6	Sa0 ; Sa1 ; B'6	Sa0	Sa0 ; Ca4' ; B'6	Sa0 ; B'6
	Total	2	2	3	2	7	3	7	6

2.4. DÉBITS LORS DES 4 CAMPAGNES DE PRÉLÈVEMENT

Débits moyens journaliers aux principales stations hydrométriques en 2023 et 2024

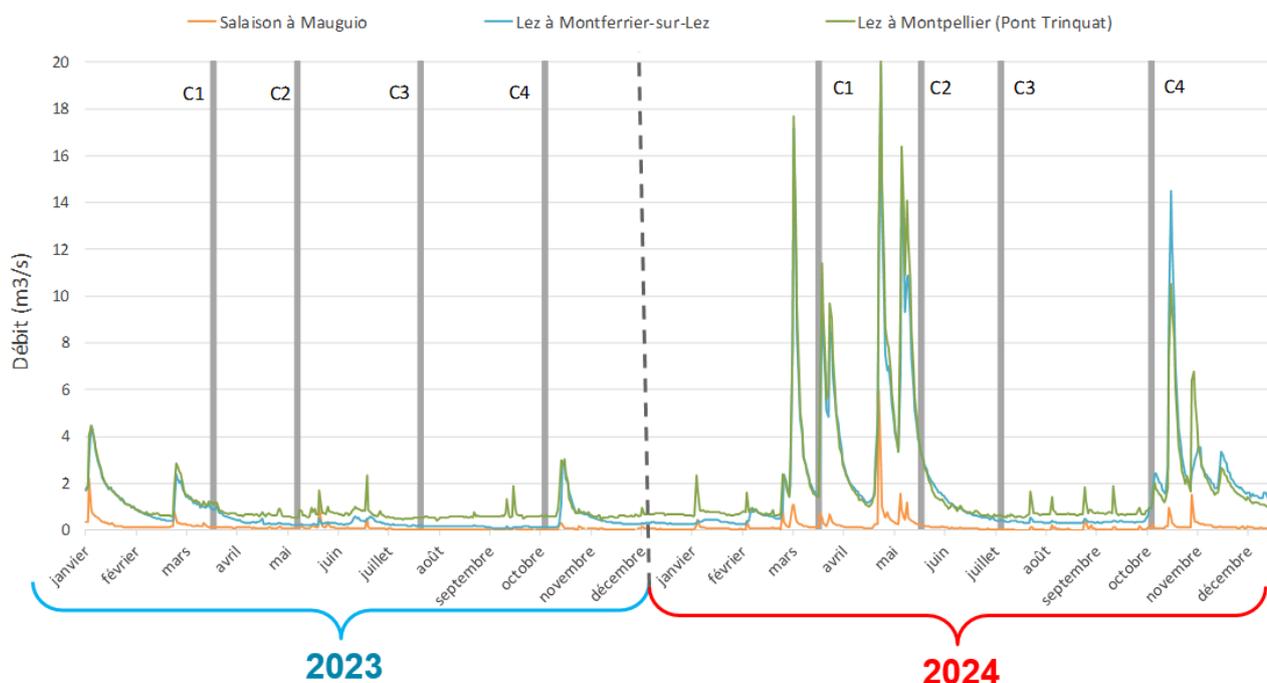


Figure 2 - Evolution des débits moyens journaliers dans le Lez et le Salaison en 2023 et 2024 (source Hydroportail)

Les valeurs de débit relevées à ces différentes stations au cours de chaque campagne sont comparées aux données de références disponibles dans l'Hydroportail. Cette analyse permet de situer les conditions hydrométriques des campagnes de mesures des années 2023 et 2024 par rapport aux observations réalisées au cours des cinquante dernières années.

Tableau 3 – Comparaison des débits observés (moyenne journalière) en 2023 et 2024 aux débits de référence du Lez et du Salaison

	Stations	QMNA5 m ³ /s	Module Moyen m ³ /s	Campagne hivernale		Campagne printanière		Campagne estivale		Campagne automnale	
				Q moyen mensuel interannu el	Q observé m ³ /s	Q moyen mensuel interannu el	Q observé m ³ /s	Q moyen mensuel interannu el	Q observé m ³ /s	Q moyen mensuel interannu el	Q observé m ³ /s
2023	Salaison à Mauguio	0,141	0,411	0,448	0,093	0,266	0,067	0,078	0,022	0,508	0,131
	Lez à Montferrier (Lavalette)	1,09	2,050	2,63	1,03	1,77	0,215	0,23	0,232	2,5	0,012
	Lez à Montpellier (Pont Trinquat)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2024	Salaison à Mauguio	0,137	0,388	0,438	7,05	0,277	0,217	0,078	0,021	0,482	0,056
	Lez à Montferrier (Lavalette)	1,08	2,060	2,66	1,51	1,93	2,98	0,233	0,421	2,47	0,942
	Lez à Montpellier (Pont Trinquat)		1,68	2,86	1,4	4,36	2,97	0,566	0,623	1,29	0,946
				Valeur >50% plus faible que le Q mensuel interannuel							
				Valeur >20% plus faible que le Q mensuel interannuel							
				Valeur proche du Q mensuel interannuel (+/- 20%)							
				Valeur >20% plus forte que le Q mensuel interannuel							

Les débits observés dans le Lez et le Salaison sur chaque campagne de 2023 sont inférieurs au débit quinquennal sec, témoignant d'une année particulièrement sèche pour le Lez et le Salaison. Cette tendance est la même pour l'ensemble des autres cours d'eau étudiés.

En 2024, les débits élevés observés sur le Lez lors des campagnes printanière et estivale sont représentatifs des épisodes pluvieux prolongés du printemps 2024, ayant pour conséquence le maintien d'une hydrologie soutenue jusqu'au mois de juillet.

Dans l'ensemble l'hydrologie des cours d'eau du bassin de Thau et de l'étang de l'Or est similaire à celle observée ci-dessus pour le Salaison à Mauguio, c'est-à-dire une hydrologie relativement faible par rapport aux moyennes interannuelles, à l'exception de la campagne de Mars pour laquelle le débit du Salaison a été mesurée pendant un épisode pluvieux.

3. BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE THAU

3.1. PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Le bassin versant de Thau est faiblement autonome vis-à-vis de la ressource en eau potable. D'après le SAGE 2016, le volume prélevé par an sur le secteur est d'environ 7 Mm³ dont 6 Mm³ pour l'eau potable. Ceci représente environ 25 % des besoins totaux pour l'eau potable actuelle (environ 25 Mm³). Le reste provient principalement de la nappe alluviale de l'Hérault.

Les ressources exploitées pour subvenir aux besoins d'irrigation de la plaine sont pour l'essentiel des ressources extérieures au territoire. Le bassin est desservi par le réseau d'irrigation de la Compagnie B.R.L.

La ressource karstique du Pli ouest de Montpellier est également utilisée pour l'industrie (captages des thermes de Balaruc-les-Bains, forage d'Issanka à Poussan, captages de Villeveyrac...) pour un total de prélèvements de plus d'environ 0,5 Mm³/an.

3.2. SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

Le tableau qui suit présente les **stations d'épuration** rejetant dans le bassin versant de l'étang de Thau en fonctionnement au cours de l'année 2024.

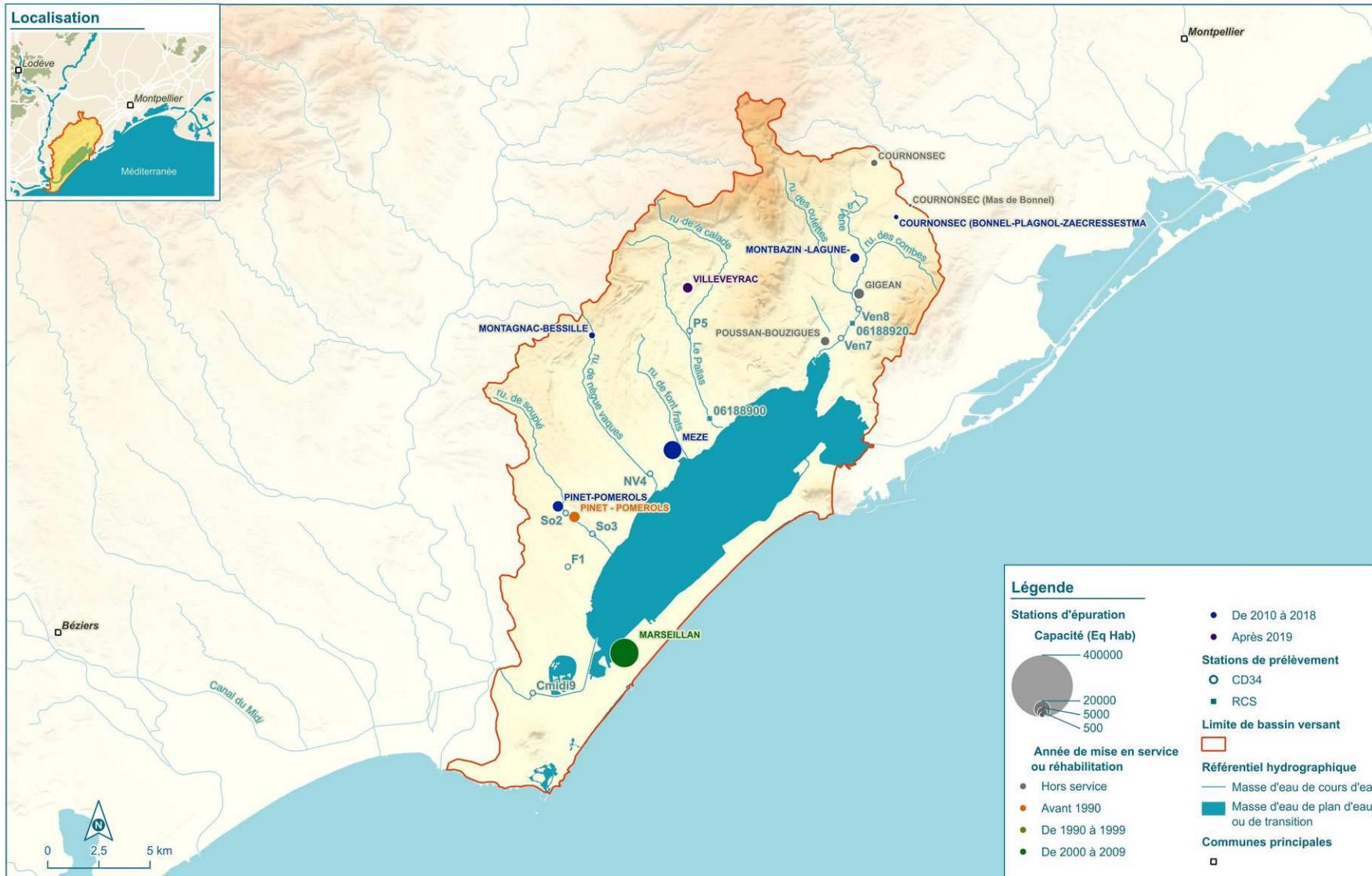
Nom de la station	Commune	Date de mise en service / modernisation	Capacité EH	Milieu récepteur
Pinet-Pomérois	PINET	juil-2012	7000	Soupié amont So3
Mèze	MEZE	avr-2011	27000	Etang de Thau
Villeveyrac	VILLEVEYRAC	avr-2024	5500	Rau du Prés Bas affluent du Pallas, amont P5 Reçoit eaux de l'usine viticole 3S Traitement phosphore, azote, bactéries par UV
Montbazin - lagune	MONTBAZIN	janv-2010	4500	Vène amont Ven8 Aucun rejet entre juin et septembre (stocké et évaporation)
Montagnac - Bessille	MONTAGNAC	juil-2016	1250	Affluent du Nègue-Vaques amont NV5

Plusieurs postes de relevage (PR) des réseaux d'eaux usées munis d'un trop plein sont situés dans le bassin versant de l'étang de Thau. Les cours d'eau susceptibles d'être concernés par leurs déversements en période pluvieuse sont :

- Le Soupié
- le Pallas
- Le Fontanilles

Les communes du bassin versant de l'étang de Thau sont toutes concernées par des **installations de type ANC**. En 2023, la communauté d'agglomération Sète Agglopol Méditerranée a recensé **3388 installations**¹ sur son territoire. Les contrôles réalisés ont montré que **45% du parc est conforme** à la réglementation. Des efforts importants ont donc été réalisés depuis 6 ans puisqu'en 2018, seulement un tiers du parc était conforme. Parmi les installations non conformes, **celles qui présentent un risque avéré pour l'environnement représentent moins de 3% des installations totales recensées**.

¹ Rapport d'activité CA Sète Agglopol Méditerranée 2023



Les principaux foyers de pollution à caractère industriel recensés sont associés à l'activité viti-viticole.

Les **sept caves coopératives** implantées sur le bassin possèdent toutes une filière de dépollution de leurs effluents de type bassin d'évaporation.

En 2021, le rapport OMEGA THAU² recensait **78 caves particulières** sur le bassin versant de l'étang de Thau. Environ 20 % de ces établissements disposent d'une filière de traitement des effluents connue (raccordements aux stations communales, conventions avec les caves coopératives et/ou les distilleries...).

Les aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs et des machines agricoles peuvent engendrer une pollution des eaux superficielles (produits phytosanitaires, matières organiques). D'après le diagnostic des produits phytosanitaires sur le bassin (Envylis, 2013) sur les 21 aires recensées 3 seulement sont équipées d'un système de traitement des eaux de lavage.

Deux aires de remplissage de pulvérisateurs rejettent directement leurs effluents dans un cours d'eau : celle de Montbazin qui a pour exutoire la Vène et celle de Poussan qui rejette dans la Lauze, affluent de la Vène.

Depuis 2021, les communes de Villeveyrac, Loupian et Mèze, correspondant à une grande partie du bassin versant du Pallas, ont été classées en zone vulnérable au regard de la Directive Nitrates.

La commune de Villeveyrac accueille un important **centre de traitement des déchets** (le centre Oïkos), géré par la SMTB. Il se situe à environ 180 m du ruisseau de la Calade et en amont de la station de mesure P5. Le site stocke actuellement 5000 tonnes de déchets chaque année, et est autorisé à enfouir jusqu'à 16 000 tonnes par an.

Les communes de Loupian, Mèze et Villeveyrac accueillent sur le territoire **7 concessions d'exploitation minière de Bauxite**. Toutes ces exploitations sont situées sur le bassin versant du ruisseau de la Calade (affluent du Pallas) pour celles situées au Nord, et du Pallas. Certaines anciennes exploitations à ciel ouvert comme Cambellies ou Saint-Farriol forment aujourd'hui un lac.

3.3. QUALITÉ DES EAUX

Les résultats des analyses physico-chimiques et bactériologiques sont confrontés à la grille d'appréciation de l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, et à la grille d'appréciation de la qualité des eaux du SEQ-Eau version 2.

Classes d'état selon l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 :

	Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais
---	----------	---	-----	---	-------	--	----------	---	---------

Les stations situées dans l'hydro-éco-région 6 dite "Méditerranée" présentent une température naturellement élevée. De fait, la température ne rentre pas en compte dans l'évaluation des éléments physico-chimiques généraux de la DCE.

*** Classes de qualité selon le SEQ-Eau V2 :**

	Très bonne		Bonne		Moyenne		Médiocre		Mauvaise
---	------------	---	-------	---	---------	--	----------	---	----------

Les seuils utilisés pour NH₄ sont ceux de l'altération matières azotées.

Les seuils utilisés pour pH sont ceux de l'altération acidification.

Les paramètres non pris en compte dans l'évaluation de la DCE sont comparés selon la grille SEQ-EAU V2.

² G. Brocard, V. Derolez, O. Serais, A. Fiandrino, C. Lequette. OMEGA Thau : outil de management environnemental et de gestion de l'avertissement des pollutions microbiologiques du Bassin de Thau (France). Novatech 2010 - 7ème Conférence internationale sur les techniques et stratégies durables pour la gestion des eaux urbaines par temps de pluie / 7th International Conference on sustainable techniques and strategies for urban water management, Jun 2010, Lyon, France. pp.1-10. hal-03296465

3.3.1. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2023

Tableau 4 - Résultats des analyses physico-chimiques réalisées en 2023 dans le bassin versant de l'étang de Thou, comparaison avec les seuils de la DCE et du SEQ-Eau V2 (*)

Station	Code	Camp.	Date	Heure	Débit	Temp.Air	Temp.Eau	pH	* Conductivité	O2	O2	* MES	DBO5	COD	
					m3/s	°C	°C	unité	µS/cm	mg/l	% sat,	mg/l	mgO2/l	mg C/l	
06188930 - CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9	1	21/03/2023	10:00	n.m	24	15,5	8,1	426	9,7	95	23	5,1	2,9	
		2	11/05/2023	10:15	n.m	18	19,5	7,9	2270	8,5	91	21	1,7	1	
		3	26/07/2023	10:00	n.m	25	24,5	8,0	414	7,2	86	33	1,5	1,4	
		4	10/10/2023	10:20	n.m	18	19,7	7,8	1142	8,3	91	14	1,9	1,5	
06188850 - FONTANILLES A MARSEILLAN	F1	1	21/03/2023	10:30	0,004	24	11,7	8,0	840	8,8	80	6	3	2,5	
		2	11/05/2023	10:50	0,003	22	14,1	7,6	777	5,9	57	10	1,7	1,9	
		3	26/07/2023	10:30	assec	28									
		4	10/10/2023	11:00	assec	23									
06188860 - SOUPIE A PINET	So2	1	21/03/2023	10:45	assec	23									
		2	11/05/2023	11:00	assec	24									
		3	26/07/2023	10:45	assec	28									
		4	10/10/2023	11:10	assec	23									
06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN	So3	1	21/03/2023	11:30	0,003	24	13	8,1	1214	8,8	83	4	3,4	11,2	
		2	11/05/2023	11:15	0,004	25	15,4	7,5	1577	4,0	40	4	8	14,7	
		3	26/07/2023	11:10	0,002	30	20,4	7,6	1695	1,7	19	14	10	19,2	
		4	10/10/2023	11:15	0,001	22	17,3	7,3	1494	3,8	39	21	11	14,7	
06188880 - NEGUE VAQUES A MEZE	NV4	1	21/03/2023	12:15	0,003	22	13,4	8,0	1262	8,8	83	23	4,3	4,4	
		2	11/05/2023	12:00	0,001	27	18,2	8,0	2400	11,3	119	37	4,8	4	
		3	26/07/2023	12:00	0,001	33	22	9,0	72400	7,1	82	30	10	6,8	
		4	10/10/2023	11:40	0,001	23	17,5	7,6	509	8,1	84	8	1,5	2	
06188895 - CALADE A VILLEVEYRAC	P5	1	21/03/2023	13:40	0,005	20	13,2	7,8	1097	5,7	53	19	5	10	
		2	11/05/2023	13:30	0,005	25	15,2	7,6	1063	6,0	59	36	5	7,7	
		3	26/07/2023	13:30	0,002	35	19,7	7,8	1142	4,5	50	38	1,8	8,9	
		4	10/10/2023	13:20	0,001	25	15,6	7,3	1108	4,7	47	35	2	7	
06188910 - VENE A GIGEAN	Ven8	1	21/03/2023	14:40	n.m	22	13,4	7,7	1055	5,7	54	6	5	5,8	
		2	11/05/2023	14:50	n.m	25	17,3	7,7	1193	13,5	140	38	13	5,9	
		3	26/07/2023	14:15	assec	30									
		4	10/10/2023	13:50	assec	25									
06188925 - VENE A POUSSAN 2	Ven7	1	21/03/2023	15:00	n.m	18	14	7,9	899	8,9	85	4	5,3	4,4	
		2	11/05/2023	14:20	n.m	23	16,1	7,8	847	7,1	71	8	4,8	2	
		3	26/07/2023	14:30	0,005	30	20,6	7,9	660	5,3	59	3	0,9	1,5	
		4	10/10/2023	14:00	0,006	25	16,5	7,5	645	7,8	79	<LQ 2	1,2	0,86	

Station	Code	Camp.	Date	Heure	NH4	NO2	NO3	PO4	Ptotal	* Escherichia coli	* Streptocoques fécaux	Phéo-pigments	Chloro-a	* chl a + phéo-pigments	
					mg NH4/l	mg NO2/l	mg NO3/l	mg PO4/l	mg P/l	ufc/100 ml	ufc/100 ml	µg/l	µg/l	µg/l	
06188930 - CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9	1	21/03/2023	10:00	0,04	0,021	2,3	0,15	0,13	15	15	3	1	4	
		2	11/05/2023	10:15	0,15	0,016	<0,5	0,038	0,053	45	30	10	2	12	
		3	26/07/2023	10:00	0,09	0,019	<LQ 0,5	<LQ 0,02	0,089	30	20794	2	5	7	
		4	10/10/2023	10:20	0,02	0,049	3,9	<LQ 0,02	0,039	125	45	7	1	8	
06188850 - FONTANILLES A MARSEILLAN	F1	1	21/03/2023	10:30	0,52	0,39	8,9	0,43	0,21	10687	289	0,5	6	6,5	
		2	11/05/2023	10:50	0,13	0,084	3,7	0,52	0,28	1975	1006	1	0,5	1,5	
		3	26/07/2023	10:30											
		4	10/10/2023	11:00											
06188860 - SOUPIE A PINET	So2	1	21/03/2023	10:45											
		2	11/05/2023	11:00											
		3	26/07/2023	10:45											
		4	10/10/2023	11:10											
06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN	So3	1	21/03/2023	11:30	0,09	0,14	33,7	0,23	0,16	61	110	0,5	2	2,5	
		2	11/05/2023	11:15	5,4	0,89	10,3	3,22	1,4	143	45	1	0,5	1,5	
		3	26/07/2023	11:10	7,5	0,02	<LQ 0,5	8,58	3,2	272	1213	37	42	79	
		4	10/10/2023	11:15	6,1	0,029	<LQ 0,5	4,6	2	213	591	15	4	19	
06188880 - NEGUE VAQUES A MEZE	NV4	1	21/03/2023	12:15	0,13	0,094	6,2	0,023	0,066	234	232	4	6	10	
		2	11/05/2023	12:00	0,17	0,059	0,5	0,031	0,089	61	727	7	0,5	7,5	
		3	26/07/2023	12:00	<LQ 0,01	0,011	<LQ 0,5	0,057	0,28	<15	126	9	39	48	
		4	10/10/2023	11:40	0,01	0,013	2,3	<LQ 0,02	0,028	1063	272	4	2	6	
06188895 - CALADE A VILLEVEYRAC	P5	1	21/03/2023	13:40	11	1,01	23,7	5,98	2,2	195	375	15	6	21	
		2	11/05/2023	13:30	0,06	0,043	3,8	5,98	2,25	1048	620	27	12	39	
		3	26/07/2023	13:30	0,07	0,032	2,3	1,84	0,73	2139	1489	3	1	4	
		4	10/10/2023	13:20	0,03	0,024	2,6	1,99	0,75	332	654	10	8	18	
06188910 - VENE A GIGEAN	Ven8	1	21/03/2023	14:40	3,7	0,7	13,3	3,83	1,45	125	177	2	13	15	
		2	11/05/2023	14:50	0,02	0,11	3,5	2,91	1,75	1390	230	266	68	334	
		3	26/07/2023	14:15											
		4	10/10/2023	13:50											
06188925 - VENE A POUSSAN 2	Ven7	1	21/03/2023	15:00	0,34	0,5	15,4	2,15	0,8	77	46	3	4	7	
		2	11/05/2023	14:20	0,02	0,033	2,4	0,95	0,38	393	396	49	10	59	
		3	26/07/2023	14:30	0,07	0,02	1,5	0,17	0,06	1020	504	3	2	5	
		4	10/10/2023	14:00	0,03	0,015	2,3	0,077	0,034	781	160	4	1	5	

* paramètres comparés aux seuils du SEQ-Eau V2

3.3.2. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024

Tableau 5 - Résultats des analyses physico-chimiques réalisées en 2024 dans le bassin versant de l'étang de Thau, comparaison avec les seuils de la DCE et du SEQ-Eau V2 (*)

Station	Code	Camp.	Date	Heure	Débit L/s	Temp.Air °C	Temp.Eau °C	pH unité	* Conductivité µS/cm	O2	O2	* MES	DBO5	COD
										mg/l	% sat.	mg/l	mgO2/l	mg C/l
06188930 - CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9	1	25/03/2024	10:00	n.m	10	14	8,2	1598	10,4	102	24	1	1,4
		2	27/05/2024	9:50	n.m	26	19,9	8,1	651	9,1	100	12	1,7	1,3
		3	16/07/2024	10:10	n.m	28	26	8,0	1355	7,2	88	30	2	1,4
		4	15/10/2024	9:50	n.m	n.m	18,3	7,3	904	8,0	85	11	0,9	0,99
06188850 - FONTANILLES A MARSEILLAN	F1	1	25/03/2024	10:30	0,2	12	12,7	7,2	1186	4,9	47	76	5,9	4,1
		2	27/05/2024	10:30	0,1	24	17,6	7,9	1012	7,3	77	11	0,6	2,4
		3	16/07/2024	10:37	assec									
		4	15/10/2024	10:15	assec									
06188860 - SOUPIE A PINET	So2	1	25/03/2024	10:45	assec									
		2	27/05/2024	11:30	assec									
		3	16/07/2024	10:47	assec									
		4	15/10/2024	10:25	assec									
06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN	So3	1	25/03/2024	11:00	0,5	12	11,7	7,6	1287	9,0	83	10	2,1	16,4
		2	27/05/2024	10:50	3,0	24	19,9	7,8	1127	2,5	27	24	11	13,4
		3	16/07/2024	10:55	1,3	30	23,6	7,6	1439	2,0	24	110	23	15,4
		4	15/10/2024	10:30	3,5	n.m	18,1	7,5	1584	5,7	60	14	4	13,8
06188880 - NEGUE VAQUES A MEZE	NV4	1	25/03/2024	11:45	0,5	12	13,1	7,9	19400	6,4	61	5	1,9	2,6
		2	27/05/2024	11:50	18,7	25	18,7	8,1	1450	9,3	99	8	0,8	5,5
		3	16/07/2024	11:30	2,0	30	24,2	7,8	64900	2,8	33	110	13	5,4
		4	15/10/2024	11:00	0,5	n.m	18,2	7,3	67000	2,4	25	15	6	3,2
06188895 - CALADE A VILLEVEYRAC	P5	1	25/03/2024	12:15	18,0	12	12	7,6	1117	8,2	76	30	0,6	8,1
		2	27/05/2024	12:45	11,0	23	18,6	7,9	1307	7,4	79	20	<LQ 0.5	5
		3	16/07/2024	12:10	1,3	31	21,3	7,9	1157	3,8	43	100	2,1	6,8
		4	15/10/2024	11:30	1,5	n.m	17,5	7,6	1145	4,1	44	41	2,3	8
06188910 - VENE A GIGEAN	Ven8	1	25/03/2024	13:45	8,0	13	12,9	7,4	1346	4,9	47	3	1,2	8,1
		2	27/05/2024	14:50	70,0	20	16,5	7,9	622	9,1	93	13	2,2	2,6
		3	16/07/2024	14:20	2,0	30	23	7,4	1066	3,1	35	4	1	1,7
		4	15/10/2024	12:40	assec	n.m								
06188925 - VENE A POUSSAN 2	Ven7	1	25/03/2024	14:20	85,0	20	13	7,6	775	7,9	76	3	0,9	2,2
		2	27/05/2024	14:20	400,0	13	16,5	7,9	622	9,1	93	5	0,6	1,2
		3	16/07/2024	13:55	30,0	30	20	7,7	675	7,1	77	3	<LQ 0.5	0,8
		4	15/10/2024	13:00	25,0	n.m	17,4	7,8	690	6,9	72	<LQ 2	0,9	1,1

Station	Code	Camp.	Date	Heure	NH4	NO2	NO3	PO4	Ptotal	* Escherichia coli	* Streptocoques fécaux	Phéo-pigments	Chloro-a	* chl a + phéo-pigments	
					mg NH4/l	mg NO2/l	mg NO3/l	mg PO4/l	mg P/l	ufc/100 ml	ufc/100 ml	µg/l	µg/l	µg/l	
06188930 - CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmid9	1	25/03/2024	10:00	<LQ 0.01	0,034	3,3	<LQ 0.02	0,091	231	30	<LQ 0.5	20	20,5	
		2	27/05/2024	9:50	0,03	0,02	2	0,042	0,05	15	<15	4	4	8	
		3	16/07/2024	10:10	0,07	0,028	<LQ 0.5	<LQ 0.02	0,083	<15	77	1	10	11	
		4	15/10/2024	9:50	0,06	0,014	1,5	0,042	0,043	231	77	1	2	3	
06188850 - FONTANILLES A MARSEILLAN	F1	1	25/03/2024	10:30	0,27	<LQ 0.01	<LQ 0.5	0,05	1,00	15	30	2	3	5	
		2	27/05/2024	10:30	0,06	0,09	6,3	0,4	0,24	2193	1489	<LQ 0.5	2	<2.5	
		3	16/07/2024	10:37											
		4	15/10/2024	10:15											
06188860 - SOUPIE A PINET	So2	1	25/03/2024	10:45											
		2	27/05/2024	11:30											
		3	16/07/2024	10:47											
		4	15/10/2024	10:25											
06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN	So3	1	25/03/2024	11:00	0,1	0,14	39,9	0,8	0,52	1501	661	5	4	9	
		2	27/05/2024	10:50	4,8	0,095	<LQ 0.5	7,35	3,8	45	126	63	51	114	
		3	16/07/2024	10:55	5,3	0,021	<LQ 0.5	6,13	2,8	847	1073	111	218	329	
		4	15/10/2024	10:30	15,6	0,47	<LQ 0.5	4,14	1,6	272	161	24	10	34	
06188880 - NEGUE VAQUES A MEZE	NV4	1	25/03/2024	11:45	0,02	0,01	<LQ 0.5	<LQ 0.02	0,044	<15	1880	3	3	6	
		2	27/05/2024	11:50	0,08	0,046	1,8	0,038	0,051	45	45	<LQ 0.5	6	<6.5	
		3	16/07/2024	11:30	<LQ 0.01	<LQ 0.01	<LQ 0.5	0,034	0,35	15	9042	41	33	74	
		4	15/10/2024	11:00	0,02	<LQ 0.01	<LQ 0.5	<LQ 0.02	0,13	30	371	1	19	20	
06188895 - CALADE A VILLEVEYRAC	P5	1	25/03/2024	12:15	0,06	0,02	4,6	2,38	0,93	110	143	2	1	3	
		2	27/05/2024	12:45	0,04	0,031	7,6	2,68	1,00	143	419	3	1	4	
		3	16/07/2024	12:10	0,09	0,029	2,5	2,15	0,93	1537	4179	6	4	10	
		4	15/10/2024	11:30	0,14	0,059	5,1	2,76	1,18	34659	994	<LQ 0.5	1	<1.5	
06188910 - VENE A GIGEAN	Ven8	1	25/03/2024	13:45	9	0,79	10,5	4,9	1,75	143	489	4	2	6	
		2	27/05/2024	14:50	0,27	0,44	5,2	0,86	0,51	489	126	32	26	58	
		3	16/07/2024	14:20	0,35	0,051	0,6	0,58	0,2	574	329	1	2	3	
		4	15/10/2024	12:40											
06188925 - VENE A POUSSAN 2	Ven7	1	25/03/2024	14:20	0,29	0,31	7,8	1,01	0,37	108	30	3	3	6	
		2	27/05/2024	14:20	0,03	0,035	2,5	0,18	0,083	161	76	1	4	5	
		3	16/07/2024	13:55	0,04	0,017	4,3	0,13	0,051	1316	419	<LQ 0.5	1	<1.5	
		4	15/10/2024	13:00	0,05	0,031	1,8	0,21	0,085	554	193	<LQ 0.5	1	<1.5	

* paramètres comparés aux seuils du SEQ-Eau V2

● Le Canal du Midi

Sur les deux années de suivi, **la qualité physico-chimique du canal du Midi est globalement bonne.**

On constate toutefois quelques signes ponctuels de perturbation :

- des hausses de matières en suspension comme en juillet 2023 et juillet 2024,
- des contaminations bactériologiques modérées en juillet 2023, mars et octobre 2024.

Ces contaminations probablement liée à la fréquentation du canal par la plaisance, générant des remous (remise en suspension de particules fines) et un risque de contamination bactériologique.

Les teneurs en nutriments sont globalement faibles, toutefois, la présence de phosphore indique l'existence d'apports. Bien que le milieu soit propice à l'eutrophisation (écoulement très lents, réchauffement de l'eau, présence de nutriments), on ne constate pas de proliférations d'algues ou de phytoplancton.

Lors des précédents suivis, des résultats similaires avaient été observés. La qualité de l'eau du canal du midi ne semble pas avoir beaucoup évolué depuis 2018.

● Le Fontanilles

En 2023 comme en 2024, les débits de Fontanilles sont très faibles en mars et mai et le cours d'eau était en assec en juillet et en octobre.

Les analyses qui ton pu être réalisées en mars et en mai montrent que le ruisseau de Fontanilles présente une qualité d'eau globalement dégradée. Les teneurs en oxygène dissous sont faibles et insuffisantes pour satisfaire aux organismes aquatiques. De plus, la charge en nutriments, notamment en phosphore est élevée. Des contaminations bactériologiques sont également relevées.

Ces résultats indiquent que le ruisseau de Fontanilles reçoit régulièrement des apports, probablement des eaux usées domestiques ou agricoles. Ceux-ci sont certainement faibles, toutefois, en raison de la faiblesse des débits, la capacité de dilution est très limitée. L'autoépuration naturelle du cours d'eau semble, grâce à la consommation des nutriments par la végétation, permettre une amélioration de la qualité de l'eau en mai. Toutefois, ce phénomène ne suffit pas à compenser complètement les apports qu'il reçoit.

Lors des suivis précédents réalisés en 2008 et 2012 le Fontanilles présentait une qualité d'eau médiocre, dégradée liée à la présence de phosphore et de faibles teneurs en oxygène dissous. En 2017 et 2018, les conditions hydrologiques ont été plutôt favorables, et la qualité de l'eau du cours d'eau s'était améliorée grâce à une dilution plus importante et une meilleure autoépuration du cours d'eau.

● Le Soupié

Le Soupié au niveau de la station So2 située en amont du lagunage de Pinet-Pomérols était à sec lors des 4 campagnes.

La station So3 du Soupié se situe dans la partie aval du cours d'eau au niveau de Marseillan, en amont immédiat d'un rejet d'eau salée (provenant de l'étang de Thau) émis par une entreprise d'aquaculture produisant des naissains d'huîtres.

Au niveau de Marseillan, la qualité de l'eau du Soupié est « mauvaise ». Des dégradations sont observées dès le mois de mars et s'accroissent avec la baisse des débits (du printemps à l'automne).

On constate notamment :

- des **désoxygénation** significative,
- des surcharges en **matière organique**,
- des concentrations très pénalisantes en **azote ammoniacal et en phosphore**.

Le Soupié reçoit les effluents de la station d'épuration de Pomérols 1km en amont du point de mesures. La station So2 à l'amont étant à sec, ces apports constituent donc la majeure partie du volume d'eau qui transite

dans le Soupié. La qualité physico-chimique de l'eau est donc nettement dégradée et les conditions hydrologiques très faibles ne favorisent pas la dilution des polluants.

La qualité des eaux du Soupié révélée lors des suivis antérieurs est assez similaire. Les paramètres les plus déclassants sont toujours l'oxygénation, les matières organiques et oxydables, l'azote ammoniacal et le phosphore.

● Le Nègue-Vacques

La station NV4 est située dans un secteur où le débit du Nègue-Vaques est faible. Le cours d'eau est envahi de cannes de Provence en amont et en aval de la station. Il est régulièrement sous influence marine, comme l'indique les fortes valeurs de conductivité relevées en mars et en juillet. La qualité de l'eau est globalement moyenne voire dégradée.

La qualité du Nègue-Vaques est globalement moyenne et se dégrade lorsque les débits sont faibles.

Le cours d'eau ne semble pas soumis à des apports polluants importants, toutefois, la faiblesse des écoulements favorise les **désoxygénations et la hausse des concentrations en phosphore**. De plus, durant l'été et en automne, l'éclairement intense et la présence de nutriments dans le milieu favorise le développement de phytoplancton qui perturbe l'oxygénation de l'eau.

Entre 2004 et 2012 des dégradations ponctuelles avaient été observées (charges élevées en matières organiques, ou désoxygénation, ou forte pollution par l'ammoniaque...). Aucune dégradation n'avait été relevée en 2017 et en 2018.

● Le Pallas (Calade)

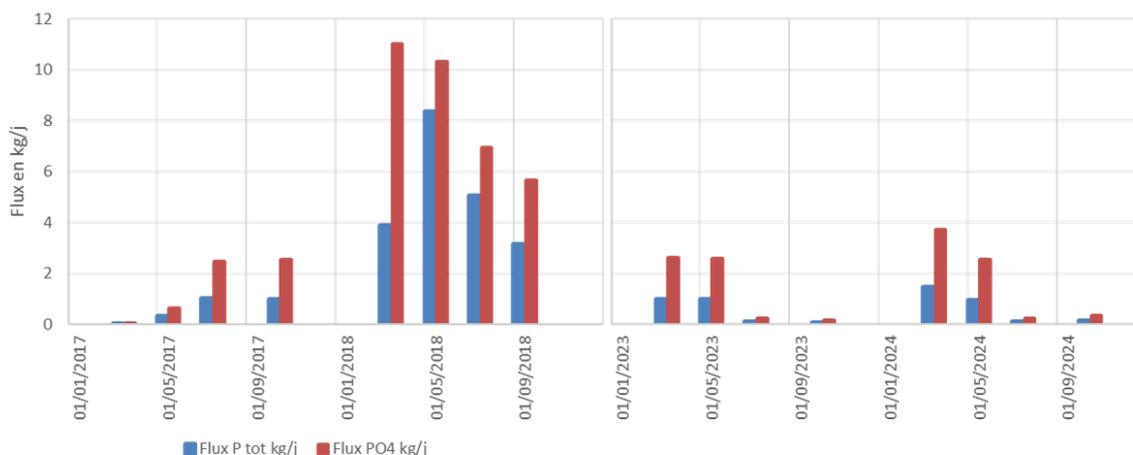
La station P5 se situe dans le ruisseau de la Calade qui rejoint le Pallas environ 500 m en aval. Ce point a été choisi pour représenter la qualité des eaux du Pallas dans sa partie amont. En effet, le ruisseau de la Calade présente des écoulements permanents tandis que le Pallas est sec en amont de la confluence en dehors des périodes de pluies. Au niveau de la station P5, le cours d'eau traverse la plaine agricole. Le lit incise le substrat. **La qualité des eaux du ruisseau est mauvaise en raison notamment des concentrations en phosphores élevées observées lors de chaque campagne. D'autres paramètres défavorables aux organismes aquatiques sont également relevés : oxygénation insuffisante, teneur en matières en suspension et matières organiques élevées.**

Le ruisseau reçoit les effluents de la station d'épuration de Villeveyrac 2,5 km en amont du point de mesures (via le ruisseau des Près Bas) qui constituent l'essentiel du débit. Ces apports sont peu dilués, notamment en période d'étiage et dépassent la capacité d'autoépuration du cours d'eau.

L'établissement vinicole 3S qui se situe également en amont du point de prélèvement dispose de bassins de traitement et d'évaporation des eaux usées. Les effluents vinicoles, qui pourraient aussi avoir un impact sur la qualité du cours d'eau, et plus particulièrement la charge en matières organiques dissoutes, sont écartés car ils ne sont donc pas rejetés dans le milieu aquatique.

Lors des suivis précédents, les concentrations en phosphore ont atteint ponctuellement de fortes valeurs. Par exemple les orthophosphates ont dépassé 9 mg PO₄/l en 2017 et 2018 et 6 mg PO₄/l en mai 2023. En 2024, les concentrations restent pénalisantes (classe de qualité mauvaise) mais sont toutes inférieures à 2,7 mg PO₄/l. Cette diminution est certainement liée à l'amélioration du traitement permettant l'abattement du phosphore des effluents de la station de Villeveyrac.

L'évolution des flux de phosphore véhiculés par le ruisseau de la Calade entre 2017 et 2024 est présentée sur le graphique suivant.



Evolution des flux de phosphore calculés à partir des données du suivi du CD34 - station 06188895

On constate qu'en 2018 la quantité journalière de phosphore était nettement supérieure aux autres années de suivi. Les années 2017, 2023 et 2024 sont quant à elles assez similaires. Malgré des concentrations élevées en phosphore, pénalisantes pour les organismes aquatiques, le débit de la calade est faible ce qui génère des quantités plutôt modérées de phosphore transitant dans le cours d'eau. Par ailleurs, on observe une nette diminution des flux de phosphore en période estivale depuis l'été 2023, certainement en lien avec les travaux de modernisation de la station d'épuration de Villeveyrac.

L'Agence de l'Eau suit la qualité du Pallas au niveau de la station 06188900 PALLAS A LOUPIAN 2 (P6) située à l'aval près de l'embouchure. Ces indicateurs indiquent que la qualité des eaux est également « médiocre » d'après la DCE, voire « mauvaise » en mars et en juin, en raison de désoxygénations ponctuelles importantes et d'une forte charge en matières phosphorées tout au long de l'année.

● La Vène

La Vène à Gigean (Ven8) était en assec en juillet 2023 ainsi qu'en octobre 2023 et 2024. En 2024, d'importants travaux de modification du seuil et de la protection du captage d'Issanka ont été réalisés. Celui-ci captait jusqu'à présent, en période estivale, la totalité de l'eau de la Vène en aval immédiat de Ven8 pour la restituer en aval du champ captant situé à environ 1km en amont de la station Ven7. La continuité écologique était donc rompue durant toute cette période.

La qualité des eaux de la Vène est mauvaise à l'amont à Gigean (Ven8) avec des concentrations en phosphore très élevées. Le cours d'eau reçoit les effluents de la station d'épuration de Montbazin environ 2km en amont du point de mesures. Ces apports sont chargés en nutriments et notamment en phosphore qui induisent une dégradation et une eutrophisation du milieu.

Entre Gigean et Poussan, l'augmentation du débit au niveau d'Issanka et l'autoépuration naturelle du cours d'eau permettent une amélioration de la qualité vers l'aval (Ven7). On constate en effet un net abattement des polluants entre les deux stations même si la contamination en phosphore reste pénalisante. En période estivale, les secteurs à sec qui limitent le transport des polluants permettent d'observer une amélioration des concentrations en nutriments en juillet et octobre, au détriment d'une oxygénation moins importante.

Les données recueillies dans le cadre du RCO indiquent une qualité d'eau oscillant entre la qualité « bonne » et « moyenne » à « médiocre ». Ces résultats confirment l'abattement des concentrations en phosphore mesurées à Ven8. Ces nombreuses mesures mettent en évidence des désoxygénations fréquentes en hiver et en été.

En 2004 et 2008, les analyses montraient des pollutions très marquées, notamment en azote et phosphore. En 2012 la situation s'était améliorée suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Montbazin ainsi qu'au raccordement de Gigean à la station d'épuration de Sète (2010). Les campagnes réalisées en 2023 et 2024 montrent une dégradation de la qualité des eaux de la Vène, notamment vis-à-vis des nutriments, par rapport au suivi précédent de 2017 et 2018.

3.3.3. Teneurs en pesticides dans l'eau

Les analyses de pesticides ont concerné les stations suivantes :

- Soupié à Marseillan (So3),
- Vène à Poussan (Ven7).

Les résultats (molécules détectées) sont présentés dans les tableaux suivants.

Parmi plus de 500 molécules recherchées, plus de 30 ont été détectées.

Le Soupié présente une très forte contamination par les pesticides, notamment en mai. Ce sont principalement des herbicides et des fongicides fréquemment utilisés en viticulture.

En juillet 2023 puis en mai et juillet 2024, **la concentration en aminotriazole, molécule interdite à l'usage depuis 2015, est élevée et dépasse le seuil de qualité « mauvaise » de l'arrêté du 9 octobre 2023**. La concentration en glyphosate est également non-négligeable et dépasse les seuils de qualité « moyenne » au regard du SEQ-Eau V2.

Les concentrations des autres molécules prises en compte par l'arrêté du 9 octobre 2023 ne dépassent pas les seuils de « très bon état » fixés par l'arrêté. **Parmi les molécules détectées, on note la présence de 2,6-dichlorobenzamide : métabolite issu de la dégradation du dichlobénil dont l'usage est interdit en France depuis 2009, ou encore la présence simazine interdite depuis 2003, dans des concentrations dépassant en juillet le seuil de qualité « moyenne » au regard du SEQ-Eau V2**. D'autres molécules interdites à l'usage ont été détectées en de faibles concentrations telles que du bromacil, du bromopropylate, du dalapon, du diuron, du fipronil et de la terbutryne.

Le nombre de molécule détecté en 2023 et 2024 est nettement moins élevé que lors des campagnes de 2017 et 2018, lors desquelles 50 molécules ont été détectées, dont 8 étaient interdites d'usages, et 2 étaient déclassantes selon le SEQ-Eau V2.

La Vène à Poussan présente une pollution aux pesticides moins marquée. Sur l'ensemble des campagnes réalisées, seules 4 molécules différentes ont été détectées. Toutefois, en mai 2023, les analyses ont montré la présence de **Simazine dont l'usage est interdit en France depuis 2003**. Des herbicides sont détectés : le glyphosate en mai notamment et l'AMPA à toutes les campagnes en faible concentration.

En 2018, 8 molécules avaient été détectés, avec des concentrations assez faibles. En 2017, seules 4 molécules avaient été détectées sur l'ensemble des campagnes mais les concentrations étaient faibles. En 2012, le nombre de molécules détectées était plus élevé (14 substances). Les concentrations en glyphosate et en 2,4 MCPA étaient fortes (classe de qualité « médiocre » à « mauvaise » du SEQ-Eau).

Tableau 6 - Analyses des pesticides sur eau brute dans le bassin versant de l'étang de Thau les des 4 campagnes de 2023 et 2024 – Comparaison avec l'arrêté du 09/10/2023 et le du SEQ-Eau version 2

Station		06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN				06188925 - VENE A POUSSAN 2			
code campagne		So3 1	So3 2	So3 3	So3 4	Ven7 1	Ven7 2	Ven7 3	Ven7 4
date		21/3/23	11/5/23	26/7/23	10/10/23	21/3/23	11/5/23	26/7/23	10/10/23
heure	µg/l	11:30	11:20	11:10	11:15	15:00	14:20	14:30	14:00
2,6-dichlorobenzamide	µg/l		0,008						
2,4-MCPA	µg/l		0,028						
Aminotriazole	µg/l			0,14					
AMPA	µg/l	3,129	13,241	9,287	2,663	1,169	0,816	0,093	0,039
Boscalid	µg/l		0,022						
Bromopropylate	µg/l		0,036	0,007	0,008				
Chloridazon-méthyl-desphényl	µg/l		0,006						
Dalapon	µg/l				0,027				
Dichlorob	µg/l		0,008	0,025					
Diflufenican (Diflufenicanil)	µg/l		0,01						
Fenoxapropyl	µg/l								0,021
Fipronil	µg/l		0,008						
Fonicamid	µg/l		0,029						
Fluopicolide	µg/l	0,011	0,013	0,15	0,038				
Fluopyram	µg/l	0,006	0,007	0,127	0,037				
Fluxapyroxad	µg/l	0,008	0,01	0,045	0,028				
Formol	µg/l			3	3				
Fosetyl	µg/l		0,029						
Fosetyl-aluminium (calcul)	µg/l		0,031						
Glyphosate	µg/l	0,102	0,734	1,671	1,471	0,07	0,035		
HydroxyTBA	µg/l		0,022	0,03	0,022				
Imazaméth.	µg/l			0,024					
Isoxaben	µg/l		0,023						
Myclobutanil	µg/l	0,039	0,035	0,027	0,028				
Phosphate de tributyle	µg/l		0,024	0,022	0,01				
Propyzamid	µg/l	0,027	0,2	0,033					
Simazine	µg/l						0,024		
Tebuconazole	µg/l	0,036	0,052	0,059	0,044				
Tebufozide	µg/l	0,201	0,192	0,107	0,099				
Terbutryne	µg/l			0,021	0,023				
Tetraconazole	µg/l	0,025	0,037	0,043	0,037				
Somme des pesticides identifiés	µg/l	3,584	14,713	11,796	4,525	1,239	0,875	<1	<0,1
Nb valeurs > LQ		5	18	11	9	2	2	1	2

Classes de couleur : classes de qualité par altération selon le SEQ-Eau version 2

très bonne bonne moyenne médiocre mauvaise

Classes d'état selon l'arrêté du 9 octobre 2023 :

Très bon Mauvais

Station	06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN				06188925 - VENE A POUSSAN 2			
	code	So3	So3	So3	So3	Ven7	Ven7	Ven7
campagne	1	2	3	4	1	2	3	4
date	25/3/24	27/5/24	16/7/24	15/10/24	25/3/24	27/5/24	16/7/24	15/10/24
heure	11:00	10:40	10:55	10:30	14:20	10:20	13:55	13:00
2-Méthyl Phénol	µg/l		0.16					
2,6-dichlorobenzamide	µg/l	0.009		0.017	0.007			
Aminotriazole (2015)	µg/l		0.45	0.13				
AMPA	µg/l	8.285	18.84	15.145	23.29	0.801	0.154	0.038
Anthraquinone	µg/l				0.005			
Bromacil (2002)	µg/l		0.009					
Bromopropylate (2003)	µg/l	0.008						
C8H8Cl2N2O : 1-(3,4-diClPhyl)-3-M-urée	µg/l		0.05	0.043				
Chloridazon-méthyl-desphényl	µg/l	0.079	0.056					
Cuivre (polluant spécifique non-synthétique)	µg/l	2.77	1.9	3.25	1.3	1.02	0.79	0.77
Dalapon (1990)	µg/l		0.026					
Dicamba	µg/l			0.099	0.097			0.13
Diuron (2008)	µg/l		0.188	0.163	0.04			
Fipronil (2004)	µg/l	0.006						
Fluopicolide	µg/l	0.015	0.035	0.13	0.052			
Fluxapyroxad	µg/l	0.006	0.059	0.105	0.071			
Formol	µg/l			3	2			
Glyphosate	µg/l	0.305	2.861	4.005	2.14	0.084	0.031	
HydroxyTBA	µg/l		0.027	0.036	0.035			
Imazaméthabenz-méthyl	µg/l			0.027				
Mandipropa	µg/l		0.006		0.148			
Mécoprop (µg/L)	µg/l		0.035		0.148			
Mécoprop-P (µg/L)	µg/l		0.035					
Métaldéhyde	µg/l			0.037				
Myclobutanil	µg/l		0.023					
Phosphate de tributyle	µg/l	0.014						
Propyzamid	µg/l	0.051						
Simazine (2003)	µg/l			0.023				
Tebuconazole	µg/l	0.031	0.049					
Tebufenozide	µg/l	0.041	0.031					
Terbutryne (2003)	µg/l		0.024					
Tetraconazole	µg/l		0.022	0.041	0.036			
Somme des pesticides identifiés	µg/l	11.541	24.726	26.461	29.561	1.905	0.975	<1
Nb pesticides détectés (Nb valeurs > LQ)		12	19	20	18	3	3	2

Classes de couleur : classes de qualité par altération selon le SEQ-Eau version 2

très bonne bonne moyenne médiocre mauvaise

Classes d'état selon l'arrêté du 9 octobre 2023 :

Très bon Mauvais

3.3.4. Teneur en micropolluants sur bryophytes

Des dosages de métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc) ont été réalisés dans les bryophytes de la **Vène à Poussan** (Ven7).

L'absence de bryophyte au niveau de la station de la Calade à Villeveyrac (P5) n'a pas permis de réaliser les mesures sur cette station.

La Vène ne présente pas de signe de contamination particulière par les métaux en 2024

Tableau 7 - Résultats des analyses de métaux sur bryophytes dans les cours d'eau du BV de l'étang de Thau en 2024

	06188925 - VENE A POUSSAN	06188925 - VENE A POUSSAN
Dates des campagnes	26/07/23	16/07/24
Arsenic (mg/kg MS)	4,66	1,44
Cadmium (mg/kg MS)	0,25	0,29
Chrome (mg/kg MS)	2,40	4,95
Cuivre (mg/kg MS)	22,6	16,39
Mercuré (mg/kg MS)	0,049	0,048
Nickel (mg/kg MS)	11,7	6,01
Plomb (mg/kg MS)	11	7,12
Zinc (mg/kg MS)	104,4	61,54

Classes de couleur :
classes de qualité par altération selon
le SEQ-Eau version 2

	très bonne
	bonne
	moyenne
	médiocre
	mauvaise

3.3.5. Qualité biologique - invertébrés et diatomées benthiques

Les couleurs affichées dans le tableau suivant sont celles de l'état biologique (DCE) évalué selon les règles de l'arrêté du 9 octobre 2023.

Tableau 8 : qualité hydrobiologique invertébrés et diatomées dans le bassin versant de l'étang de Thau en 2023-2024

station	Code étude	2023	2024	2023	2024
		I2M2 (EQ.IBGN)	I2M2 (EQ.IBGN)	EQR (IBD)	EQR (IBD)
06188930 - CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9	non prévu			
06188850 - FONTANILLES A MARSEILLAN	F1	0,1561 (6)	assec	0,8 (14,8)	assec
06188860 - SOUPIE A PINET	So2	assec			
06188870 - SOUPIE A MARSEILLAN	So3	0,0736 (8)	0,0632 (6)	0,53 (10,1)	0,61 (11,6)
06188880 - NEGUE VAQUES A MEZE	NV4	0 (2)	assec	0,54 (10,3)	assec
06188895 - CALADE A VILLEVEYRAC	P5	0,0882 (4)	0,0148 (6)	0,19 (4,4)	0,66 (12,4)
06188910 - VENE A GIGEAN	Ven8	0,0898 (7)	0,2202 (8)	0,76 (14,1)	0,55 (10,5)
06188925 - VENE A POUSSAN 2	Ven7	0,0226 (12)	0,1912 (9)	0,74 (13,8)	0,5 (9,6)

Les résultats des analyses réalisées en 2023 et 2024 relatifs aux invertébrés sont peu satisfaisants. Toutes les stations analysées présentent en effet des notes basses, octroyant selon l'Eq-IBG des qualités médiocres et témoignent de peuplements perturbés. Les résultats selon l'I2M2 sont de plus davantage alarmant. **Globalement, la qualité biologique des stations de suivi du bassin de Thau est dégradée en raison notamment du déficit hydrique que touche plusieurs cours d'eau (station en assec en 2024 : So2, F1 et NV4).** Ceci intervient dans un contexte où la qualité des peuplements d'invertébrés est globalement déjà très dégradée sur ce bassin. **Aucune station n'a atteint le « bon état biologique » depuis le début des chroniques.**

Les résultats des analyses de diatomées sont meilleurs puisque seule la Calade à Villeveyrac est en mauvais état en 2023. La qualité de ce cours d'eau s'améliore nettement en 2024, certainement en lien avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

3.4. CONCLUSION

3.4.1. Conclusion sur la qualité actuelle et son évolution

La qualité du bassin versant de l'étang de Thau en 2023 et 2024 est présentée par les cartes fournies en annexe 7.1 et 7.2 selon les différentes altérations du SEQ-eau et les éléments de l'état écologique.

Une carte de synthèse reprend l'ensemble des altérations du SEQ-Eau avec la bactériologie, pour les années 2023 et 2024.

L'évolution de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'étang de Thau entre 2004 et 2024 est présentée dans le **Tableau 9**.

La qualité physico-chimique et bactériologique est évaluée au regard du SEQ-Eau version 2. Les résultats des analyses biologiques des diatomées sont présentés selon les couleurs de l'état écologique (arrêté du 9 octobre 2023). Pour le compartiment « invertébrés », les résultats sont donnés par la qualité au regard de l'IBGN de 2004 à 2018 et de l'Équivalent IBGN de l'I2M2 en 2023 et 2024.

NB : L'évolution est indiquée par comparaison entre les années de suivi 2023 et 2024 ou, à défaut de chronique de données complète, entre les autres années disponibles.

Tableau 9 - Synthèse de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'étang de Thau – 2004 - 2024

Code	Libellé	CD34	Physico-chimie générale								Bactériologie								Invertébrés								Diatomées							
			SEQ-Eau V2								SEQ-Eau V2								IBGN (équivalent)								IBD							
			2004	2008	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2004	2008	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2004	2008	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2004	2008	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.
06188930	CANAL DU MIDI A AGDE 2	Cmidi9			MOOX	PHOS	TEMP		=								▲▲																	
06188850	FONTANILLES A MARSEILLAN	F1			MOOX	NITR PHOS	NITR	NITR MOOX PHOS	PHOS	▼▼																								
06188860	SOUPIE A PINET	So2				NITR																												
06188870	SOUPIE A MARSEILLAN	So3			AZOT MOOX PHOS	MOOX PHOS	MOOX PHOS AZOT	MOOX PHOS AZOT	MOOX PHOS AZOT	=																								
06188880	NEGUE VAQUES A MEZE	NV4			AZOT MOOX	NITR	NITR	MOOX	MOOX	▼▼																								
06188895	CALADE A VILLEVEYRAC	P5			AZOT MOOX PHOS	AZOT MOOX PHOS	PHOS	AZOT MOOX PHOS	PHOS	=																								
06188900	PALLAS A LOUPIAN 2	P6			PHOS	PHOS	MOOX	AZOT MOOX NITR PHOS	OXY MOOX PHOS	=																								
06188910	VE NE A GIGEAN	Ven8			MOOX PHOS	MOOX PHOS	MOOX	PHOS	PHOS AZOT	=																								
06188920	VE NE A POUSSAN 1	Ven'7			AZOT MOOX PHOS				MOOX MOOX PHOS	▼▼																								
06188925	VE NE A POUSSAN 2	Ven7			AZOT MOOX PHOS				PHOS	PHOS	▲																							

Classes de qualité physico-chimie et bactériologie selon le SEQ-Eau version 2

■ Très bonne
 ■ bonne
 ■ moyenne
 ■ médiocre
 ■ mauvaise

Code couleur : invertébrés selon note IBGN et diatomées selon l'état écologique défini dans l'arrêté du 9 octobre 2023

NB : L'évolution est indiquée par comparaison entre les années de suivi 2023 et 2024 ou, à défaut de chronique de données complète, entre les autres années disponibles.

D'une manière générale, les cours d'eau étudiés dans le bassin versant de l'étang de Thau présentent de faibles débits. Bien souvent des rejets d'origine anthropique, principalement des eaux usées domestiques, en composent l'essentiel. De ce fait, l'impact de ces rejets sur la qualité de ces milieux est important.

L'évolution de la qualité physico-chimique et bactériologique des stations entre le dernier suivi de 2017/2018 et les suivis 2023 2024 est globalement neutre à négative.

- La qualité du **Canal du Midi** est plutôt bonne mais une forte pollution bactériologique a été décelée en juillet 2023.
- Le **Fontanilles** reçoit des apports certainement liés à des rejets d'eaux usées non identifiés (ANC, défauts du réseau...). Après une amélioration entre 2012 et 2017, les résultats se sont dégradés en 2024.
- La qualité des eaux du **Soupié** s'est améliorée suite à la modernisation de la station d'épuration de Pinet-Pomérols en 2012 mais le cours d'eau à la station So3 reste fortement sous influence du lagunage, notamment en période de faible hydrologie où la qualité de l'eau est « mauvaise ». De plus le rejet de l'aquaculture (salé), situé à l'aval immédiat du point de prélèvement peut également perturber les communautés biologiques.
- La qualité du **Nègue-Vaques** s'est améliorée entre 2012 et 2017 suite probablement à la modernisation en 2016 de la station d'épuration de Montagnac-Bessile. Le Nègue-Vaques s'est cependant fortement dégradé en 2024, en raison de très mauvaises valeurs d'oxygénation, probablement liées à la faiblesse des débits.
- La qualité du ruisseau de la **Calade** s'est améliorée, notamment suite à modernisation de la station de Villeveyrac. Malgré la diminution des concentrations en nutriments, la qualité demeure mauvaise pour les communautés biologiques.
- La qualité de l'eau de la **Vène** à Gigean (Ven8) s'était améliorée en 2018, probablement imputable à une hydrologie plus favorable. En 2023 et 2024, la qualité est de nouveau « mauvaise » en lien avec l'hydrologie très faible enregistrée ces dernières années. De la même manière, la qualité de la Vène à Poussan est de nouveau dégradée en 2023 alors qu'une nette amélioration avait été relevée en 2017 et 2018. Elle est cependant meilleure en 2024, bien qu'un taux élevé de phosphore en mars ait fortement déclassé la qualité globale.

Selon les notes IBG équivalent, les peuplements d'invertébrés témoignent d'une qualité globalement dégradée. Excepté le Nègue-Vaques et la Vène à Poussan, les cours d'eau présentent peu d'évolution par rapport aux suivis antérieurs. On constate que l'année 2023, a été particulièrement défavorable pour ces organismes, en lien, très certainement avec des conditions météorologiques et hydrologiques dégradées.

L'indice équivalent IBGN calculé pour le Nègue-Vaques est assez variable en fonction des années. Outre le déficit hydrique qui semble s'accroître depuis 2018, ce milieu reçoit régulièrement l'influence de remontées d'eau salée qui modifie le peuplement en place.

En 2017 et 2018, la Vène à Poussan abritait un peuplement d'invertébrés de meilleure qualité que les autres années. Dans ce secteur, les habitats sont relativement diversifiés et peuvent donc, lorsque les conditions hydrologiques sont favorables, accueillir des communautés d'invertébrés traduisant une qualité d'eau « moyenne ».

Le peuplement diatomique est globalement moins perturbé que le peuplement invertébré. La dégradation de la qualité observée en 2023 ne persiste pas et le peuplement se maintient à un niveau globalement moyen. On note toutefois que depuis les derniers suivis, la qualité des diatomées de la Vène semble se dégrader progressivement.

3.4.2. Orientations d'actions

Des travaux conséquents des systèmes d'assainissement ont été réalisés récemment. En effet, l'opération de modernisation de la station de Villeveyrac en 2023 permet désormais un traitement plus efficace des nutriments et de la bactériologie. L'amélioration constatée dans le ruisseau de la Calade reste toutefois limitée en raison notamment des conditions hydrologiques très faibles en dehors des périodes de pluie. A noter toutefois le classement en zone vulnérable d'une grosse partie du bassin versant de la Calade (et du Pallas) depuis 2021, permettant la mise en application de la Directive Nitrates afin de lutter contre la pollution aux nitrates. Les efforts doivent donc être accentués en ce qui concerne le respect des mesures associées à cette directive, à savoir la création de bandes enherbées suffisamment larges le long des cours d'eau et le respect de la limitation d'épandage d'azote provenant des effluents d'élevage pour les exploitations agricoles.

La réhabilitation d'autres installations comme celle de Pinet-Pomérois et Montbazin, pourraient apporter une amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau du Soupié et de la Vène. Toutefois, ces bénéfices seraient également limités par les déficits hydriques et la faible capacité d'accueil de ces milieux pour les organismes aquatiques.

Aussi nos préconisations portent également sur le soutien de l'hydrologie des cours d'eau, enjeu d'autant plus important dans le contexte d'évolution climatique actuel.

Le maintien d'une hydrologie favorable aux biocénoses aquatiques peut être mené de différentes façons :

- le recensement des captages, notamment ceux des particuliers riverains,
- la réduction des prélèvements d'eau en amont des bassins versants,
- la restauration des ripisylves qui apporte de l'ombrage, limitant l'évaporation et le réchauffement des eaux,
- la restauration hydromorphologique du lit des cours d'eau qui favorise les connections avec les annexes hydrauliques, l'hydratation des berges et le maintien des zones humides.

La végétation rivulaire et les annexes hydrauliques, contribuent à l'épuration des eaux tout en régulant les débits. Elles ralentissent les écoulements et favorisent la rétention de l'eau en période de forte abondance. Ainsi, les restaurations morphologiques ne se limitent pas à un gain écologique ; elles jouent également un rôle de tampon naturel, en réduisant les risques de débordement lors des épisodes pluvieux et en soutenant les débits d'étiage en période sèche.

Des études menées par le SMBT ces dernières années ont abouti à l'identification d'un programme d'actions de restauration des cours d'eau du bassin de Thau. Parmi celles-ci plusieurs des actions proposées nous paraissent particulièrement intéressantes pour l'amélioration globale de la qualité des milieux :

- restauration des fonctions hydromorphologique du ruisseau du Soupié et sa zone humide
- restauration hydromorpho-écologique du ruisseau de Nègue-Vaques en aval de Sainte-Croix (en amont de la station NV4)
- restauration hydromorpho-écologique du Pallas au droit du centre d'enfouissement (au droit de la station P5)
- restauration de la Vène en amont et dans la traversée de Montbazin (en amont de Ven8)
- dégradation contrôlée de protections de berges sur la Vène
- suivi et gestion de l'hydrologie des cours d'eau et des prélèvements (action transversale sur l'ensemble du bassin)
- plantation d'une végétation rivulaire diversifiée d'essences sauvages locales (action transversale sur l'ensemble du bassin)

4. BASSINS VERSANTS DU LEZ

4.1. PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Les différentes ressources souterraines utilisées pour l'alimentation en **eau potable** du bassin sont essentiellement karstiques. On dénombre 11 captages pour l'AEP des communes dans le bassin versant. D'après l'étude de la pollution des cours d'eau et des eaux souterraines par les pesticides sur le bassin versant Lez-Mosson-Etangs Palavasiens réalisée en 2016, 5 captages AEP supplémentaires sont en projet.

Le principal captage de ce compartiment karstique est le captage de la source du Lez, situé sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, qui varie entre 30 et 35 Mm³/an (source : PGRE Lez-Mosson, 2018). Le débit réservé associé est de 230 l/s.

L'état initial du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens (2014) indique que 39 prélèvements à usage agricole sont recensés sur le bassin versant. Le volume d'eau nécessaire à l'irrigation, sur la totalité du bassin, est estimé à 1,5 Mm³ en année moyenne et à 1,8 Mm³ en année sèche.

4.2. SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

4.2.1. Rejets domestiques

4.2.1.1. Stations d'épuration du bassin versant

Le bassin versant Lez-Mosson compte 38 communes. On y dénombre 26 stations d'épuration fonctionnelles.

● Sous-Bassin versant du Lez

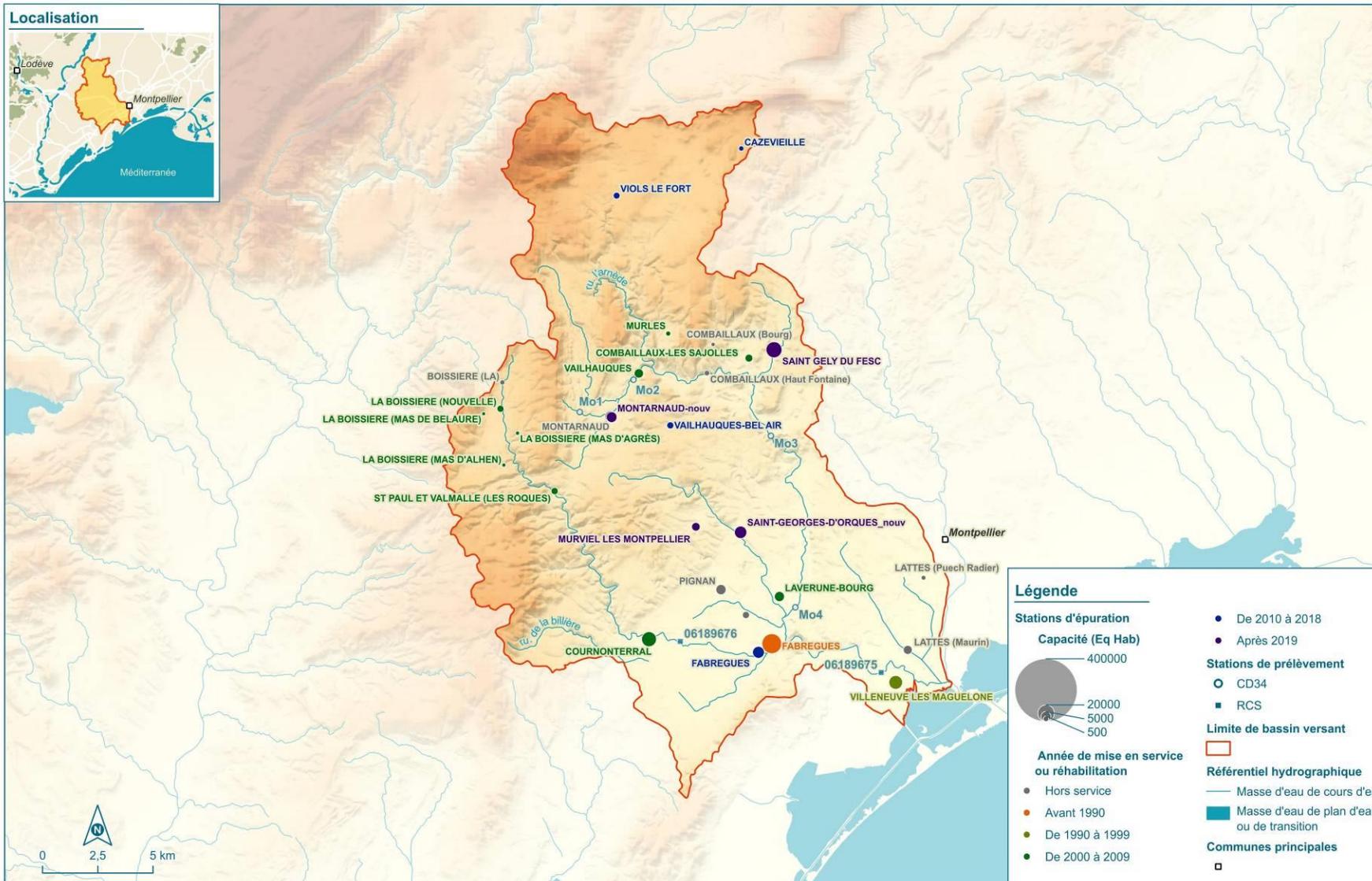
Nom de la station	Commune	Date de mise en service / modernisation	Capacité EH	Milieu récepteur
Cazevieille	Cazevieille	janv-2012	300	Garrigue
Les Matelles (Les Faysses)	Les Matelles	sept-2003	2500	Le Lirou affluent du Lez aval Le1
St-Jean-De-Cuculles	Saint-Jean-de-Cuculles	2021	150	Rau des Yorgues affluent du Lirou
Valflaunès (Bourg)	Valflaunès	2015	600	Rau du Pas de Peyrolles affluent du Terrieu
St-Clément (Rouargues)	Saint-Clément-de-Rivière	janv-2017	5000	Lez amont Le3, transfert des eaux de la station S.C.I Trifontaine depuis 2020 (mise hors service)
Triadou (Le)	Le Triadou	2013	700	Rau du Terrieu affluent du Lez aval Le1
Saint-Mathieu-de-Tréviars	Saint-Mathieu-de-Tréviars	fév-2019	9300	Rau du Terrieu affluent du Lez aval Le1
Lattes MAERA	Lattes	août-2005	470000	Mer (émissaire depuis 11/05)

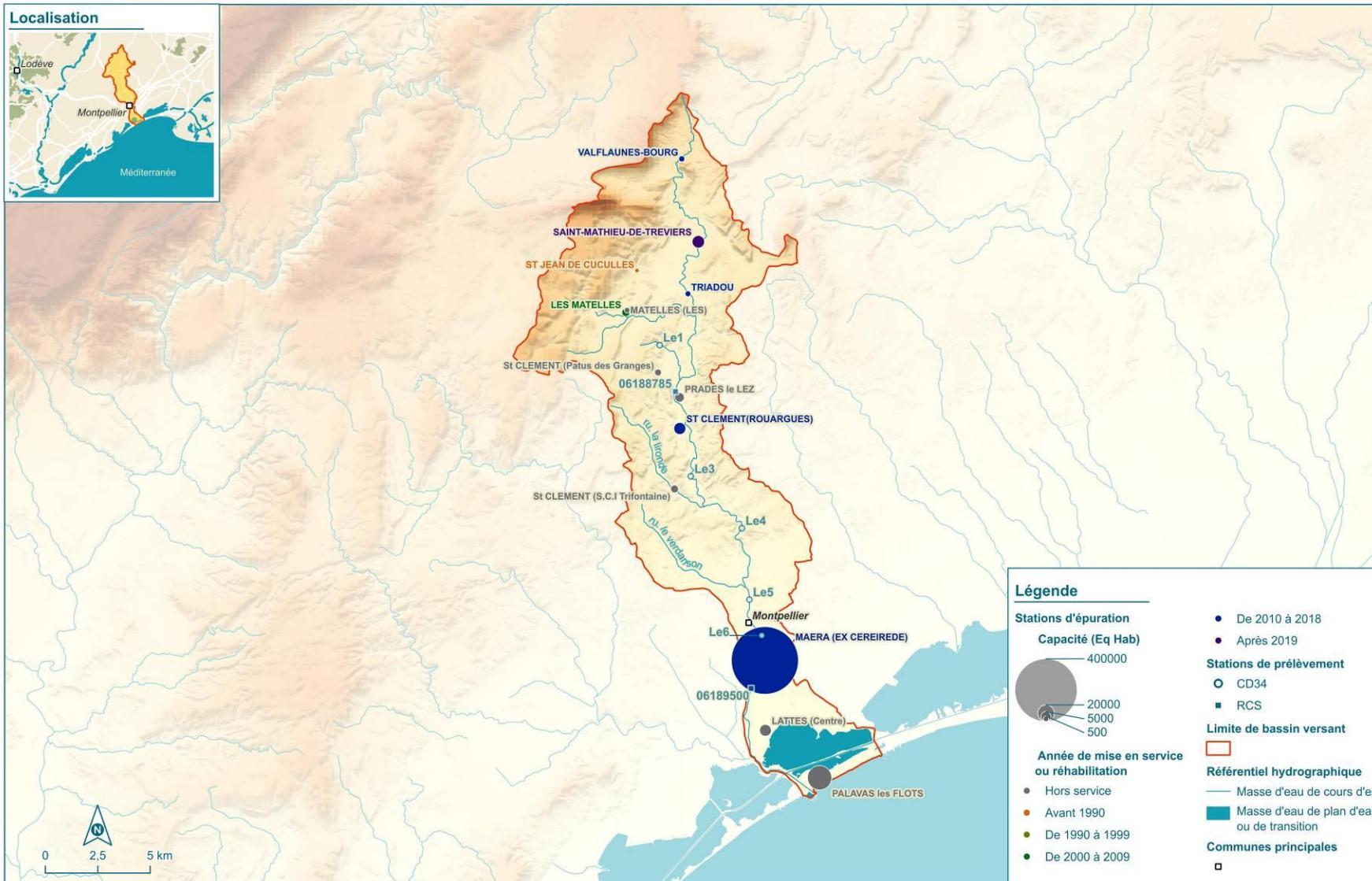
● Bassin versant de la Mosson

Nom de la station	Commune	Date de mise en service / modernisation	Capacité EH	Milieu récepteur
La Boissiere (Mas Belaure)	LA BOISSIERE	août-2003	40	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4 : bon fonctionnement de la lagune
La Boissière (nouvelle)	LA BOISSIERE	juil-2005	1 500	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4 : bon fonctionnement de la lagune
La Boissiere (Mas D'alhem)	LA BOISSIERE	juin-2003	60	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4 : bon fonctionnement de la lagune
La Boissiere (Mas D'agrès)	LA BOISSIERE	mars-2003	80	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4 : bon fonctionnement de la lagune
Combaillaux – les Sajolles	COMBAILLAUX	janv-2004	2 200	Mosson aval Mo2 Pb de fonctionnement : en fin de vie, projet en cours de réhabilitation ou remplacement
St-Paul-et-Valmalle (Les Roques)	SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	juil-2004	1 600	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4 : bon fonctionnement de la lagune
GAIA Cournonterral-Cournonsec	COURNONTERRAL	juil-2015	15 000	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4
Montarnaud	MONTARNAUD	déc-2019	7 500	Mosson aval Mo1 Gros soucis réseau avec débordements fréquents
Viols-Le-Fort	VIOLS-LE-FORT	2011	1 300	Talweg sec dans la garrigue
Vailhauquès	VAILHAUQUÈS	2009	4 000	Mosson aval Mo2
Vailhauquès – Bel air	VAILHAUQUÈS	janv-14	1 500	
Murles (Bourg)	MURLES	janv-07	300	Rau de St Jean affluent de la Mosson aval Mo2
Les Pradaïes	MURVIEL-LES-MONTPPELLIER	juil-2020	3 000	Irrigation directe (vignes, luzerne, fruitiers, ...)
Lassédéron	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	aout-2020	9200	Rau de Lassedéron affluent de la Mosson aval Mo4
Fabrègues	FABREGUES	2010	30 517	Coulazou affluent de la Mosson aval Mo4
St-Gély-Du-Fesc	SAINT-GELY-DU-FESC	fév-2020	18 000	Rau du Pézouillet affluent de la Mosson amont Mo3
Villeneuve-lès-Maguelone	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	janv-00	12 000	Etang de l'Arnel
Lavérune - Bourg	LAVERUNE	août-02	5 000	Mosson amont Mo4

Les bassins versants du Lez et de la Mosson comptent un grand nombre d'habitations implantées loin des bourgs et **non raccordées aux systèmes de traitement collectifs des eaux usées**. La qualité du traitement par les systèmes d'assainissement autonome dépend de la conception des ouvrages mais également de la nature des terrains où ils sont implantés. L'impact de ce type d'assainissement sur la qualité des eaux superficielles est donc difficilement appréciable.

De nombreux problèmes de réseaux d'assainissement sont également recensés. Outre les problèmes de surcharge hydraulique en période pluvieuse concernant la majorité des systèmes, plusieurs communes, dont Montpellier présentent des dysfonctionnements répétés des réseaux d'assainissement très préjudiciables pour le milieu.





Il existe 8 établissements réalisant encore la vinification sur place : Saint-Mathieu-de Trévières, Cournonterral, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Geniès-de-Mourgues, Saint-Georges-d'Orques, Mireval, Pignan et Cournonsec. Tous ces établissements disposent d'une filière de traitement des effluents, excepté Mireval qui est encore raccordé à la station communale. Il existe environ 64 caves privées (données MISE de 2006). Environ 28 % de ces établissements disposent d'une filière de traitement des effluents.

Trois secteurs sont potentiellement exposés à des rejets à caractère industriel :

- le ruisseau de la Fosse à Juvignac, affluent de la Mosson (amont Mo4) : ce cours d'eau est parfois l'exutoire des effluents de la cimenterie ;
- le Coulazou en aval de Fabrègues (affluent de la Mosson en amont de Mo6) : une petite zone industrielle et commerciale est implantée en bordure de cours d'eau (effluents raccordés à MAERA) et il existe un risque de pollution mécanique par les effluents d'une marbrerie.
- un fossé qui rejoint le Lez au niveau de Lavalette (amont Le5) : une pisciculture expérimentale de l'IRSTEA (ex CEMAGREF) possède une filière de traitement par filtration biologique avant de diriger les effluents directement dans le milieu récepteur.

D'après les données de la DDTM en 2011, il existe 11 aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs agricoles sur le territoire (source : envily, 2017) :

Ces aires sont principalement situées à proximité de cours d'eau. Elles sont aussi visées par les actions de la ressource en eau potable. A ce titre, la métropole de Montpellier s'est engagée dans l'aménagement d'aires collectives sécurisées de remplissage et de rinçage pour les pulvérisateurs agricoles à Montaud, Pignan et Cournonterral et a accompagné le projet porté par la commune de Saint-Georges-d'Orques.

A noter que depuis 2021, les communes de Montpellier et Lattes, correspondant à une bonne partie du bassin versant du Lez et de la Mosson, ont été classées en zone vulnérable au regard de la Directive Nitrates.

5. QUALITE DES EAUX

Les résultats des analyses physico-chimiques et bactériologiques effectuées en 2023 lors des 4 campagnes de prélèvement sont présentées sous forme de tableaux dans les pages suivantes.

Ils sont confrontés à la grille d'appréciation de l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier relatif aux méthodes d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, et à la grille d'appréciation de la qualité des eaux du SEQ-Eau version 2.

Classes d'état selon l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 :

	Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais
---	----------	---	-----	---	-------	--	----------	---	---------

Les stations situées dans l'hydro-éco-région 6 dite "Méditerranée" présentent une température naturellement élevée. De fait, la température ne rentre pas en compte dans l'évaluation des éléments physico-chimiques généraux de la DCE.

Classes de qualité selon le SEQ-Eau V2 :

	Très bonne		Bonne		Moyenne		Médiocre		Mauvaise
---	------------	---	-------	---	---------	--	----------	---	----------

Les seuils utilisés pour NH₄ sont ceux de l'altération matières azotées.

Les seuils utilisés pour pH sont ceux de l'altération acidification.

Les paramètres non pris en compte dans l'évaluation de la DCE sont comparés selon la grille SEQ-EAU V2.

5.1.1. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2023

Tableau 10 - Résultats des analyses physico-chimiques réalisées en 2023 dans le BV Lez-Mosson, comparaison avec les seuils de la DCE et du SEQ-Eau V2

Station	Code	Camp.	Date	Heure	Débit m3/s	Temp.Air °C	Temp.Eau °C	pH unité	* Conductivité µS/cm	O2 mg/l	O2 % sat.	* MES mg/l	DBO5 mgO2/l	COD mg C/l
06187895 - MOSSON A MONTARNAUD	Mo1	1	20/03/2023	11:30	assec	20								
		2	10/05/2023	11:45	assec	25								
		3	25/07/2023	12:00	assec	25								
		4	09/10/2023	9:50	assec	15								
06187896 - MOSSON A VAILHAUQUES	Mo2	1	20/03/2023	12:20	0,022	25	15,2	7,7	1049	10,3	102	2	4,8	6,1
		2	10/05/2023	12:30	0,010	20	17,5	7,7	1290	6,6	68	6	1,7	3,9
		3	25/07/2023	12:30	0,001	25	20,8	7,7	1335	6,9	79	4	0,7	3,4
		4	09/10/2023	10:00	0,002	15	16,8	7,1	1379	4,5	46	<LQ 2	<LQ 0,5	5,1
06189660 - MOSSON A GRABELS 2	Mo3	1	20/03/2023	13:30	0,074	26	15,4	8,1	845	12,5	126	2	0,5	2,5
		2	10/05/2023	14:15	0,030	21	17,8	8,1	964	12,1	127	2	1,2	2,5
		3	25/07/2023	14:50	0,007	25	20,6	8,2	989	11,6	132	4	0,8	2
		4	09/10/2023	10:45	0,019	18	15,5	7,1	1152	7,2	72	<LQ 2	0,6	2,7
06189661 - MOSSON A LAVERUNE 2	Mo4	1	20/03/2023	14:30	0,210	22	14,3	8,1	790	11,2	109	4	<0,5	1,6
		2	10/05/2023	15:30	0,080	25	18,2	8,1	784	12,9	135	<2	0,8	1,7
		3	25/07/2023	15:30	0,016	25	23,1	8,3	709	10,7	126	6	0,8	1,9
		4	09/10/2023	14:12	0,045	25	17,2	8,2	770	9,5	98	3	<LQ 0,5	1,6
06188750 - LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Le1	1	20/03/2023	9:20	0,475	15	15,7	7,0	718	7,7	77	<2	0,8	1,1
		2	10/05/2023	10:00	0,181	15	16,7	7,2	741	9,0	92	<2	0,6	0,36
		3	25/07/2023	9:00	0,258	25	17,5	7,4	730	8,4	90	<2	0,9	0,51
		4	09/10/2023	11:40	0,180	23	16,9	7,1	714	9,1	94	<LQ 2	<LQ 0,5	0,89
06188770 - LEZ A MONTFERRIER-SUR-LEZ	Le3	1	20/03/2023	10:45	0,912	18	14,9	7,7	669	9,5	93	11	<0,5	1
		2	10/05/2023	11:20	0,253	18	17,3	7,7	709	7,7	80	4	1,2	0,96
		3	25/07/2023	10:30	0,218	26	22,5	7,8	677	6,3	74	4	1,3	1,1
		4	09/10/2023	12:40	0,219	26	17,7	7,4	677	8,4	88	<LQ 2	<LQ 0,5	1
06188790 - LEZ A CASTELNAU-LE-LEZ	Le4	1	20/03/2023	9:30	n.m	11	14,2	7,8	648	10,1	97	3	<0,5	1
		2	10/05/2023	10:10	n.m	18	19,3	8,1	536	8,8	96	8	1,7	1,3
		3	25/07/2023	9:30	n.m	23	24,7	7,7	510	7,5	90	7	1,2	1,1
		4	09/10/2023	9:55	n.m	16	19,2	7,9	483	8,5	92	10	0,8	1,2
06188791 - LEZ A MONTPELLIER 2	Le5	1	20/03/2023	10:00	n.m	14	14,4	8,0	670	10,2	99	8	<0,5	1,2
		2	10/05/2023	11:06	n.m	20	18,9	8,0	573	8,9	96	20	2,9	1,7
		3	25/07/2023	10:30	n.m	24	24,3	7,7	506	7,8	92	10	3,5	2,1
		4	09/10/2023	10:45	n.m	18	20	7,9	522	8,2	88	9	1,5	1,1
06188800 - LEZ A MONTPELLIER 1	Le6	1	20/03/2023	10:40	n.m	16	14,3	7,9	669	9,3	90	7	<0,5	1,2
		2	10/05/2023	11:48	n.m	22	19,8	8,0	568	8,6	96	15	3,5	1,9
		3	25/07/2023	11:10	n.m	24	25,1	7,7	504	7,5	90	8	3,2	2,2
		4	09/10/2023	11:20	n.m	23	20,2	7,9	513	7,8	86	6	1,3	1,3

Station	Code	Camp.	Date	Heure	NH4	NO2	NO3	PO4	Ptotal	* Escherichia coli	* Streptocoques fécaux	Phéo-pigments	Chloro-a	* chl a + phéo-pigments
					mg NH4/l	mg NO2/l	mg NO3/l	mg PO4/l	mg P/l	ufc/100 ml	ufc/100 ml	µg/l	µg/l	µg/l
06187895 - MOSSON A MONTARNAUD	Mo1	1	20/03/2023	11:30										
		2	10/05/2023	11:45										
		3	25/07/2023	12:00										
		4	09/10/2023	9:50										
06187896 - MOSSON A VAILHAUQUES	Mo2	1	20/03/2023	12:20	0,08	0,011	<0,5	0,28	0,13	<15	<15	1	1	2
		2	10/05/2023	12:30	0,02	<0,01	<0,5	0,58	0,24	30	15	1	0,5	1,5
		3	25/07/2023	12:30	0,07	<LQ 0,01	<LQ 0,5	0,58	0,26	5711	383	2	1	3
		4	09/10/2023	10:00	<LQ 0,01	<LQ 0,01	<LQ 0,5	0,57	0,22	533	61	3	1	4
06189660 - MOSSON A GRABELS 2	Mo3	1	20/03/2023	13:30	0,04	0,053	6,2	0,15	0,065	453	15	1	1	2
		2	10/05/2023	14:15	0,03	0,029	1,8	0,34	0,13	250	61	13	3	16
		3	25/07/2023	14:50	0,02	<LQ 0,01	0,6	0,14	0,068	125	45	2	1	3
		4	09/10/2023	10:45	0,02	0,019	2,2	0,31	0,12	177	15	2	7	9
06189661 - MOSSON A LAVERUNE 2	Mo4	1	20/03/2023	14:30	0,03	0,046	4,5	0,14	0,058	77	30	1	1	2
		2	10/05/2023	15:30	0,03	0,027	1,5	0,2	0,08	178	61	3	1	4
		3	25/07/2023	15:30	0,05	<LQ 0,01	<LQ 0,5	0,15	0,063	178	93	3	<LQ 0,5	<3,5
		4	09/10/2023	14:12	0,03	0,013	0,7	0,092	0,039	61	61	2	1	3
06188750 - LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Le1	1	20/03/2023	9:20	<0,01	<0,01	4,7	0,092	0,03	46	<15	0,5	1	1,5
		2	10/05/2023	10:00	0,05	<0,01	3,9	0,042	0,018	30	15	1	0,5	1,5
		3	25/07/2023	9:00	0,01	<LQ 0,01	4,4	0,069	0,024	61	30	1	<LQ 0,5	<1,5
		4	09/10/2023	11:40	<LQ 0,01	<LQ 0,01	5,5	0,061	0,023	45	<15	2	<LQ 0,5	<2,5
06188770 - LEZ A MONTFERRIER-SUR-LEZ	Le3	1	20/03/2023	10:45	0,03	0,014	4,7	0,027	0,025	61	<15	0,5	1	1,5
		2	10/05/2023	11:20	0,02	0,014	1,7	0,14	0,063	15	<15	2	0,5	2,5
		3	25/07/2023	10:30	0,04	0,012	0,8	<LQ 0,02	0,028	61	<15	3	9	12
		4	09/10/2023	12:40	0,03	0,034	3,1	0,073	0,034	76	<15	2	2	4
06188790 - LEZ A CASTELNAU-LE-LEZ	Le4	1	20/03/2023	9:30	0,02	0,016	4,7	0,027	0,016	110	<15	0,5	1	1,5
		2	10/05/2023	10:10	0,05	0,02	2,2	<0,02	0,03	<15	15	12	3	15
		3	25/07/2023	9:30	0,03	0,015	1,9	0,046	0,035	161	15	2	5	7
		4	09/10/2023	9:55	<LQ 0,01	0,013	2,5	0,027	0,039	77	45	<LQ 0,5	16	>16
06188791 - LEZ A MONTPELLIER 2	Le5	1	20/03/2023	10:00	0,06	0,026	4,8	0,034	0,023	110	61	0,5	2	2,5
		2	10/05/2023	11:06	0,16	0,037	1,4	<0,02	0,06	109	15	n.m	n.m	
		3	25/07/2023	10:30	0,04	0,021	0,5	<LQ 0,02	0,056	45	<15	5	11	16
		4	09/10/2023	10:45	0,02	0,022	1,4	<LQ 0,02	0,033	161	15	<LQ 0,5	19	>19
06188800 - LEZ A MONTPELLIER 1	Le6	1	20/03/2023	10:40	0,09	0,035	5	0,034	0,025	442	61	0,5	1	1,5
		2	10/05/2023	11:48	0,3	0,054	1,9	<0,02	0,074	1756	45	2	0,5	2,5
		3	25/07/2023	11:10	0,05	0,033	0,8	<LQ 0,02	0,058	2535	161	3	10	13
		4	09/10/2023	11:20	0,03	0,021	1,6	<LQ 0,02	0,031	704	195	1	15	16

5.1.2. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024

Tableau 11 - Résultats des analyses physico-chimiques réalisées en 2024 dans le BV Lez-Mosson, comparaison avec les seuils de la DCE et du SEQ-Eau V2

Station	Code	Camp.	Date	Heure	Débit	Temp.Air	Temp.Eau	pH	* Conductivité	O2	O2	* MES	DBO5	COD
										mg/l	% sat.	mg/l	mgO2/l	mg C/l
					L/s	°C	°C	unité	µS/cm					
06187895 - MOSSON A MONTARNAUD	Mo1	1	25/03/2024	12:00	1,8	15	12,6	7,5	635	3,6	35	3	<LQ 0.5	1,7
		2	28/05/2024	12:00	24,0	24	16,2	7,8	652	9,6	99	3	0,7	1,3
		3	15/07/2024	12:05	0,5	23	17,9	7,5	742	8,1	84	<LQ 2	<LQ 0.5	1
		4	14/10/2024	11:25	assec									
06187896 - MOSSON A VAILHAQUES	Mo2	1	25/03/2024	12:30	8,6	15	11,9	8,4	1037	13,1	123	3	<LQ 0.5	6,5
		2	28/05/2024	12:40	76,0	24	16,8	7,9	780	13,1	137	4	1,2	3,5
		3	15/07/2024	12:35	1,4	23	23,3	8,3	1440	7,0	82	<LQ 2	0,9	5,4
		4	14/10/2024	11:40	18,0	n.m	16,2	7,4	1041	7,3	75	<LQ 2	0,7	4,8
06189660 - MOSSON A GRABELS 2	Mo3	1	25/03/2024	13:30	112,0	14	13,4	8,1	842	11,7	112	<LQ 2	<LQ 0.5	2,3
		2	28/05/2024	13:50	1008,0	25	16,2	8,1	685	11,0	112	3	0,8	1
		3	15/07/2024	13:40	113,0	25	19,2	8,1	766	9,1	98	<LQ 2	0,5	1,2
		4	14/10/2024	12:55	37,0	n.m	16,2	7,7	1026	8,5	87	<LQ 2	<LQ 0.5	2,5
06189661 - MOSSON A LAVERUNE 2	Mo4	1	25/03/2024	14:45	184,0	14	12,7	8,5	756	10,1	95	2,0	<LQ 0.5	1,8
		2	28/05/2024	14:50	880,0	27	17,9	7,8	674	10,0	104	4	<LQ 0.5	1,2
		3	15/07/2024	14:40	135,0	28	22,9	8,2	701	9,3	107	4,0	<LQ 0.5	1,2
		4	14/10/2024	13:50	94,0	n.m	16,9	7,8	697	8,9	91	2	0,7	1,8
06188750 - LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Le1	1	25/03/2024	9:35	787,0	10	15,5	7,4	706	9,3	94	<LQ 2	<LQ 0.5	1,3
		2	28/05/2024	9:30	3053,0	20	15,6	7,5	722	8,8	89	6	0,8	1,2
		3	15/07/2024	9:55	204,0	23	17,9	7,5	742	8,1	84	<LQ 2	<LQ 0.5	0,47
		4	14/10/2024	9:35	1054,0	n.m	16,6	7,0	750	7,8	80	4	<LQ 0.5	0,57
06188770 - LEZ A MONTFERRIER-SUR-LEZ	Le3	1	25/03/2024	10:45	1478,0	13	14,3	8,1	681	9,7	95	8	<LQ 0.5	1,3
		2	28/05/2024	10:40	3170,0	22	16,1	7,9	695	9,9	101	9	0,7	1,1
		3	15/07/2024	10:50	295,0	23	21,4	7,9	657	7,1	80	3	1,1	1,5
		4	14/10/2024	10:25	633,0	n.m	16,3	7,0	657	8,8	89	3	1,1	1,4
06188790 - LEZ A CASTELNAU-LE-LEZ	Le4	1	25/03/2024	10:20	n.m	13	14,5	8,1	663	10,1	100	6	<LQ 0.5	1,3
		2	28/05/2024	10:10	n.m	18	16,9	7,8	669	9,2	94	10	1	1,1
		3	15/07/2024	10:20	n.m	23	23,8	7,7	497	7,8	93	7	<LQ 0.5	0,9
		4	14/10/2024	10:15	n.m	n.m	17,2	7,9	580	9,4	97	10	1	1,3
06188791 - LEZ A MONTPELLIER 2	Le5	1	25/03/2024	11:05	n.m	16	14,9	8,2	661	10,5	105	8	<LQ 0.5	1,4
		2	28/05/2024	10:50	n.m	20	17,6	7,9	642	9,6	100	9	1	1,1
		3	15/07/2024	10:45	n.m	23	24,1	7,6	551	5,6	67	<LQ 2	0,9	1,2
		4	14/10/2024	11:00	n.m	n.m	17,3	7,5	548	8,5	88	5	0,6	1,3
06188800 - LEZ A MONTPELLIER 1	Le6	1	25/03/2024	11:50	n.m	16	14,5	8,1	642	10,0	99	6	<LQ 0.5	1,4
		2	28/05/2024	11:10	n.m	20	18,2	7,9	623	8,8	92	7	0,8	1,2
		3	15/07/2024	13:15	n.m	23	25,1	7,7	500	6,9	85	6	0,9	1,3
		4	14/10/2024	11:45	n.m	n.m	17,7	7,6	541	8,2	85	8	0,5	1,6

Station	Code	Camp.	Date	Heure	NH4	NO2	NO3	PO4	Ptotal	* Escherichia coli	* Streptocoques fécaux	Phéo-pigments	Chloro-a	* chl a + phéo-pigments
					mg NH4/l	mg NO2/l	mg NO3/l	mg PO4/l	mg P/l	ufc/100 ml	ufc/100 ml	µg/l	µg/l	µg/l
06187895 - MOSSON A MONTARNAUD	Mo1	1	25/03/2024	12:00	<LQ 0.01	<LQ 0.01	<LQ 0.5	0,023	0,023	<15	<15	1	1	2
		2	28/05/2024	12:00	<LQ 0.01	0,01	3,3	<LQ 0.02	<LQ 0.01	215	141	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1
		3	15/07/2024	12:05	0,02	<LQ 0.01	1,1	<LQ 0.02	<LQ 0.01	30	1243	<LQ 0.5	1	<1.5
		4	14/10/2024	11:25										
06187896 - MOSSON A VAILHAUQUES	Mo2	1	25/03/2024	12:30	0,02	0,02	0,7	0,41	0,19	61	15	2	1	2
		2	28/05/2024	12:40	0,02	0,015	1	0,35	0,13	772	<15	<LQ 0.5	2	<2.5
		3	15/07/2024	12:35	0,02	<LQ 0.01	<LQ 0.5	2,22	0,73	12686	1979	<LQ 0.5	1	<1.5
		4	14/10/2024	11:40	0,02	0,097	2,4	0,54	0,2	250	15	<LQ 0.5	1	<1.5
06189660 - MOSSON A GRABELS 2	Mo3	1	25/03/2024	13:30	0,04	0,22	7,3	0,25	0,13	30	30	1	1	2
		2	28/05/2024	13:50	0,07	0,066	5,6	0,14	0,051	1372	15	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1
		3	15/07/2024	13:40	0,02	0,025	4,6	0,21	0,073	143	125	1	1	2
		4	14/10/2024	12:55	0,03	0,078	7,6	0,44	0,16	45	45	<LQ 0.5	1	<1.5
06189661 - MOSSON A LAVERUNE 2	Mo4	1	25/03/2024	14:45	0,02	0,022	3,7	0,13	0,07	15	<15	1	1	2,0
		2	28/05/2024	14:50	0,03	0,012	2,9	0,1	0,04	143	304	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1
		3	15/07/2024	14:40	0,03	0,012	2,9	0,1	0,04	143	304	<LQ 0.5	<LQ 0.5	2,0
		4	14/10/2024	13:50	0,02	0,018	3,2	0,15	0,06	77	161	<LQ 0.5	1	<1.5
06188750 - LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Le1	1	25/03/2024	9:35	<LQ 0.01	<LQ 0.01	5,8	0,092	0,04	30	15	1	<LQ 0.5	<1.5
		2	28/05/2024	9:30	<LQ 0.01	<LQ 0.01	4,9	0,061	0,019	143	30	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1
		3	15/07/2024	9:55	0,02	<LQ 0.01	3,9	0,05	0,018	45	30	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1
		4	14/10/2024	9:35	0,01	<LQ 0.01	4,8	0,084	0,036	177	231	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1
06188770 - LEZ A MONTFERRIER-SUR-LEZ	Le3	1	25/03/2024	10:45	0,03	0,017	5,8	0,069	0,041	30	15	1	<LQ 0.5	<1.5
		2	28/05/2024	10:40	0,02	0,011	4,8	0,046	0,02	196	45	3	<LQ 0.5	<3.5
		3	15/07/2024	10:50	0,03	0,011	2,5	<LQ 0.02	0,018	61	126	<LQ 0.5	4	<4.5
		4	14/10/2024	10:25	0,04	0,026	3,4	0,042	0,029	1243	1213	<LQ 0.5	1	<1.5
06188790 - LEZ A CASTELNAU-LE-LEZ	Le4	1	25/03/2024	10:20	0,03	0,012	5,3	0,05	0,035	30	15	1	1	2
		2	28/05/2024	10:10	0,02	0,011	4,8	0,031	0,014	213	93	2	1	3
		3	15/07/2024	10:20	0,03	<LQ 0.01	2	<LQ 0.02	0,016	109	45	5	1	6
		4	14/10/2024	10:15	0,03	<LQ 0.01	3	0,046	0,038	61	465	<LQ 0.5	1	
06188791 - LEZ A MONTPELLIER 2	Le5	1	25/03/2024	11:05	0,1	0,022	5,5	0,046	0,039	291	93	1	1	2
		2	28/05/2024	10:50	0,04	0,015	4,7	0,031	0,023	1749	14	2	<LQ 0.5	<2.5
		3	15/07/2024	10:45	0,04	0,032	1	<LQ 0.02	0,019	93	15	2	8	10
		4	14/10/2024	11:00	0,11	0,043	2,6	0,046	0,036	661	126	<LQ 0.5	3	<3.5
06188800 - LEZ A MONTPELLIER 1	Le6	1	25/03/2024	11:50	0,1	0,028	5,3	0,038	0,039	371	<15	2	2	4
		2	28/05/2024	11:10	0,08	0,02	4,6	0,027	0,016	1148	126	2	1	3
		3	15/07/2024	13:15	0,06	0,023	1	<LQ 0.02	0,038	1414	585	11	<LQ 0.5	11
		4	14/10/2024	11:45	0,13	0,075	3,1	0,05	0,044	1284	158	3	1	4

* paramètres comparés aux classes de qualité selon le SEQ-Eau V2

● La Mosson

La station Mo1, située en tête de bassin versant, était à sec lors de la campagne d'octobre 2024 (elle était à sec lors de toutes les campagnes de 2023).

En 2023 et 2024, le net déficit hydrique dans le secteur amont du bassin versant pénalise la qualité de l'eau de la Mosson. Les apports de la station d'épuration de Montarnaud dégradent la qualité de l'eau au niveau de Vailhauquès (Mo2), mais une nette amélioration est à noter par rapport aux suivis antérieurs (2017-2018).

Les résultats sont meilleurs vers l'aval. Les débits plus soutenus et l'autoépuration naturelle du cours d'eau, notamment la consommation par les végétaux, permettent une amélioration sensible de la qualité de l'eau avec une diminution marquée de la charge en phosphore.

Les écoulements lents, l'éclairement du lit et la disponibilité de nutriments favorisent les développements de végétaux. La Mosson présente globalement une tendance à l'eutrophisation qui peut générer des perturbations importantes des taux d'oxygène dissous néfastes pour les organismes aquatiques.

Des contaminations bactériologiques sont relevées, notamment à Vailhauquès malgré l'installation d'un traitement UV lors de la réhabilitation de la station de Montarnaud.

Dans la partie aval du bassin versant, les données recueillies dans le cadre du RCS/RCO montrent que la qualité de l'eau de la Mosson à Lattes (Mo6) est dégradée, vis-à-vis d'une « médiocre » oxygénation de l'eau notamment.

La qualité des eaux du Coulazou, qui conflue avec la Mosson en aval de la station Mo4 est contrôlée dans le cadre du réseau RCO. La qualité est considérée comme étant moyenne (désoxygénation ; concentrations élevées en phosphore total).

● Le Lez

Les eaux du Lez sont globalement de bonne, voire très bonne qualité, sur l'ensemble du linéaire durant les suivis réalisés en 2023 et 2024. La bactériologie est le seul élément déclassant vis-à-vis du SEQ-Eau, ainsi que des désoxygénations ponctuelles en été à Montpellier.

Les résultats sont tout à fait comparables avec ceux obtenus dans le cadre des précédents suivis en 2017, 2018 et 2023.

Les données recueillies dans le cadre du RCS/RCO montrent que la qualité de l'eau est très bonne à Prades-Le-Lez (Le2). Quelques valeurs élevées de COD sont relevées entre février et juillet (rang de qualité « moyenne » en avril et juillet), traduisant la présence de matières organiques.

Dans la partie aval du lez à Lattes (06189500 - Le7) est légèrement plus dégradée qu'en amont. En 2023, aucun déclassement n'avait été observé sur les nutriments (ammonium, nitrites, phosphore) contrairement aux suivis précédents de 2017-2018. **Ce n'est pas le cas en 2024 où les 24 campagnes ont mis en évidence des concentrations en ammonium non-négligeables de janvier à avril** (rang de qualité « moyenne » sur quelques campagnes, et « médiocre » en mars). Par ailleurs, les températures de l'eau augmentent fortement en période estivale, avec un maximum de 31,2°C mesuré en août, et peuvent être préjudiciables à la vie aquatique.

5.1.3. Teneur en pesticides dans l'eau

Des analyses de pesticides ont été réalisées dans le cadre des suivis RCS/RCO de l'Agence de l'eau dans le bassin du Lez.

La Mosson à Lattes est peu polluée par les pesticides. Seules 9 molécules différentes ont été détectées sur en 2024 et 28 molécules en 2023. Les pesticides souvent retrouvés sont le glyphosate, la simazine, l'imidaclopride et l'AMPA. La Mosson à Montpellier ne présente pas de pollution particulière par les pesticides. Seule l'AMPA est détecté régulièrement.

Le Ruisseau du Coulazou est également **peu pollué par les pesticides**. Seules 3 molécules ont été détectées en 2024 et 15 molécules en 2023.

Le Lez à Prades-le-Lez est faiblement pollué par les pesticides. Seules quelques molécules ont été détectées et les concentrations restent faibles. Le Lez à Lattes **ne présente pas de pollution particulière par les pesticides**. Seules 8 molécules différentes ont été détectées en 2024 et 17 molécules en 2023. Parmi les pesticides, la substance que l'on retrouve le plus souvent est l'AMPA.

5.1.4. Teneur en micropolluants sur bryophytes

Les dosages de métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc) ont été réalisés dans les bryophytes.

Tableau 12 - Résultats des analyses de métaux sur bryophytes dans les cours d'eau des bassins versants du Lez et de la Mosson en 2023 et 2024

	06188770 - LEZ A MONTFERRIER- SUR-LEZ	06188790 - LEZ A CASTELNAU- LE-LEZ	06189661 - MOSSON A LAVERUNE	06188770 - LEZ A MONTFERRIER- SUR-LEZ	06188790 - LEZ A CASTELNAU- LE-LEZ	06189661 - MOSSON A LAVERUNE
Dates des campagnes	25/07/23	25/07/23	25/07/23	15/07/24	15/07/24	15/07/24
Arsenic (mg/kg MS)	6,98	2,41	4,14	1,28	2,02	1,09
Cadmium (mg/kg MS)	0,05	0,09	0,1	0,1	0,1	0,05
Chrome (mg/kg MS)	5,35	3,60	7,81	3,54	3,02	2,68
Cuivre (mg/kg MS)	12,7	18,8	20,7	6,73	7,53	12,00
Mercure (mg/kg MS)	0,048	0,047	0,057	0,049	0,048	0,050
Nickel (mg/kg MS)	7,9	6,7	13,7	2,9	2,98	3,32
Plomb (mg/kg MS)	3	4	21	1,92	2,26	6,25
Zinc (mg/kg MS)	48,3	53,0	78,6	40,28	33,59	52,08

Classes de couleur :
classes de qualité par altération selon
le SEQ-Eau version 2

	très bonne
	bonne
	moyenne
	médiocre
	mauvaise

Le Lez et la Mosson ne montrent pas de valeur de concentration élevée en métaux.

5.1.5. Qualité biologique - invertébrés et diatomées benthiques

Les couleurs affichées dans le tableau suivant sont celles de l'état biologique (DCE) évalué selon les règles de l'arrêté du 9 octobre 2023.

Tableau 13 : qualité hydrobiologique invertébrés et diatomées dans le bassin versant du Lez et de la Mosson en 2023 – 2024

station	Code étude	2023	2024	2023	2024
		I2M2 (EQ.IBGN)	I2M2 (EQ.IBGN)	EQR (IBD)	EQR (IBD)
06187895 - MOSSON A MONTARNAUD	Mo1	assec	0,3029 (12)	0,97 (17,7)	0,97 (17,7)
06187896 - MOSSON A VAILHAUQUES	Mo2	0,3317 (12)	0,4045 (14)	0,83 (15,2)	0,59 (11,1)
06189660 - MOSSON A GRABELS 2	Mo3	0,506 (16)	0,1737 (11)	0,78 (14,5)	0,43 (8,4)
06189661 - MOSSON A LAVERUNE 2	Mo4	0,354 (14)	0,5035 (13)	0,83 (15,3)	0,85 (15,6)
06188750 - LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Le1	0,5844 (15)	0,4555 (15)	0,98 (17,9)	0,8 (14,7)
06188770 - LEZ A MONTFERRIER-SUR-LEZ	Le3	0,2033 (13)	0,2125 (12)	0,88 (16,1)	0,9 (16,4)
06188790 - LEZ A CASTELNAU-LE-LEZ	Le4	0,1378 (12)	0,2443 (12)	0,89 (16,3)	0,89 (16,3)
06188791 - LEZ A MONTPELLIER 2	Le5	non prévu		0,83 (15,3)	0,88 (16,1)
06188800 - LEZ A MONTPELLIER 1	Le6	- (7)	- (7)	0,89 (16,3)	0,87 (16)

Les résultats de l'analyse des peuplements invertébrés réalisées en 2024 sont moins globalement satisfaisants qu'en 2023, excepté pour la Mosson à Lavérune et le Lez à Castelnau.

Malgré la présence d'habitats, la Mosson en amont de Grabels est pénalisée par un déficit hydrique majeur qui réduit le développement d'un peuplement invertébré équilibré.

Le Lez présente une nette dégradation de la qualité hydrobiologique vis-à-vis des invertébrés ces dernières années et ce, dès l'amont du bassin. Il semble que le colmatage par les algues notamment réduit les habitats disponibles pour ces communautés.

L'analyse des diatomées est nettement plus favorable. Les peuplements sont principalement influencés par la qualité de l'eau. Aussi, seules les stations situées dans la Mosson à Vailhauquès et Grabels présentent des valeurs défavorables.

5.2. CONCLUSION

5.2.1. Conclusion sur la qualité actuelle et son évolution

La qualité des sous-bassins versants du Lez et de la Mosson en 2023 et 2024 sont présentées dans les cartes fournies en annexe 7.3, 7.4, 7.5 et 7.6 selon les différentes altérations du SEQ-eau et les éléments de l'état écologique

L'évolution de la qualité des cours d'eau des sous-bassins versants du Lez et de la Mosson entre 2005 et 2024 est présentée dans le **Tableau 14**.

La qualité physico-chimique et bactériologique est évaluée au regard du SEQ-Eau version 2. Les résultats des analyses biologiques des diatomées sont présentés selon les couleurs de l'état écologique (arrêté du 9 octobre 2023). Pour le compartiment « invertébrés », les résultats sont donnés par la qualité au regard de l'IBGN de 2005 à 2018 et de l'Equivalent IBGN de l'I2M2 en 2023 et 2024.

Tableau 14 - Synthèse de la qualité du Lez et de la Mosson – 2005 à 2024

Code	Libellé	CD34	Physico-chimie générale SEQ-Eau V2								Bactériologie SEQ-Eau V2							Invertébrés IBGN (équivalent)							Diatomées IBD									
			2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.
06187895	MOSSON A MONTARNAUD	Mo1						MOOX	▼▼								=																	
06187896	MOSSON A VAILHAUQUÈS	Mo2			PHOS NITR	PHOS NITR	PHOS	PHOS	▼▼								=																	
06189660	MOSSON A GRABELS 2	Mo3							=								=																	
06300056	MOSSON A MONTPELLIER				MOOX	MOOX AZOT	NITR		=																									
06189661	MOSSON A LAVERUNE 2	Mo4							=								=																	
06189675	MOSSON A LATTES	Mo6			AZOT	PHOS	MOOX	MOOX	MOOX	=																								
06189678	RUISSEAU DU COULAZOU A FABREGUES	CM5				NITR PHOS	MOOX AZOT NITR PHOS	MOOX PHOS	MOOX PHOS	=																								
06188750	LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Le1							=																									
06188785	LEZ A PRADES-LE-LEZ 3	Le2						MOOX	▼▼																									
06188770	LEZ A MONTFERRIER-SUR-LEZ	Le3				MOOX			=																									
06188790	LEZ A CASTELNAU-LE-LEZ	Le4			PHOS				=																									
06188791	LEZ A MONTPELLIER 2	Le5			MOOX			MOOX	▼																									
06188800	LEZ A MONTPELLIER 1	Le6							=																									
06189500	LEZ A LATTES 2	Le7			TEMP	MOOX AZOT PHOS	MOOX AZOT	AZOT	AZOT MOOX	=																								

● Mosson

La qualité de l'eau de la Mosson dans sa partie amont (Montarnaud, Vailhauquès) est étroitement liée à l'hydrologie. Aussi, il est difficile de percevoir tendance d'évolution entre les différents suivis. **A l'inverse, dans sa partie médiane, de Grabels à Lavérune, la qualité physico-chimique et bactériologique semble s'être améliorée ces 20 dernières années. Les travaux d'amélioration de la STEU de Montarnaud en 2019 semblent avoir eu un impact positif sur la qualité de l'eau, bien qu'une contamination en phosphore persiste encore à l'aval immédiat du rejet.**

Près de la confluence avec le Lez (à Lattes), la qualité de la Mosson ne semble pas avoir évolué depuis le dernier suivi.

Les compartiments des invertébrés et diatomées ont montré des différences importantes lors des différents suivis. Toutefois, si l'on regarde globalement l'évolution de ces indices biologiques au fil du temps, on ne distingue pas de tendance d'évolution de la qualité. L'hydrologie de l'année et la période d'intervention a une grande influence sur les résultats obtenus.

La qualité des eaux du Coulazou, affluent de la Mosson demeure moyenne.

● Lez

A l'instar des suivis précédents, la qualité physico-chimique du Lez est globalement bonne entre Saint-Clément-de-Rivière et Montpellier, même si une dégradation est constatée en 2024 sur la station RCS de Prades-le-Lez et à Montpellier 2 (désoxygénation). La station RCS à Lattes fait état d'un milieu plus dégradé avec des contaminations ponctuelles fortes en ammonium. **En 2023, la contamination bactériologique a diminué par rapport à 2018, mais elle a de nouveau augmenté en 2024 en amont et à Montferrier.** Lors des événements pluvieux importants, cas de la campagne de mai 2018 et octobre 2024, les concentrations en germes fécaux sont élevées, plus particulièrement à l'aval de Montpellier où la classe de qualité « mauvaise » est atteinte e 2018. La faible pluviométrie enregistrée en 2023 peut expliquer en partie cette amélioration. Pour ce qui est d'octobre 2024, Les **déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie** sont à l'origine de cette pollution bactériologique.

La qualité biologique au regard des peuplements d'invertébrés benthiques s'est améliorée depuis 2012 dans le secteur de source (Le1) et atteint désormais une bonne qualité biologique. A partir de Prades-Le-Lez (Le2), il semble que la qualité biologique se dégrade depuis 2017. Aux Le2, L3 et Le4, la baisse de qualité pourrait s'expliquer par un colmatage par les algues important qui limite la disponibilité des habitats. **A l'aval de Montpellier (Le6 et Le7), la monotonie des fonds et des écoulements, le réchauffement des eaux et l'absence de végétation rivulaire arborescente (ripisylve) ne favorisent pas non plus la diversité des habitats.**

La qualité biologique au regard des peuplements diatomiques est moins perturbée (bonne qualité), elle s'est même amélioré en amont, atteignant le seuil de « très bonne qualité », les diatomées étant davantage dépendant de la qualité de l'eau que du milieu physique.

5.2.2. Orientations d'action

Dans le bassin versant de la Mosson, de nombreux travaux et investissements ont été réalisés pour améliorer la qualité de l'assainissement collectif. Certains rejets existants ont encore un impact sur le milieu aquatique, comme la station de Montarnaud, principalement en période de faible hydrologie. Néanmoins, le cours d'eau conserve une bonne capacité d'autoépuration puisque l'influence du rejet diminue vers l'aval et son impact n'est presque plus perceptible à Grabels (7 km en aval).

Aussi, pour être perceptible dans les secteurs amont du bassin versant, **l'amélioration de la qualité des rejets d'assainissement doit désormais s'accompagner de mesures visant le rétablissement de conditions hydrologiques favorables** permettant la dilution des apports polluants.

Les actions en faveur du maintien d'un débit suffisant dans la Mosson peuvent être de différentes natures :

- limiter les prélèvements en recensant l'ensemble des captages existants,

- **poursuivre les opérations de restauration hydromorphologiques** qui favorisent les connexions du cours d'eau avec ses annexes hydrauliques et le développement de la ripisylve.

En effet, les opérations telles que celle menée à Laverune visant la restauration de la prairie alluviale de la Mosson offrent différentes perspectives. Le **gain d'espace de mobilité** du cours d'eau augmente la capacité de débordement freinant les écoulements et diminuant le risque d'inondation. De plus, en **connectant le lit à la plaine** et aux boisements proches, la nouvelle topographie favorise le développement mais également la **régénération de la ripisylve** au gré des crues. Ainsi, en offrant une meilleure hydratation des abords du cours d'eau et en favorisant les processus naturels d'évolution morphologique, **ce type de restauration permet une augmentation progressive de la diversité d'habitats et de la résilience du milieu face aux pollutions**. Ces conditions favorisent l'établissement d'une meilleure biodiversité.

Dans le bassin du Lez, la plupart des communes ont été raccordées au système d'épuration MAERA dont l'exutoire se situe en mer. Il ne reste plus que quelques installations rejetant dans le Lez ou ses affluents et celles-ci ne semblent pas poser de problème majeur.

Toutefois, des **points de rejets par temps pluie** existent et ont un impact sur la qualité du Lez.

En effet, des suivis spécifiques menés par la Régie des Eaux ont permis de mettre en évidence l'impact des déversements (déversoirs d'orages ou by-pass) qui dégradent la qualité physico-chimique et biologique du Lez. L'impact de ces apports est plus important lorsque de **gros volumes sont déversés dans un contexte hydrologique faible**. Aussi, des mesures doivent être prises pour limiter les déversements dans ce contexte soit en améliorant les réseaux et diminuant les volumes déversés ainsi que leur fréquence, soit en mettant en place un protocole de soutien du débit, par exemple avec des apports du réseau BRL, en cas de déversements.

Ces déversements peuvent aussi avoir un impact sur la baignade en mer et la production des coquillages. L'impact est plus fort lorsque les volumes sont importants dans un contexte hydrologique élevé qui favorise un transfert rapide des polluants vers l'aval car l'abattement naturel de la pollution bactériologique (paramètres les plus problématiques pour ces usages) ne peut se faire.

Dans sa partie amont, le Lez est abrité des espèces patrimoniales exceptionnelles (le chabot endémique du Lez *Cottus petiti*, gastéropode Hydrobiidae protégé nationalement *Heraultiella exilis*, larve d'odonate protégée nationalement : *Oxygastra curtisii*). Certaines sont principalement présentes à l'aval immédiat de la source du Lez. La source du Lez est exploitée pour l'adduction en eau potable de Montpellier et bénéficie d'un **débit réservé de 230 l/s** (180 l/s avant 2024). Or, les débits enregistrés à la station Y320 0010 01 située à Saint-Clément de Rivière montrent que **de façon récurrente le débit réservé n'est pas respecté**. Par exemple, le 28 septembre 2024, la restitution s'est arrêtée pendant 5h et le débit a baissé jusqu'à atteindre un minimum de 11 l/s. Des actions doivent être menées afin de permettre de sécuriser la restitution du débit réservé du Lez et préserver ainsi les espèces exceptionnelles et fragiles qui le peuplent (identification de l'origine du problème, modification du système de pompage, installation d'une pompe de secours pour le débit réservé...).

Par ailleurs, le Lez en amont de Montpellier est soumis à des développements importants d'algues qui colonisent le fond du lit colmatent les habitats et diminuent l'attractivité du milieu pour les invertébrés et les poissons notamment. Il serait intéressant d'étudier la possibilité de rétablir des variations de débit capables de chasser les algues en période d'étiage. Une telle mesure pourrait également être bénéfique pour limiter les cyanobactéries.

Dans la traversée de Montpellier, pour limiter le risque d'eutrophisation du milieu, une réflexion sur des aménagements permettant de diversifier les écoulements (très lents en raison de la présence de seuils) et la restauration de la végétation rivulaire qui apporterai de l'ombrage. Ce type de projet peut tout à fait s'inscrire dans les réflexions actuelles qui visent la désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur dans les villes.

A noter par ailleurs le classement en zone vulnérable d'une bonne partie du bassin versant du Lez et de la Mosson depuis 2021, permettant la mise en application des mesures de la Directive Nitrates afin de lutter contre la pollution aux nitrates, bien que ceux-ci soient plutôt faibles. Les efforts peuvent donc être accentués sur le respect des mesures associés à cette directive, notamment la création de bandes enherbées suffisamment larges le long des cours d'eau (5 mètres minimum), qui peut être profitable pour la filtration de nombreux polluants.

On constate également une baisse du relargage de l'azote et du phosphore dans les cours d'eau de ces bassins versants depuis plusieurs années. Malgré cela, l'état des lagunes en aval, qui sont les milieux récepteurs de ces cours d'eau, semble se dégrader. Un projet de diagnostic approfondi de l'état des lagunes a donc été initié afin d'évaluer les flux maximums d'admissibilité en phosphore et azote que celles-ci peuvent accueillir afin d'atteindre le bon état écologique. Cela permettra de fixer des objectifs à atteindre concernant les rejets de stations d'épuration et rejets agricoles.

Enfin, les initiatives de réutilisation des eaux usées doivent se poursuivre puisque celles-ci réduisent les prélèvements et offrent une restitution diffuse de l'eau favorisant une meilleure épuration. Un test est actuellement effectué sur les stations d'épuration rejetant normalement dans le Coulazou sur le bassin versant de l'étang de l'Or. Les eaux sont réutilisées à proximité du lieu de prélèvement pour l'agriculture au lieu d'être restitués dans le cours d'eau. L'eau reste donc dans le secteur, les prélèvements sont indirectement limités car substitués par l'eau réutilisée et les apports en nutriments sensés être amoindris. L'attention devra être porté tout particulièrement sur les conséquences à l'étiage en terme de quantité d'eau sur le Coulazou. Les stations d'épuration étant bien souvent des supports d'étiage importants pour certains petits cours d'eau de la région, comme c'est le cas du Coulazou.

6. BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR

6.1. PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Plusieurs types de ressources sont utilisés pour l'alimentation en eau potable dans le bassin versant.

- Le **canal du Bas-Rhône** qui fournit environ 75 % des volumes prélevés en eau potable.
- **Alluvions quaternaires et villafranchiennes entre le Lez et le Vidourle.**

Cette ressource est largement utilisée avec un volume annuel prélevé pour l'AEP de 3,5 millions de m³ (source : SIERM). Les forages de Mauguio représentent un volume annuel d'environ 1,5 million de m³.

- **Calcaires, marnes et molasse oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières.**

19 captages AEP sont recensés pour cette masse d'eau. Le volume annuel prélevé de ces captages est d'environ 3,30 Mm³ en 2016 (source : sigc.fr) ; soit plus de 50% des prélèvements AEP de cette nappe.

L'exploitation de ces captages a fortement modifié le régime hydrologique des cours d'eau en particulier du Bérange dont l'écoulement est devenu intermittent dans sa partie amont.

Peu de prélèvements agricoles sont recensés dans le bassin versant. Les aquifères sollicités par l'agriculture et les usages domestiques sont les mêmes que pour l'AEP.

Deux cours d'eau bénéficient d'un soutien d'étiage estival dans leur partie médiane :

- le Salaison en amont du Crès : ressource BRL environ 50 l/s au niveau de Jacou, soit en amont de Sa1 ;
- la Cadoule au niveau du parcours de santé de Castries : forage en nappe, soit en amont de Ca4.

6.2. SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

6.2.1. Rejets domestiques

6.2.1.1. Stations d'épuration du bassin versant

Le tableau qui suit présentent les stations d'épuration en fonctionnement au cours de l'année 2024.

Les modifications des systèmes d'assainissement collectifs (mise hors service, modernisation...) depuis le dernier suivi de 2018 sont surlignées en vert.

Nom de la station	Commune	Mise en service	Agrandissement ou modernisée	Capacité EH	Milieu récepteur
St-Vincent-de-Barbeyrargues	SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES	janv-07	2007	800	Rau du Cassagnoles affluent du Salaison aval SA0, amont SA1
Guzargues	GUZARGUES	janv-92		337	Cadoule amont CA4' Nouvelle station prévue pour 2026
Mauguio-Bourg	MAUGUIO	nov-08		24 000	Etang de l'Or
St-Drézéry	SAINT-DREZERY	janv-09		4 000	Bérange amont B'6
Baillargues/Saint-Brès	BAILLARGUES	2011		20 000	Rau du Merdanson affluent Aigues-vives amont AV5
Fonts-Rouges	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES / SUSSARGUES	sept-15		7200	Affluent Viredonne
Beaulieu Restinclières	RESTINCLIERES	juil-10		5200	Pontil affluent du Dardaillon
Valergues	VALERGUES	janv-13		4000	Rau de Berbian affluent de la Viredonne

Nom de la station	Commune	Mise en service	Agrandissement ou modernisée	Capacité EH	Milieu récepteur
Lansargues	LANSARGUES	juil-11		4 800	Canal de Lansargues ? Viredonne ?
Candillargues	CANDILLARGUES	sept-09		2 500	Bérange amont B6
La-Grande-Motte	LA GRANDE-MOTTE	févr-13		65000	Etang de l'Or
Lunel-Viel	LUNEL-VIEL	avr-08		6 000	Dardaillon Ouest affluent canal de Lunel amont CL10
Vérargues	VERARGUES	juin-83	2008	900	Affluent du Dardaillon Est Fin de vie, travaux prévus pour 2026
St-Just-St-Nazaire	SAINT-JUST	août-09		5 000	Dardaillon affluent canal de Lunel amont CL10
Lunel	LUNEL	jan-2024		42 000	Rau du Gazon, canal de Lunel amont CL9
Marsillargues-bourg	MARSILLARGUES	janv-13		8 500	Rau de la Capoulière affluent canal de Lunel amont CL10

De nombreux réseaux d'assainissement connaissent des perturbations en période pluvieuse. Le réseau de la Métropole de Montpellier (raccordé à MAERA) est notamment touché par des déversements récurrents. Une perturbation notable est recensée sur le Salaison au niveau de Jacou (source : PDPG 34, 2017). Le PR « Salaison » surverse en moyenne 5 jours par an dans le Salaison (source : EGIS, 2016).

Dans le bassin versant de l'étang de l'Or, un grand nombre d'habitations et de hameaux sont implantés loin des zones urbanisées et sont vraisemblablement **équipés de systèmes d'assainissement autonome**.

Les caves coopératives possèdent des dispositifs de traitement autonome (station d'épuration ou bassin d'évaporation). La majorité des caves particulières sont aux normes vis à vis de leurs effluents viti-vinicoles.

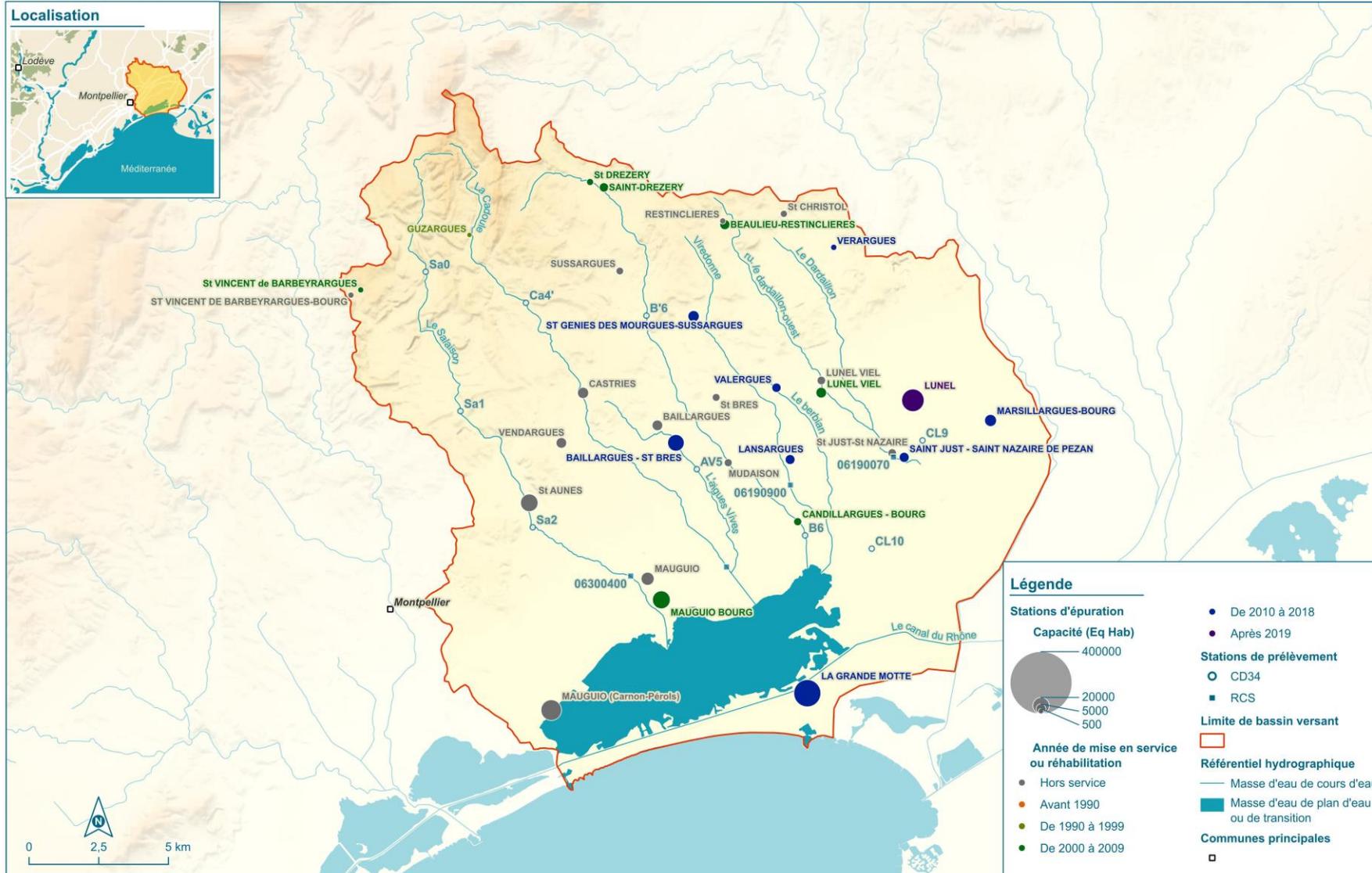
Les rejets des industries de conditionnement de fruits et légumes principalement liées aux coopératives fruitières (notamment Cofruid'OC à Lunel-Viel et Saint-Just).

Des **déchetteries** sont situées sur le territoire à proximité des cours d'eau : l'Aigues-Vives (amont AV5) La Cadoule (Castries en aval de la station Ca4 et Saint-Aunès) ; ruisseau de la Porte (Saint-Just) ; Salaison (Teyran, Le Crès en aval de la station Sa1).

Dans la **zone industrielle de Baillargues**, l'usine Profil système (métallurgie de l'aluminium) possède un système de traitement de ses effluents. Cette entreprise est inscrite au registre des émissions polluantes de l'INERIS. Des produits dérivés du cadmium sont rejetés directement dans le milieu naturel (source : georisques.gouv). Le rejet semble avoir lieu dans la Cadoule.

L'usine d'incinération de Lunel-Viel (OCREAL) fonctionne depuis l'été 1999. Jusqu'en novembre 2008 un rejet d'effluents issus du système de traitement des fumées avait lieu dans le Canal de Lunel en amont de sa confluence avec le Dardaillon. Le processus de traitement des fumées a été modifié et ne produit plus de rejets aqueux.

On ne dispose pas d'étude précise sur la **contribution de l'activité agricole à l'eutrophisation de l'étang de l'Or**. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un facteur déterminant qui doit être impérativement intégré dans la stratégie globale de réduction des apports nutritifs. Depuis 2021, la majeure partie des communes situées sur le bassin versant de l'étang de l'Or ont été classées en zone vulnérable au regard de la Directive Nitrates, permettant sa mise en application.



6.3. QUALITÉ DES EAUX

Les résultats des analyses physico-chimiques et bactériologiques effectuées en 2023 et 2024 sont présentés sous forme de tableaux dans les pages suivantes.

Ils sont confrontés à la grille d'appréciation de l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier relatif aux méthodes d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, et à la grille d'appréciation de la qualité des eaux du SEQ-Eau version 2.

Classes d'état selon l'arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 :

	Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais
---	----------	---	-----	---	-------	--	----------	---	---------

Les stations situées dans l'hydro-éco-région 6 dite "Méditerranée" présentent une température naturellement élevée. De fait, la température ne rentre pas en compte dans l'évaluation des éléments physico-chimiques généraux de la DCE.

Classes de qualité selon le SEQ-Eau V2 :

	Très bonne		Bonne		Moyenne		Médiocre		Mauvaise
---	------------	---	-------	---	---------	--	----------	---	----------

Les seuils utilisés pour NH₄ sont ceux de l'altération matières azotées.

Les seuils utilisés pour pH sont ceux de l'altération acidification.

Les paramètres (*) non pris en compte dans l'évaluation de la DCE sont comparés selon la grille SEQ-EAU V2.

6.3.1. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2023

Tableau 15 - Résultats des analyses physico-chimiques réalisées en 2023 dans le bassin versant de l'étang de l'Or, comparaison avec les seuils de la DCE et du SEQ-Eau V2

Station	Code	Camp.	Date	Heure	Débit m3/s	Temp. Air °C	Temp. Eau °C	pH unité	* Conductivité µS/cm	O2 mg/l	O2 % sat.	* MES mg/l	DBO5 mgO2/l	COD mg C/l	
06190035 - SALAISON A ASSAS	Sa0	1	21/03/2023	8:50	0,017	7	10,1	8,1	732	9,5	85	<2	1,5	1,9	
		2	11/05/2023	10:06	0,003	20	18,1	7,4	764	11,5	122	5	1,8	2,2	
		3	25/07/2023	9:00	assec		23								
		4	10/10/2023	9:30	assec		14								
06190030 - SALAISON A LE-CRES	Sa1	1	21/03/2023	11:15	0,080	16	13,6	7,8	768	7,5	72	2	5,4	3,4	
		2	11/05/2023	12:20	0,017	24	16,7	7,4	686	8,1	84	2	1,4	1,9	
		3	25/07/2023	9:30	assec		22								
		4	10/10/2023	10:55	0,007	18	15,8	7,8	546	3,8	38	10	1,2	1,7	
06190100 - SALAISON A ST-AUNES	Sa2	1	21/03/2023	12:00	0,185	21	14,2	8,3	760	12,6	128	<2	2,8	2	
		2	11/05/2023	14:38	0,063	25	19,6	7,9	708	13,7	151	3	1,4	1,4	
		3	26/07/2023	11:20	0,058	29	19,5	7,9	750	7,6	83	<2	0,7	1,2	
		4	10/10/2023	11:45	0,044	22	17	8,2	746	8,4	86	<LQ 2	1	1,1	
06190115 - CADOULE A CASTRIES	Ca4'	1	21/03/2023	9:20	0,050	9	11,4	8,0	789	10,2	94	<2	1,6	1,6	
		2	11/05/2023	11:11	0,012	21	15,5	7,6	775	9,4	96	2	1,1	1,5	
		3	25/07/2023	13:45	0,002	22	21,4	7,6	737	10,2	116	3	1,7	2,2	
		4	10/10/2023	9:55	assec		17								
06190045 - BERANGE A CASTRIES	B'6	1	21/03/2023	10:10	0,033	14	11,2	7,9	939	8,0	73	<2	1,5	1,7	
		2	11/05/2023	11:00	assec		20								
		3	25/07/2023	15:00	assec		23								
		4	10/10/2023	10:20	assec		17								
06190040 - BERANGE A CANDILLARGUES 1	B6	1	21/03/2023	15:00	n.m	21	15,3	8,3	899	14,6	146	17	6	3	
		2	11/05/2023	16:27	n.m	27	20,4	7,8	896	8,2	92	12	1,9	2,4	
		3	25/07/2023	15:40	n.m	26	25,2	8,0	4780	9,3	113	41	5,4	6,6	
		4	10/10/2023	15:20	n.m	27	20,9	8,2	1084	9,8	108	15	5,3	10,5	
06190020 - AIGUES VIVES A MUDAISON	AV5	1	21/03/2023	14:00	0,019	21	18,2	8,3	1547	9,7	103	14	2,4	6,8	
		2	11/05/2023	15:46	0,037	25	21,5	7,7	1691	5,3	61	13	3	7,4	
		3	25/07/2023	14:50	0,015	25	25,2	8,2	1666	7,9	96	11	20	18,1	
		4	10/10/2023	14:40	0,030	27	23,8	8,3	1689	8,0	94	14	1,7	6,6	
06192820 - CANAL DE LUNEL A LUNEL 2	CL9	1	20/03/2023	12:00	n.m	22	15,6	7,9	692	11,1	110	4	1	2,1	
		2	10/05/2023	15:32	n.m	25	21,1	7,7	824	9,4	106	22	2,5	2,2	
		3	26/07/2023	14:15	n.m	31	22,6	7,8	793	10,9	125	29	3,8	4,6	
		4	09/10/2023	12:45	n.m	26	21	7,8	819	6,4	71	14	0,9	2,7	
06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2	CL10	1	20/03/2023	11:20	n.m	22	14,7	8,0	4010	13,5	132	27	6	2	
		2	10/05/2023	14:59	n.m	25	22,2	8,0	8830	8,1	94	22	4,4	1,9	
		3	26/07/2023	15:00	n.m	31	25,6	8,0	15900	8,1	98	29	5,7	2,6	
		4	09/10/2023	13:12	n.m	27	21,1	7,9	13250	6,1	68	10	2,1	1,7	

Station	Code	Camp.	Date	Heure	NH4	NO2	NO3	PO4	Ptotal	* Escherichia coli	* Streptocoques fécaux	Phéo-pigments	Chloro-a	* chl a + phéo-pigments	
					mg NH4/l	mg NO2/l	mg NO3/l	mg PO4/l	mg P/l	ufc/100 ml	ufc/100 ml	µg/l	µg/l	µg/l	
06190035 - SALAISON A ASSAS	Sa0	1	21/03/2023	8:50	0,02	<0,01	2	<0,02	<0,01	61	30	0,5	1	1,5	
		2	11/05/2023	10:06	0,02	0,021	1,7	0,023	0,014	77	30	1	0,5	1,5	
		3	25/07/2023	9:00											
		4	10/10/2023	9:30											
06190030 - SALAISON A LE-CRES	Sa1	1	21/03/2023	11:15	<0,01	0,036	5,2	0,023	0,018	251	46	0,5	1	1,5	
		2	11/05/2023	12:20	0,08	0,033	2,5	0,027	0,029	30	30	6	2	8	
		3	25/07/2023	9:30											
		4	10/10/2023	10:55	0,01	<LQ 0,01	<LQ 0,5	0,027	0,046	956	161	5	9	14	
06190100 - SALAISON A ST-AUNES	Sa2	1	21/03/2023	12:00	0,02	0,042	14,7	<0,02	0,016	30	15	0,5	2	2,5	
		2	11/05/2023	14:38	0,02	0,063	12,7	<0,02	0,015	45	<15	1	0,5	1,5	
		3	26/07/2023	11:20	0,02	0,025	11,7	0,034	0,014	1795	272	2	1	3	
		4	10/10/2023	11:45	<LQ 0,01	0,018	11,2	<LQ 0,02	0,014	441	61	5	6	11	
06190115 - CADOULE A CASTRIES	Ca4'	1	21/03/2023	9:20	0,01	0,035	9,9	<0,02	<0,01	<15	77	1	1	2	
		2	11/05/2023	11:11	0,06	0,015	1,9	<0,02	0,016	30	15	1	0,5	1,5	
		3	25/07/2023	13:45	0,03	<LQ 0,01	<LQ 0,5	<LQ 0,02	0,023	374	548	2	2	4	
		4	10/10/2023	9:55											
06190045 - BERANGE A CASTRIES	B'6	1	21/03/2023	10:10	<0,01	<0,01	4,1	0,23	0,075	30	<15	0,5	2	2,5	
		2	11/05/2023	11:00											
		3	25/07/2023	15:00											
		4	10/10/2023	10:20											
06190040 - BERANGE A CANDILLARGUES 1	B6	1	21/03/2023	15:00	0,01	0,15	26,4	0,031	0,084	15	<15	0,5	87	87,5	
		2	11/05/2023	16:27	0,38	0,29	9,7	0,027	0,065	<15	<15	8	11	19	
		3	25/07/2023	15:40	0,03	<LQ 0,01	<LQ 0,5	<LQ 0,02	0,12	93	15	9	44	53	
		4	10/10/2023	15:20	0,02	<LQ 0,01	<LQ 0,5	<LQ 0,02	0,11	252	110	8	28	36	
06190020 - AIGUES VIVES A MUDAISON	AV5	1	21/03/2023	14:00	0,07	0,024	5,5	0,23	0,28	1033	574	3	4	7	
		2	11/05/2023	15:46	15	0,83	12,6	29,1	11	475	178	12	12	24	
		3	25/07/2023	14:50	0,06	0,26	8,1	2,68	0,98	9826	7683		1	1	
		4	10/10/2023	14:40	0,05	0,07	5,7	0,64	0,3	764	968	5	16	21	
06192820 - CANAL DE LUNEL A LUNEL 2	CL9	1	20/03/2023	12:00	0,28	0,15	10,7	0,18	0,098	9826	909	2	1	3	
		2	10/05/2023	15:32	0,76	0,19	9,6	0,31	0,2	827	109	2	1	3	
		3	26/07/2023	14:15	0,02	0,063	8,3	0,05	0,11	289	125	8	4	12	
		4	09/10/2023	12:45	0,2	0,12	8,9	0,12	0,12	2482	76	3	2	5	
06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2	CL10	1	20/03/2023	11:20	<0,01	0,17	10	0,027	0,27	77	110	0,5	83	83,5	
		2	10/05/2023	14:59	0,54	0,23	2,3	0,12	0,16	15	<15	4	13	17	
		3	26/07/2023	15:00	0,01	0,01	<LQ 0,5	0,4	0,23	77	<15	4	12	16	
		4	09/10/2023	13:12	0,08	0,062	0,7	0,18	0,14	77	108	<LQ 0,5	50	>50	

6.3.2. Qualité physico-chimique et bactériologique en 2024

Tableau 16 - Résultats des analyses physico-chimiques réalisées en 2024 dans le bassin versant de l'étang de l'Or, comparaison avec les seuils de la DCE et du SEQ-Eau V2

Station	Code	Camp.	Date	Heure	Débit	Temp.Air	Temp.Eau	pH	* Conductivité	O2	O2	* MES	DBO5	COD	
					L/s	°C	°C	unité	µS/cm	mg/l	% sat.	mg/l	mgO2/l	mg C/l	
06190035 - SALAISON A ASSAS	Sa0	1	26/03/2024	9:15	14,0	8	11,9	8,7	672	7,9	74	4	<LQ 0.5	2,3	
		2	27/05/2024	9:10	17,0	19	17,3	7,6	675	8,0	83	2	<LQ 0.5	2,1	
		3	16/07/2024	9:00	assec										
		4	15/10/2024	9:15	assec										
06190030 - SALAISON A LE-CRES	Sa1	1	26/03/2024	10:20	88,0	9	13,2	7,8	666	7,7	74	4	<LQ 0.5	2,3	
		2	27/05/2024	12:40	85,0	23	18,3	7,3	710	7,0	74	4	<LQ 0.5	1,3	
		3	16/07/2024	11:55	5,1	32	22,4	7,6	524	5,6	64	2	0,8	1,3	
		4	15/10/2024	10:50	10,0	n.m	16,9	7,5	606	5,1	53	2	1,4	3,4	
06190100 - SALAISON A ST-AUNES	Sa2	1	26/03/2024	11:10	690,0	8	13,7	8,2	733	8,7	85	11	<LQ 0.5	2,1	
		2	27/05/2024	13:40	192,0	24	18,6	7,9	745	9,1	96	16	0,8	1,5	
		3	16/07/2024	13:45	52,0	34	22,9	7,8	715	9,1	106	<LQ 2	0,7	1,1	
		4	15/10/2024	14:00	72,0	n.m	18	8,1	718	8,4	99	<LQ 2	1,1	1,9	
06190115 - CADOULE A CASTRIES	Ca4'	1	25/03/2024	15:50	14,0	12	12,5	8,2	737	10,3	98	<LQ 2	<LQ 0.5	1,7	
		2	27/05/2024	10:20	63,0	20	16,5	7,8	752	9,4	95	9	<LQ 0.5	1,6	
		3	16/07/2024	9:35	3,6	27	20,9	7,5	781	8,0	89	<LQ 2	0,6	1,5	
		4	15/10/2024	9:35	3,0	n.m	16,2	7,5	813	4,4	44	3	0,9	2,2	
06190045 - BERANGE A CASTRIES	B'6	1	25/03/2024	16:15	assec										
		2	27/05/2024	11:00	assec										
		3	16/07/2024	10:50	2,0	29	16,3	7,0	816	4,0	41	21	5,8	3,3	
		4	14/10/2024	15:00	assec										
06190040 - BERANGE A CANDILLARGUES 1	B6	1	25/03/2024	16:30	n.m	n.m	13	7,9	1410	15,8	153	28	7	3,7	
		2	27/05/2024	15:50	n.m	n.m	20,1	7,7	879	7,4	81	11	<LQ 0.5	1,8	
		3	16/07/2024	15:15	n.m	n.m	27,5	8,0	823	10,0	116	<LQ 2	<LQ 0.5	1,3	
		4	15/10/2024	13:30	n.m	n.m	18,7	7,8	4190	7,1	75	12	3,1	4,3	
06190020 - AIGUES VIVES A MUDAISON	AV5	1	25/03/2024	15:45	28,0	12	15,3	7,9	1578	9,0	91	14	0,6	9,5	
		2	27/05/2024	14:40	14,0	23	22,1	8,0	1562	8,0	90	12	<LQ 0.5	5,8	
		3	16/07/2024	15:00	18,7	36	29,3	8,3	1813	10,2	133	29	1,1	6,8	
		4	15/10/2024	12:00	26,0	n.m	21,8	8,1	1535	7,8	88	29	1,2	7	
06192820 - CANAL DE LUNEL A LUNEL 2	CL9	1	25/03/2024	14:20	n.m	n.m	15,3	7,8	736	13,1	132	10	0,9	2	
		2	28/05/2024	13:15	n.m	n.m	20,8	7,5	666	8,9	98	17	3,5	3,7	
		3	15/07/2024	15:15	n.m	n.m	25,9	7,6	840	8,6	105	17	2,7	2,8	
		4	14/10/2024	14:15	n.m	n.m	19,2	7,2	2870	6,2	67	11	2,8	3,3	
06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2	CL10	1	25/03/2024	15:00	n.m	n.m	14,2	8,2	3607	11,8	117	31	3,1	6,6	
		2	28/05/2024	13:45	n.m	n.m	22,2	7,9	1384	8,3	94	24	4,6	4,4	
		3	15/07/2024	14:40	n.m	n.m	29,2	8,0	5980	6,9	89	19	3,9	3,6	
		4	14/10/2024	14:45	n.m	n.m	18,5	7,7	13950	8,4	88	13	4,7	3,6	

Station	Code	Camp.	Date	Heure	NH4	NO2	NO3	PO4	Ptotal	* Escherichia coli	* Streptocoques fécaux	Phéo-pigments	Chloro-a	* chl a + phéo-pigments	
					mg NH4/l	mg NO2/l	mg NO3/l	mg PO4/l	mg P/l	ufc/100 ml	ufc/100 ml	µg/l	µg/l	µg/l	
06190035 - SALAISON A ASSAS	Sa0	1	26/03/2024	9:15	0,02	0,013	2,5	<LQ 0.02	0,03	61	76	<LQ 0.5	2	<2.5	
		2	27/05/2024	9:10	0,01	0,011	1,9	<LQ 0.02	0,018	126	15	2	1	3	
		3	16/07/2024	9:00											
		4	15/10/2024	9:15											
06190030 - SALAISON A LE-CRES	Sa1	1	26/03/2024	10:20	<LQ 0.01	0,035	4,2	<LQ 0.02	0,039	269	108	<LQ 0.5	2	<2.5	
		2	27/05/2024	12:40	0,04	0,024	6,7	0,046	0,029	690	93	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1	
		3	16/07/2024	11:55	0,07	0,019	1	0,057	0,034	110	267	<LQ 0.5	2	<2.5	
		4	15/10/2024	10:50	0,06	0,022	0,6	0,088	0,068	< 15	93	<LQ 0.5	5	<5.5	
06190100 - SALAISON A ST-AUNES	Sa2	1	26/03/2024	11:10	0,08	0,031	10,9	<LQ 0.02	0,049	11635	606	<LQ 0.5	3	<3.5	
		2	27/05/2024	13:40	0,04	0,028	10,8	0,088	0,056	177	<15	<LQ 0.5	1	<1.5	
		3	16/07/2024	13:45	0,02	0,034	12	<LQ 0.02	0,015	93	77	<LQ 0.5	2	<2.5	
		4	15/10/2024	14:00	0,01	0,026	9,4	0,034	0,023	45	76	<LQ 0.5	<LQ 0.5	<1	
06190115 - CADOULE A CASTRIES	Ca4'	1	25/03/2024	15:50	<LQ 0.01	0,029	5,7	0,027	0,025	45	<15	1	2	3	
		2	27/05/2024	10:20	<LQ 0.01	0,022	9,2	<LQ 0.02	0,018	93	45	2	1	3	
		3	16/07/2024	9:35	0,01	<LQ 0.01	<LQ 0.5	<LQ 0.02	<LQ 0.01	640	110	<LQ 0.5	2	<2.5	
		4	15/10/2024	9:35	<LQ 0.01	<LQ 0.01	<LQ 0.5	<LQ 0.02	0,02	230	45	<LQ 0.5	1	<1.5	
06190045 - BERANGE A CASTRIES	B6	1	25/03/2024	16:15											
		2	27/05/2024	11:00											
		3	16/07/2024	10:50	0,01	0,057	2,4	<LQ 0.02	0,12	661	554	<LQ 0.5	1	<1.5	
		4	14/10/2024	15:00											
06190040 - BERANGE A CANDILLARGUES 1	B6	1	25/03/2024	16:30	<LQ 0.01	0,19	7,4	0,031	0,18	30	<15	24	78	102	
		2	27/05/2024	15:50	0,15	0,19	16,3	0,023	0,049	287	15	<LQ 0.5	11	11	
		3	16/07/2024	15:15	<LQ 0.01	0,018	9,9	0,41	0,15	213	30	10	58	68	
		4	15/10/2024	13:30	0,02	0,23	8,7	<LQ 0.02	0,086	77	61	2	20	22	
06190020 - AIGUES VIVES A MUDAISON	AV5	1	25/03/2024	15:45	0,08	0,21	8,6	0,19	0,17	196	309	3	1	4	
		2	27/05/2024	14:40	0,06	0,12	6,9	0,28	0,17	1088	415	2	1	3	
		3	16/07/2024	15:00	0,04	0,058	5,2	0,31	0,2	3422	1924	<LQ 0.5	1	<1.5	
		4	15/10/2024	12:00	0,05	0,013	2,5	0,51	0,3	4227	1713	<LQ 0.5	1	<1.5	
06192820 - CANAL DE LUNEL A LUNEL 2	CL9	1	25/03/2024	14:20	0,19	0,16	11	0,25	0,16	4502	246	2	3	5	
		2	28/05/2024	13:15	0,35	0,27	9,1	0,64	0,29	>34659	2079	2	2	4	
		3	15/07/2024	15:15	0,09	0,24	7,8	0,19	0,13	727	142	7	2	9	
		4	14/10/2024	14:15	0,56	0,2	5,5	0,32	0,19	438	252	1	13	14	
06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2	CL10	1	25/03/2024	15:00	0,01	0,18	6,7	0,15	0,23	15	<15	<LQ 0.5	34	34,5	
		2	28/05/2024	13:45	0,29	0,26	6,7	0,21	0,13	61	15	1	10	11	
		3	15/07/2024	14:40	0,11	0,067	<LQ 0.5	0,41	0,22	126	77	28	<LQ 0.5	28,5	
		4	14/10/2024	14:45	0,53	0,25	9,4	0,61	0,35	15199	2130	<LQ 0.5	48	48,5	

● Le Salaison

Trois stations du Salaison ont été suivies en 2023 et 2024. La station à Assas, à l'amont du bassin versant était à sec en juillet et octobre en 2023 comme en 2024 ainsi que la station située au Crès en juillet 2023.

La qualité physico-chimique des eaux du Salaison est globalement bonne et ne révèle pas de signe particulier de pollution. Les pratiques agricoles sur le bassin versant du Salaison aval semblent toutefois avoir un léger impact sur la concentration en nitrates dans le cours d'eau à Saint-Aunès en Sa2.

Les données obtenues dans le cadre du RCS (station Sa3 : Salaison à Mauguio) indiquent que la qualité de l'eau demeure bonne à très bonne à l'aval de Saint-Aunès. Seules quelques valeurs ponctuellement élevées en DCO sont relevées en été ainsi des températures élevées (> 25°C) en période estivale.

La qualité des eaux du Salaison dans sa partie aval s'est nettement améliorée depuis la suppression des stations d'épuration de Saint-Aunès et de Vendargues en 2005.

● La Cadoule

La Cadoule à Castries, à la station Ca4' est un petit cours d'eau dont les écoulements sont très faibles en période estivale ; en octobre le débit était nul. La station est traversée par un itinéraire de randonnée et la présence des vestiges d'un pont Romain incite les promeneurs à s'arrêter dans ce secteur.

La Cadoule présente une « très bonne » qualité d'eau vis-à-vis des différents paramètres pris en compte dans l'arrêté du 9 octobre 2023. Un déficit d'oxygène est constaté en 2024 lors de la campagne automnale, pouvant être liée à la faiblesse des écoulements ayant persisté depuis plusieurs mois. Les végétaux chlorophylliens (algues) qui se développent dans la Cadoule sont certainement à l'origine de variations importantes des taux d'oxygène dissous dans l'eau.

La légère charge bactériologique observée en été et en automne peut provenir des rejets de la station d'épuration de Guzargues.

Les données de la station Cadoule à Mauguio (Ca4) située bien en aval de Ca4' indiquent que la qualité est bonne en amont de la confluence avec l'Aigues-Vives. Des valeurs ponctuellement défavorables sont relevées pour les matières en suspension, le COD et l'oxygène dissous. Lors du suivi de 2018, des teneurs ponctuelles élevées en phosphore avaient été relevées. Depuis 2018, la station d'épuration de Castries a été raccordée à MAERA.

● Le Bérange

Les deux stations de prélèvement B'6 (Castries) et B6 (Candillargues) sont très différentes et difficilement comparables. La station B'6 est située en tête de bassin et présente des écoulements très faibles, voire nuls (assez en mai, juillet et octobre), tandis que la station B6 est située dans la partie aval du cours d'eau, à proximité du débouché dans l'étang de l'Or. Le débit de la station B6 n'est pas mesuré.

La qualité des eaux de la station B'6 est plutôt bonne en mars mais le cours d'eau souffre d'un déficit hydrique très important dans la partie amont du bassin versant.

La station B6 se situe environ 7,5 km en aval de la station B'6. La qualité physico-chimique est plutôt satisfaisante. On constate toutefois des perturbations fréquentes de l'oxygène dissous et un charge en matières organiques (DCO et DBO⁵) élevée. Des apports de matières organiques, composés dissous et nutriments sont avérés et proviennent du rejet de la station d'épuration de Candillargues (2500 éq. Hab.) situé environ 1km en amont du point B6. Ce secteur aval, soumis à des apports en nutriments, présente des faciès lents et un éclaircissement important du lit induisant un réchauffement important en été et potentiellement préjudiciable à la vie aquatique. Ceci constitue des conditions propices aux développements des végétaux (macrophytes et phytoplancton) qui favorisent les phénomènes d'eutrophisation.

Pour les deux stations la qualité bactériologique est relativement bonne en 2023 et 2024.

La station suivie dans le cadre du RCO (B''6) est localisée à 3 km en amont de la station B6. La qualité physico-chimique est globalement bonne. A noter que les teneurs en nitrates sont presque systématiquement élevées (entre 5,7 et 30 mg NO₃/l).

Les suivis 2017 et 2018 laissaient apparaître une qualité de l'eau à la station amont (B'6) nettement meilleure qu'en 2012 et 2008. La mise en service d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Drézéry, et la mise hors service de celle de Sussargues avaient eu un effet positif sur la qualité du cours d'eau. Cependant la suppression des rejets des effluents a aggravé le déficit hydrique dans le secteur désormais assec dès le début du printemps.

A la station aval (B6), la qualité est assez proche de celle observée lors des précédents suivis mais semble s'améliorer légèrement. On retrouve comme en 2017 une teneur en COD élevée en octobre. Toutefois, on n'observe pas de concentrations élevées en nutriments cette année contrairement à 2018. La qualité bactériologique est également plus favorable.

● **L'Aigues-Vives**

La qualité de l'eau de l'Aigues-Vives est globalement « moyenne ». On observe régulièrement des concentrations moyennes en phosphore, des perturbations de l'oxygène dissous ainsi que des contaminations bactériologiques. Des valeurs élevées en COD et en MES sont également relevées ponctuellement. L'impact du rejet de la station d'épuration de Baillargues est non-négligeable. Ces apports constituent vraisemblablement une part importante du débit et la qualité du cours d'eau semble donc directement liée à la qualité de l'effluent de la station d'épuration.

En mai 2023, une très forte pollution par le phosphore a été observée (29 mg PO₄/l) qui s'est poursuivie en juillet dans une moindre mesure. Il semble qu'un dysfonctionnement ai eu lieu au printemps 2023, au niveau de la station d'épuration ou du réseau d'eaux usées, qui semble avoir disparu depuis l'automne 2023.

Si l'on exclut cet événement particulier, la qualité de l'eau est équivalente à celles observées lors des précédents suivis (2012, 2017 et 2018). **La modernisation et l'agrandissement de la station d'épuration de Baillargues (de 6 000 à 20 000 eq. hab.) en 2011 a eu un effet bénéfique significatif sur la qualité des eaux de l'Aigues-Vives les premières années, mais que des épisodes de pollution ponctuels persistent.** Les résultats de 2023 montrent que ces effluents dégradent nettement la qualité du milieu et peuvent générer des épisodes de pollution très importants (comme en mai 2023).

● **Le Canal de Lunel**

Le Canal de Lunel présente une turbidité chronique qui rend peu visible, voire invisible, le fond du lit. Rappelons que la station amont CL9 reçoit les rejets de la station d'épuration de Lunel agrandie et modernisée en 2022 (42 000 EH au lieu de 33 000).

Sur la partie amont du canal de Lunel (CL9), la qualité physico-chimique de l'eau est « moyenne » au regard de certains paramètres (NH₄, NO₂, PO₄, Ptot et O₂) et elle est « médiocre » voire « mauvaise » en mai sur le plan bactériologique. Rappelons que le canal de Lunel est alimenté par les eaux pluviales de la ville de Lunel et reçoit en amont de la station CL9 le rejet de la station d'épuration de Lunel via le ruisseau du Gazon. Bien que des travaux de modernisation aient été effectués sur la station d'épuration en 2022, avec notamment l'installation de réacteurs UV sensé limiter les germes bactériens, des contaminations bactériologiques persistent en raison de dysfonctionnements connus du système de traitement actuel.

A Marsillargues (CL10), les principales perturbations relevées en amont (NH₄, NO₂, PO₄, Ptot, O₂) persistent et l'eau oscille entre la qualité « bonne » et « moyenne ». Le canal reçoit les eaux du Dardaillon en amont de CL10, qui sont de meilleure qualité et permettent d'atténuer les pollutions. De plus, la qualité de l'eau du canal de Lunel dans sa partie aval (CL10) est largement influencée par la remontée des eaux salées de l'étang de l'Or. Les grilles d'appréciation de la qualité des eaux douces sont peu adaptées pour appréhender un tel milieu saumâtre, voire salé.

La qualité s'est nettement améliorée en 2023 et 2024 aux deux stations par rapport aux précédents suivis (concentrations plus faibles en nutriments, oxygénation bien meilleure). La modernisation/agrandissement de la station d'épuration de Lunel en 2022 (capacité de traitement de 33 000 à 42 000 EH) est certainement à l'origine de cette amélioration. Une amélioration de la qualité de l'eau avait déjà été observée entre 2008 et 2012 suite aux travaux de modernisation d'un grand nombre de stations d'épuration (Lunel-Viel, Vérargues, Saint-Just, Marsillargues, Beaulieu-Restinclières) rejetant, directement ou indirectement, leurs effluents dans le Dardaillon, affluent du canal.

6.3.3. Teneurs en pesticides dans l'eau

Les analyses de pesticides ont concerné les stations suivantes :

- Cadoule à Castries (Ca4'),
- Salaison à Saint-Aunès (Sa2),
- Canal du Lunel à Marsillargues (CL10).

Les résultats (molécules détectées) sont présentés dans les tableaux suivants.

Le Salaison à Saint-Aunès présente une faible contamination par les pesticides. Sur l'ensemble des campagnes réalisées seulement 5 à 6 molécules différentes ont été détectées, en mai (période traitements phytosanitaires) et en octobre (lessivage des sols). Les mesures ont notamment mis en évidence la présence à de faibles concentrations d'AMPA, qui est un métabolite du glyphosate (désherbant). La molécule d'atrazine déséthyl a été détecté dans des concentrations non-négligeables (0,026 à 0,039 µg/l). Cette molécule est un métabolite de l'herbicide atrazine est interdit depuis 2003.

La contamination a nettement diminué depuis les précédents suivis de 2018, 2017 et 2012. A noter que le formaldéhyde était retrouvé en concentration élevée (jusqu'à 4 µg/l) en 2012. Son utilisation est interdite depuis 2010 ce qui semble avoir un effet positif car la molécule n'est plus détectée en 2018, ni en 2023 et 2024.

La Cadoule à Castries présente une très faible pollution par les pesticides. Le 2,6-dichlorobenzamide et l'hydroxyterbuthylazine sont détectées fréquemment. Ces deux molécules sont des métabolites de deux herbicides (dichlobénil et du terbuthylazine) interdits d'usage en France. Le nombre de molécules détectées est inférieur à celui du suivi de 2018.

Le Canal de Lunel à Marsillargues est exposé à une contamination modérée par les pesticides. Sur l'ensemble des campagnes réalisées, entre 10 et 20 molécules différentes sont détectées. Ce sont principalement des herbicides. Les concentrations sont cependant peu élevées (si l'on excepte les concentrations en cuivre). Parmi les molécules détectées, on note la présence de dérivés d'atrazine, du dalapon, du dichlobénil et du métalochlore dont l'usage est interdit en France depuis plus de 20 ans.

En 2017 et 2018, le nombre de molécules détectée dans le canal était nettement plus élevé (35 et 28 molécules sur l'ensemble des campagnes), dont beaucoup plus de molécules interdites d'usage. En 2012, les eaux du canal présentaient déjà des signes de pollution par les pesticides avec notamment des concentrations élevées en glyphosate (qualité médiocre à mauvaise), en AMPA (jusqu'à 2,6 µg/l) et en formaldéhyde (jusqu'à 12 µg/l). Les concentrations en cuivre étaient 3 à 6 fois plus fortes. **L'évolution des pratiques agricoles semblent avoir eu un effet positif sur la qualité des eaux du canal qui s'améliore d'années en années.**

Tableau 17 - Analyses des pesticides dans les cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or en 2023 - eau brute

Station	06190100 - SALAISON A ST-AUNES				06190115 - CADOULE A CASTRIES				06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2			
	Sa2 1	Sa2 2	Sa2 3	Sa2 4	Ca4' 1	Ca4' 2	Ca4' 3	Ca4' 4	CL10 1	CL10 2	CL10 3	CL10 4
code campagne	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
date	21/3/23	11/5/23	26/7/23	10/10/23	21/3/23	11/5/23	25/7/23	10/10/23	20/3/23	10/5/23	26/7/23	9/10/23
heure	12:00	14:38	11:20	11:45	9:20	11:11	13:45	9:55	11:20	14:59	15:00	13:15
2,4-D										0,034		
2,6-dichlorobenzamide					0,008							
2,4-MCPA									0,025			
AMPA		0,027							1,291	2,803		1,899
Atrazine déséthyl	0,026								0,032			
Boscalid									0,031	0,024		
Dalapon									0,193			
Diflufenican (Diflufenicanil)									0,026			
Dimethenamidine (dont dimethenamidine-P)									0,007			
Fluopicolide		0,009										
Formol											3	1
Fosetyl		0,132										
Fosetyl-aluminium (calcul)		0,142							0,199			
HydroxyTBA							0,023					
Métazachlor									0,007			
Métolachlor (dont S-métolachlor)										0,01		
Métolachlor- ESA (métolachlor ethylsulfonic acid)										0,025		
Pendiméthrine									0,005			
Phosphate de tributyle									0,008			
Propiconaz											0,089	0,044
Propyzamid									0,17			
S-métolachlor										0,01		
Tebuconazole											0,05	
Somme des pesticides identifiés	<0,1	0,31	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	1,787	2,871	45139,714	1,943
Nb valeurs > LQ	1	4	0	0	1	0	1	0	9	5	1	2

Tableau 18 - Analyses des pesticides dans les cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or en 2024 - eau brute

Station	06190100 - SALAISON A ST-AUNES				06190115 - CADOULE A CASTRIES				06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2			
	Sa2 1	Sa2 2	Sa2 3	Sa2 4	Ca4' 1	Ca4' 2	Ca4' 3	Ca4' 4	CL10 1	CL10 2	CL10 3	CL10 4
code campagne	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
date	26/3/24	27/5/24	16/7/24	15/10/24	25/3/24	27/5/24	16/7/24	15/10/24	25/3/24	28/5/24	15/7/24	14/10/24
heure	11:10	13:40	13:40	14:00	15:50	10:20	9:35	9:35	15:00	13:45	14:40	14:45
2,6-dichlorobenzamide	0,018	0,014		0,017		0,006		0,014	0,006	0,007		
AMPA		0,034	0,024	0,041					0,611	2,101	4,025	0,895
Boscalid									0,02			0,083
Chlorant							0,01					
Cuivre (polluant spécifique non-synthétique)	1,32	1,09	0,89	1,02	0,68	0,96	0,6	0,33	1,54	2,57	1,88	0,88
DeDJA (desethyl-desisoprop-atrazine) (2003)			0,029	0,039								
Dicamba				0,099								
Fluopicolide				0,007						0,006		
Formol											2	
Glyphosate										0,182		0,115
HydroxyTBA							0,024	0,024			0,01	0,006
Phosphate de tributyle												
Tebuconazole									0,102			
Terbuthyl. (2003)									0,063			
Somme des pesticides identifiés	1,338	1,138	0,943	1,223	0,68	0,966	0,624	0,378	2,342	4,876	7,911	1,973
Nb pesticides détectés (Nb valeurs > LQ)	2	3	3	6	1	2	2	4	6	6	4	4

Classes de couleur : classes de qualité par altération selon le SEQ-Eau version 2

très bonne (bleu) bonne (vert) moyenne (jaune) médiocre (orange) mauvaise (rouge)

Classes d'état selon l'arrêt du 9 octobre 2023 :

Très bon (bleu) Mauvais (rouge)

6.3.4. Teneur en micropolluants sur bryophytes

Des dosages de métaux lourds (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc) ont été réalisés dans les bryophytes **du Salaison à Le-Crès** (Sa1) en 2024. En 2023, les conditions hydrologiques très basses n'ont pas permis de prélever des bryophytes immergées.

Tableau 19 - Résultats des analyses de métaux sur bryophytes dans les cours d'eau du BV de l'étang de l'Or en 2024

	06190030 - SALAISON A LE-CRES
Dates des campagnes	16/07/24
Arsenic (mg/kg MS)	3,42
Cadmium (mg/kg MS)	0,1
Chrome (mg/kg MS)	0,77
Cuivre (mg/kg MS)	16,43
Mercurure (mg/kg MS)	0,048
Nickel (mg/kg MS)	4,77
Plomb (mg/kg MS)	4,19
Zinc (mg/kg MS)	39,5

Classes de couleur :
classes de qualité par altération selon
le SEQ-Eau version 2

	très bonne
	bonne
	moyenne
	médiocre
	mauvaise

Le Salaison ne présente pas de signe de contamination particulière par les métaux en 2024.

6.3.5. Qualité biologique - invertébrés et diatomées benthiques

Les couleurs affichées dans le tableau suivant sont celles de l'état biologique (DCE) évalué selon les règles de l'arrêté du 9 octobre 2023.

Tableau 20 : qualité hydrobiologique invertébrés et diatomées dans le bassin versant de l'étang de l'Or en 2023 – 2024

station	Code étude	2023	2024	2023	2024
		I2M2 (EQ.IBGN)	I2M2 (EQ.IBGN)	EQR (IBD)	EQR (IBD)
06190035 - SALAISON A ASSAS	Sa0	0,1135 (14)	0,1919 (11)	1,11 (20)	1,11 (20)
06190030 - SALAISON A LE-CRES	Sa1	0,2996 (14)	0,2726 (14)	0,98 (13,7)	0,84 (15,5)
06190100 - SALAISON A ST-AUNES	Sa2	0,3368 (12)	0,3709 (14)	1,07 (19,3)	0,96 (17,5)
06190115 - CADOULE A CASTRIES	Ca4'	0,0929 (7)	0,3654 (8)	1,11 (20)	1,05 (19,1)
06190045 - BERANGE A CASTRIES	B6	assec	0,3079 (11)	0,74 (13,7)	0,48 (9,3)
06190040 - BERANGE A CANDILLARGUES 1	B6	- (7)	- (7)	0,46 (8,9)	0,74 (13,7)
06190020 - AIGUES VIVES A MUDAISON	AV5	0,0077 (4)	0 (6)	0,74 (13,8)	0,71 (13,3)
06192820 - CANAL DE LUNEL A LUNEL 2	CL9	non prévu		-(12,2)	-(12,2)
06192840 - CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2	CL10	non prévu			

La plupart des stations suivies sur le bassin versant de l'Etang de l'Or présentent des qualités biologiques vis-à-vis du peuplement invertébré allant de moyenne à médiocre. Ces dégradations découlent d'instabilités hydrologiques subies au niveau des secteurs amont des cours d'eau (zones temporaires) et de perturbations hydromorphologiques et physico-chimiques pour les parties avals des cours d'eau.

Ceci est confirmé par les résultats des analyses de diatomées qui reflètent plus la qualité de l'eau que les conditions habitationnelles. Les valeurs sont donc très satisfaisantes dans les parties amont du bassin versant et plus défavorables dans les parties soumises à des apports anthropiques (assainissement, agriculture).

6.4. CONCLUSION

6.4.1. Conclusion sur la qualité actuelle et son évolution

La qualité du bassin versant de l'étang de l'Or en 2023 et 2024 est présentée par les cartes fournies en annexe 7.7 et 7.8 selon les différentes altérations du SEQ-eau et les éléments de l'état écologique.

L'évolution de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or entre 2004 et 2024 est présentée dans le **Tableau 21**.

La qualité physico-chimique et bactériologique est évaluée au regard du SEQ-Eau version 2. Les résultats des analyses biologiques des diatomées sont présentés selon les couleurs de l'état écologique (arrêté du 9 octobre 2023). Pour le compartiment « invertébrés », les résultats sont donnés par la qualité au regard de l'IBGN de 2004 à 2018 et de l'Equivalent IBGN de l'I2M2 en 2023 et 2024.

Tableau 21 - Synthèse de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Or – 2004 – 2024

Code	Libellé	CD34	Physico-chimie générale SEQ-Eau V2								Bactériologie SEQ-Eau V2							Invertébrés IBGN (équivalent)							Diatomées IBD									
			2005	2008	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.	2005	2009	2012	2017	2018	2023	2024	Evol.
06190020	AIGUES VIVES A MUDAISON	AV5			PHOS	MOOX PHOS	NITR PHOS	MOOX AZOT PHOS	MOOX PHOS TEMP	▲▲							=									▲								=
06190035	SALAISSON A ASSAS	Sa0					TEMP			=							▼									▼								=
06190030	SALAISSON A LE-CRES	Sa1			MOOX	MOOX	NITR	MOOX	MOOX	▲							=									=								▼
06190100	SALAISSON A ST-AUNES	Sa2				NITR	NITR			=							▼									▲								=▲
06300400	SALAISSON A MAUGUIO 2	Sa3				NITR	NITR PHOS	MOOX NITR	MOOX	▼																								=
06190045	BERANGE A CASTRIES	B'6			MOOX AZOT PHOS	MOOX PHOS	MOOX		MOOX	▼▼							▼									▲								▼
06190700	BERANGE A CANDILLARGUES 2	B''6				NITR	MOOX NITR	MOOX NITR PHOS	MOOX TEMP	▼																								
06190040	BERANGE A CANDILLARGUES 1	B6			MOOX PHOS	MOOX	MOOX NITR	MOOX	TEMP MOOX	▲							=									▼								=
06190900	VIREDONNE A LANSARGUES 2	Vir7			MOOX PHOS	AZOT	MOOX AZOT	MOOX NITR PHOS	PHOS AZOT MOOX	▼▼																								
06190115	CADOULE A CASTRIES	Ca4'			TEMP		NITR		MOOX	▼▼							=									=								=
06190650	CADOULE A MAUGUIO 3	Ca4				NITR	NITR	NITR	MOOX	▼																								
06190070	DARDAILLON A ST-NAZAIRE-DE-PEZAN	D8			PHOS	MOOX	MOOX	MOOX	MOOX TEMP	▲▲																								
06192820	CANAL DE LUNEL A LUNEL 2	CL9			MOOX	MOOX	MOOX	MOOX AZOT PHOS	PHOS AZOT MOOX TEMP	=							▼																	
06192840	CANAL DE LUNEL A MARSILLARGUES 2	CL10			AZOT MOOX PHOS TEMP	TEMP	NITR	PHOS AZOT MOOX TEMP	PHOS AZOT TEMP	=							▼▼																	

D'une manière générale, les cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or reçoivent une grande quantité de rejets anthropiques, principalement des rejets de stations d'épuration.

Après une nette amélioration observée entre 2008 et 2012 sur l'ensemble du bassin versant grâce aux nombreux travaux de modernisation des stations de traitement des eaux usées et des réseaux, **la qualité physico-chimique s'est plutôt stabilisée entre 2012 et 2017/2018. En 2023 et 2024, de fortes variabilités de qualité ont été constatées pour chaque cours d'eau individuellement.**

- La qualité de **l'Aigues-Vives** est plutôt bonne mais une forte pollution bactériologique a été décelée en juillet 2023. La modernisation de la station d'épuration de Saint-Brès-Baillargues en 2011 avait eu un impact positif sur la qualité des eaux de **l'Aigues-Vives** en 2012. Depuis des perturbations persistaient avec une classe d'état oscillant de « moyen » à « médiocre » en raison de concentrations élevées en matières organiques et en phosphore. En 2023, il semble que **les apports de la station d'épuration dépassent largement la capacité épuratoire du cours d'eau**, dégradant fortement la qualité de l'eau (classe d'état « mauvaise ») avec de fortes teneurs en phosphore, ammonium et matières organiques. De plus des **épisodes de pollution très importants** sont observés avec de très fortes teneurs en phosphore dans le cours d'eau qui, malgré son faible débit, **véhicule alors de grandes quantités de phosphore vers l'étang de l'Or**. En 2024, les résultats sont meilleurs et semblables à ceux des suivis antérieurs. La pollution relevée en 2023 semble liée à des événements particuliers qui n'ont pas persisté dans le temps (dysfonctionnements de la station d'épuration ou débordement des réseaux).
- L'eau du **Salaison** a bénéficié d'une nette amélioration de sa qualité entre 2018 et 2023 en amont et aval (Sa0 et Sa2) où elle est de « bonne » qualité depuis. Cependant, la station située au Crès (Sa1) reste pénalisée par des fortes désoxygénations. La contamination bactériologique est quant à elle similaire aux années précédentes.
- La mise hors service de la station d'épuration de Sussargues en 2015 a conduit à une amélioration de la qualité de l'eau du **Bérange** à l'amont (B'6). Toutefois, cela a induit sur la zone un fort déficit en eau se traduisant par de longues période d'assec, notamment en 2023 et 2024, où une seule campagne a été réalisée à chaque fois, avec des résultats médiocres en 2024 en raison d'une hydrologie très faibles. Plus à l'aval, à Candillargues (B6 et B"6), la situation s'est améliorée suite à la mise hors service de la station de Mudaison en 2013. Le rejet de la station de Candillargues 1 km en amont de la station B6 affecte toujours la qualité physico-chimique de l'eau (valeurs ponctuellement élevées en matières organiques et nutriments). Le milieu est également soumis à des problèmes d'eutrophisation pouvant entraîner des variations d'oxygène dissous.
- La station RCO sur la **Viredonne** indique une nette amélioration de la qualité de l'eau en 2023 par rapports aux derniers suivis, mais à nouveau une forte dégradation en 2024.
- La **Cadoule** dans sa partie amont est globalement de bonne qualité physico-chimique depuis le début des suivis mais une forte désoxygénation lors de la campagne d'automne décline fortement le cours d'eau lors de l'année 2024. Une légère pollution bactériologique est par ailleurs présente. A Mauguio, la situation semble être stable depuis le dernier suivi ; seul les nitrates sont déclassants selon le SEQ-Eau V2, qui est plus discriminant sur ce paramètre que la DCE.
- La qualité des eaux du **Dardaillon** s'est améliorée entre 2004 et 2012 bénéficiant de la modernisation des installations de Beaulieu-Restinclières, Saint-Just-Saint-Nazaire, Lunel-Viel et Vérargues. Des perturbations persistent puisque la qualité de l'eau est seulement « médiocre » en 2017-2018 et « mauvaise » en 2023, mais elle s'améliore nettement en 2024 (classe « moyenne »). La capacité de dilution du cours d'eau ne semble pas suffisante.
- Le **canal de Lunel** semble, contrairement aux précédents suivis, beaucoup moins perturbé en 2023 et 2024. On observe sur les 2 stations suivies une nette amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau qui se retranscrit par une hausse de la classe d'état (état moyen). La pollution bactériologique à Lunel a également fortement diminué en 2023, mais est de nouveau présente en 2024, avec une très forte pollution ponctuelle détectée lors de la campagne de mai. La stabilisation de la qualité d'eau du Canal entre 2023 et 2024 semble appuyer l'influence de la nouvelle station d'épuration de Lunel,

équipée de réacteurs ultra-violet et mise en service en 2022, sur l'amélioration de la qualité par rapport aux précédents suivis.

Toutefois, le bilan en ce qui concerne les compartiments biologiques est plus contrasté. On constate une légère amélioration globale de la qualité biologique au travers des peuplements diatomiques et une stabilisation (Salaison) voire une dégradation (Cadoule à Castrie et Aigues-Vives à Mudaison) de la qualité biologique au travers des invertébrés benthiques.

La qualité biologique au regard des peuplements invertébrés **de l'Aigues-Vives** reste, au même titre que pour la qualité physico-chimique, nettement dégradée. Toutefois, les populations diatomiques semblent moins perturbées.

La qualité biologique du **Salaison** est assez stable voire tend à s'améliorer progressivement au regard des peuplements invertébrés et des diatomées.

La qualité biologique du **Bérange** évolue peu, les résultats sont stables dans le secteur amont, à Castries. On constate une tendance à la dégradation à Candillargues qui corrobore les analyses physico-chimiques.

Sur la **Cadoule**, la qualité biologique au regard des invertébrés s'est dégradée à Castries. A l'instar des analyses physico-chimiques, les populations diatomiques témoignent d'une bonne qualité de l'eau.

De même que pour la qualité physico-chimique, la qualité biologique du **Dardaillon** s'est elle aussi dégradé dans les 2 compartiments (invertébrées et diatomées).

6.4.2. Orientations d'action

Le bassin versant de l'étang de l'Or est soumis, lui aussi, à un déficit hydrique chronique notamment dans les secteurs de tête de bassin des cours d'eau. Certains sont naturellement intermittents mais le déficit est nettement accentué par les usages. Par exemple, le bassin versant du Bérange est particulièrement impacté par les prélèvements d'eau.

Dans ce contexte qui réduit les possibilités de dilution et d'autoépuration, il est important de limiter les apports polluants. Les efforts et investissements pour l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif ont été nombreux ces 20 dernières années. La plupart des installations présentent un bon fonctionnement et ont un impact limité sur les milieux récepteurs.

Cependant, à l'issue de ces deux années de suivi, il apparait que les effluents de la station de Baillargues peuvent ponctuellement entrainer de fortes teneurs en phosphore dans l'Aigues-Vives. Il semble nécessaire de rechercher l'origine de ces pollutions et définir le programme de travaux nécessaire pour les limiter.

Globalement, la poursuite de l'amélioration de la qualité des milieux (eau et communautés biologiques) devra s'appuyer sur la restauration d'un bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Des travaux ont été réalisés dans le Salaison, la Viredonne et le Dardaillon. Nous préconisons d'étendre ce type de projets, en ciblant notamment :

- Bérange, Salaison, Viredonne et Dardaillon dans les secteurs de plaine : favoriser le développement d'une ripisylve large pour lutter contre le réchauffement de l'eau et l'eutrophisation mais également mettre en place une zone tampon retenant les polluants d'origine agricole ;
- Cadoule, Bérange et Salaison : restaurer les connexions aux annexes hydrauliques (bras morts, zones humides) pour maintenir une hydratation des berges et limiter les assècs précoces ;
- Aigues-Vives : redonner un espace de mobilité et laisser se développer la végétation rivulaire (arrêt des faucardages – maintien du bois mort qui favorise les processus morphogènes).

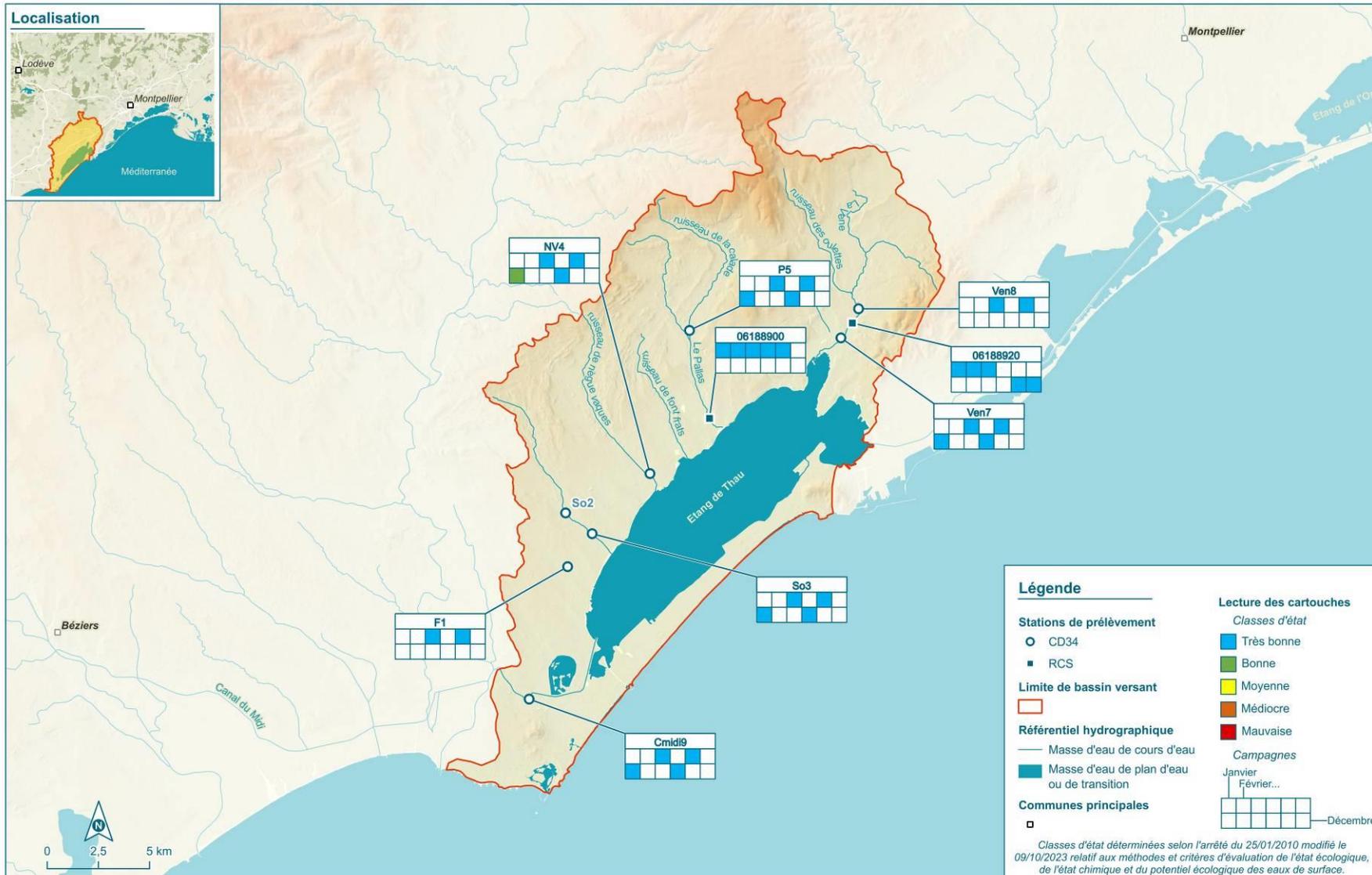
Enfin, les initiatives de réutilisation des eaux usées doivent se poursuivre puisque celle-ci réduisent les prélèvements et offrent une restitution diffuse de l'eau favorisant une meilleure épuration. Un test est

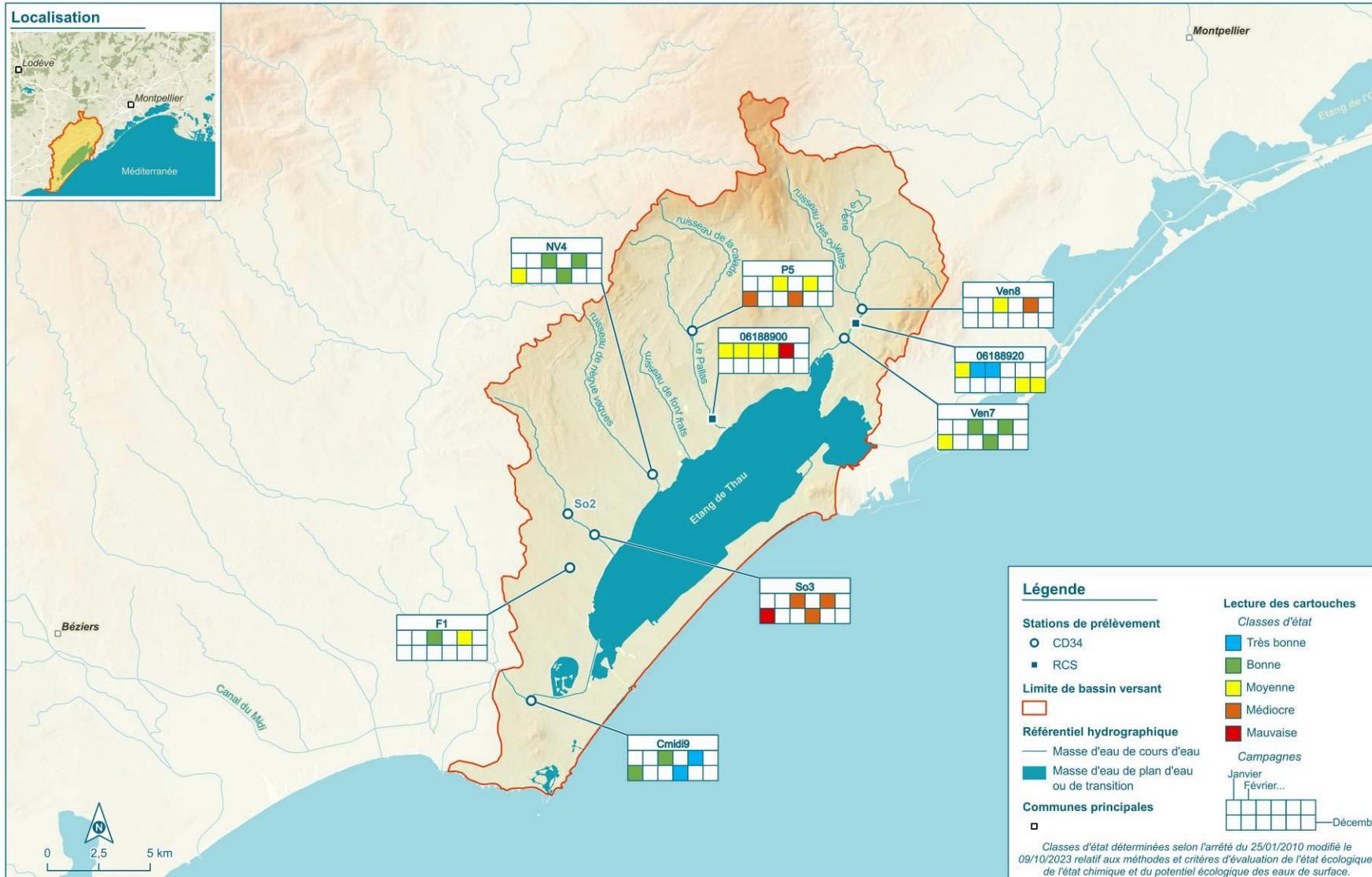
actuellement effectué sur les stations d'épuration rejetant normalement dans le Coulazou. Les eaux sont réutilisées à proximité du lieu de prélèvement pour l'agriculture au lieu d'être restitués dans le cours d'eau. L'eau reste donc dans le secteur, les prélèvements sont indirectement limités car substitués par l'eau réutilisée et les apports en nutriments sensés être amoindris. L'attention devra être portée tout particulièrement sur les conséquences à l'étiage en terme de quantité d'eau sur le Coulazou. Les stations d'épuration étant bien souvent des supports d'étiage importants pour certains petits cours d'eau de la région, comme c'est le cas du Coulazou.

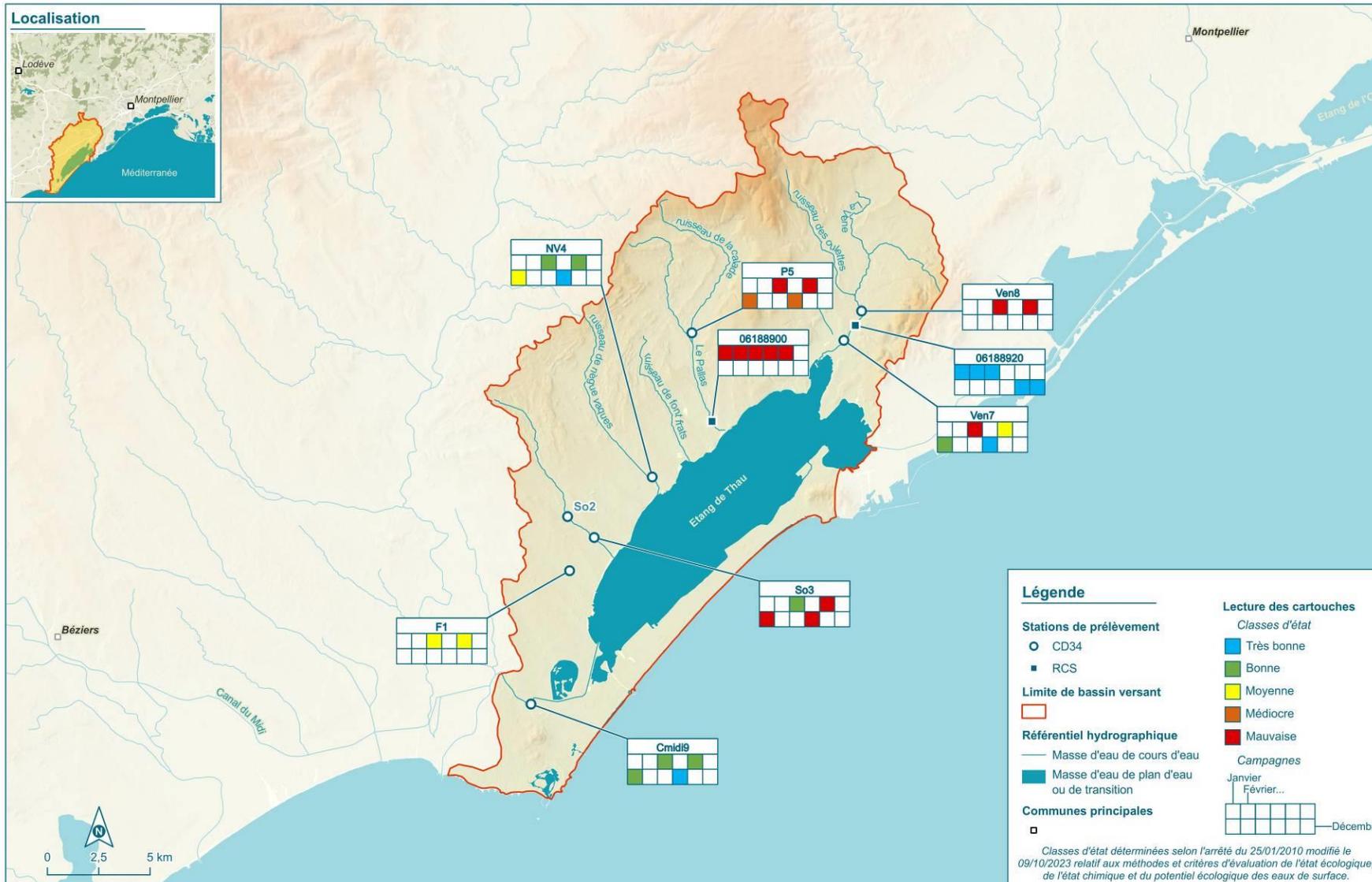
A noter le classement en zone vulnérable de la majorité des communes constituant le bassin versant de l'étang de l'Or depuis 2021, permettant la mise en application de la Directive Nitrates afin de lutter contre la pollution aux nitrates. Les efforts peuvent donc être accentués sur le respect des mesures associés à cette directive dans les zones vulnérables, notamment la création de bandes enherbées suffisamment larges le long des cours d'eau (5 mètres minimum), qui peut être profitable pour la filtration de nombreux polluants.

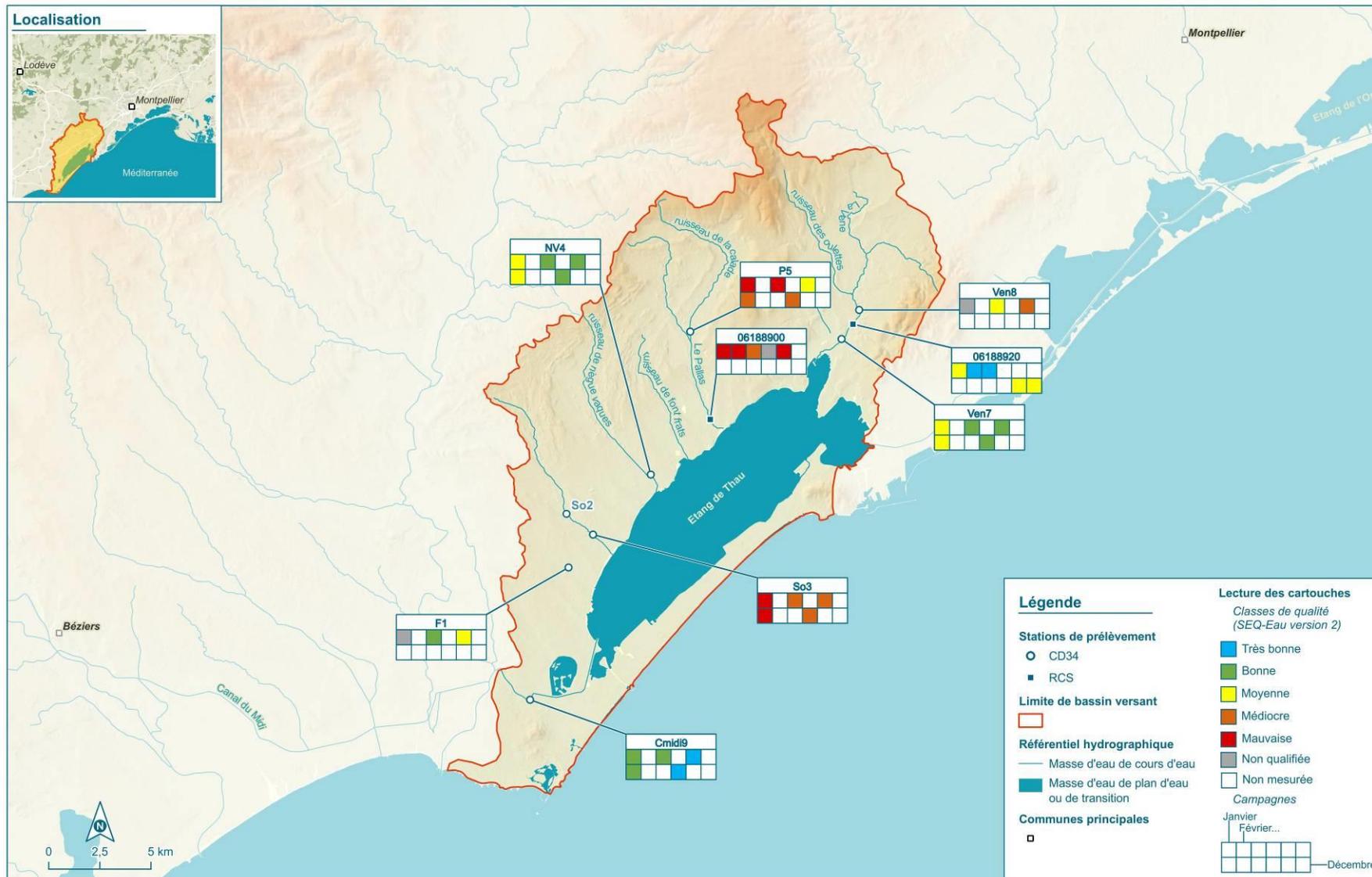
7. ANNEXES

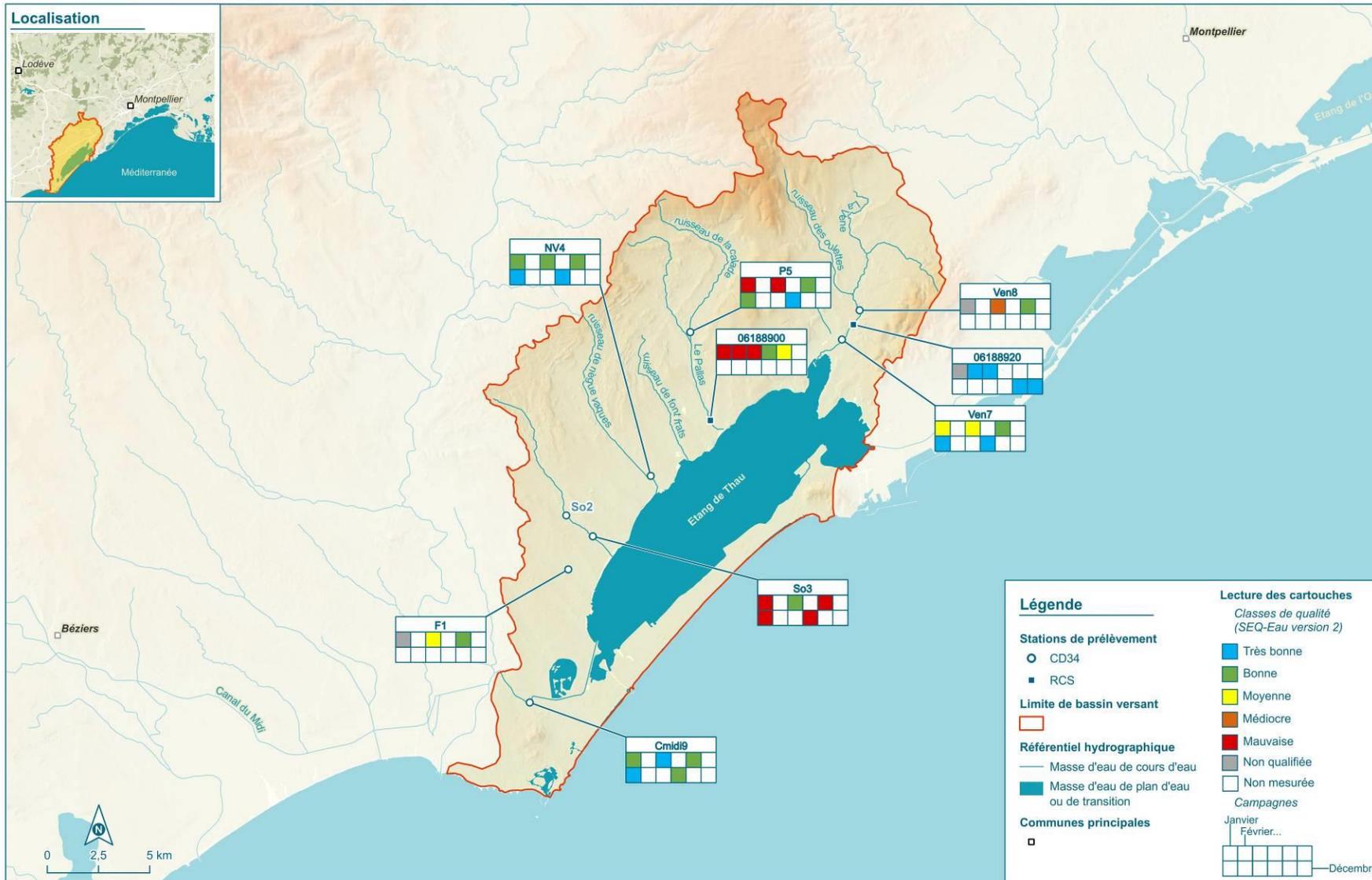
7.1. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE THAU EN 2023

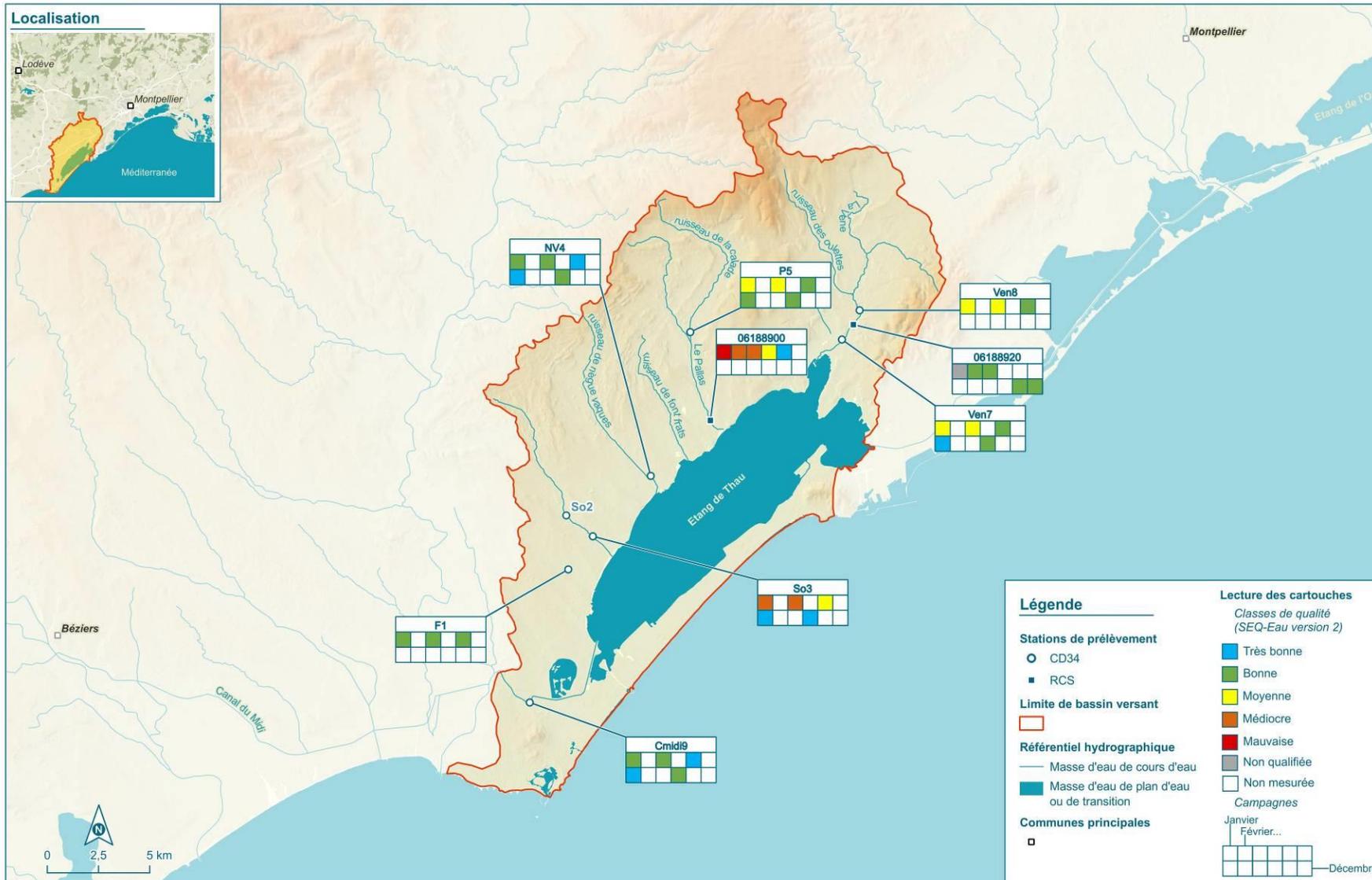


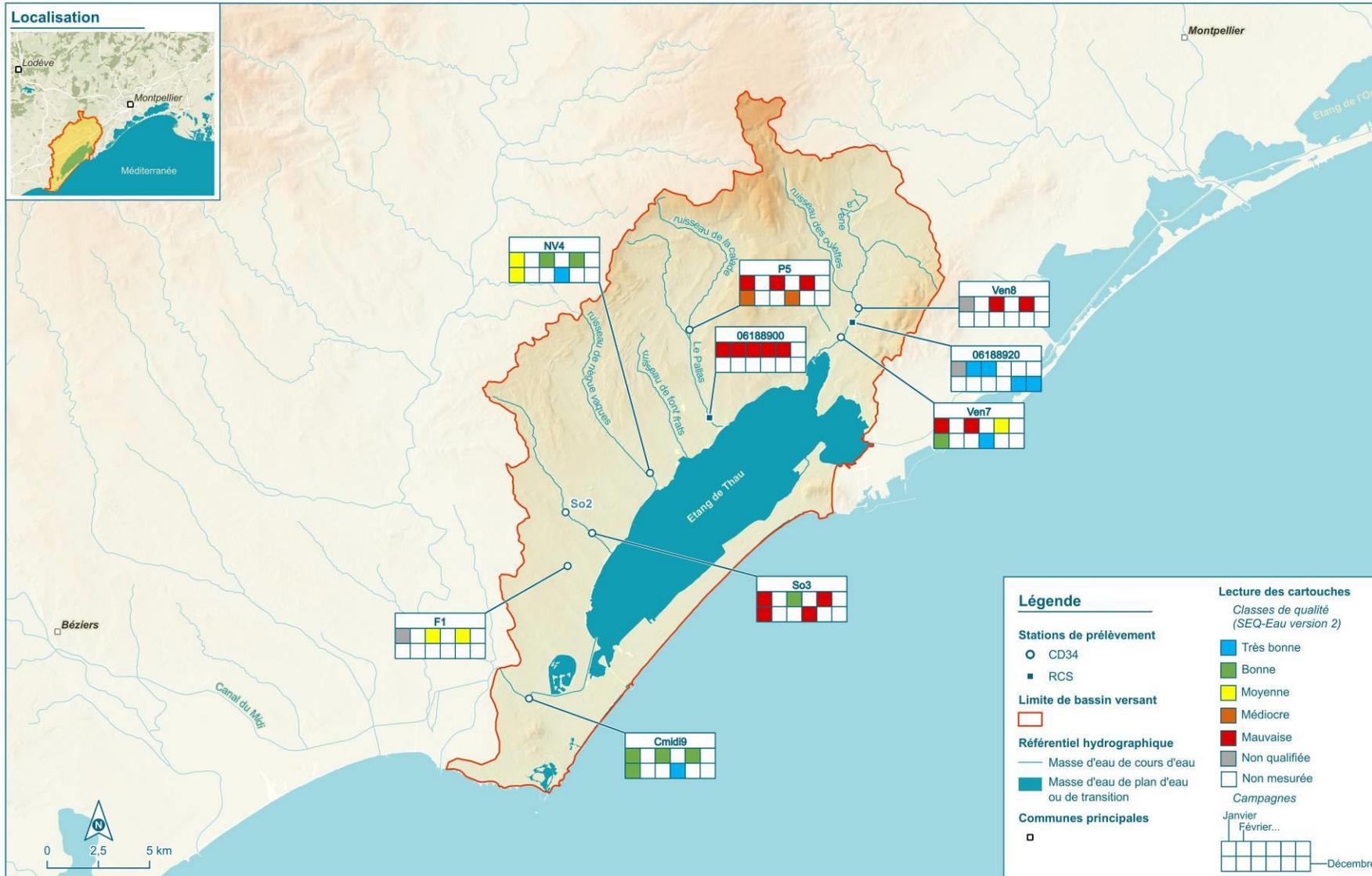


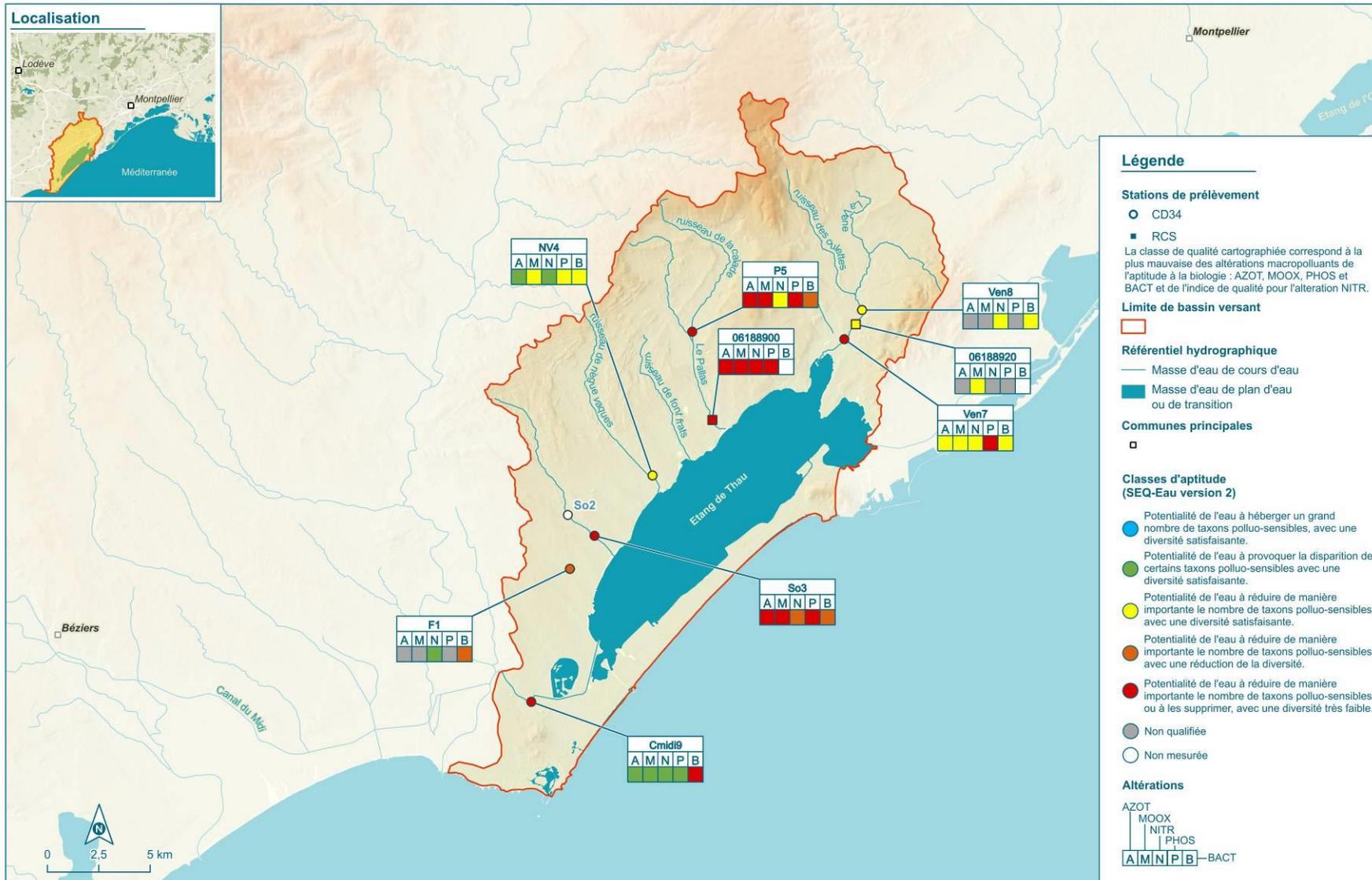


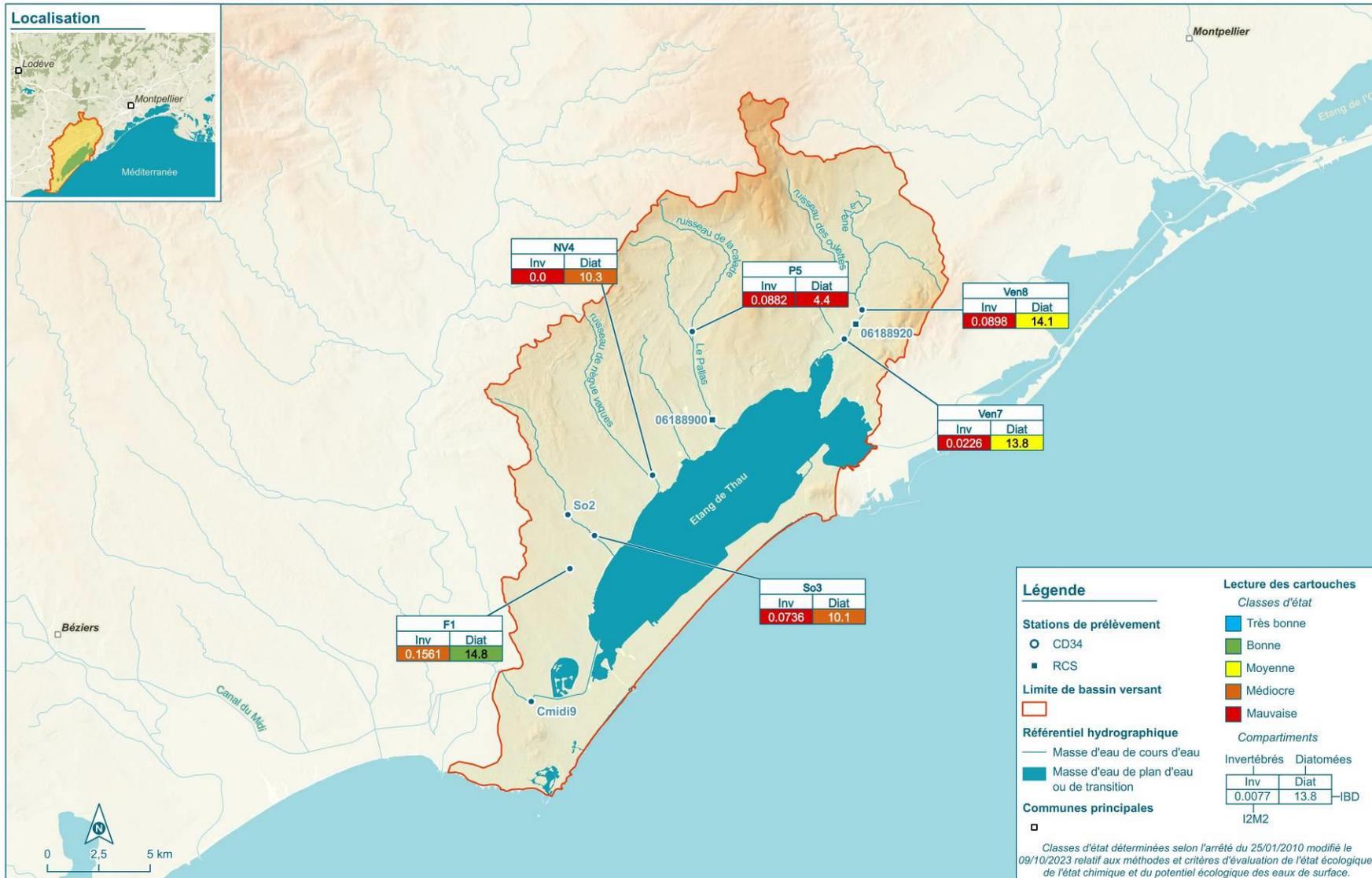




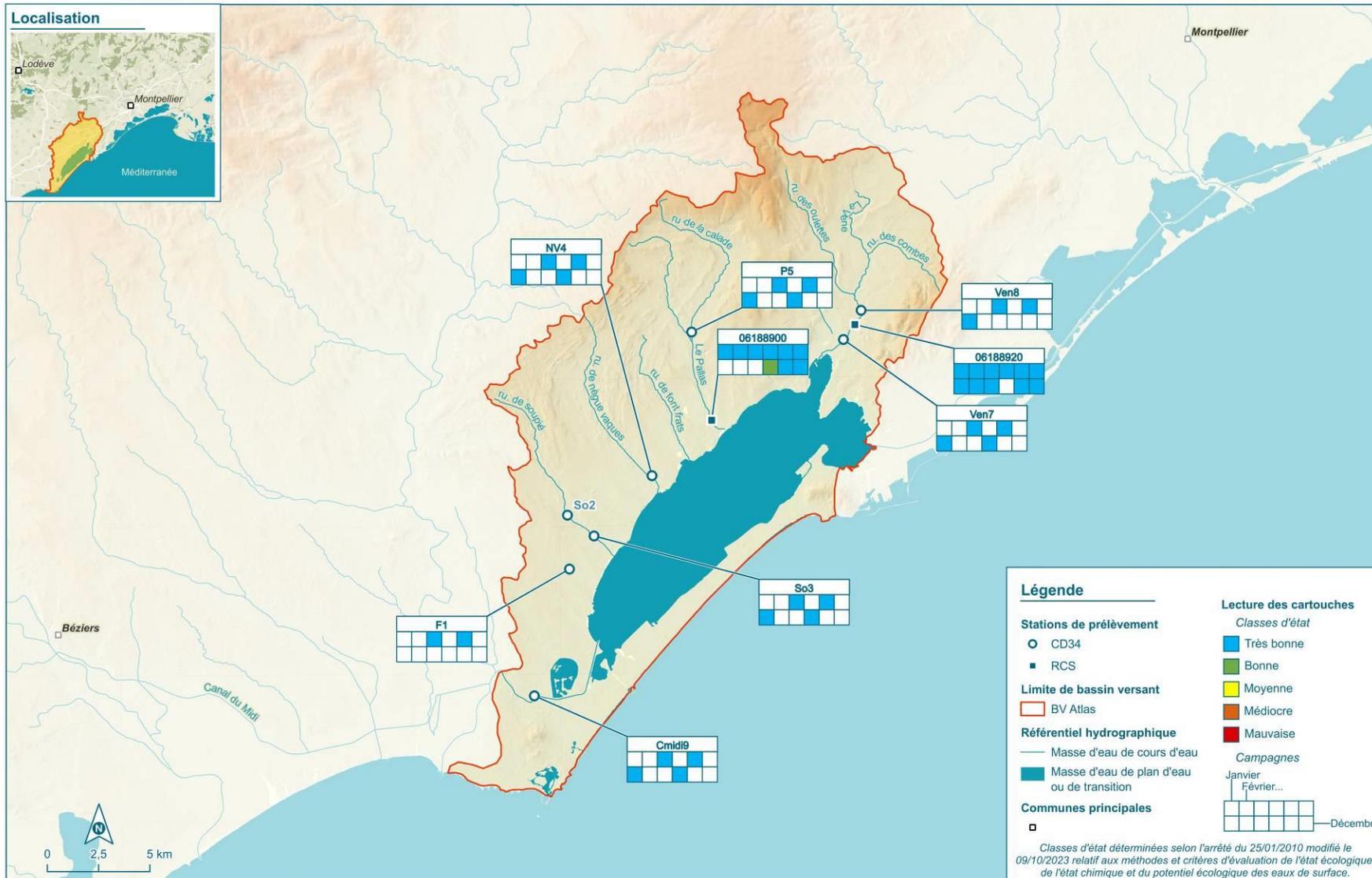


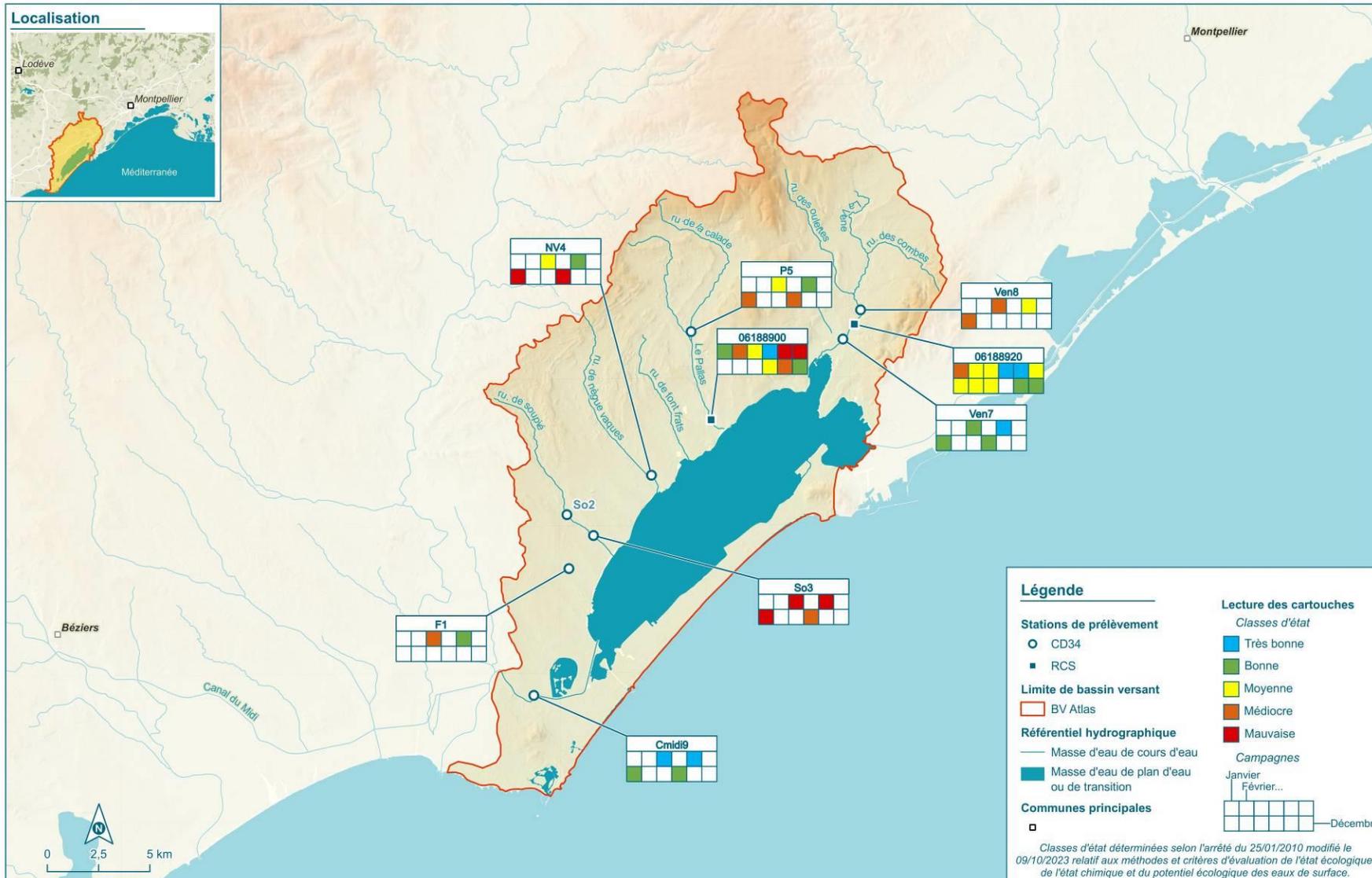


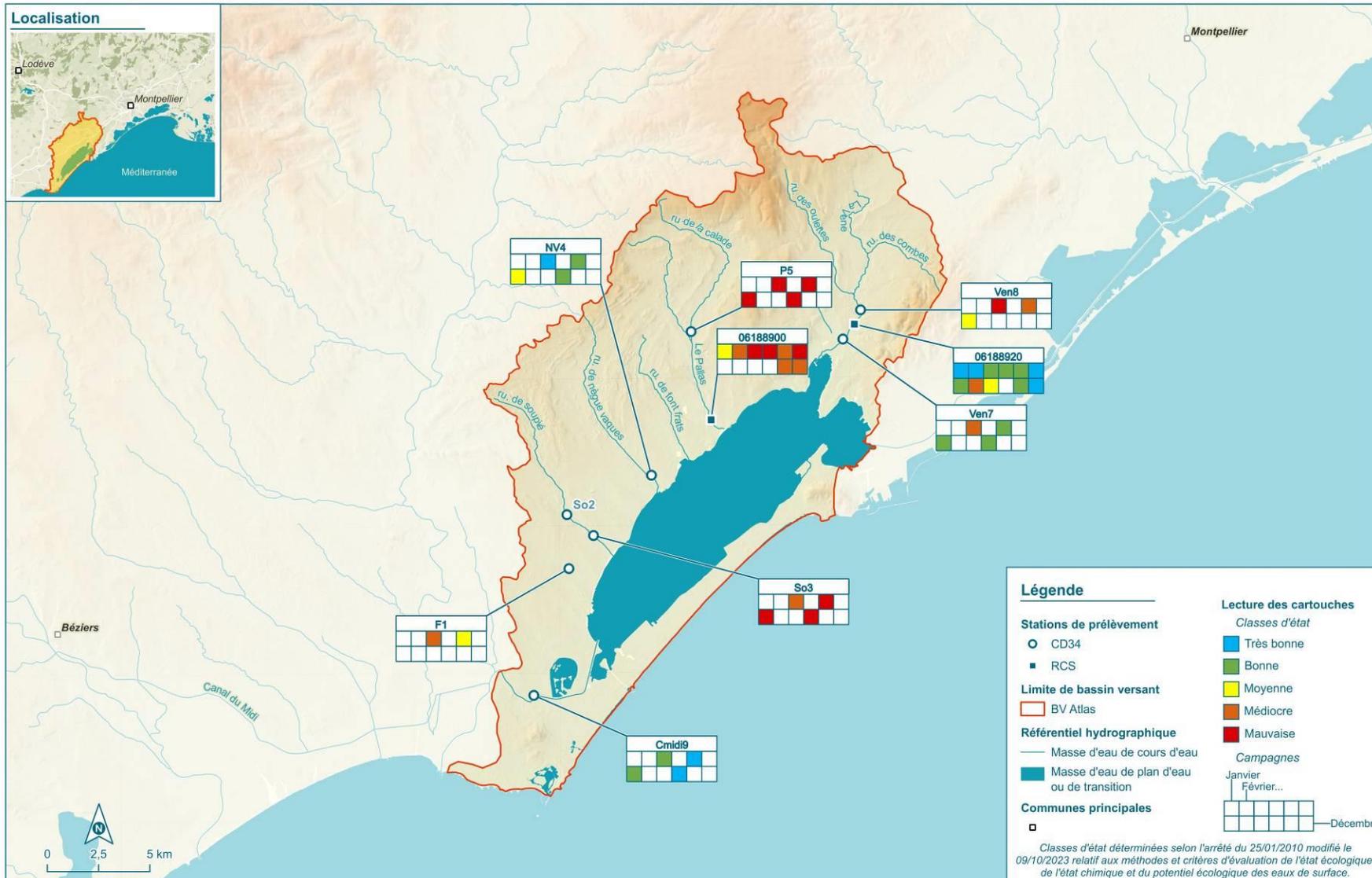


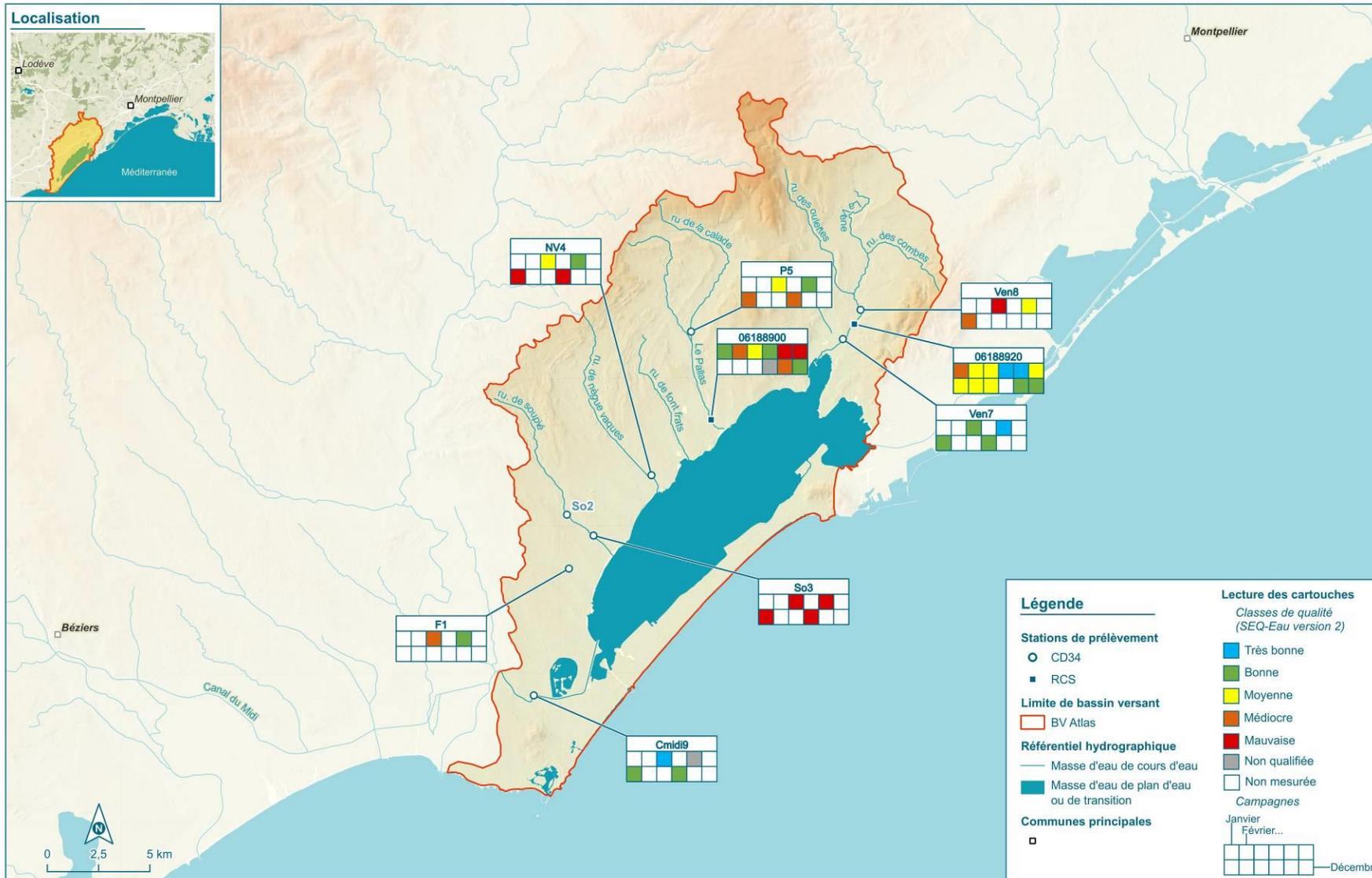


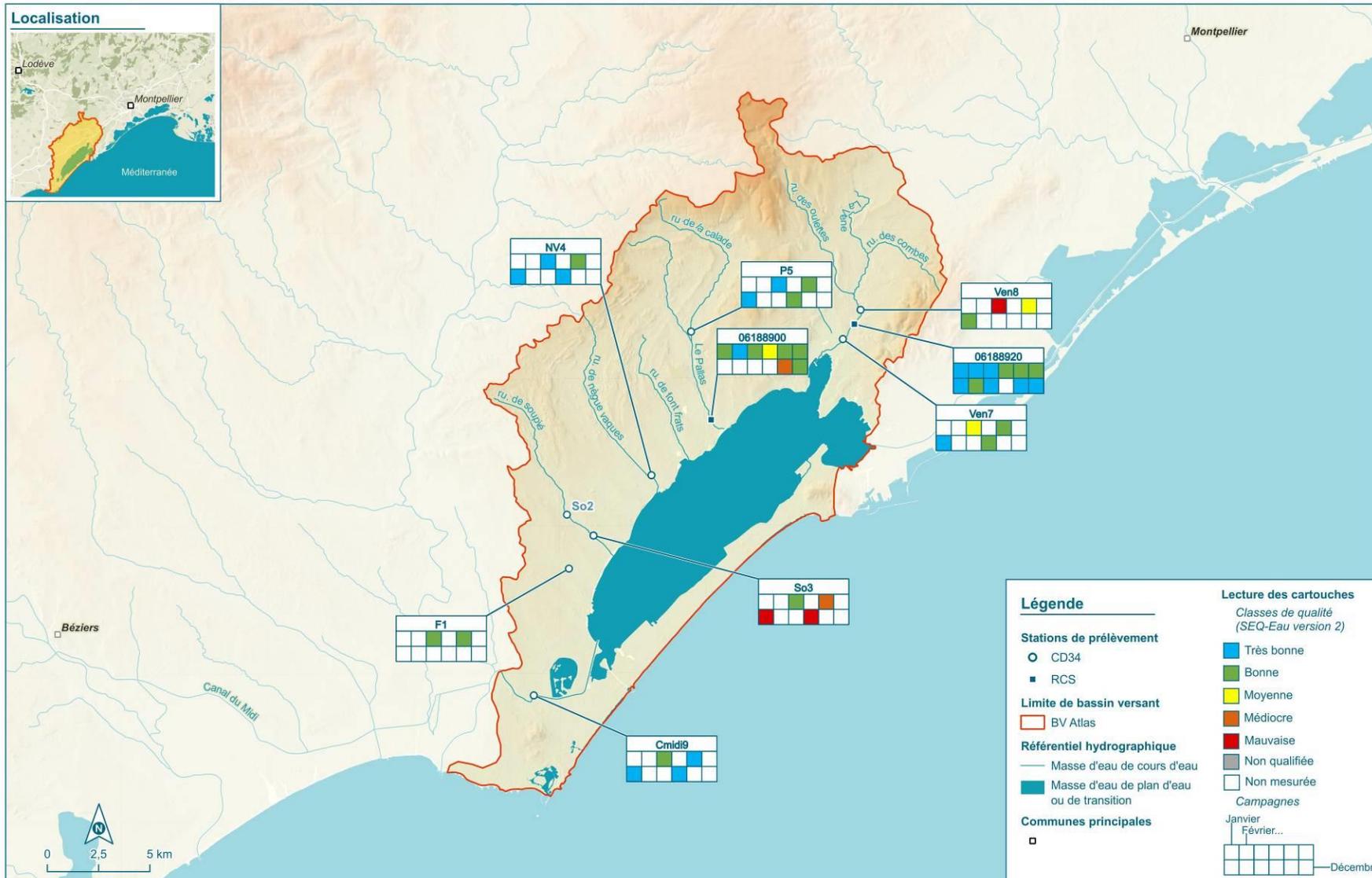
7.2. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE THAU EN 2024

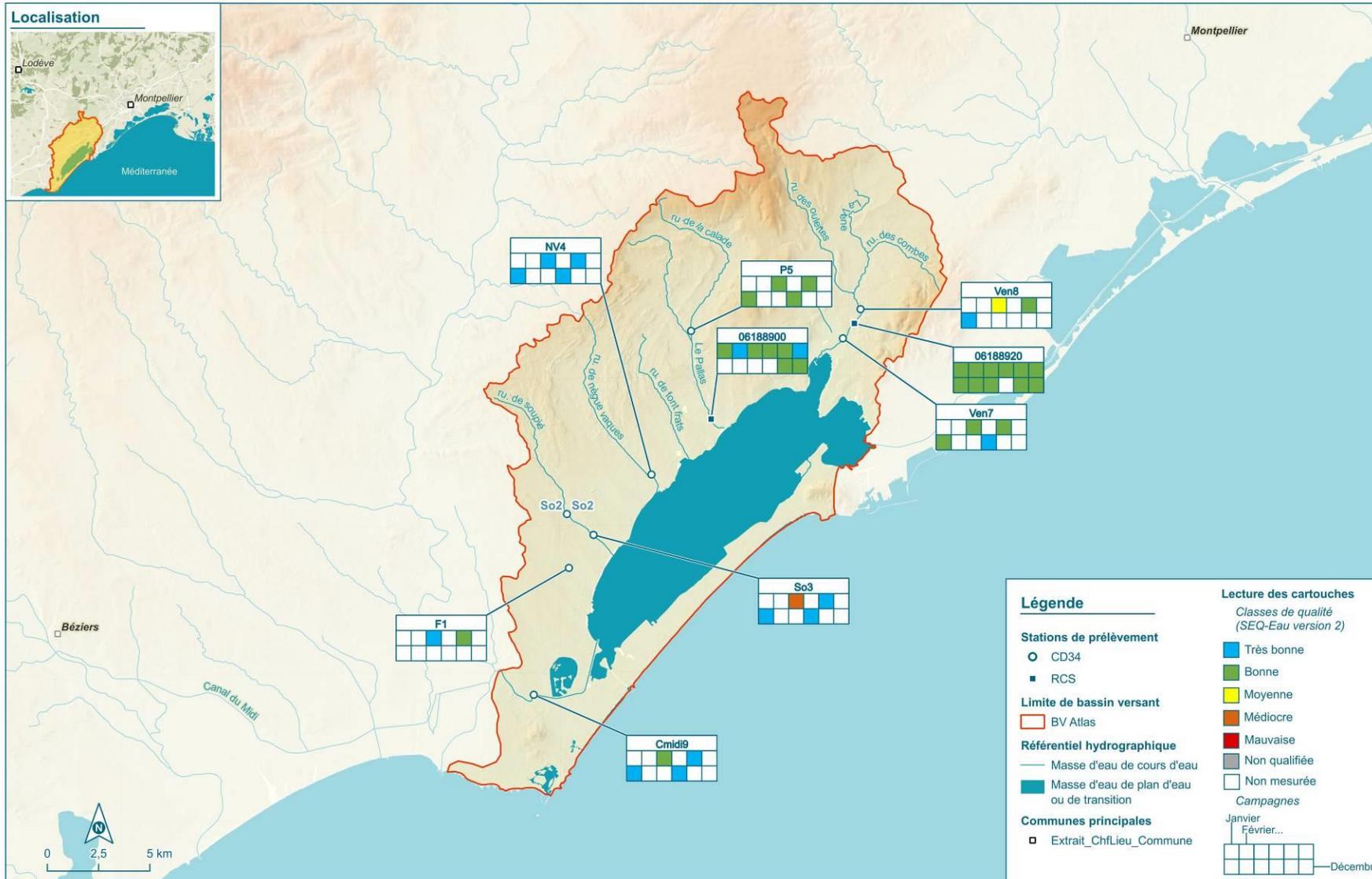


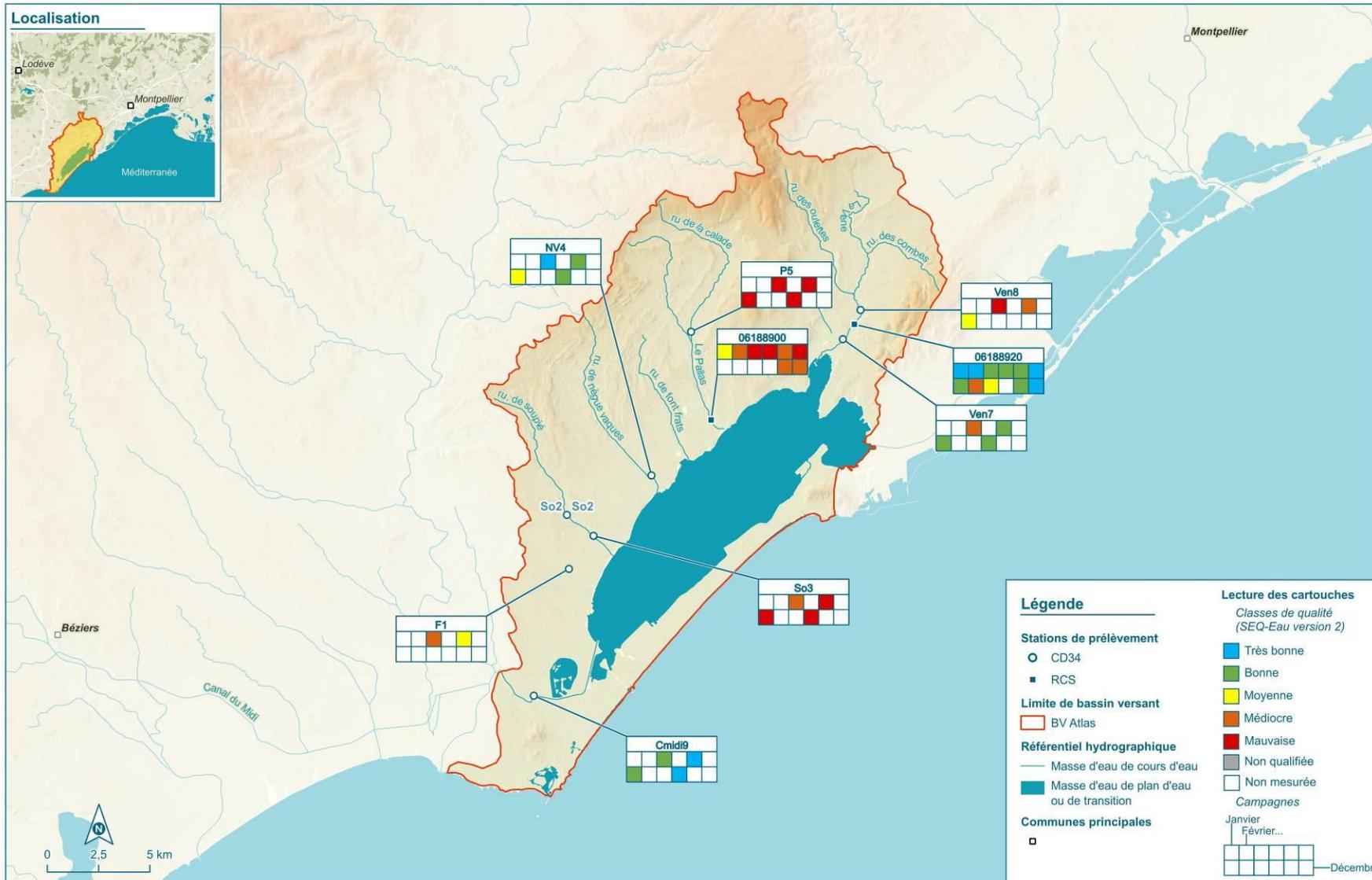


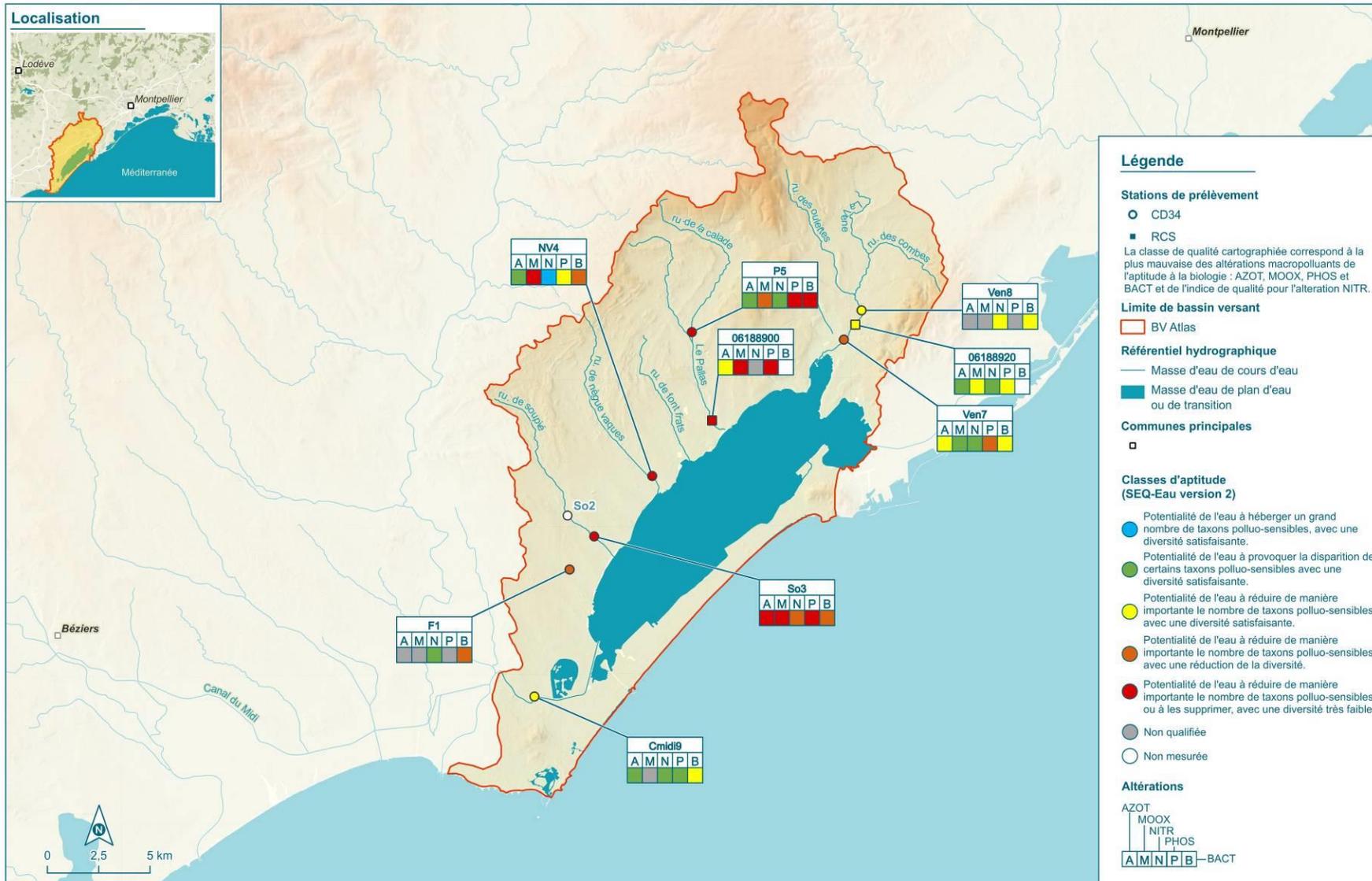


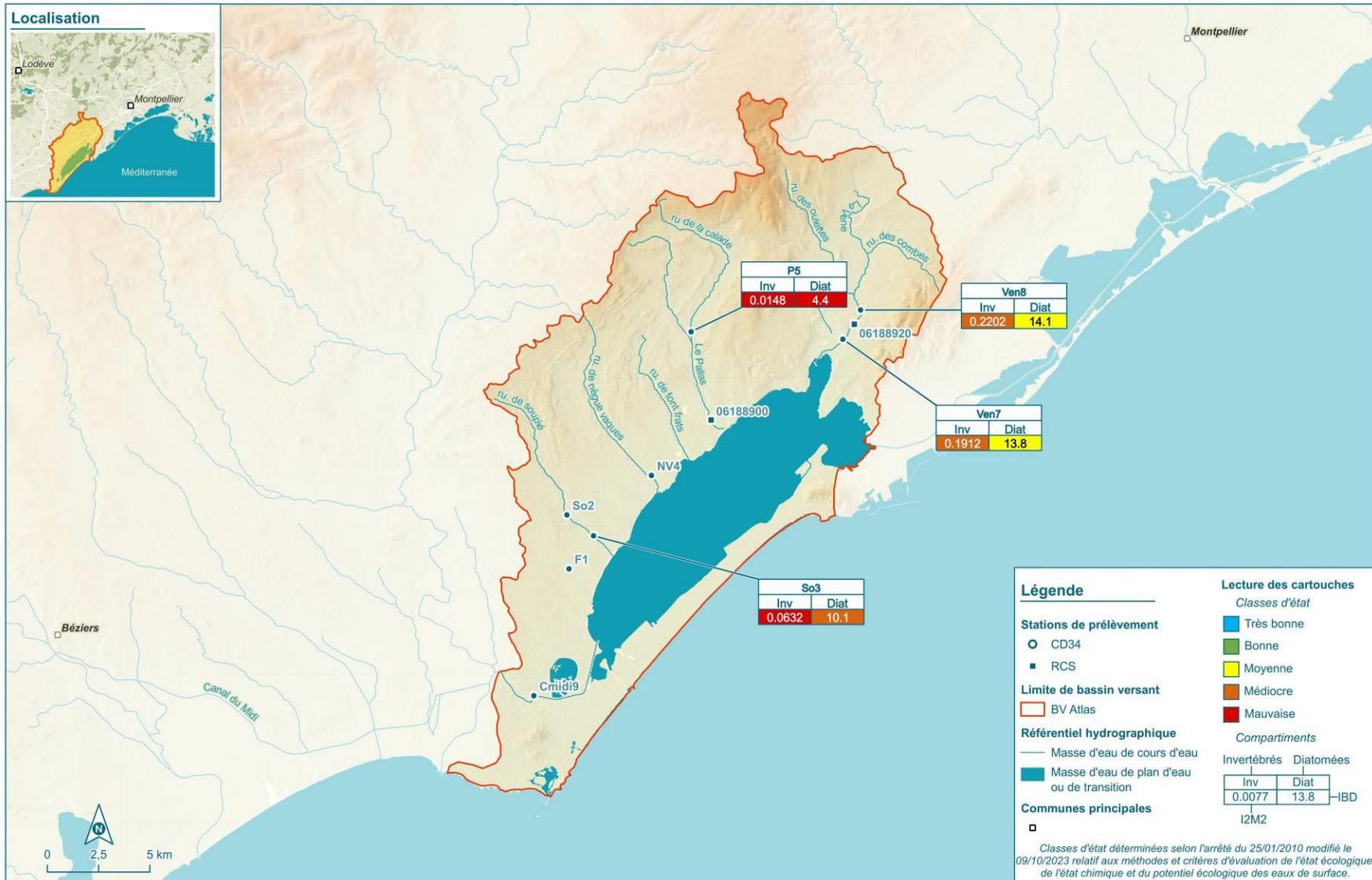




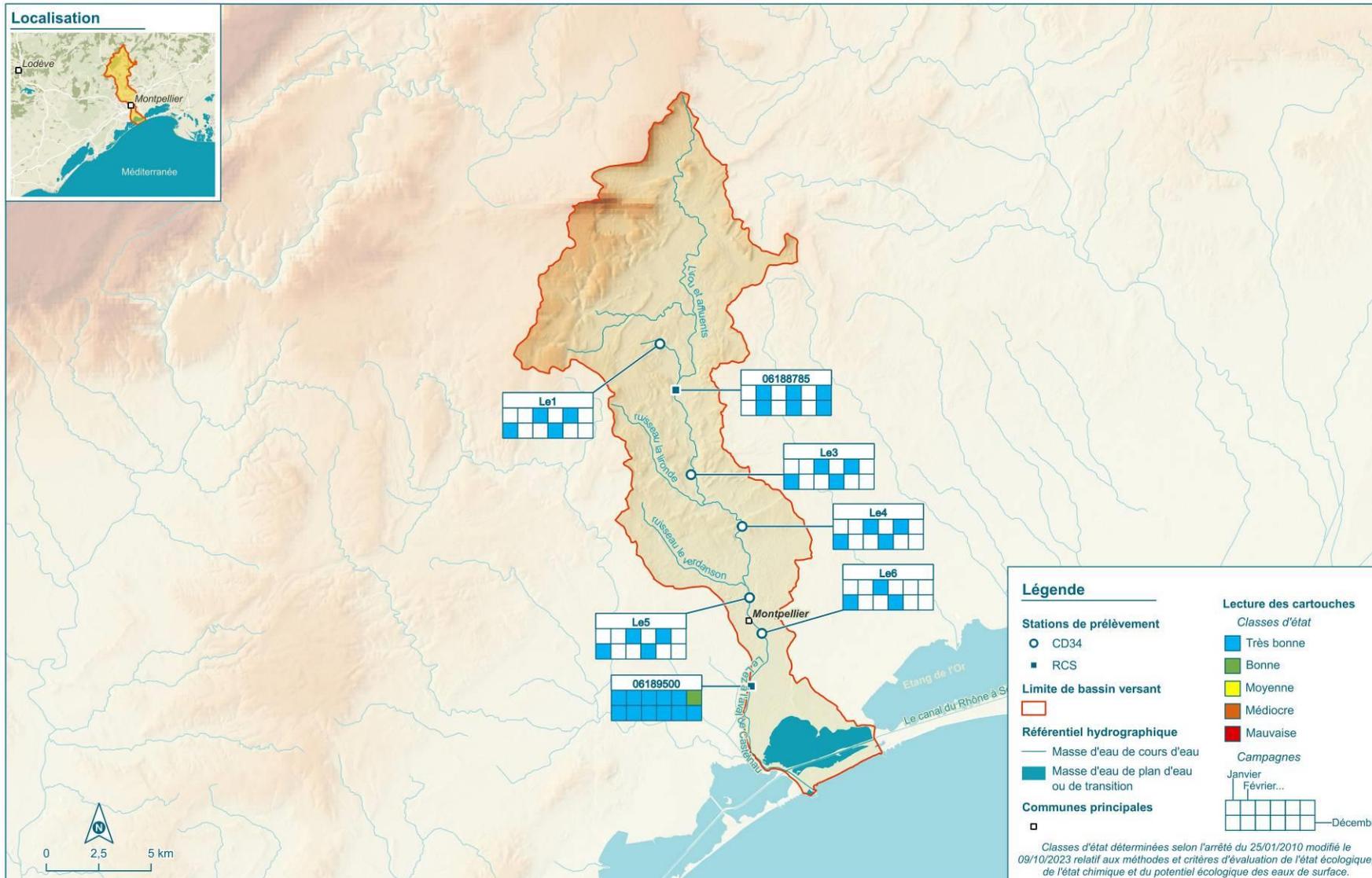


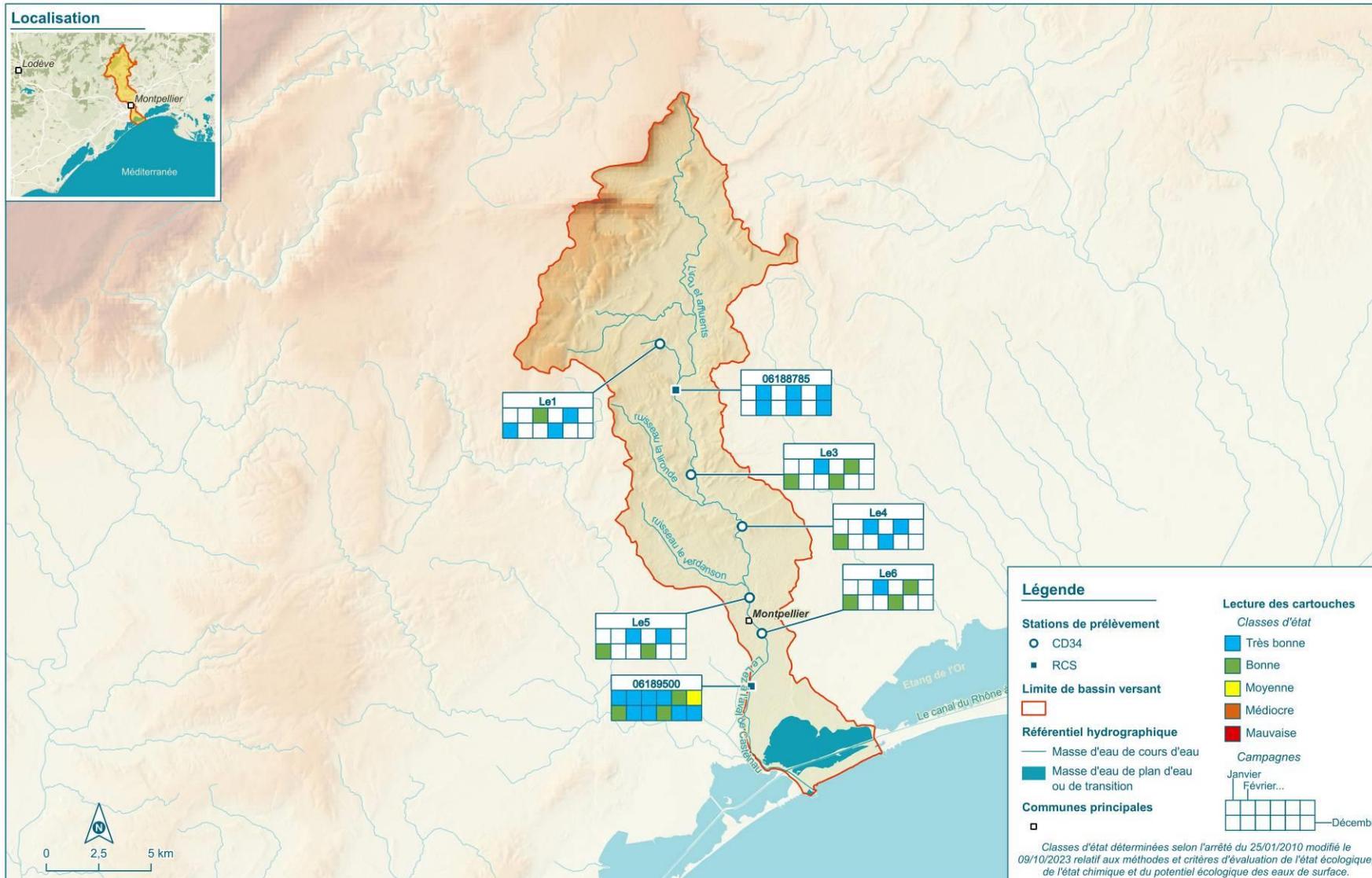


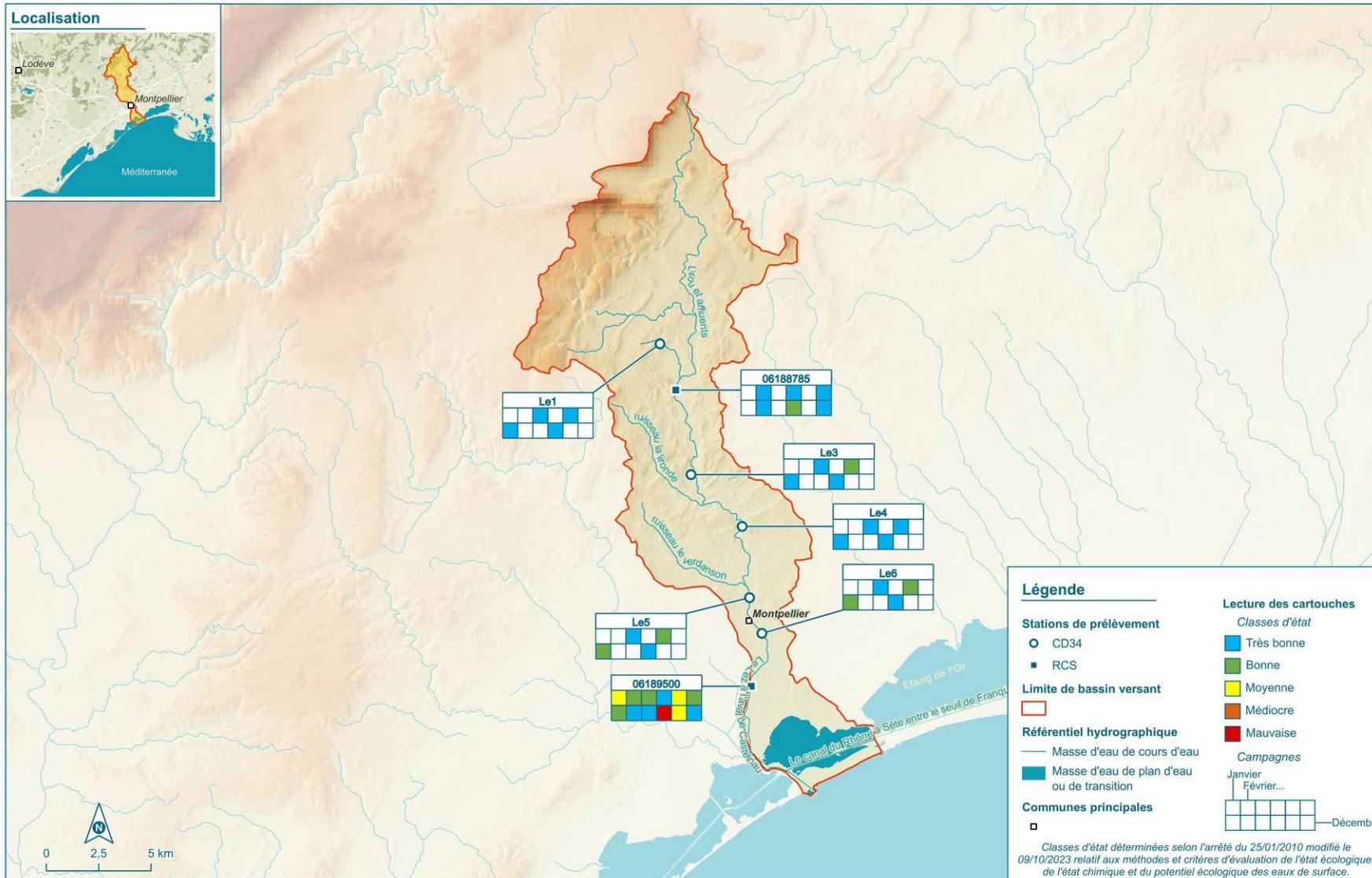


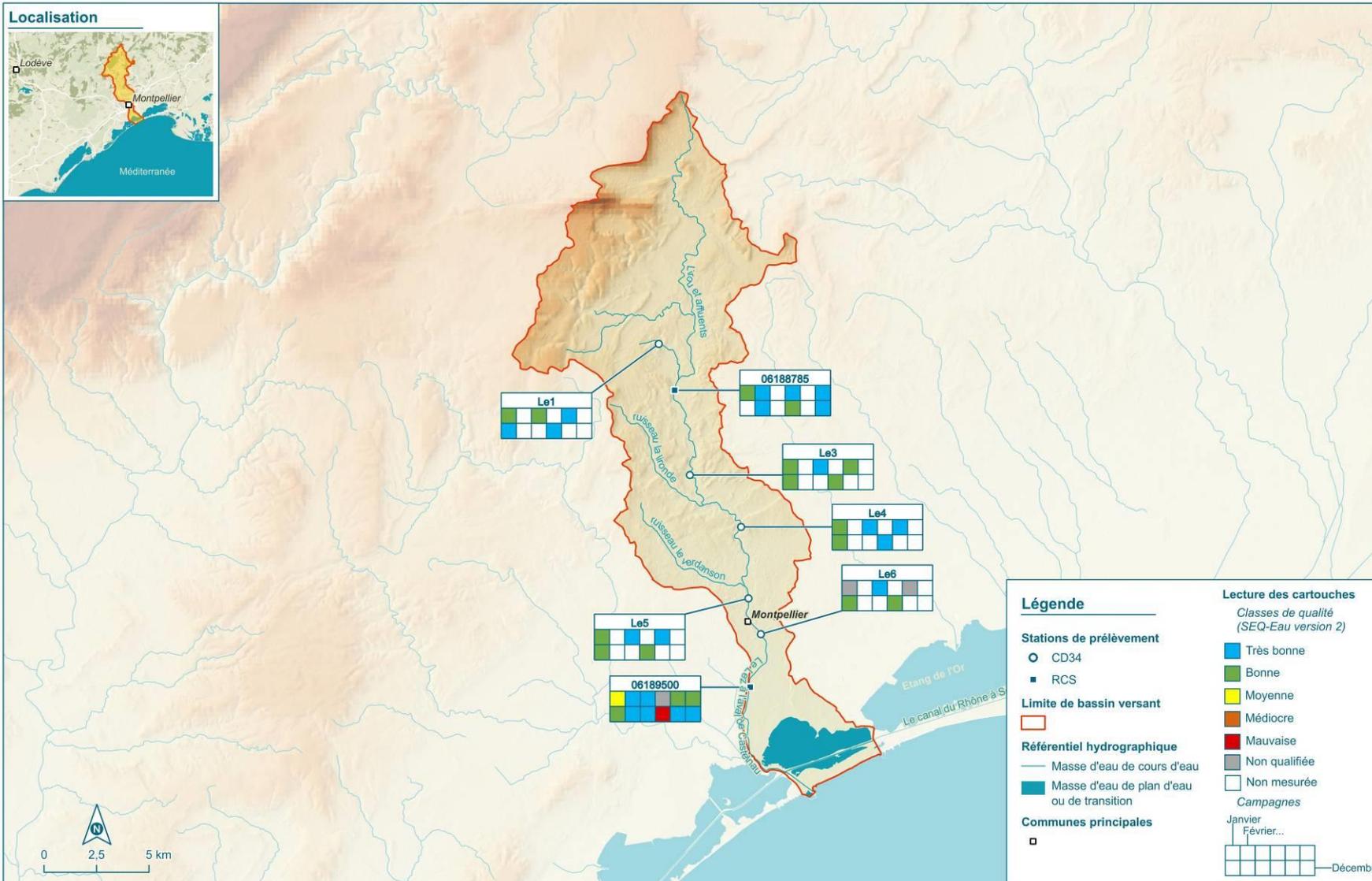


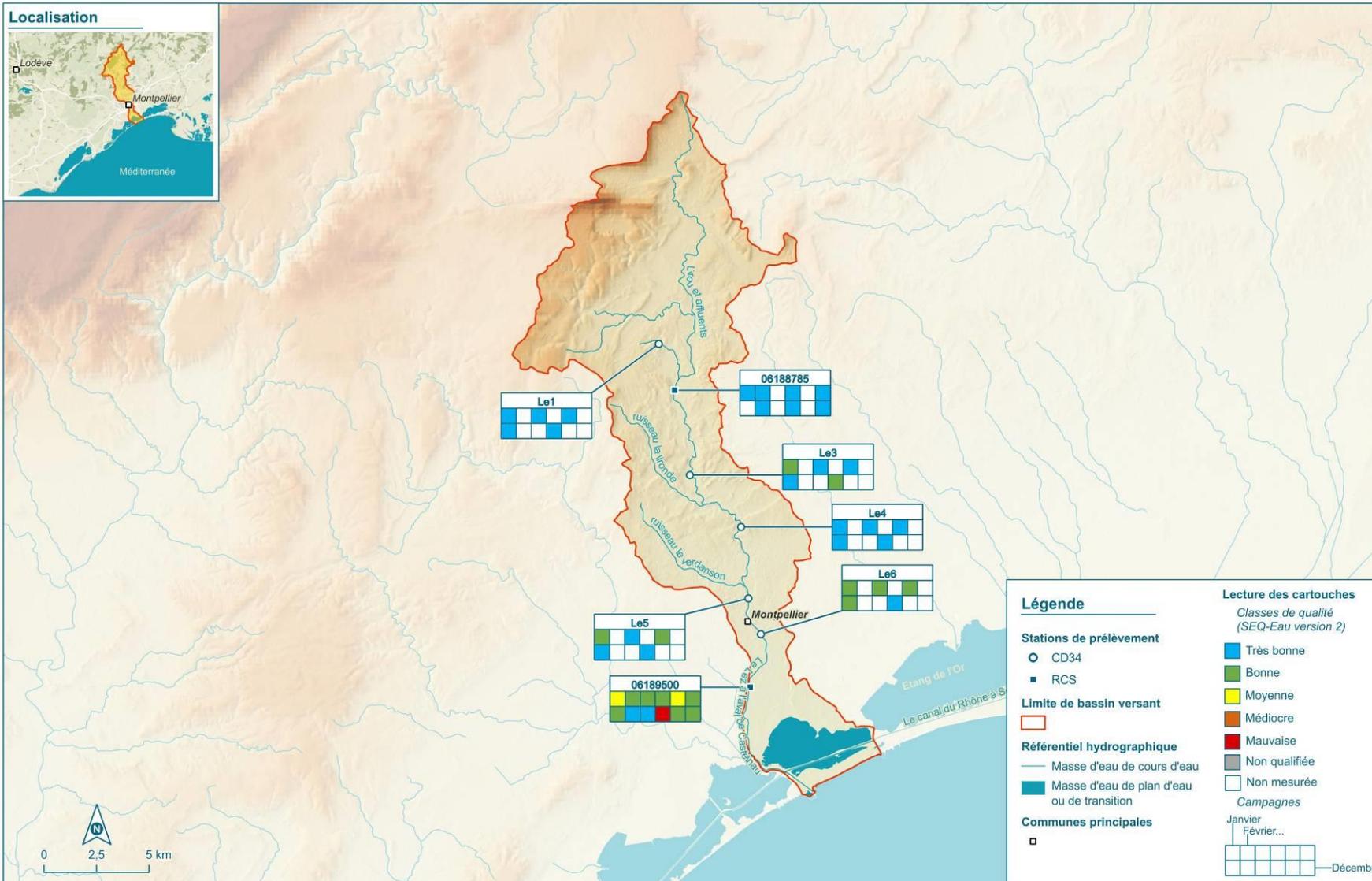
7.3. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU SOUS-BASSIN VERSANT DU LEZ EN 2023

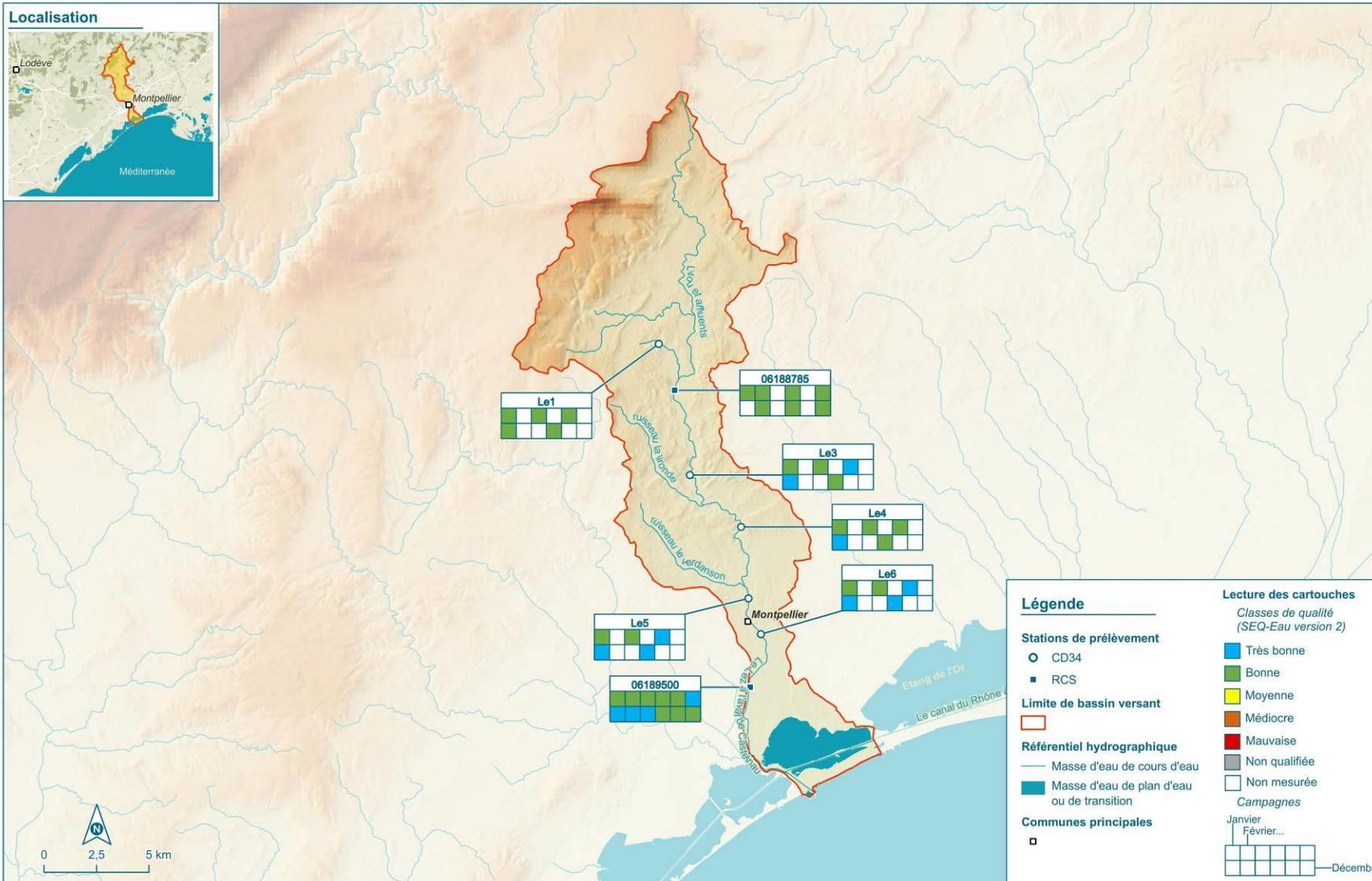


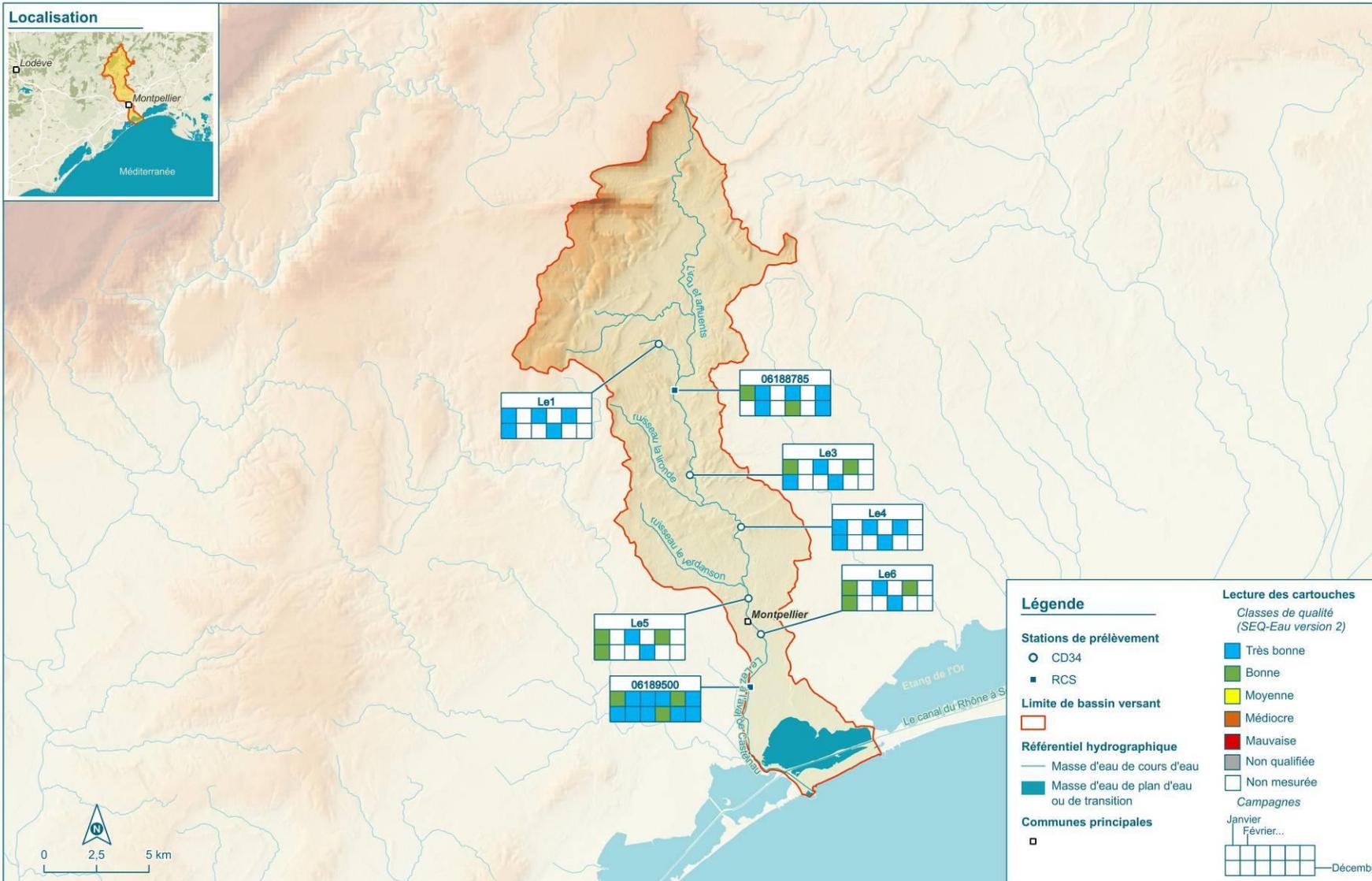


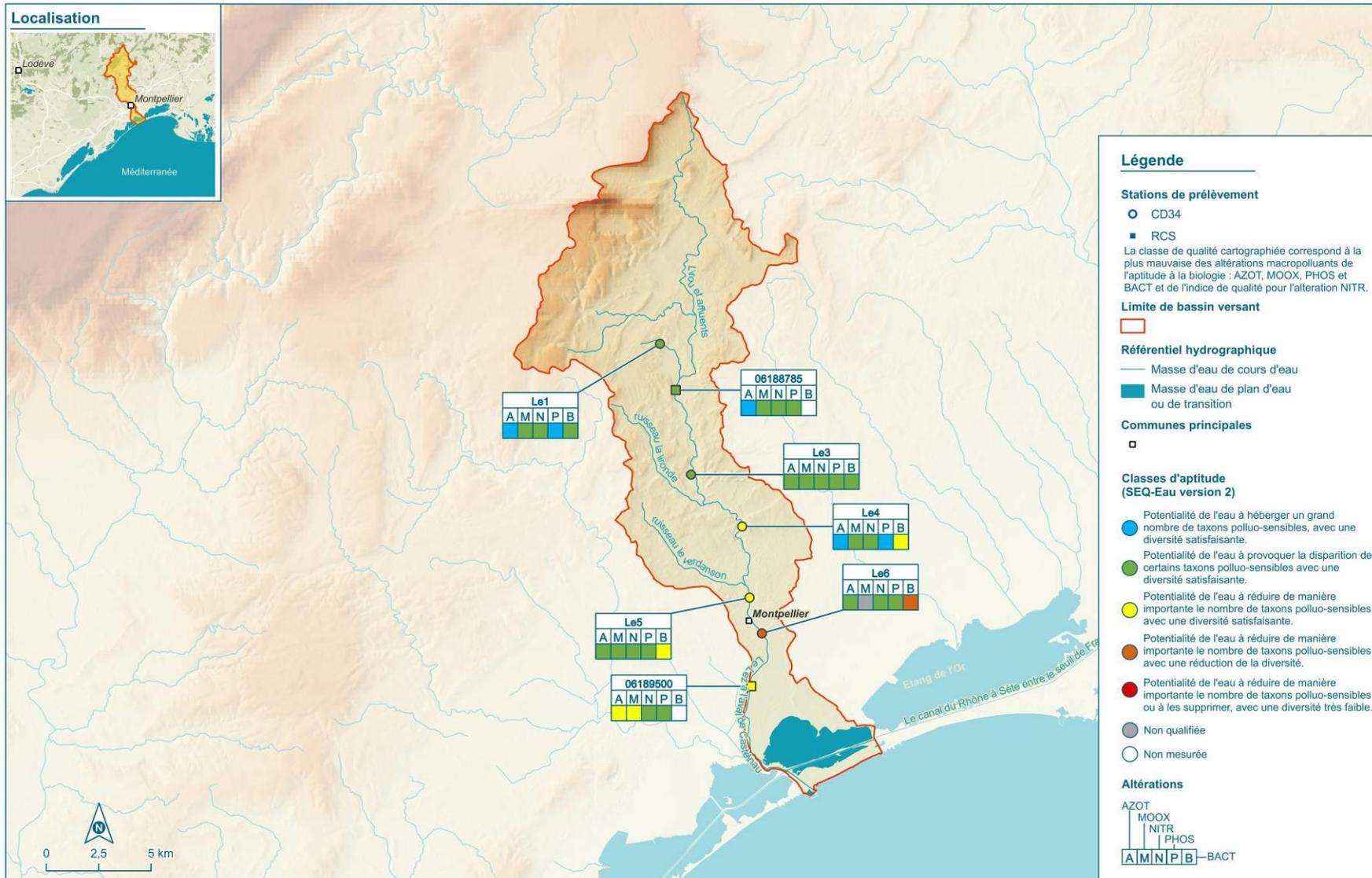


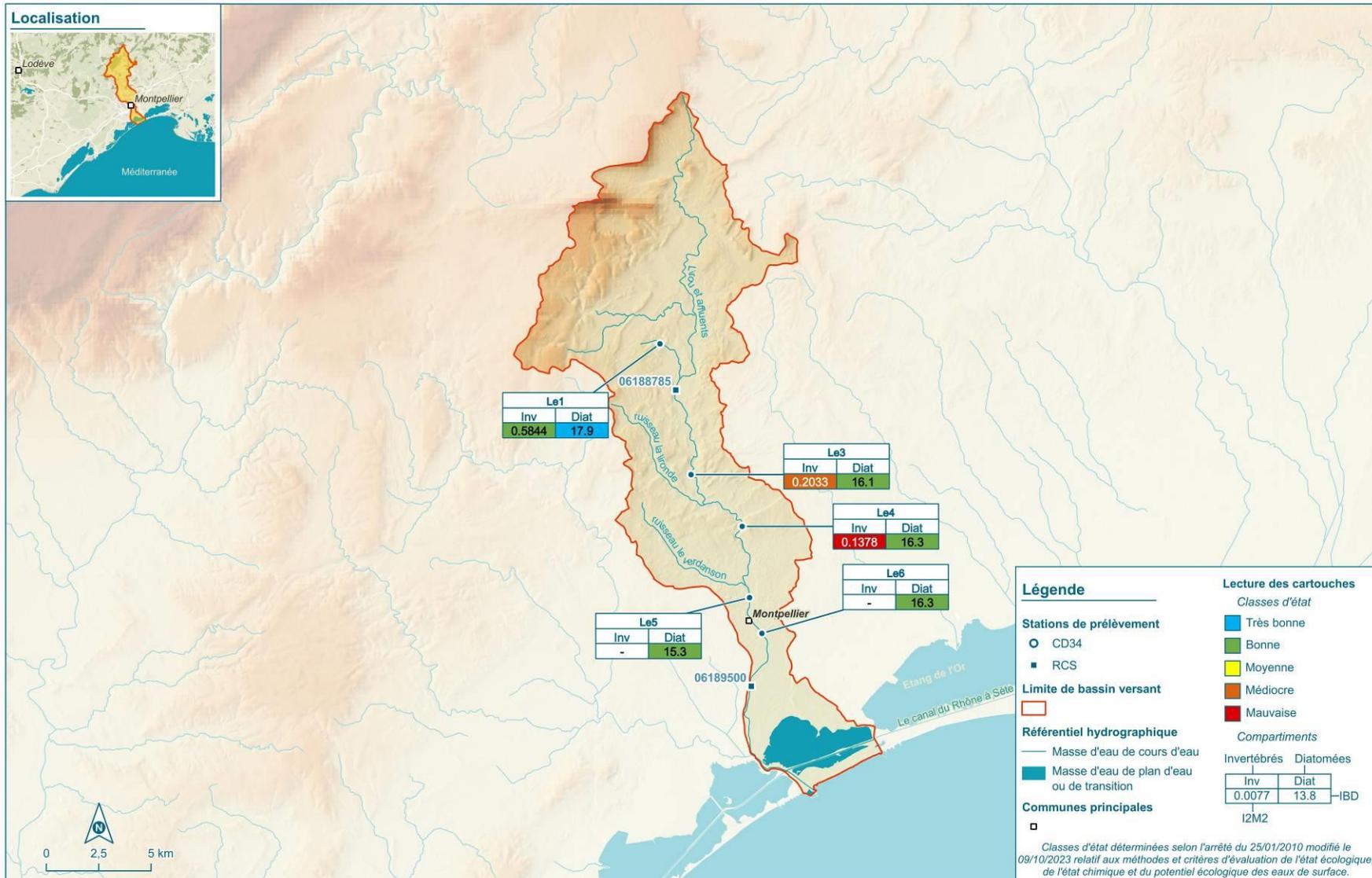




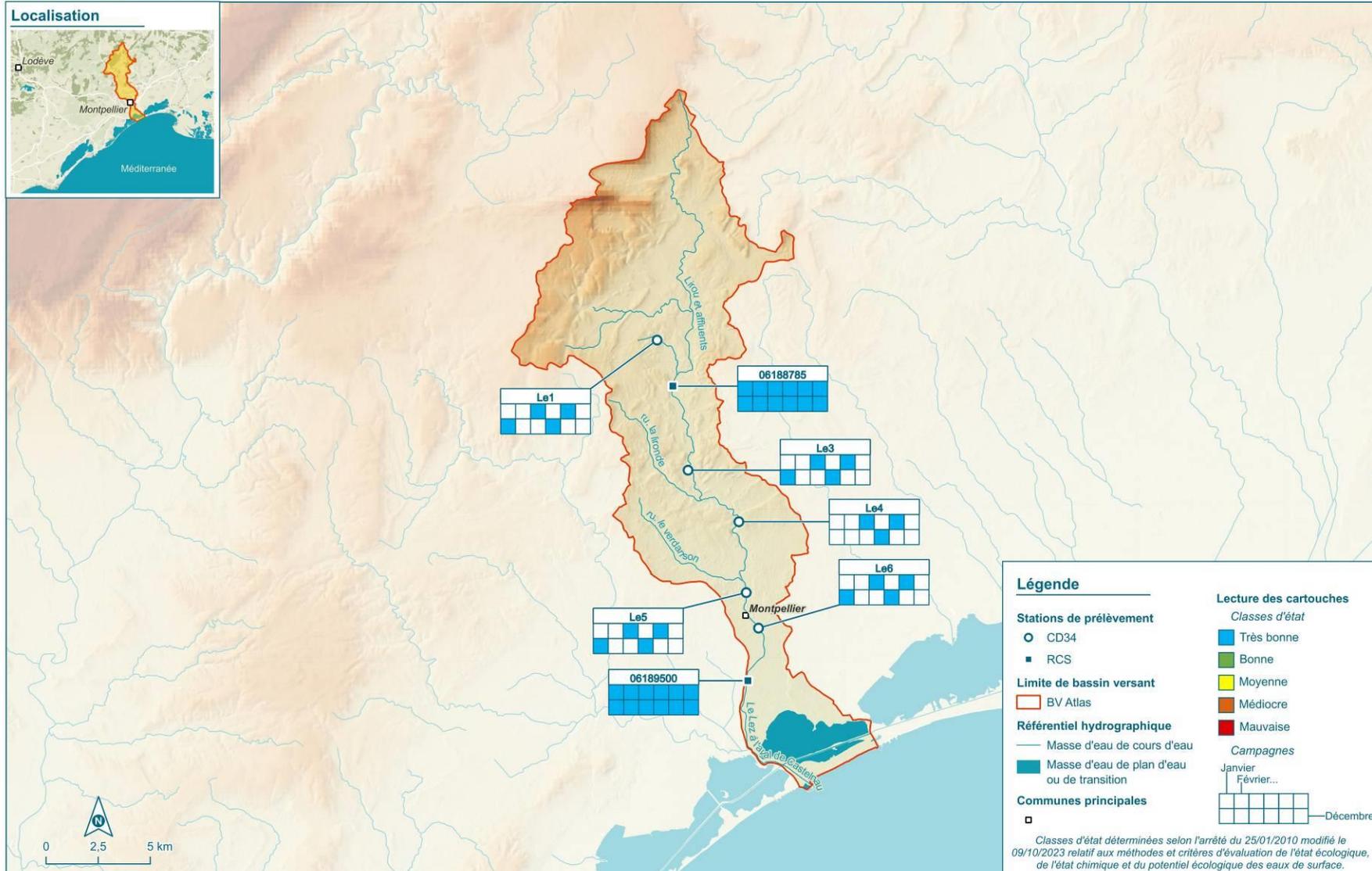


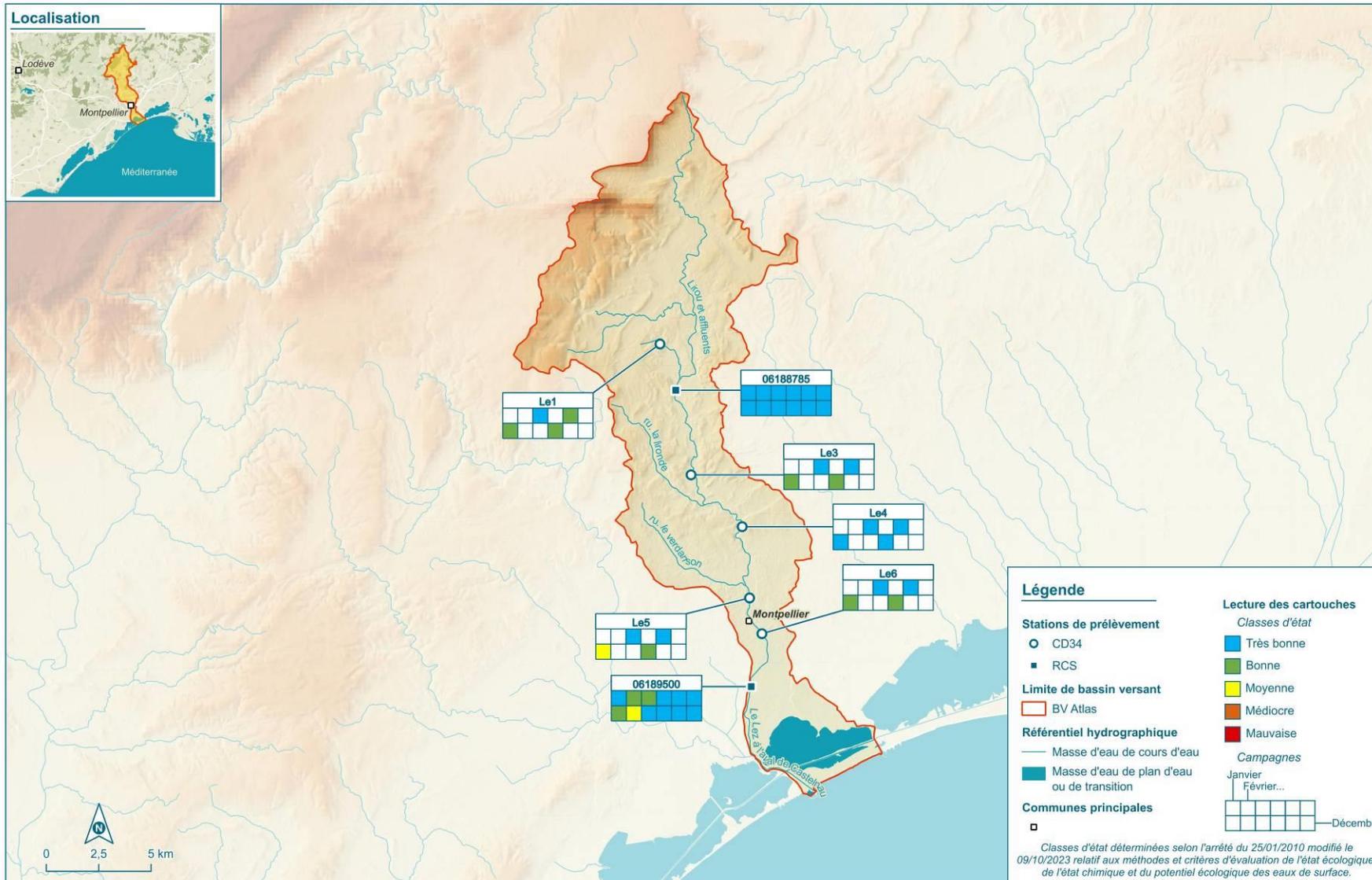




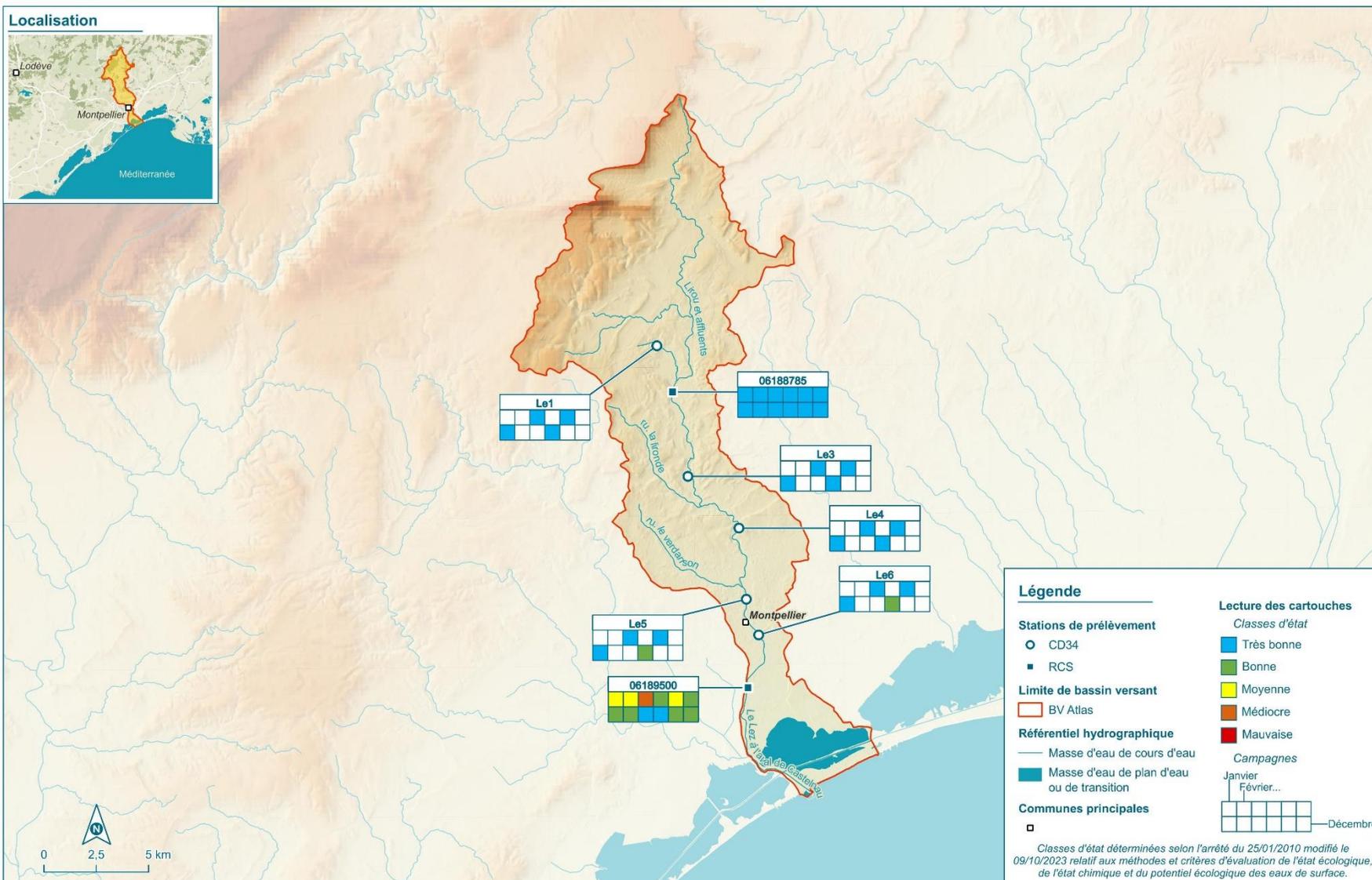


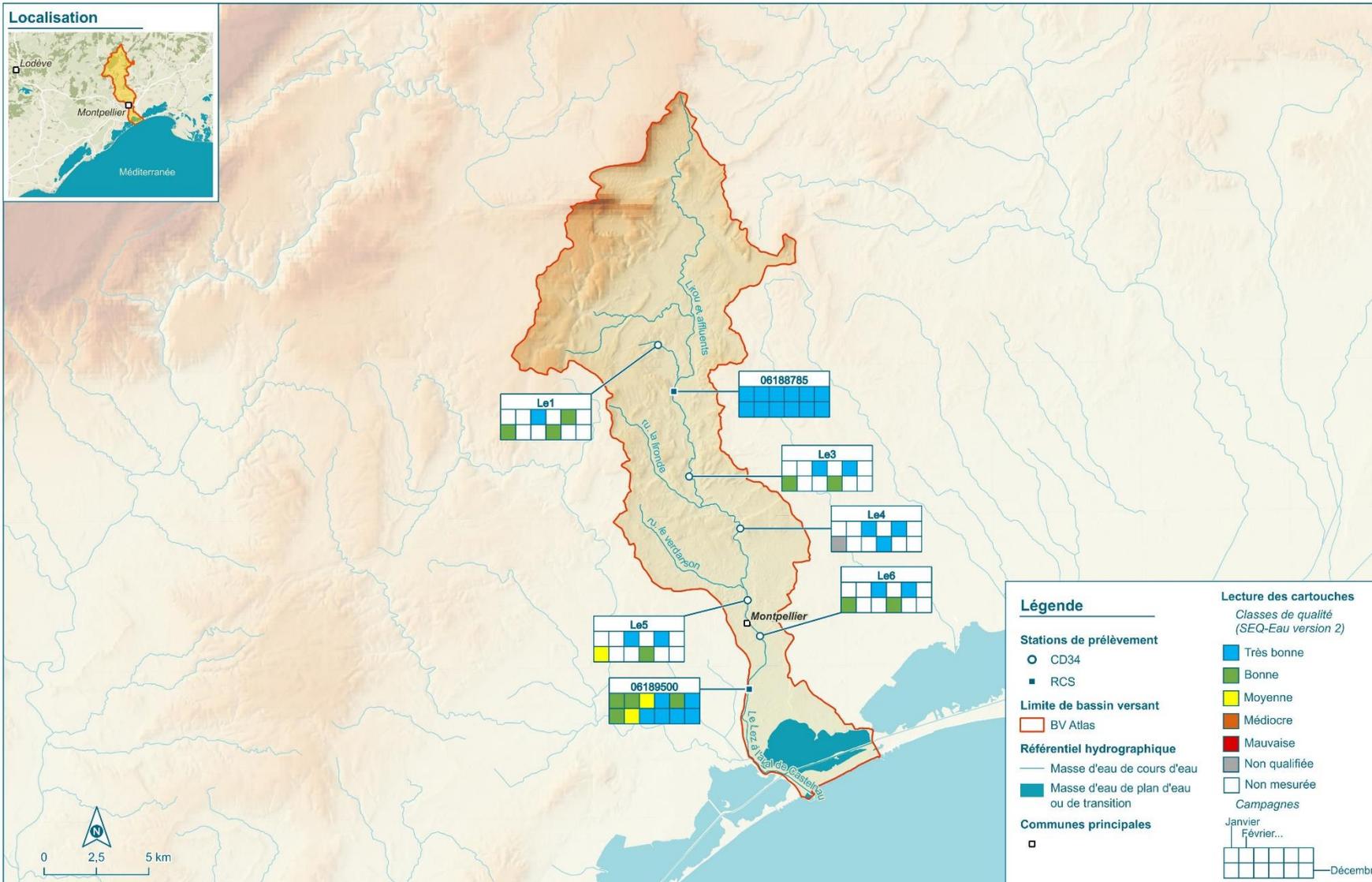
7.4. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D’EAU DU SOUS-BASSIN VERSANT DU LEZ EN 2024

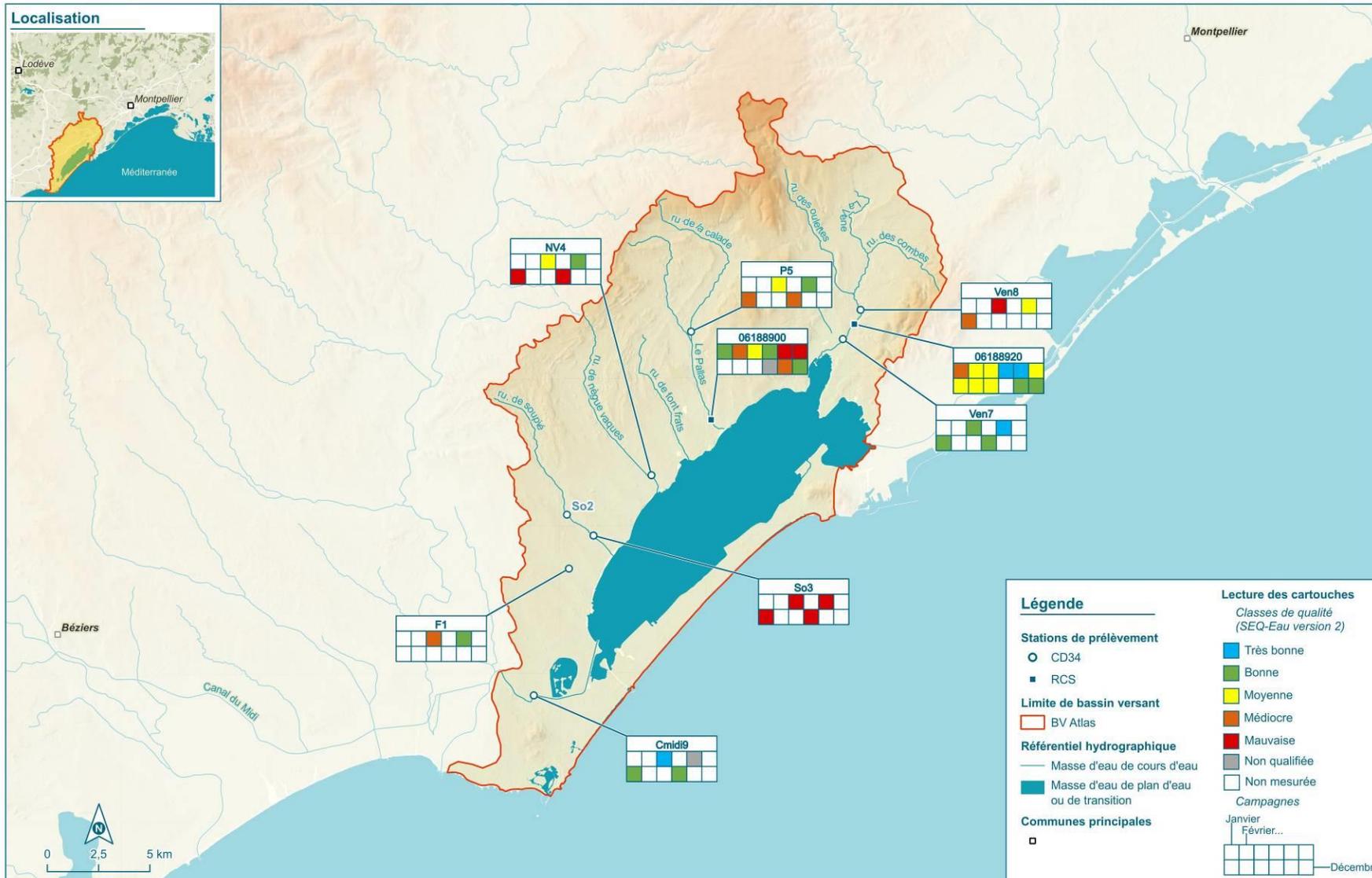


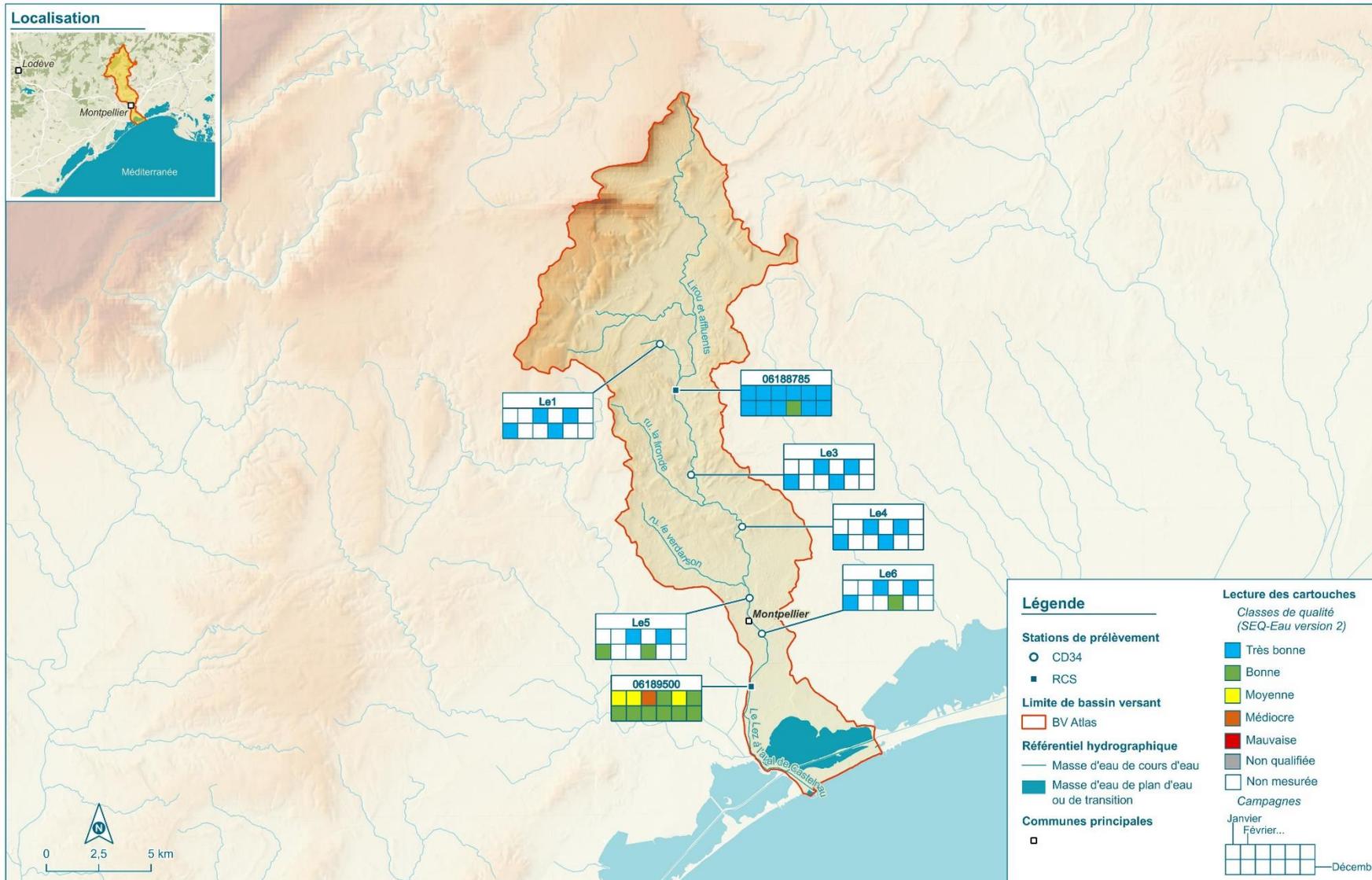


Localisation



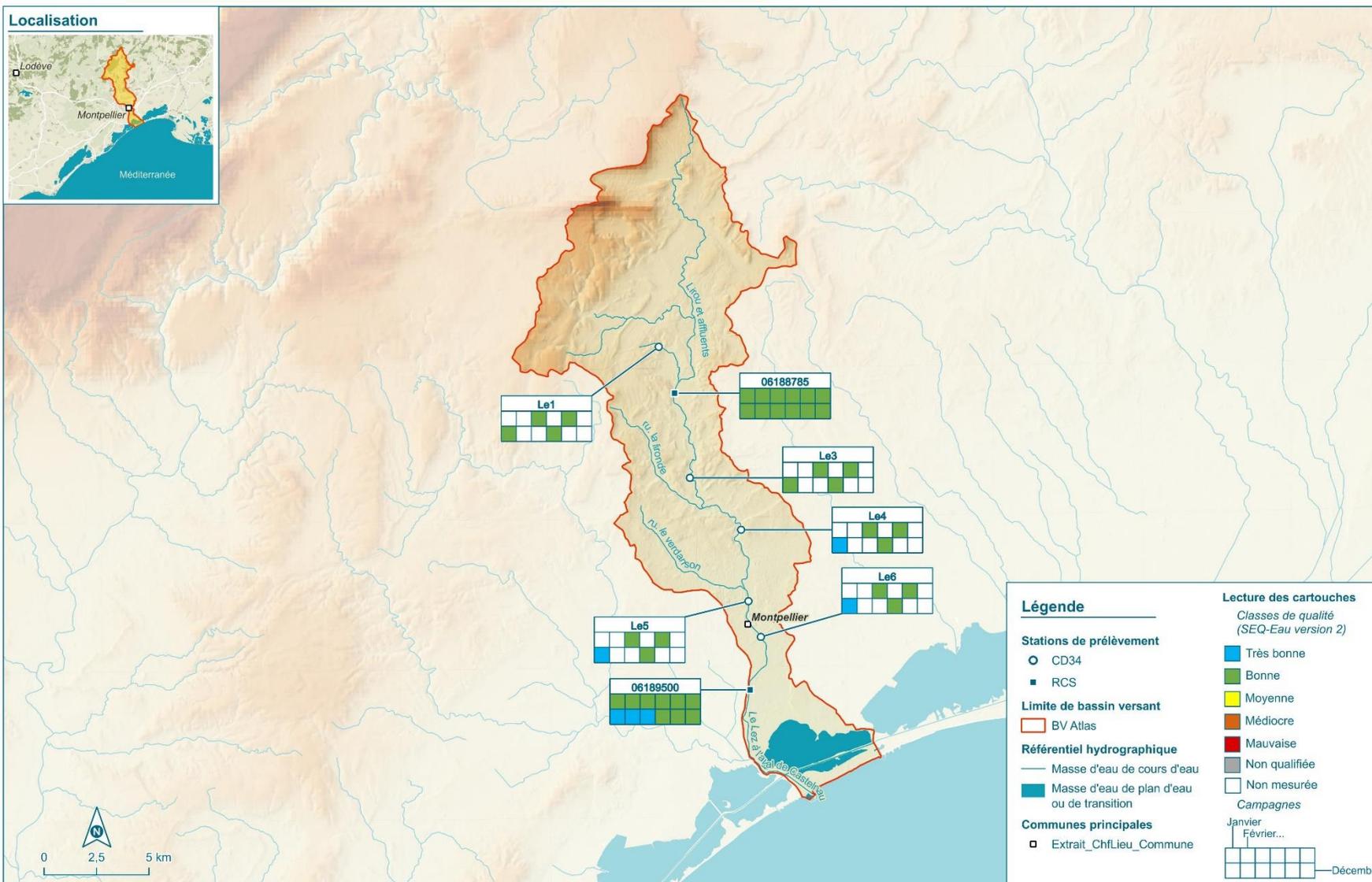


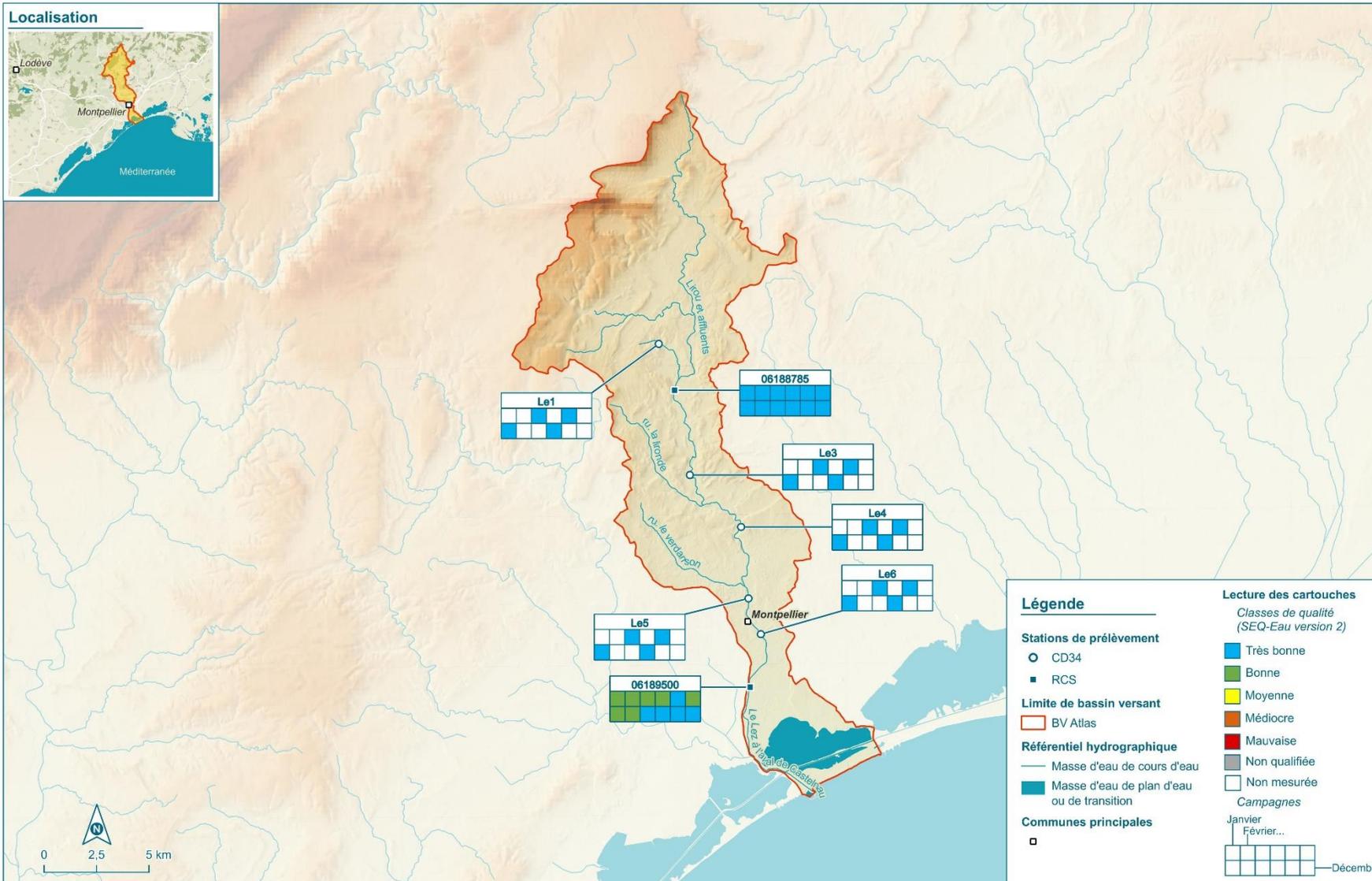


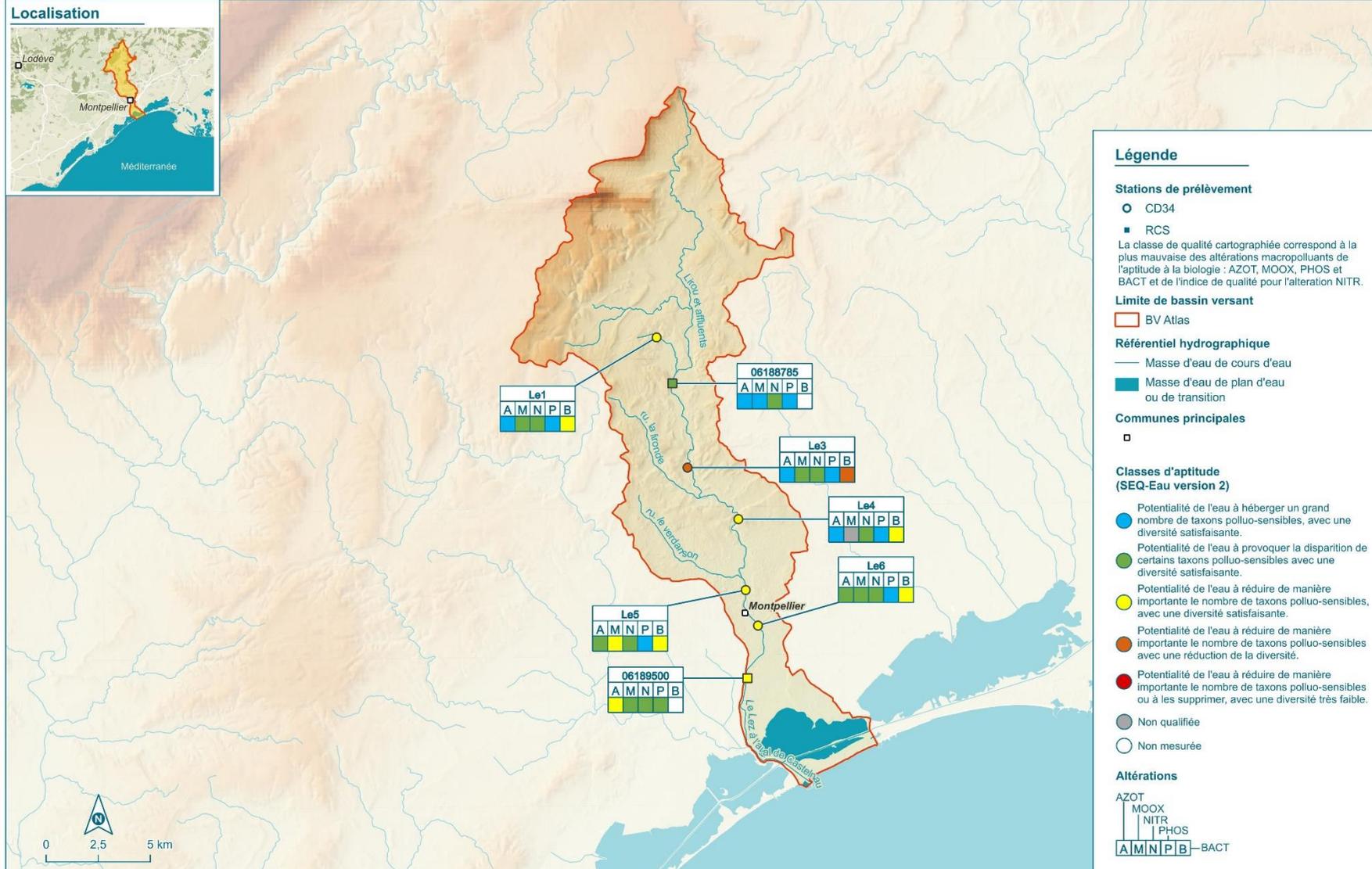


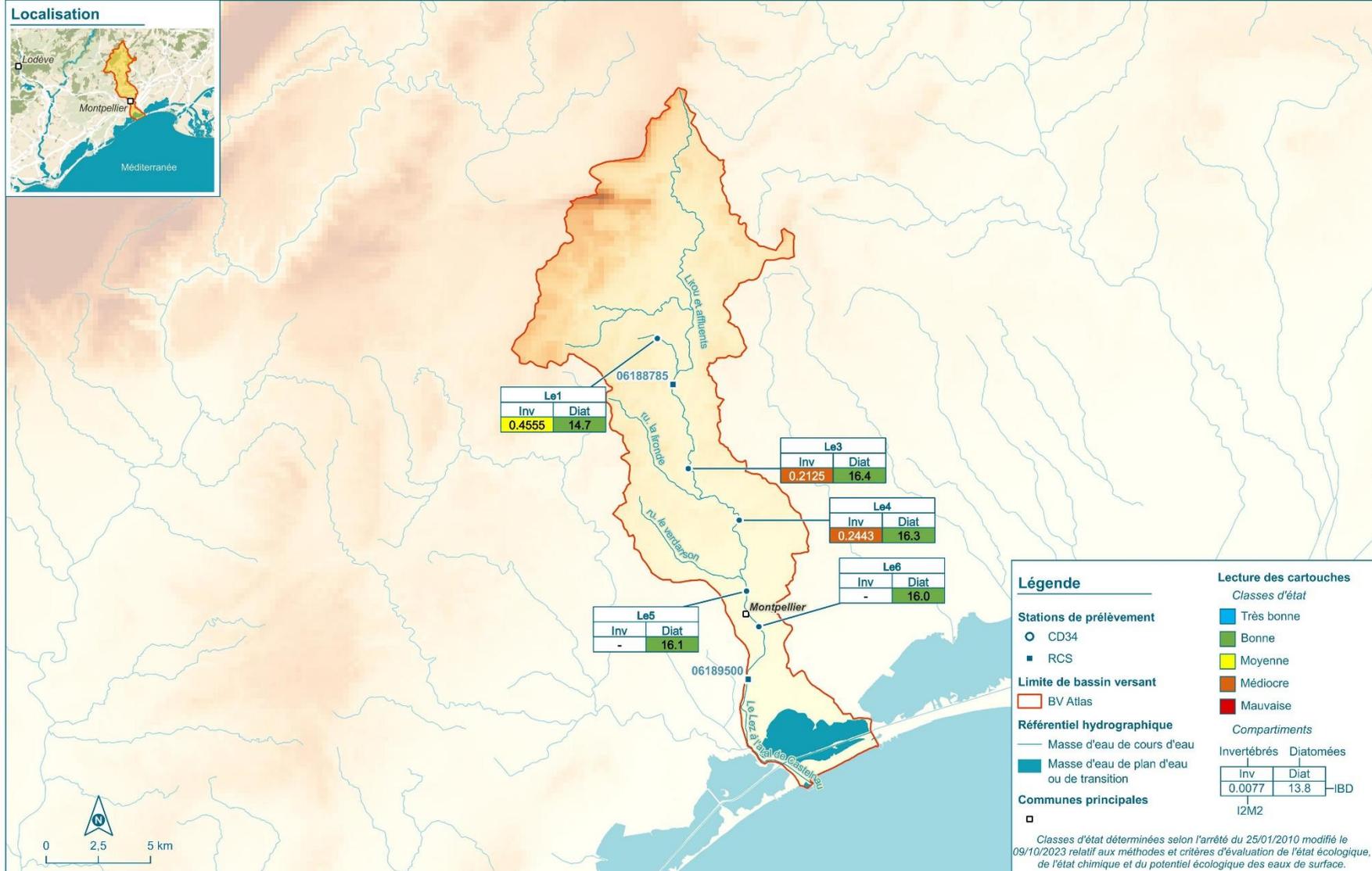
Altération Nitrates - Le Lez

Localisation

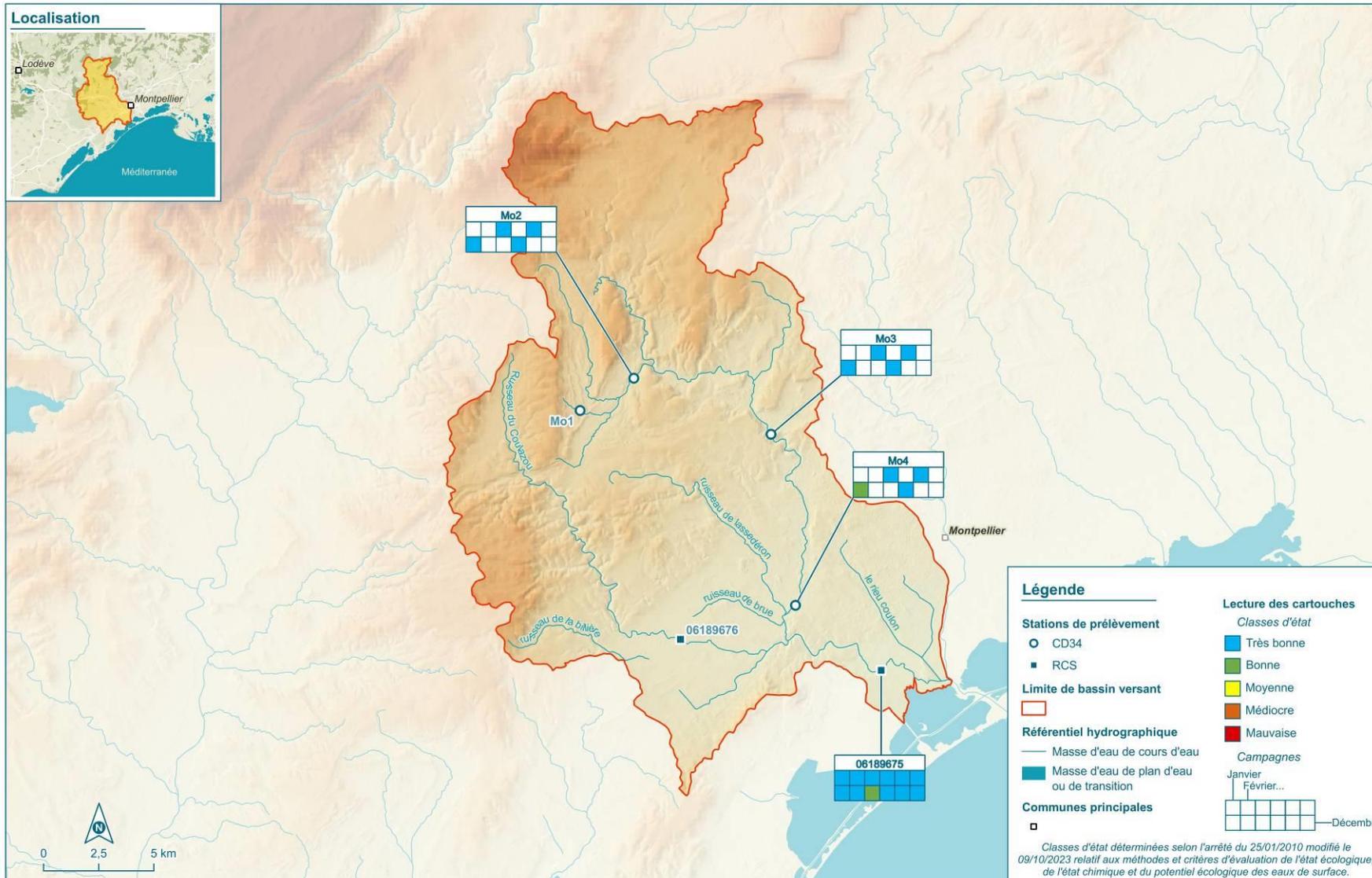


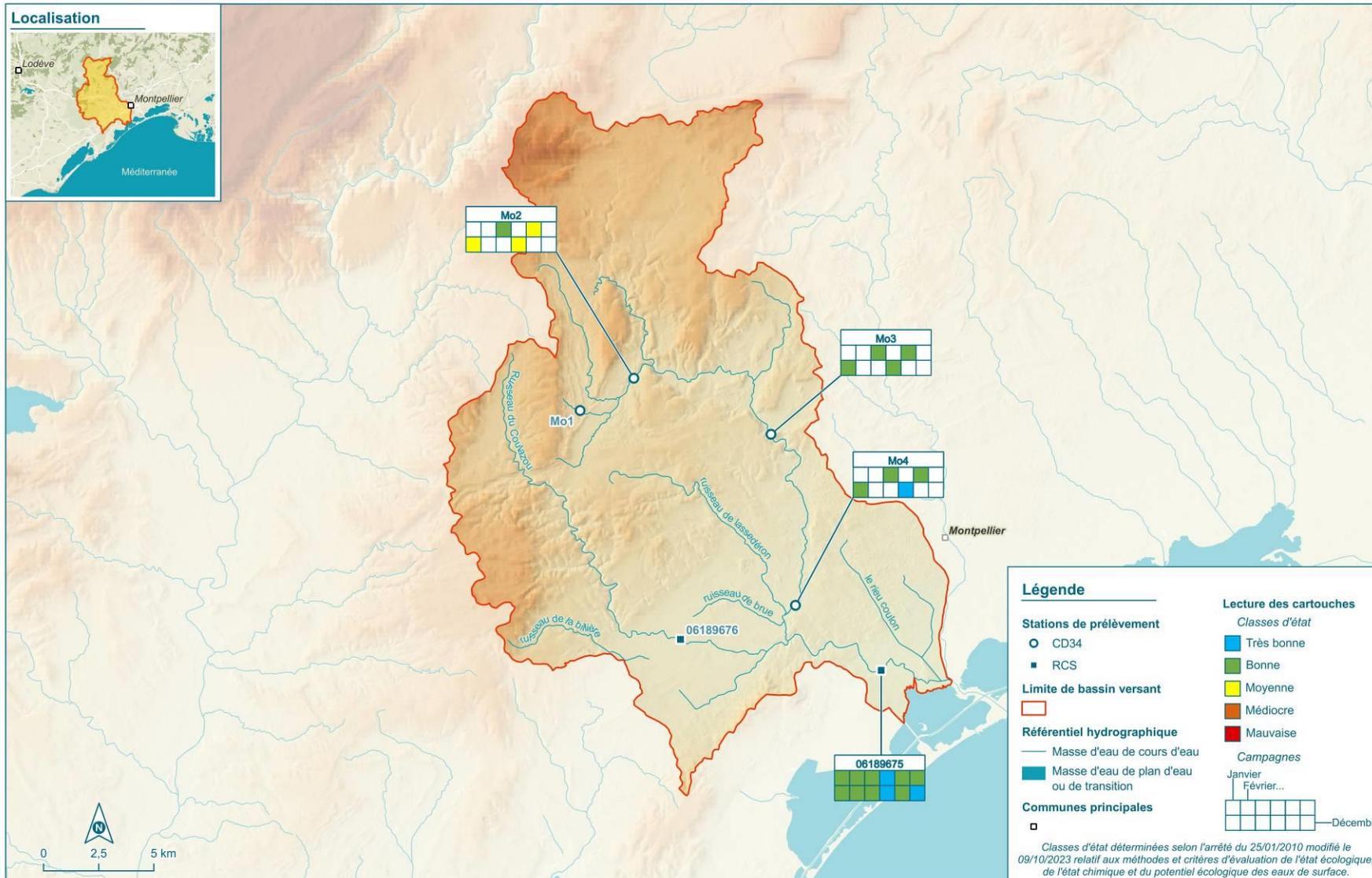


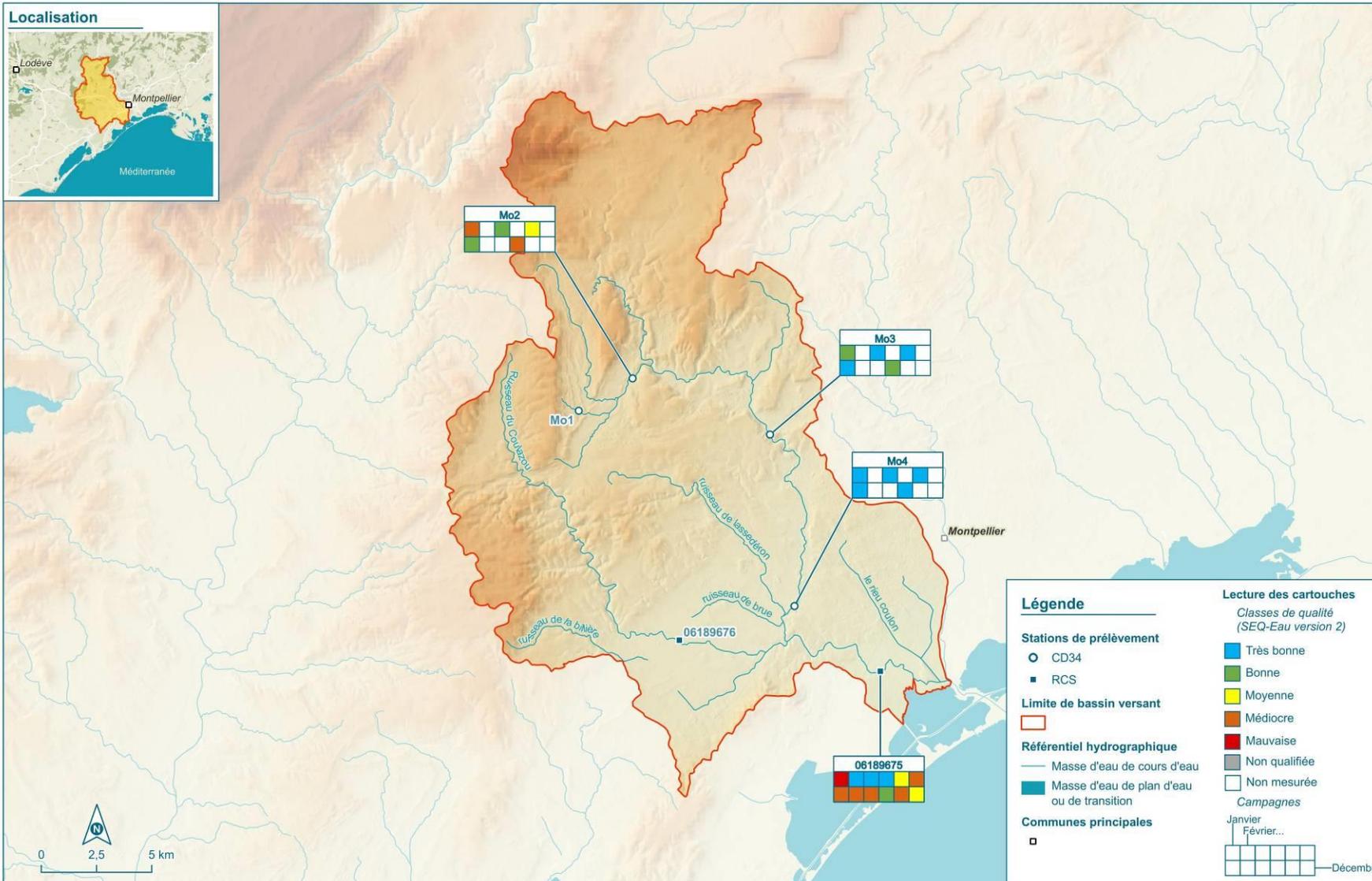


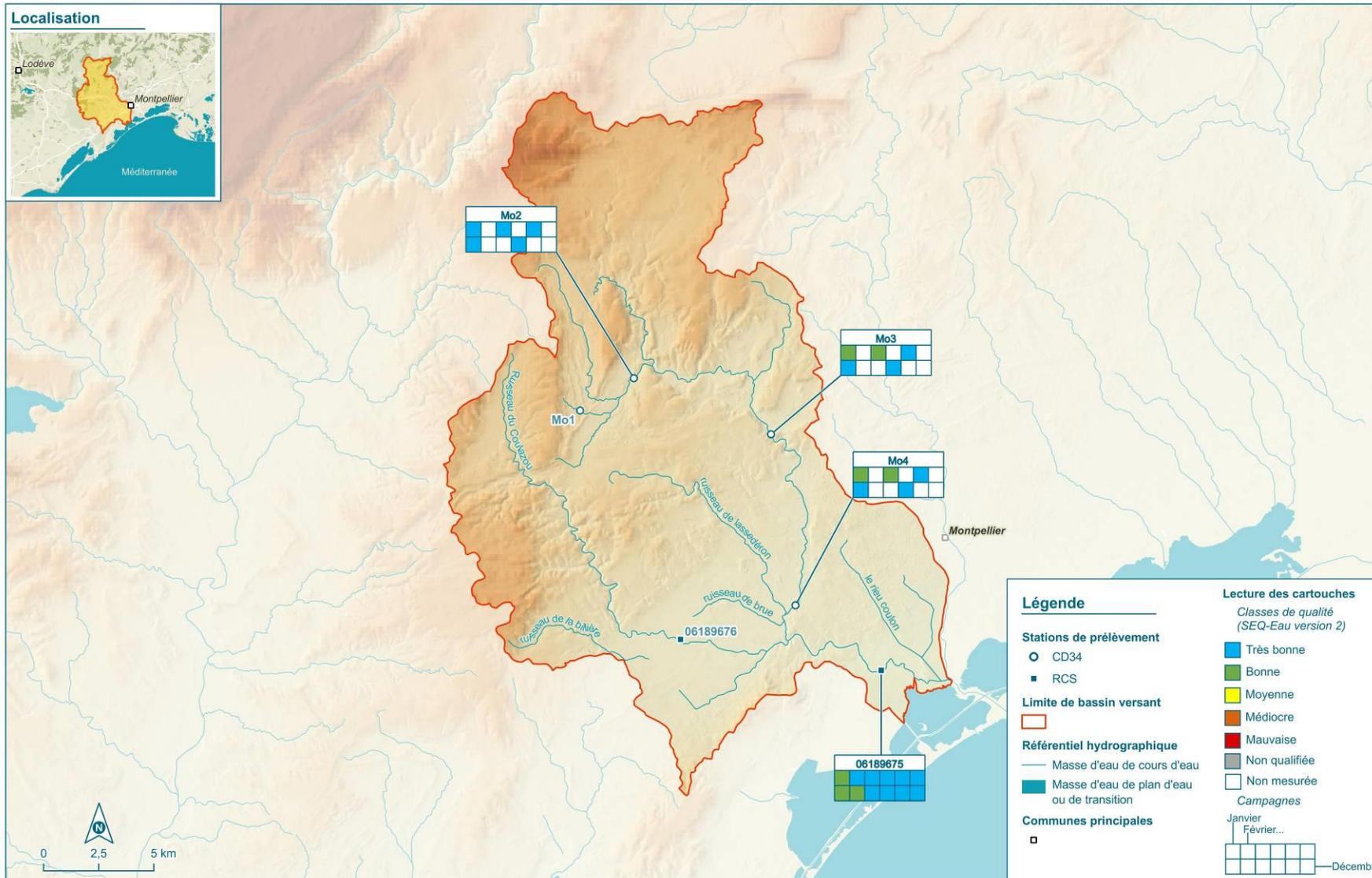


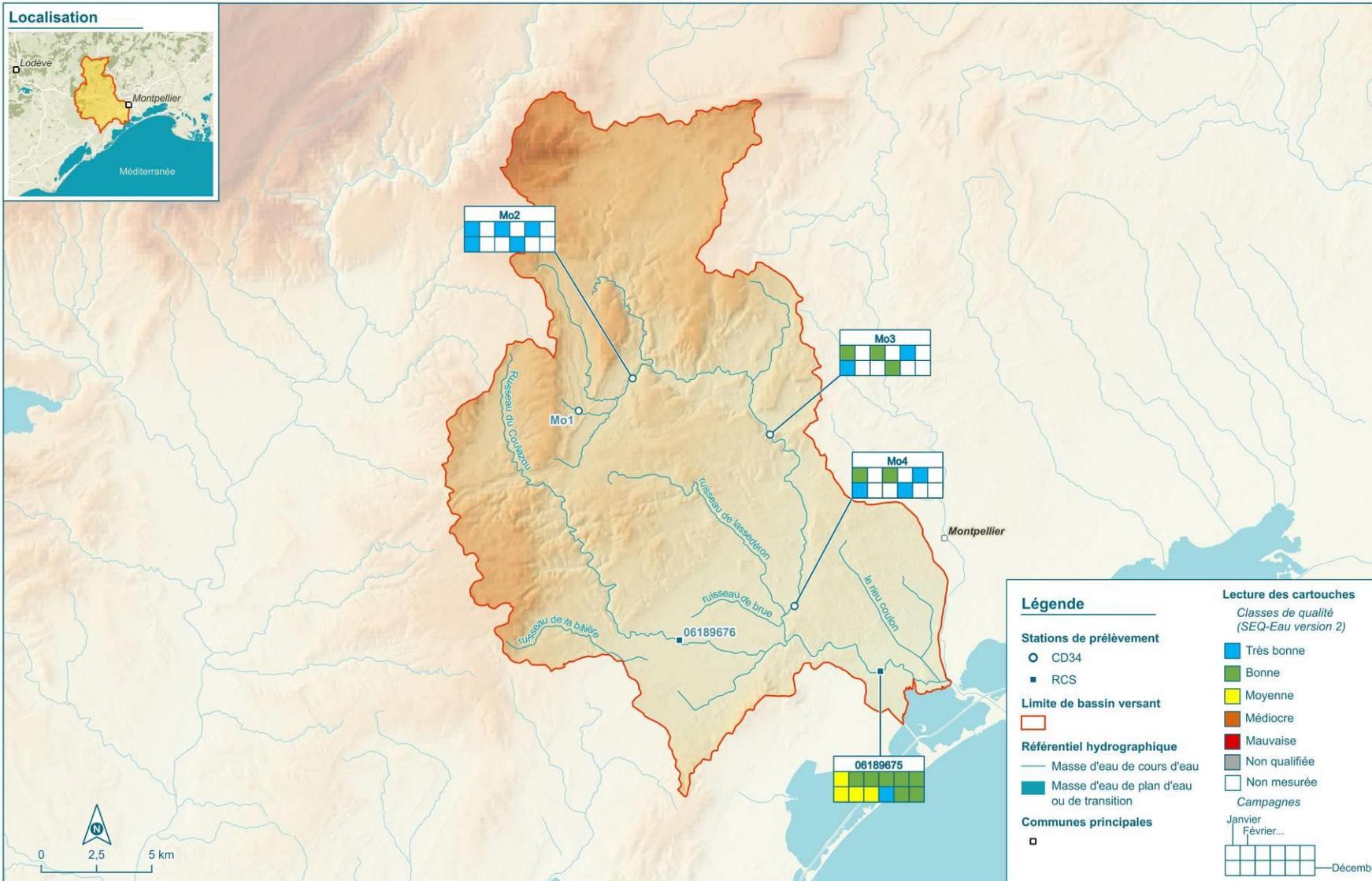
7.5. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSON EN 2023

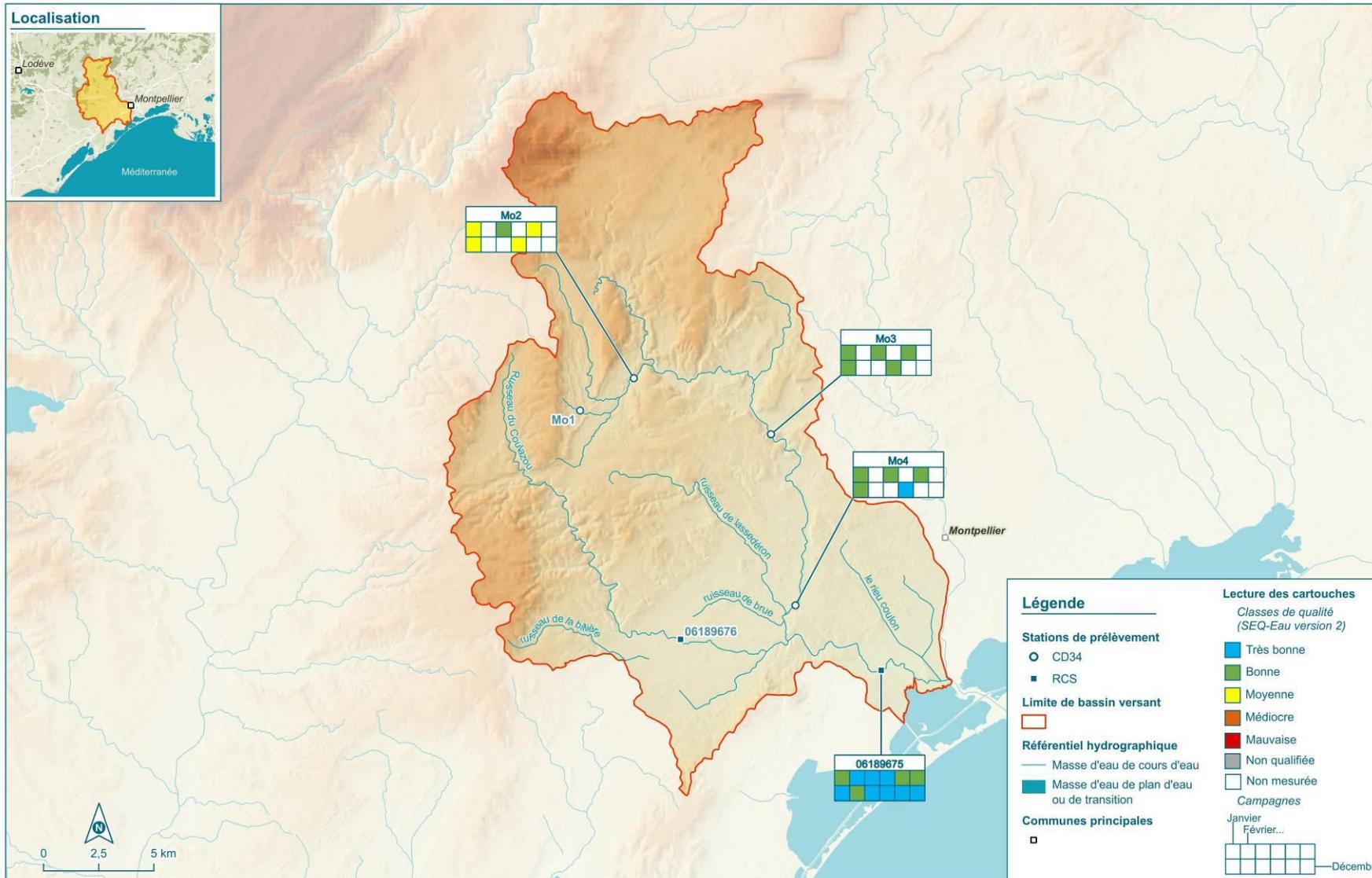


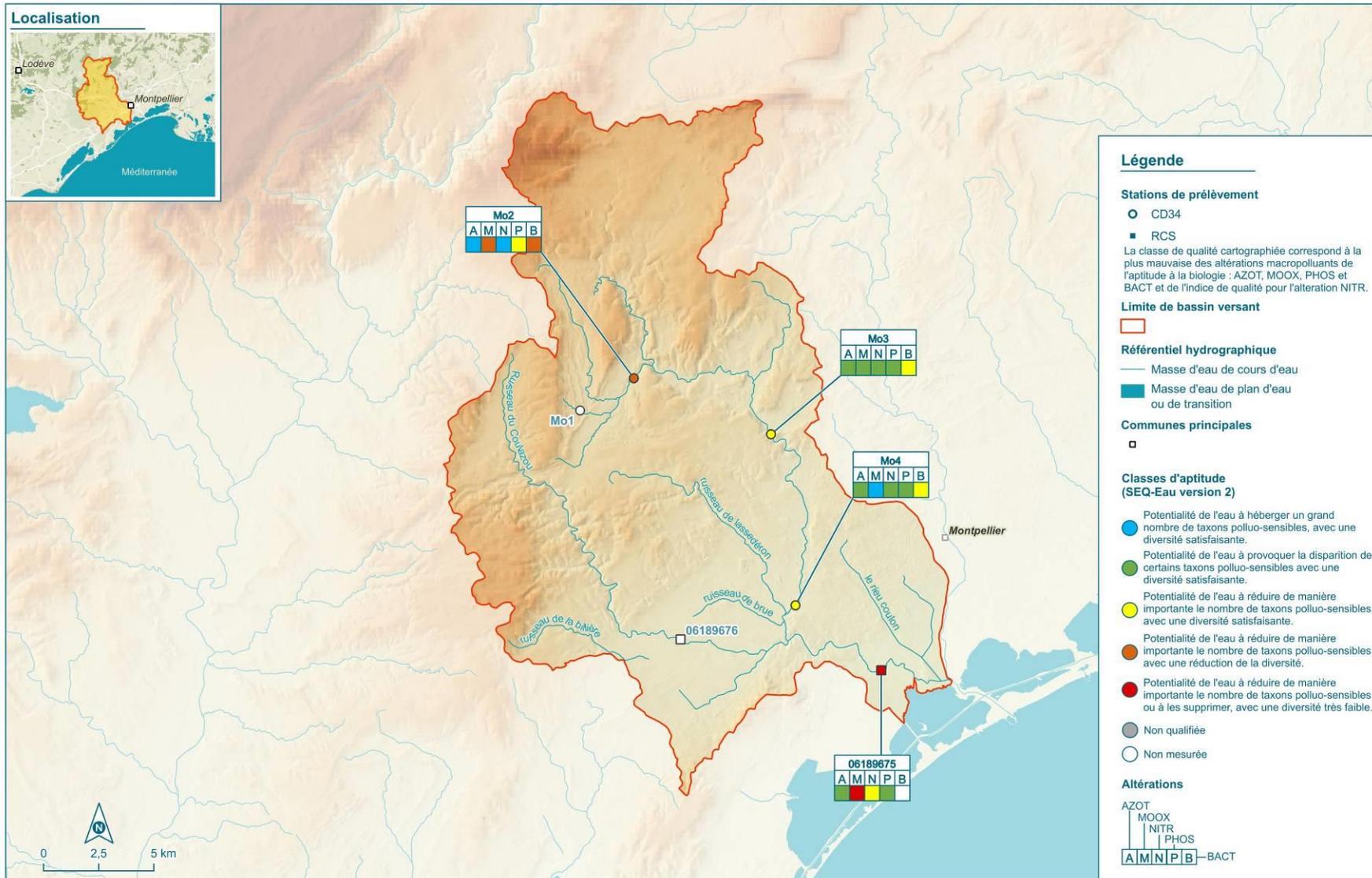


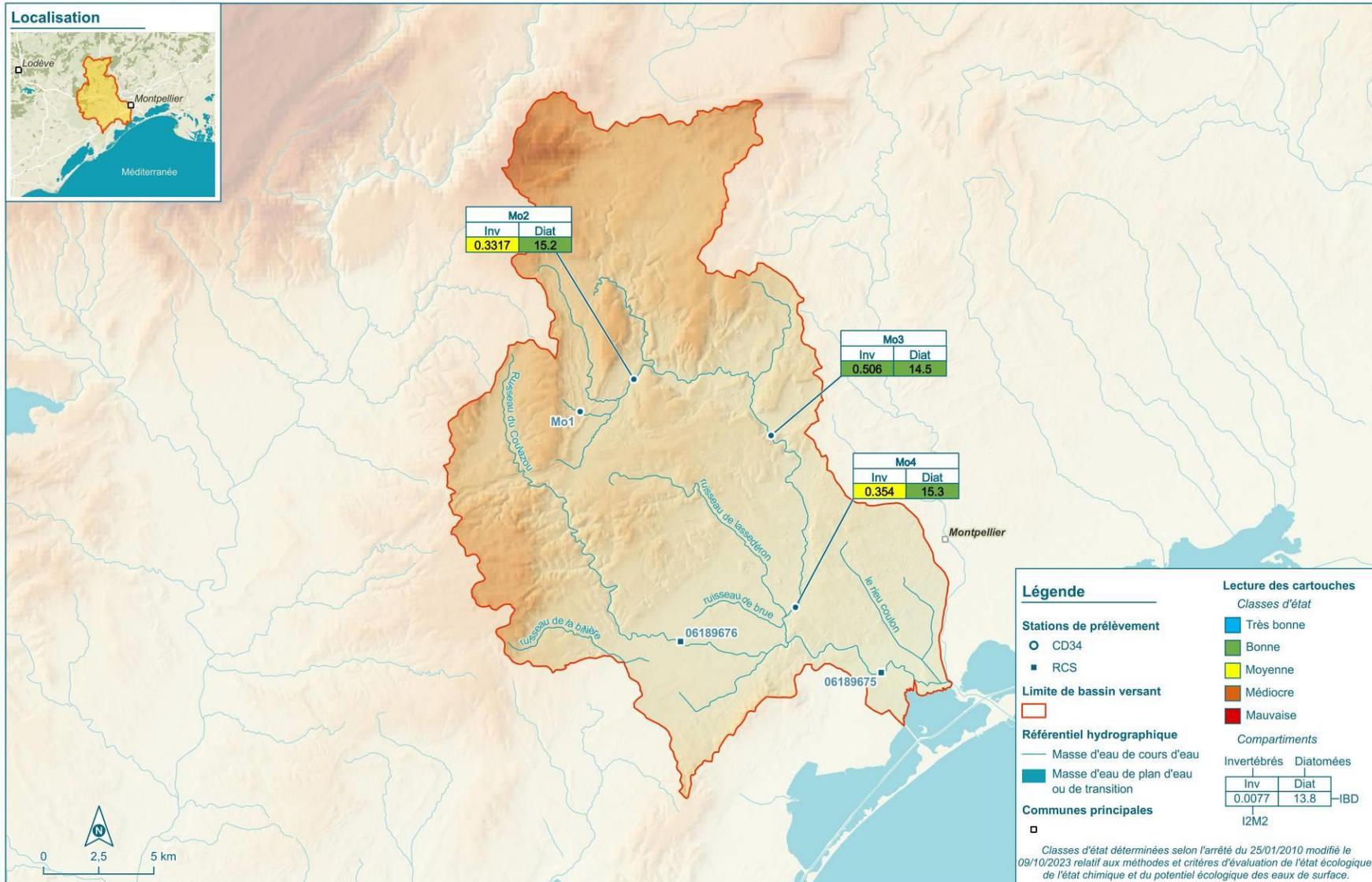




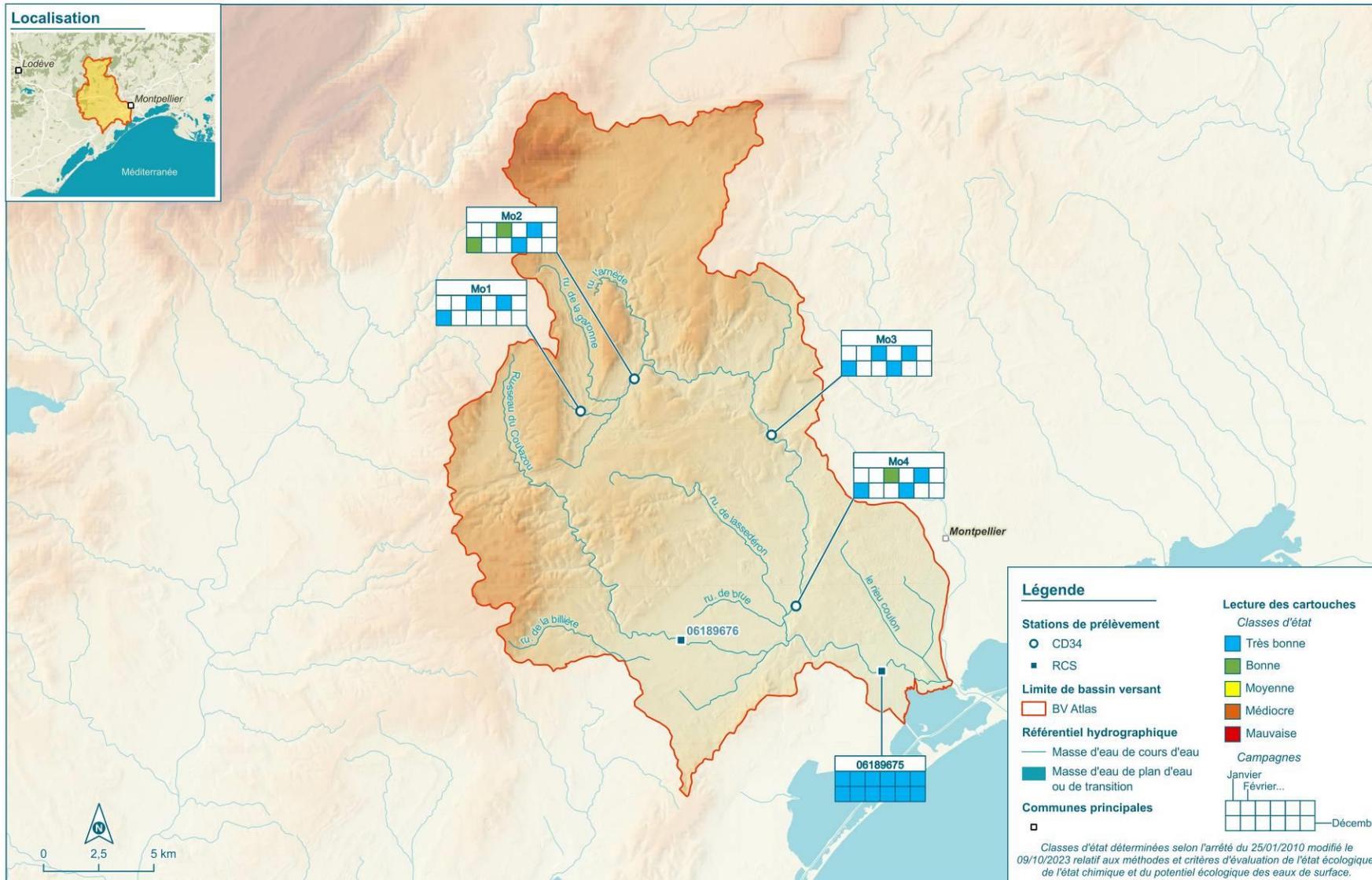


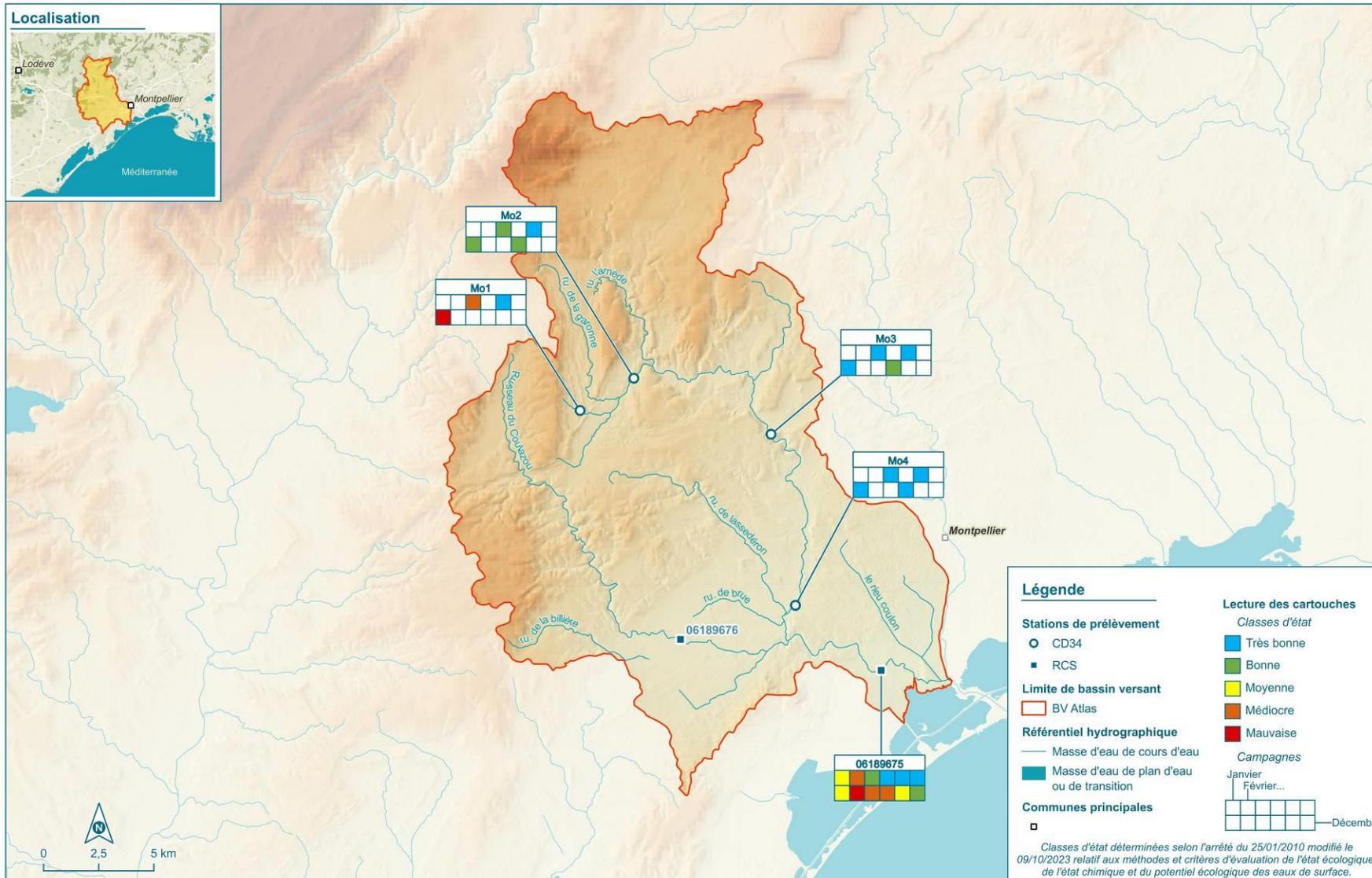


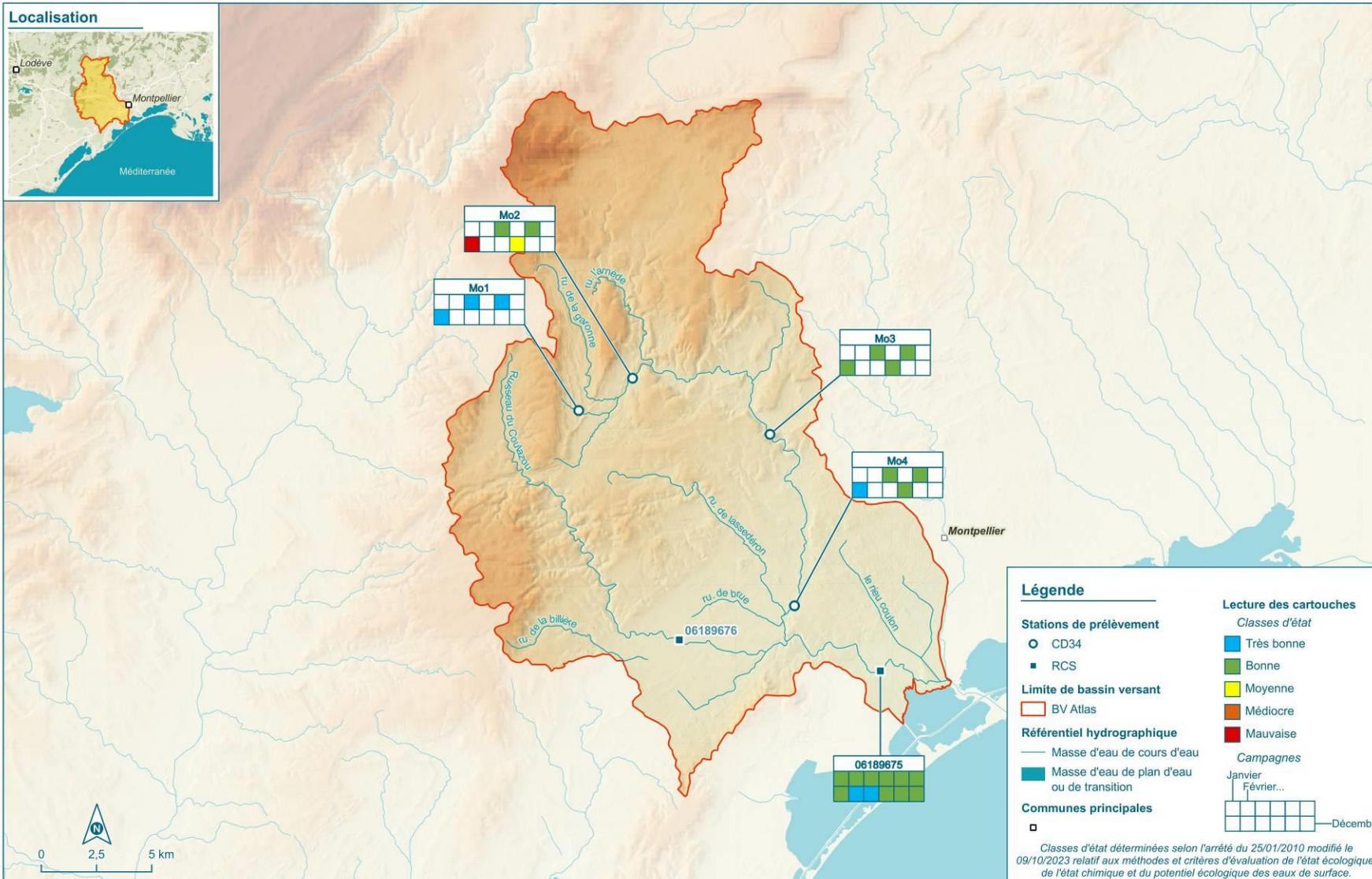


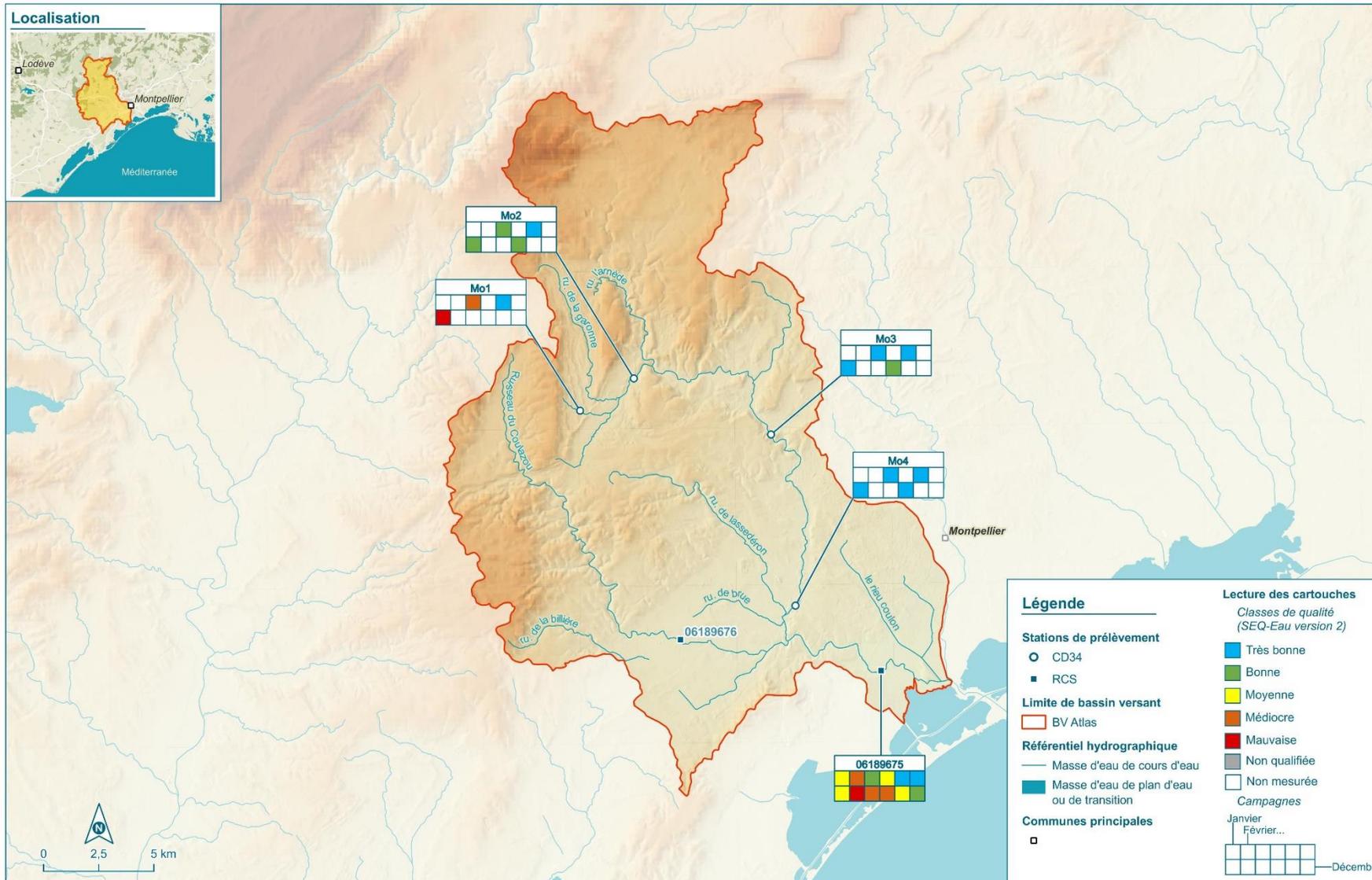


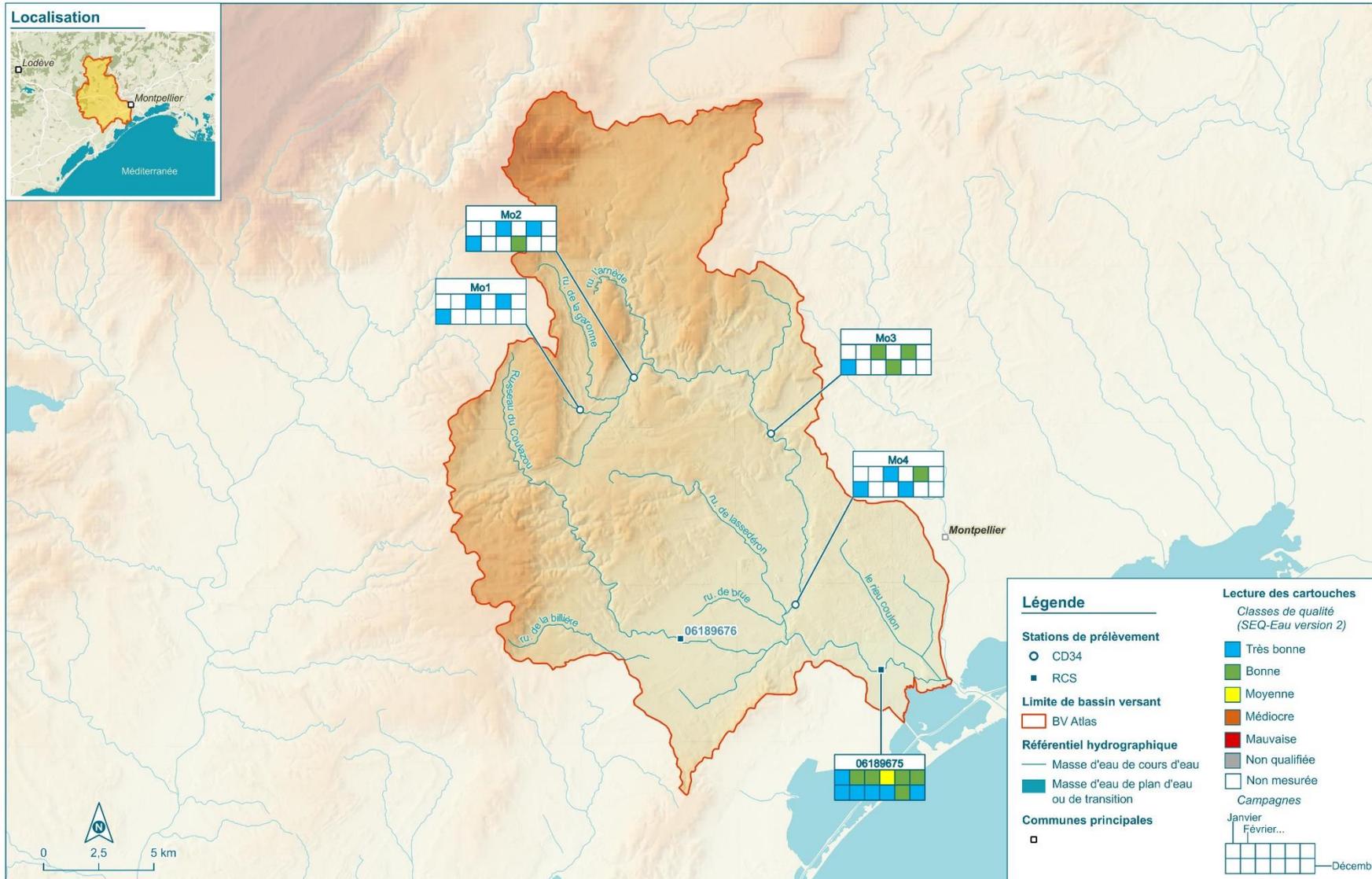
7.6. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSON EN 2024

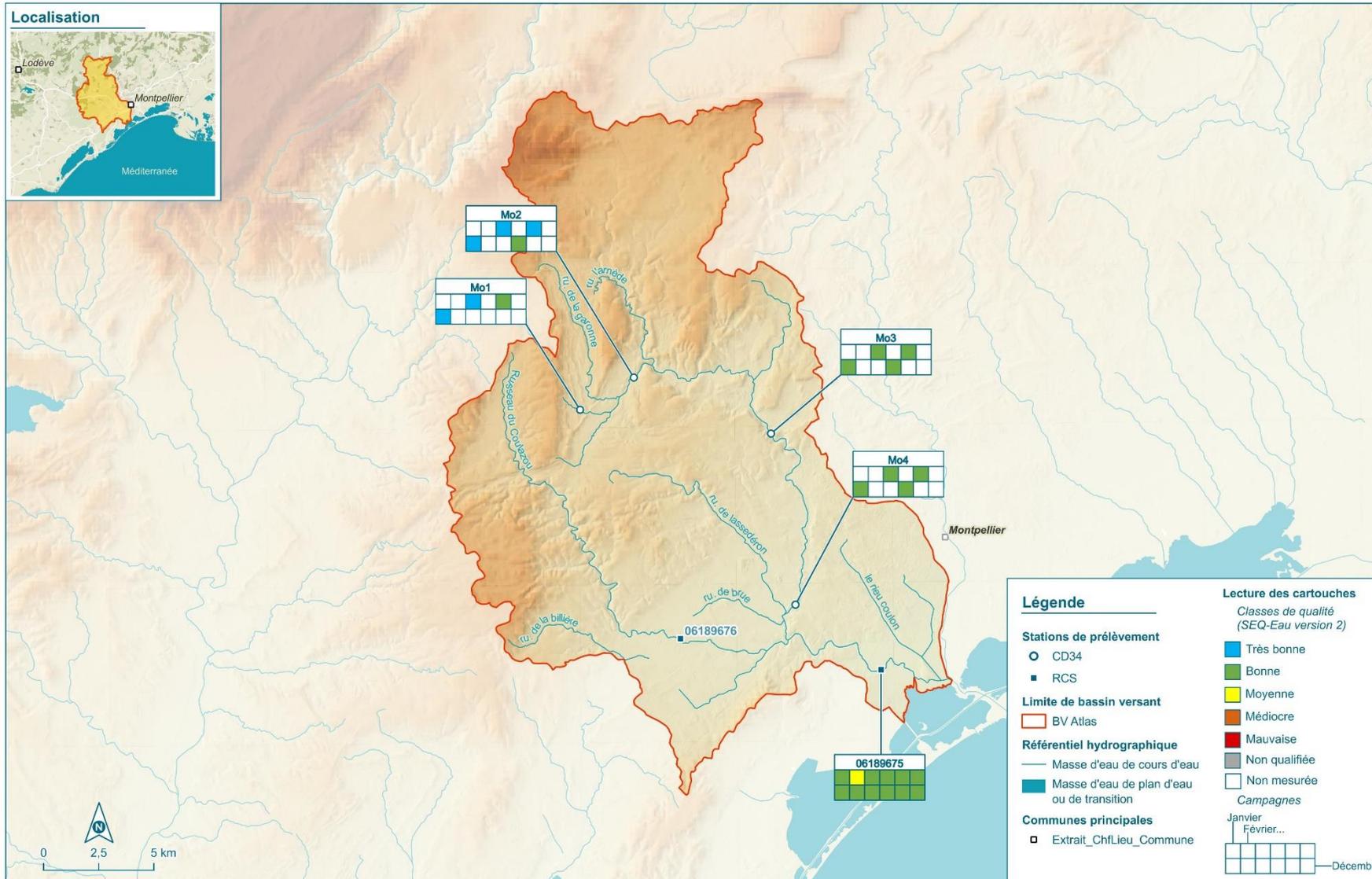




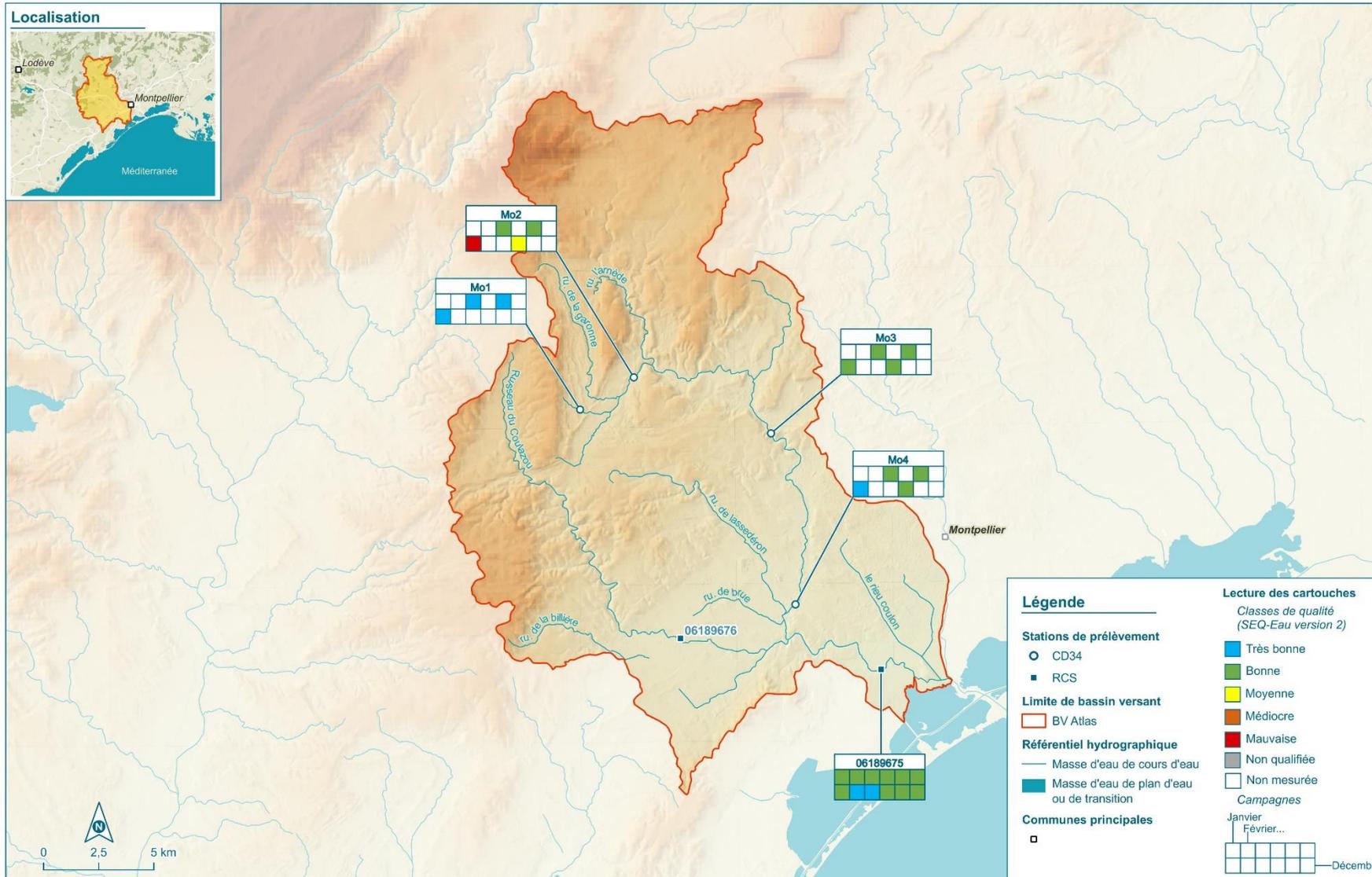


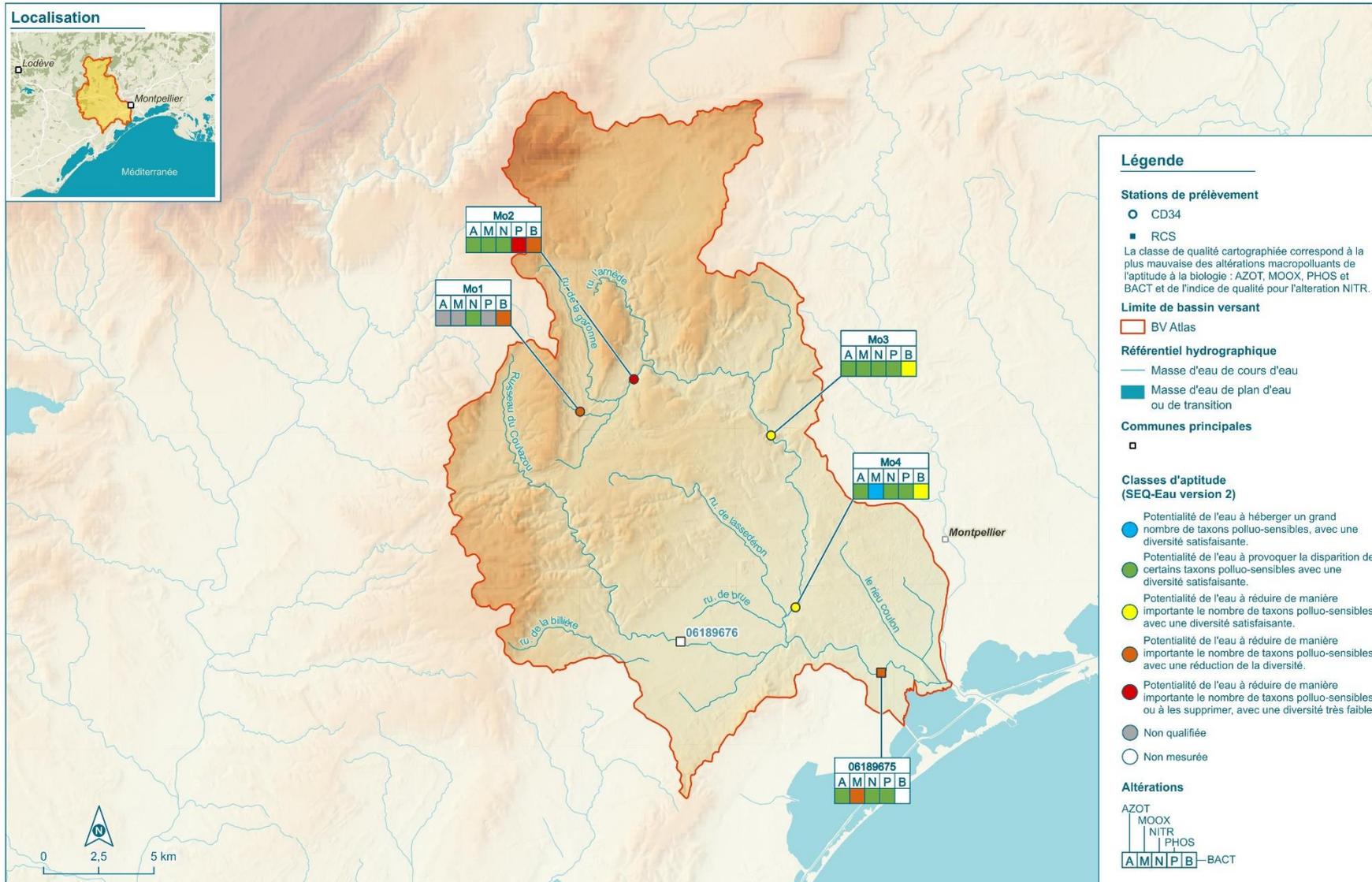


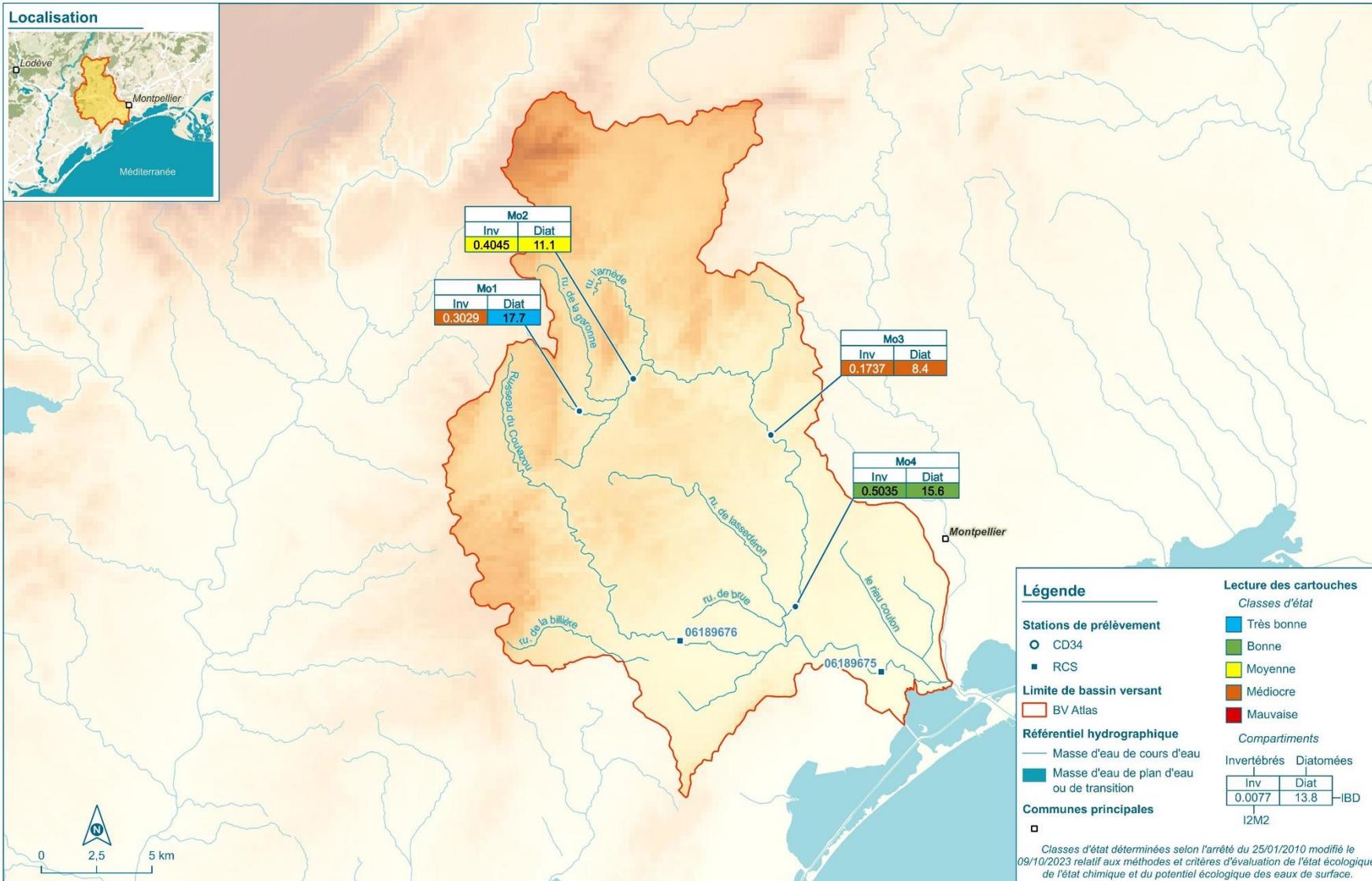




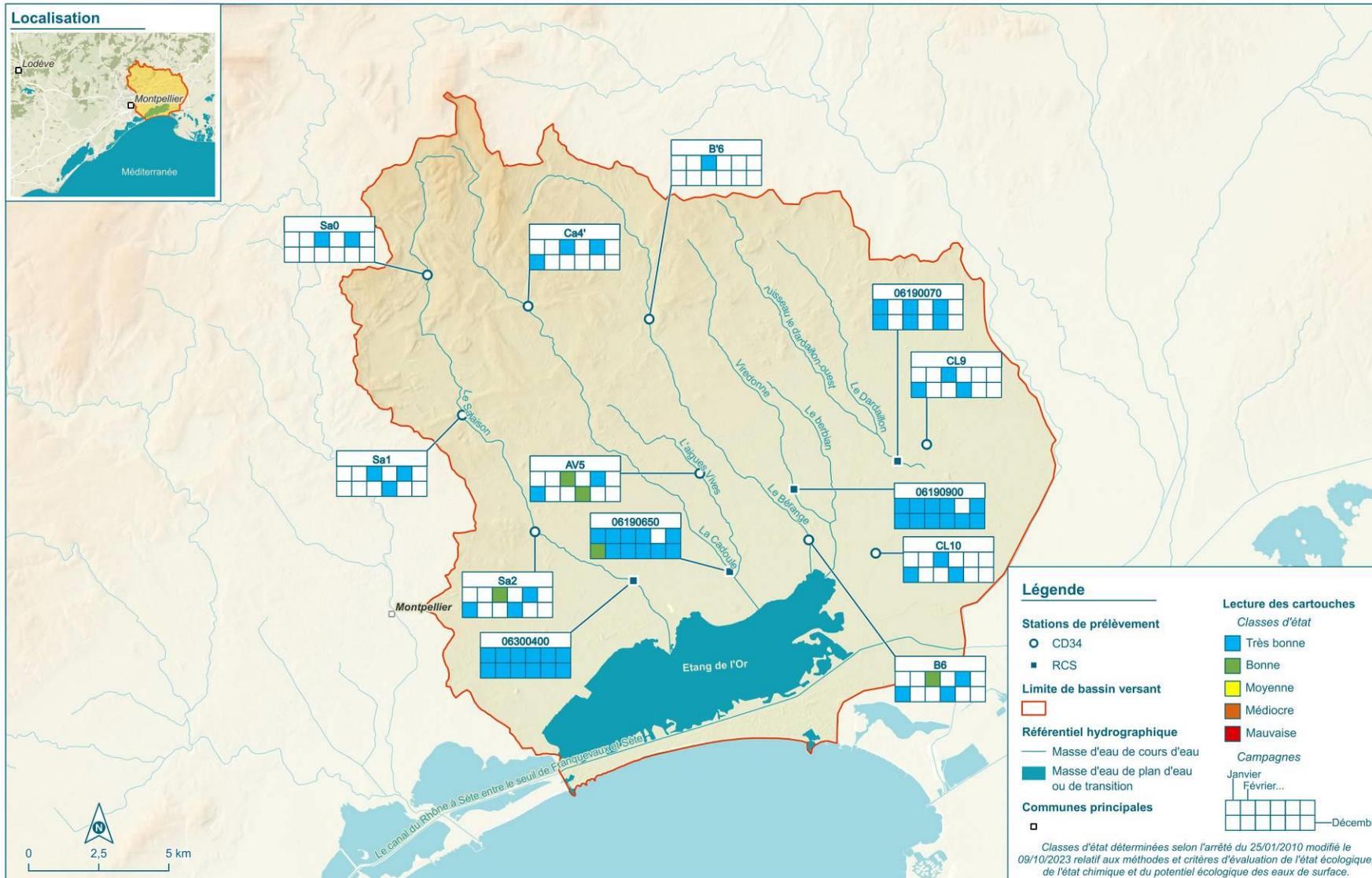
Altération Phosphore - La Mosson

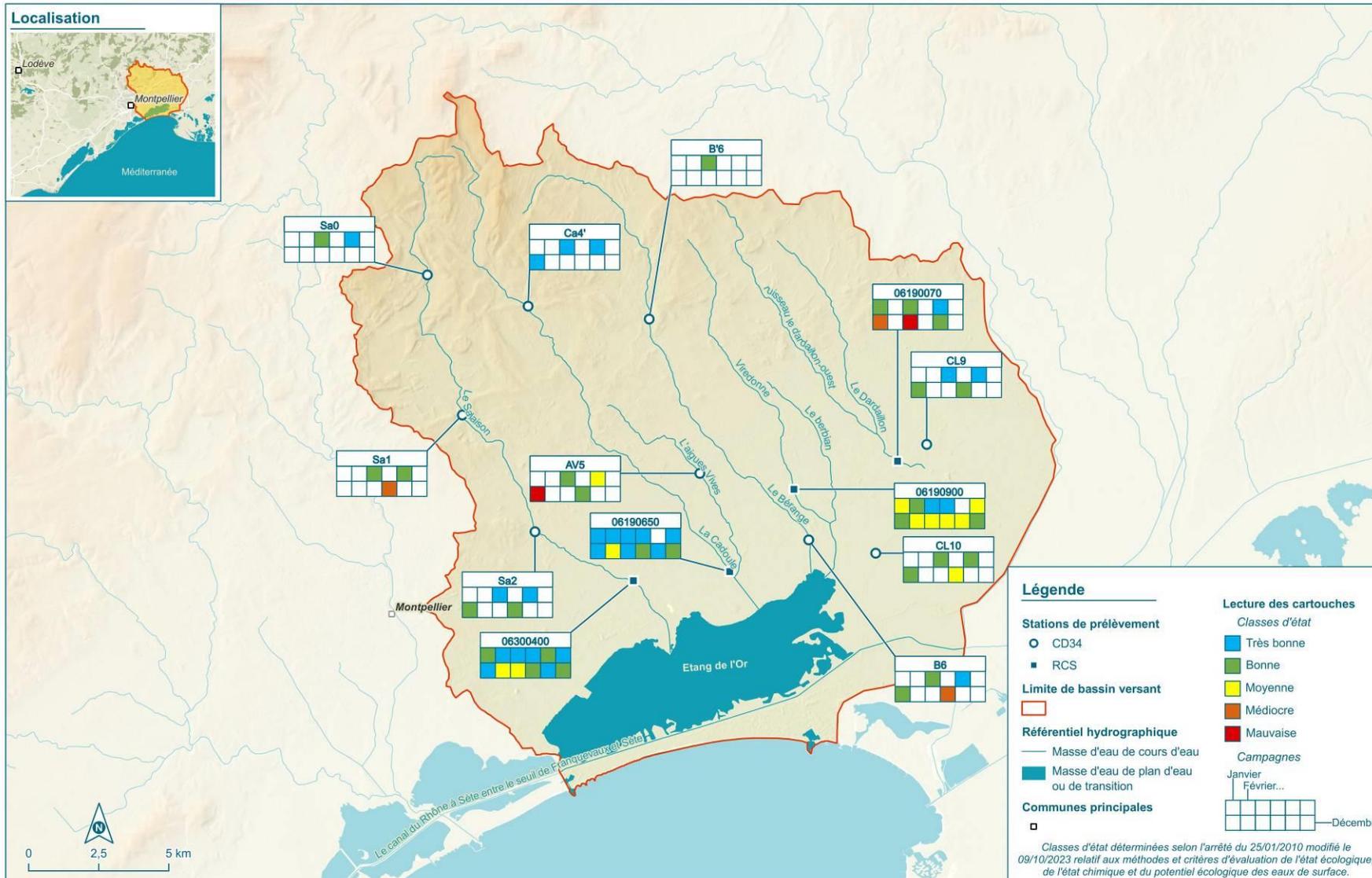


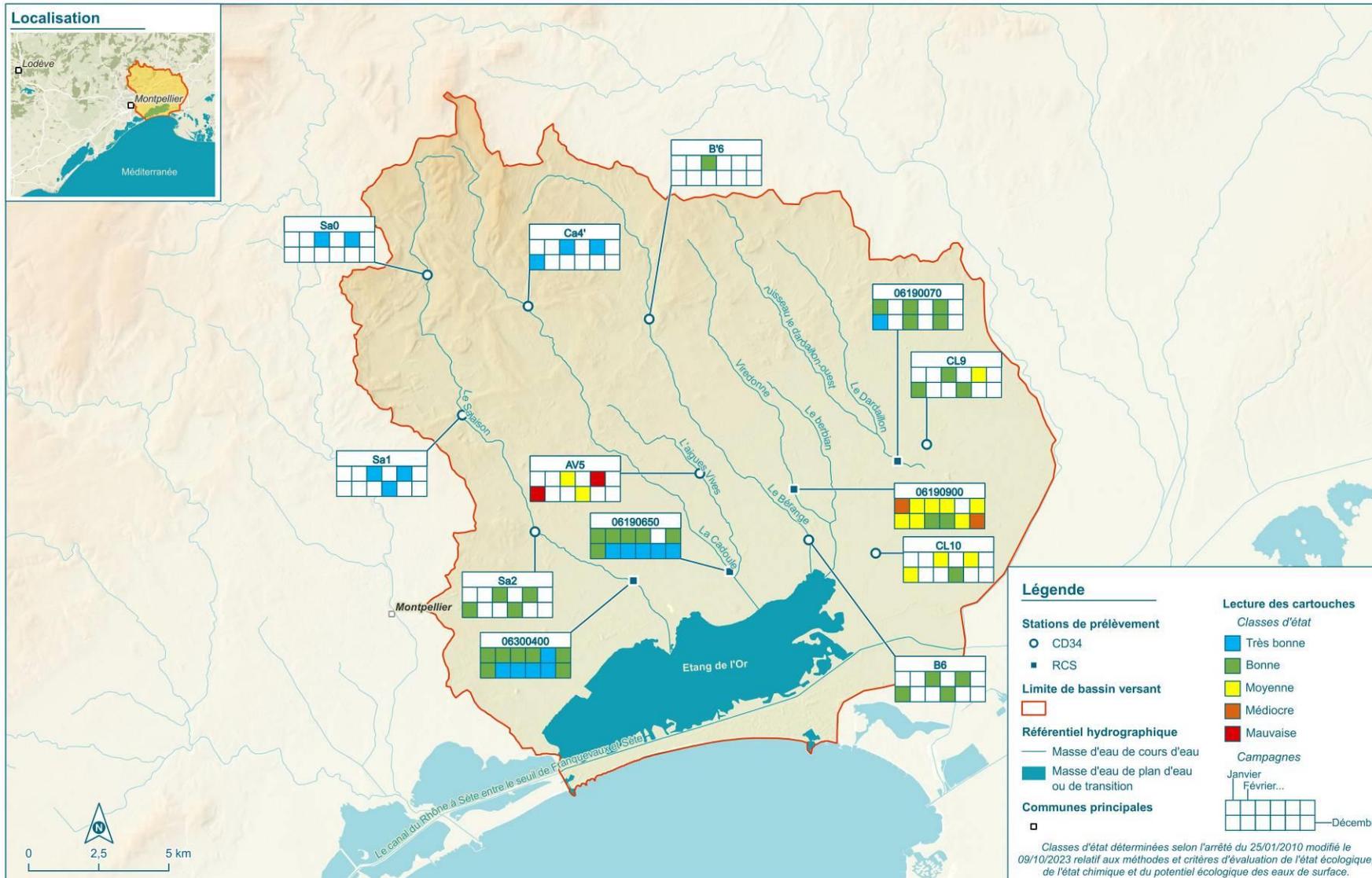


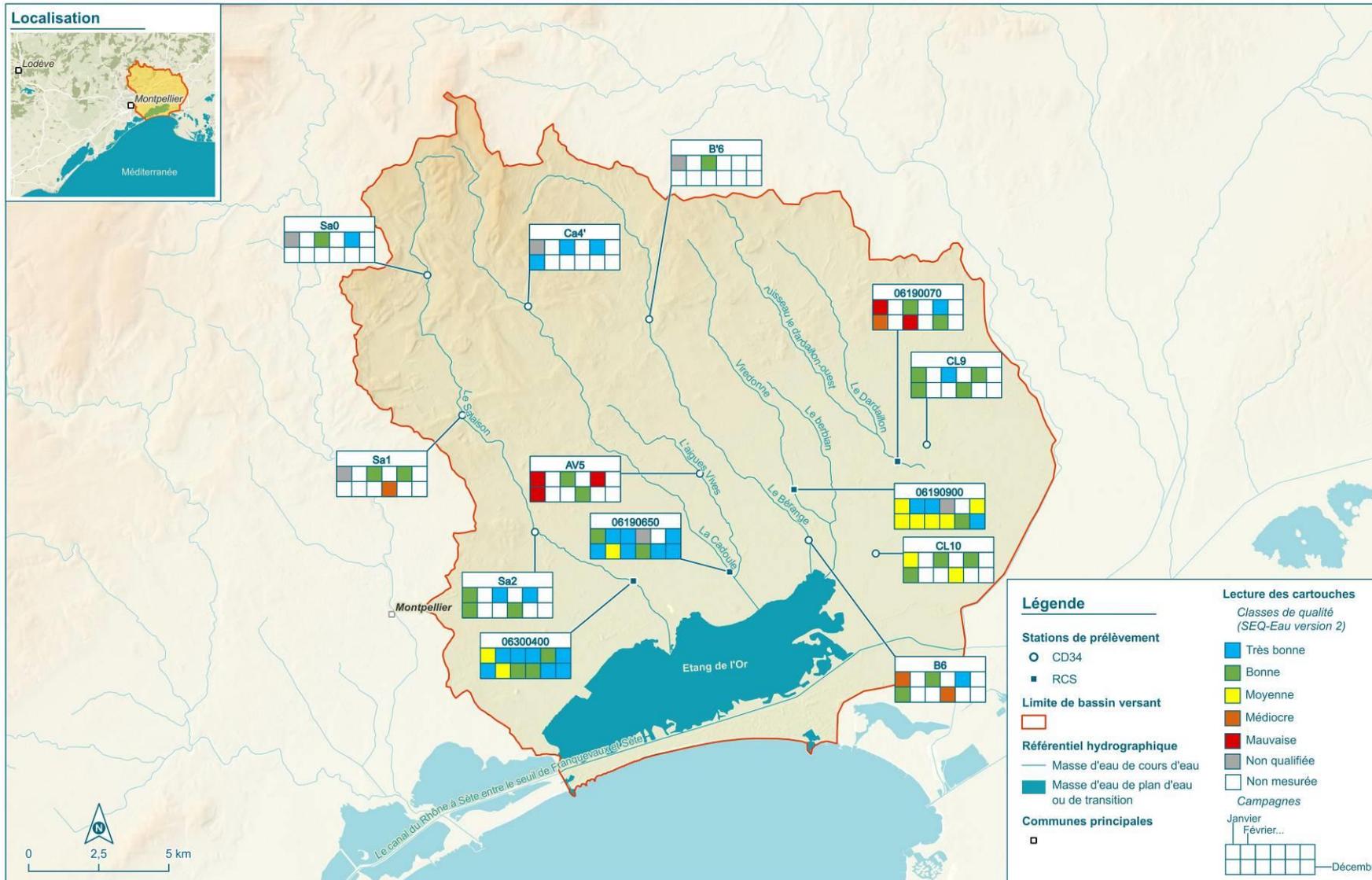


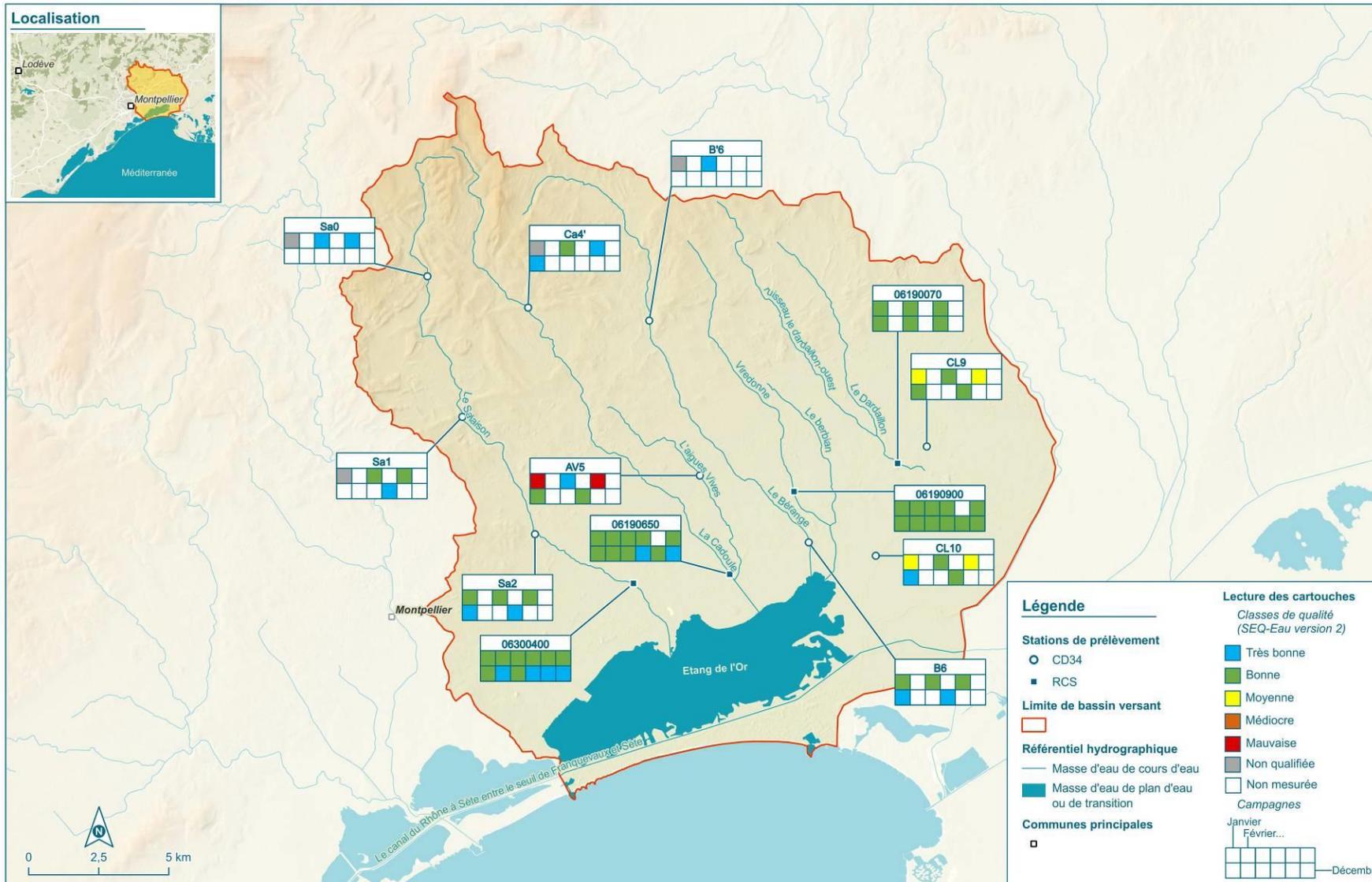
7.7. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR EN 2023



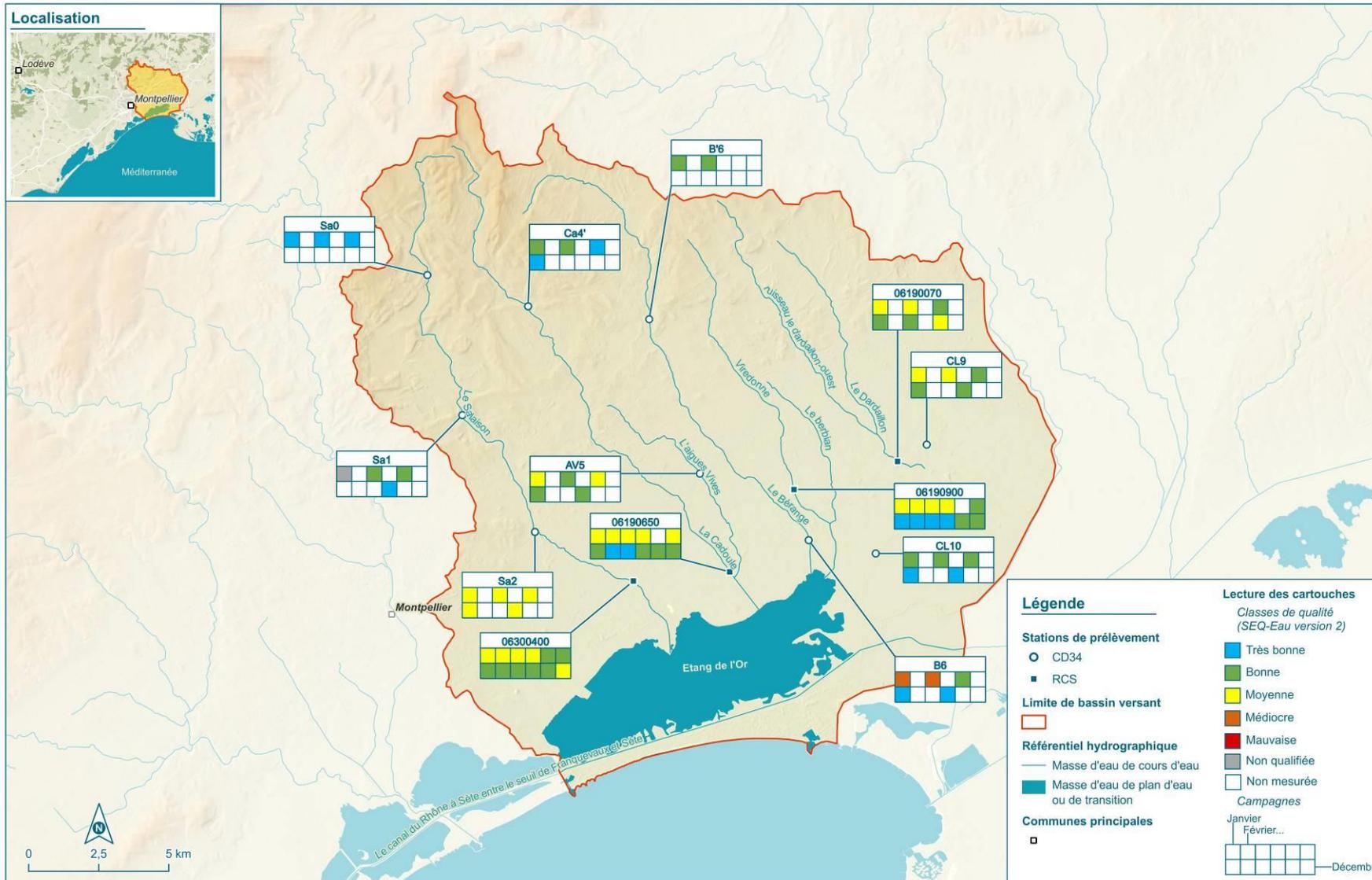


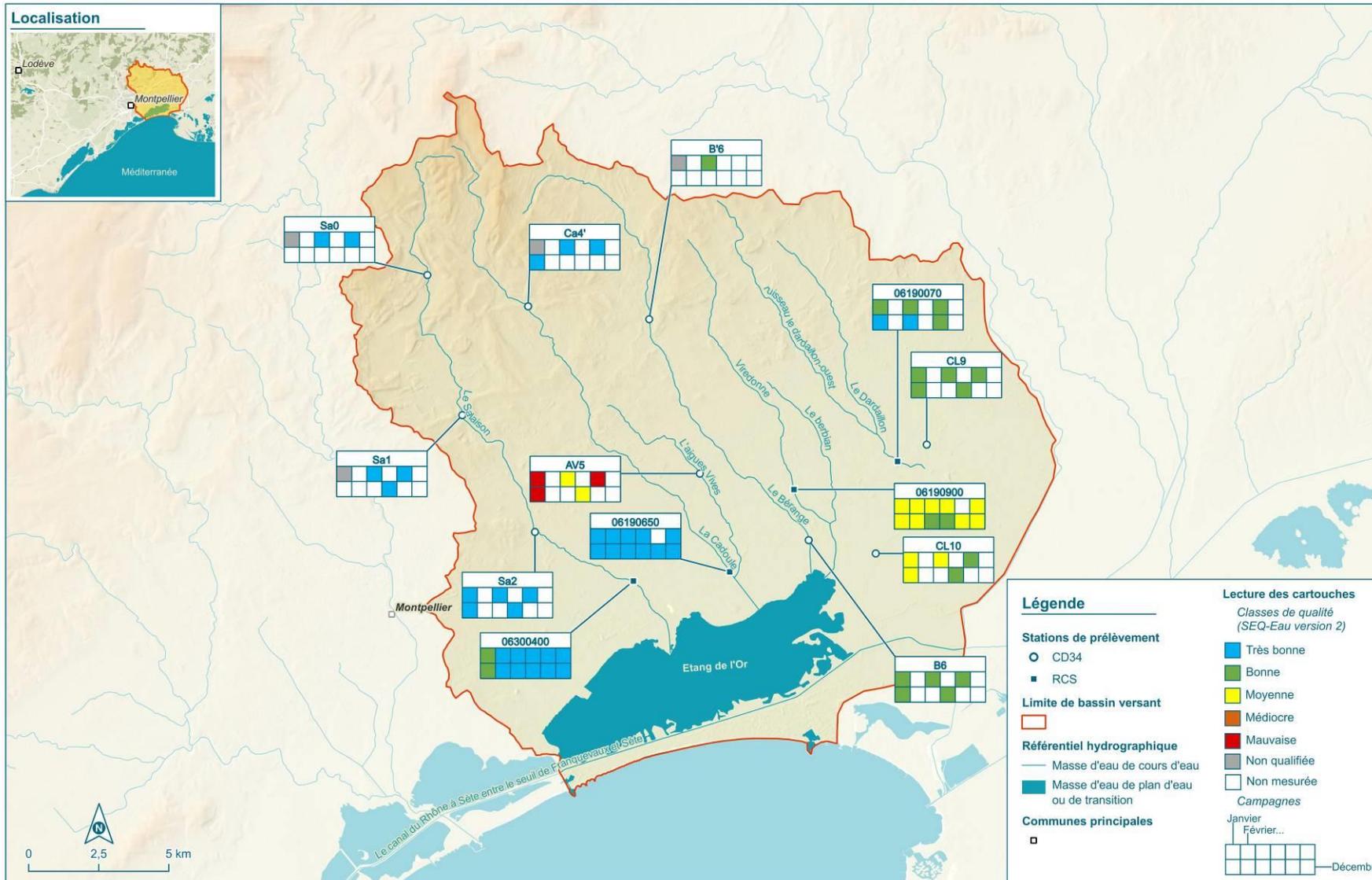


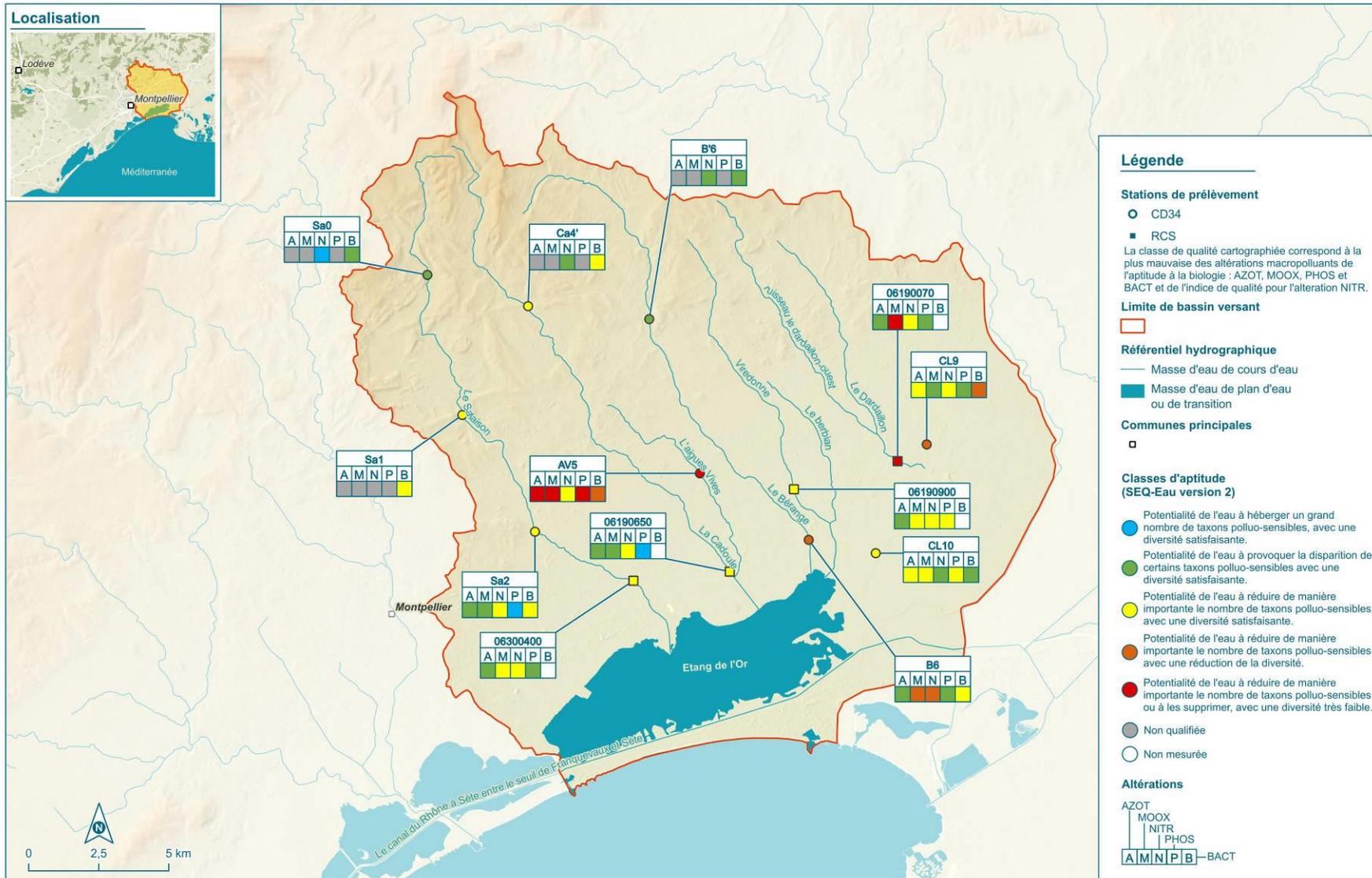


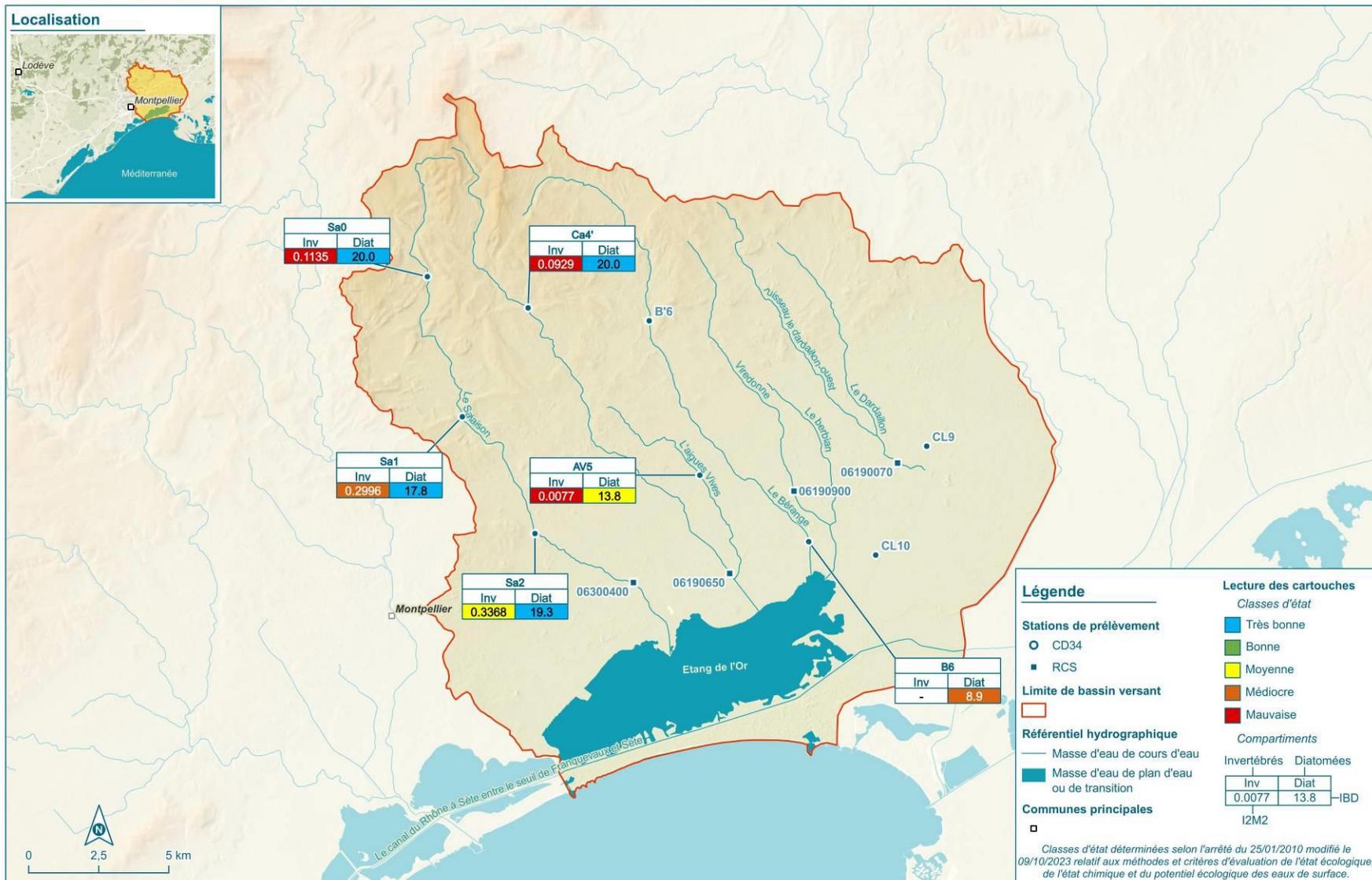


Altération Nitrates - Etang de l'Or

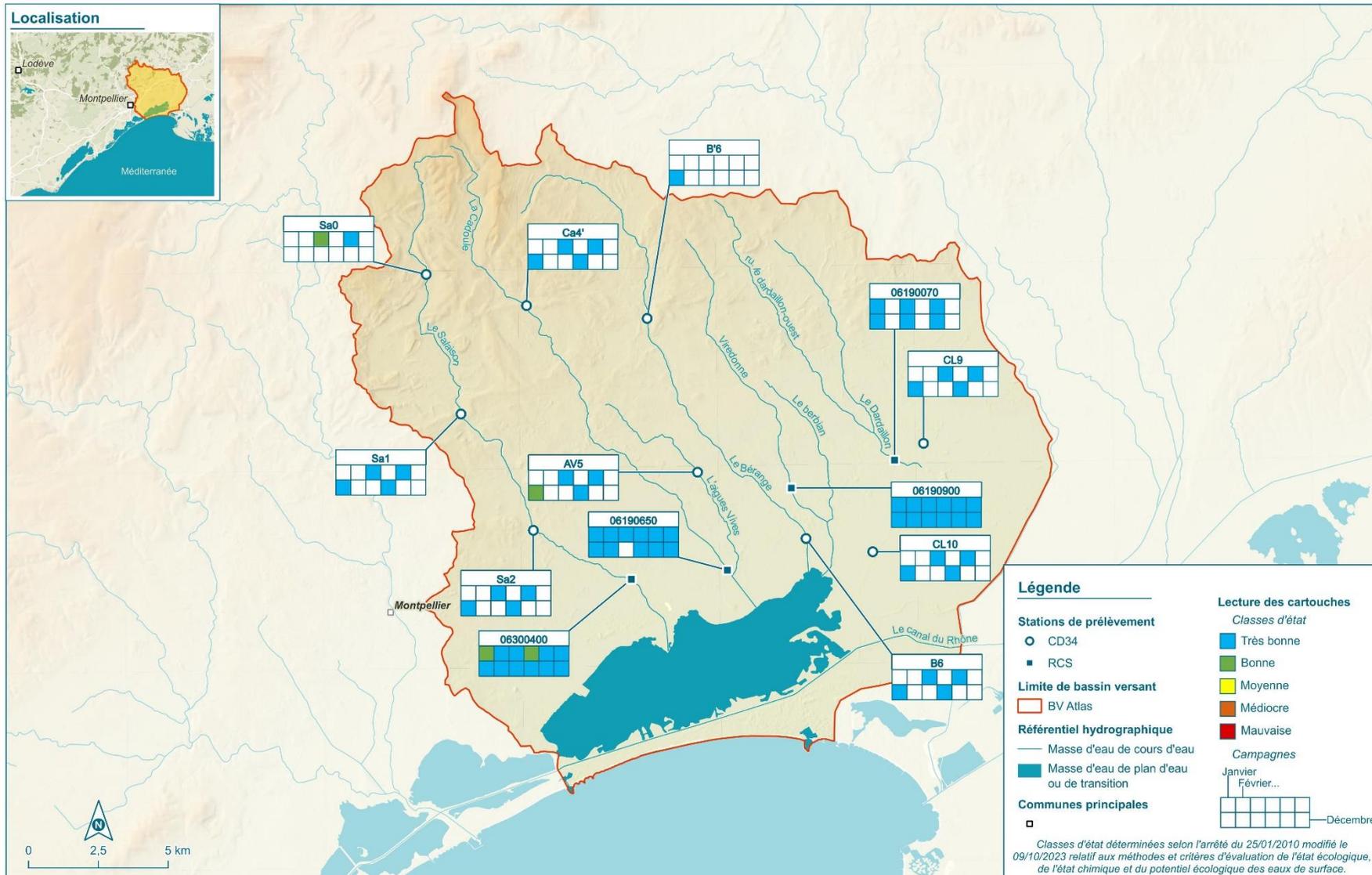


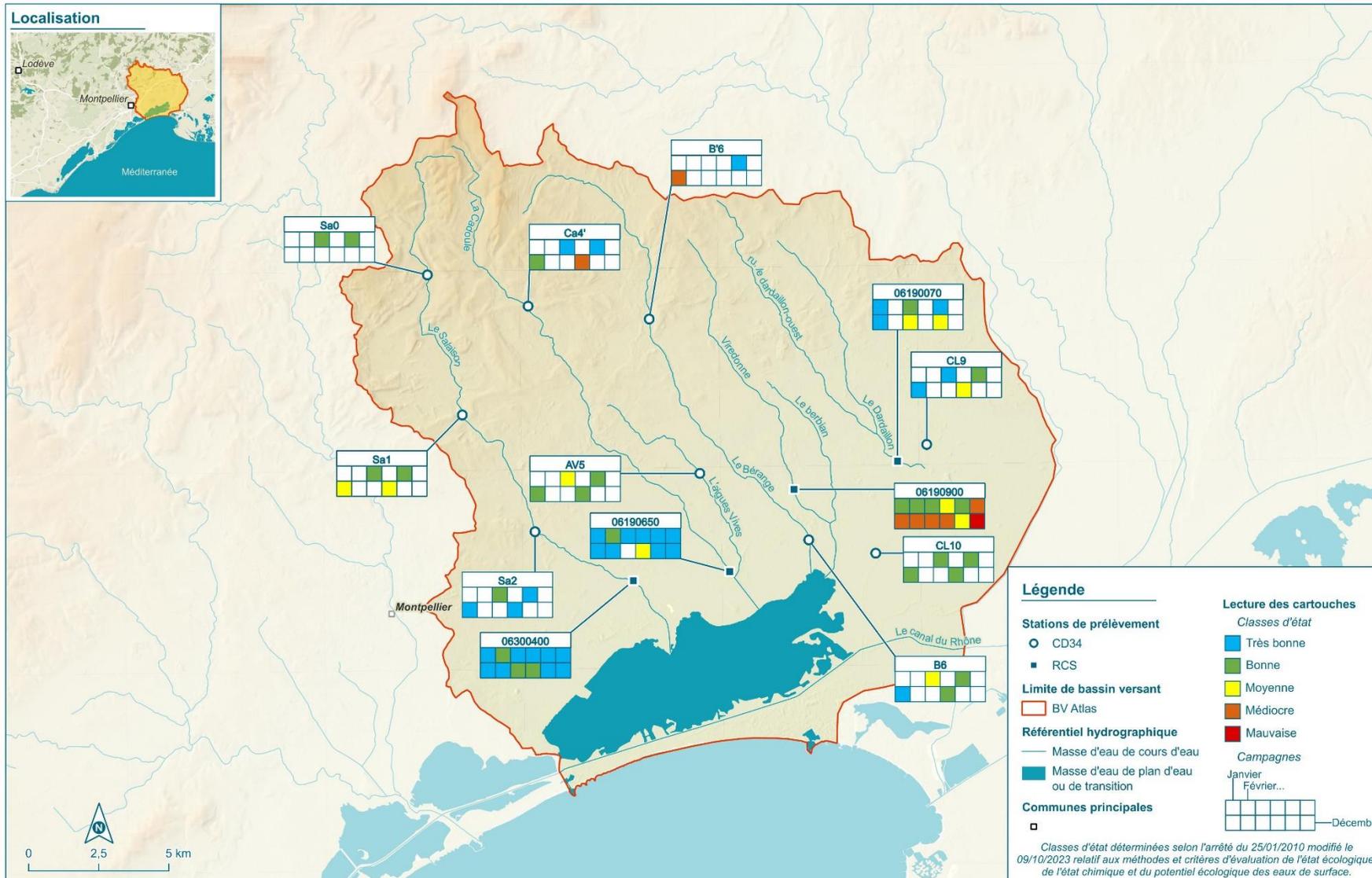


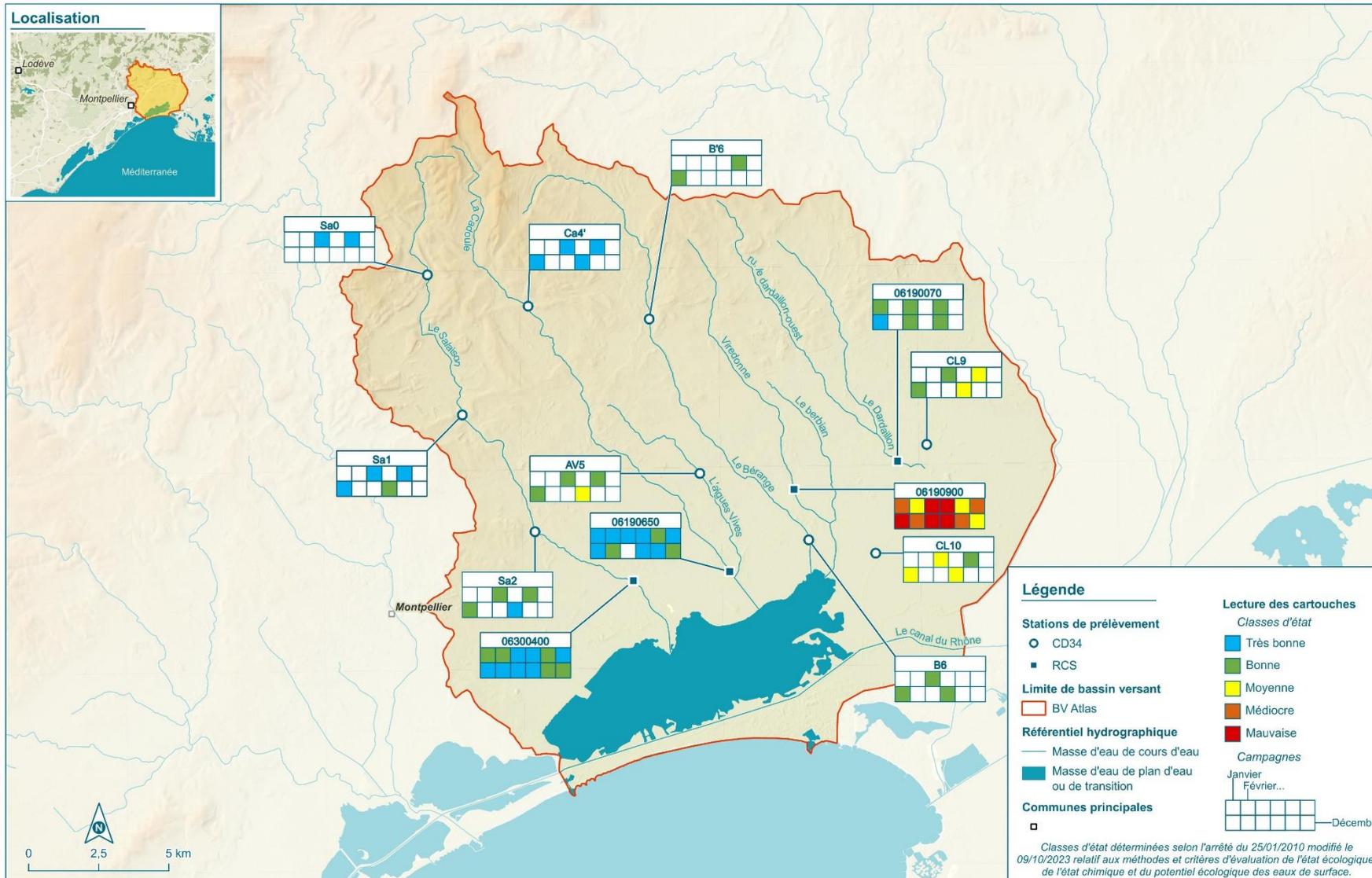


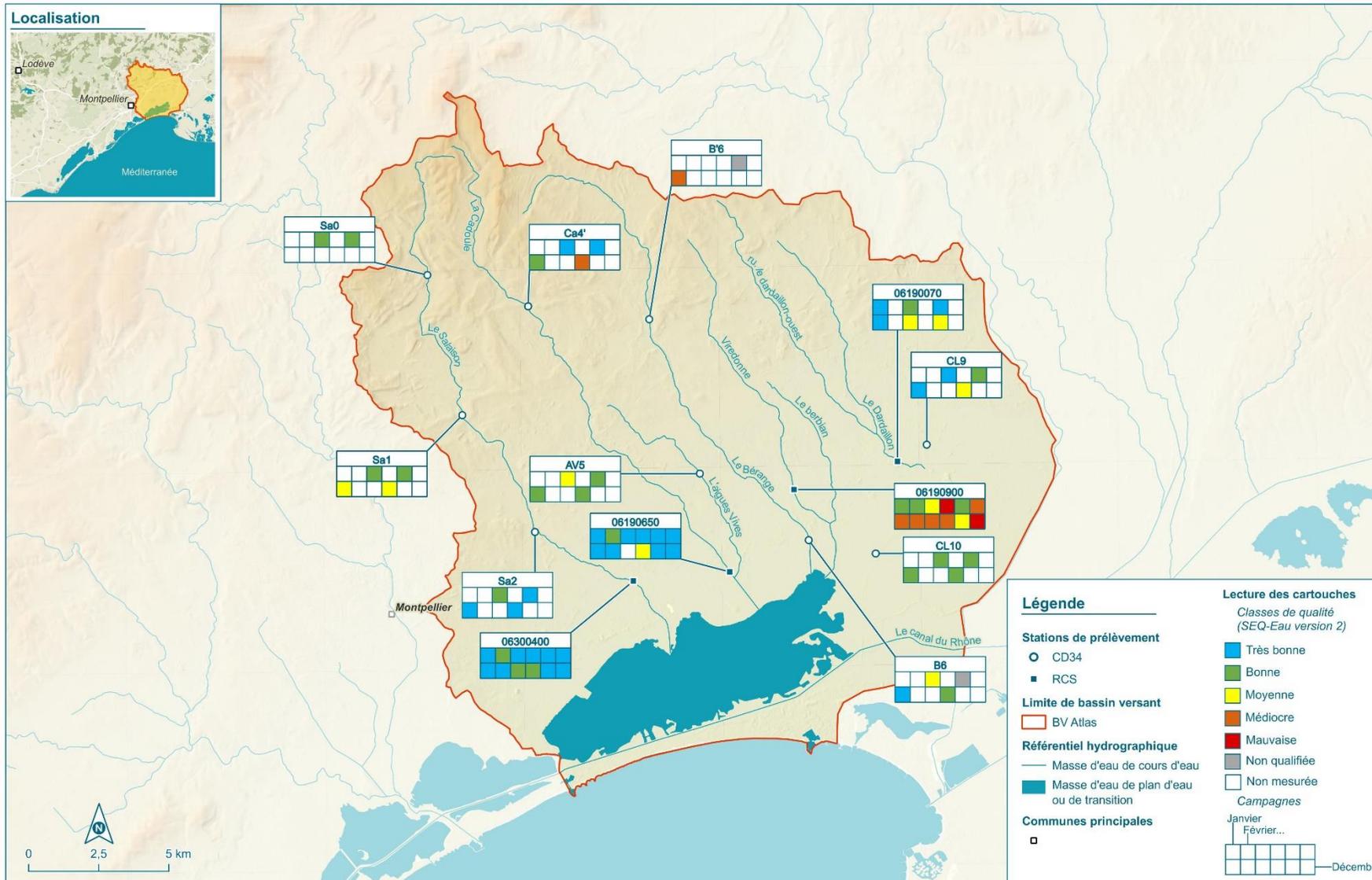


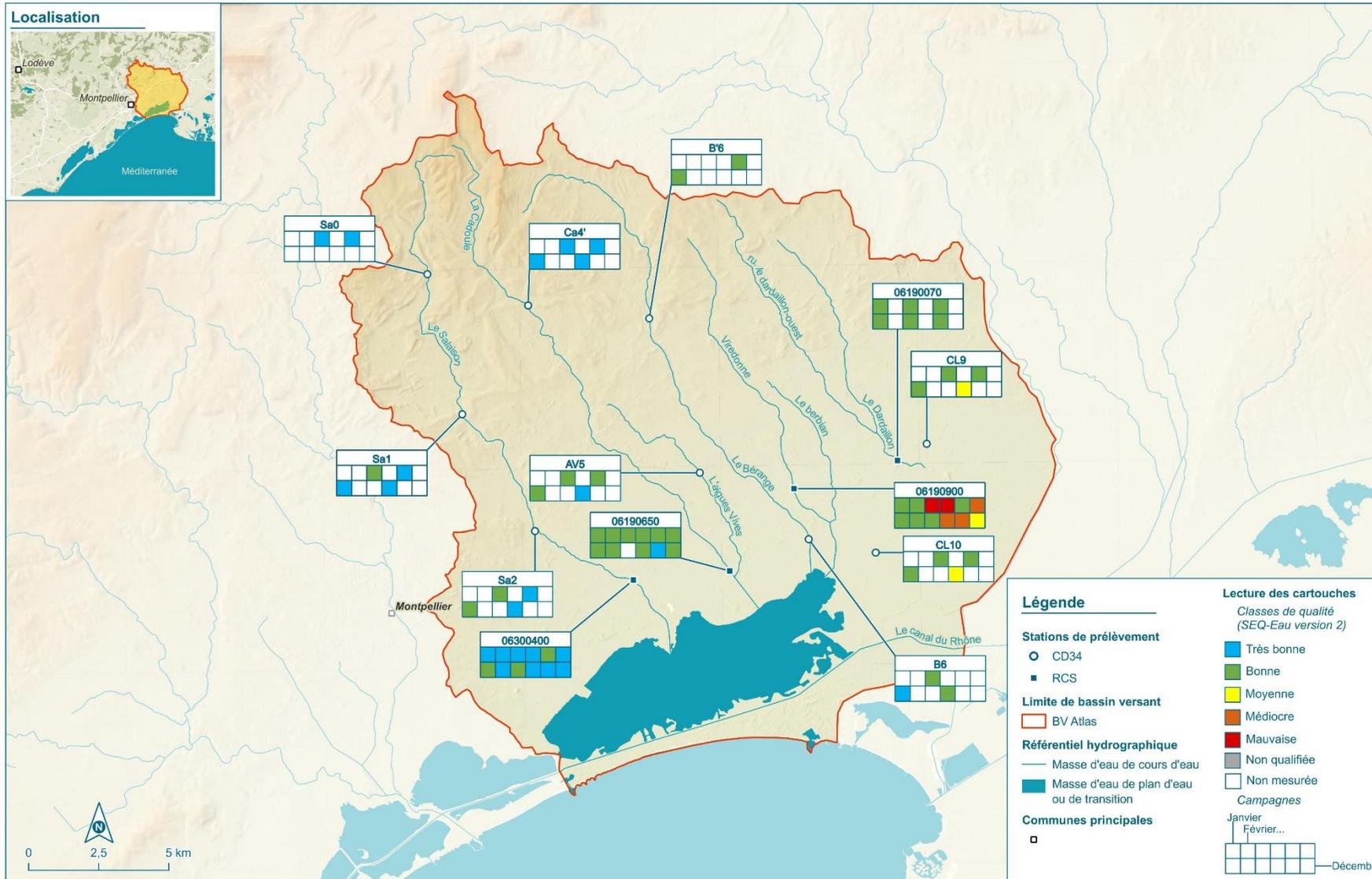
7.8. CARTES DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DE L'OR EN 2024



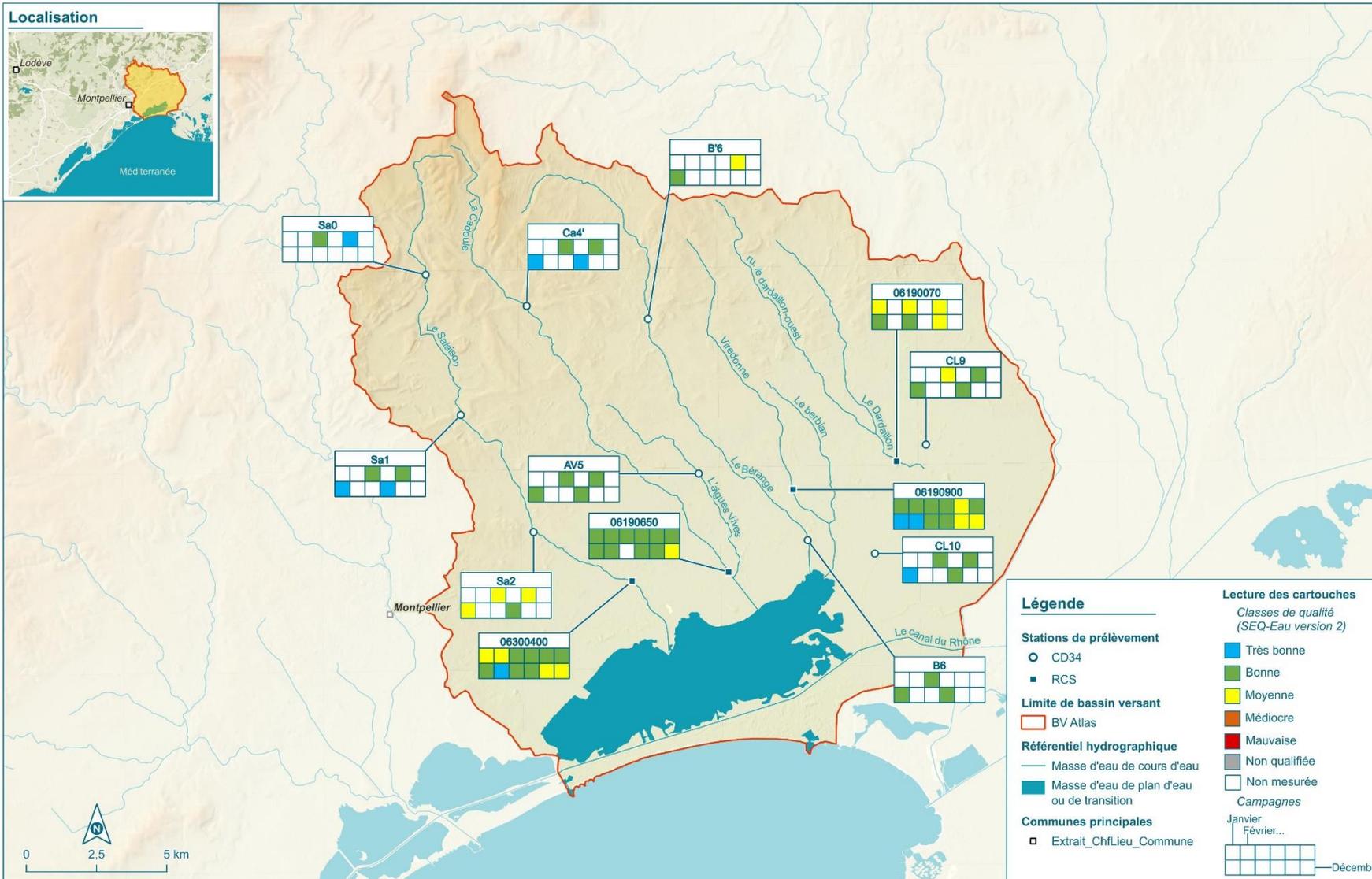


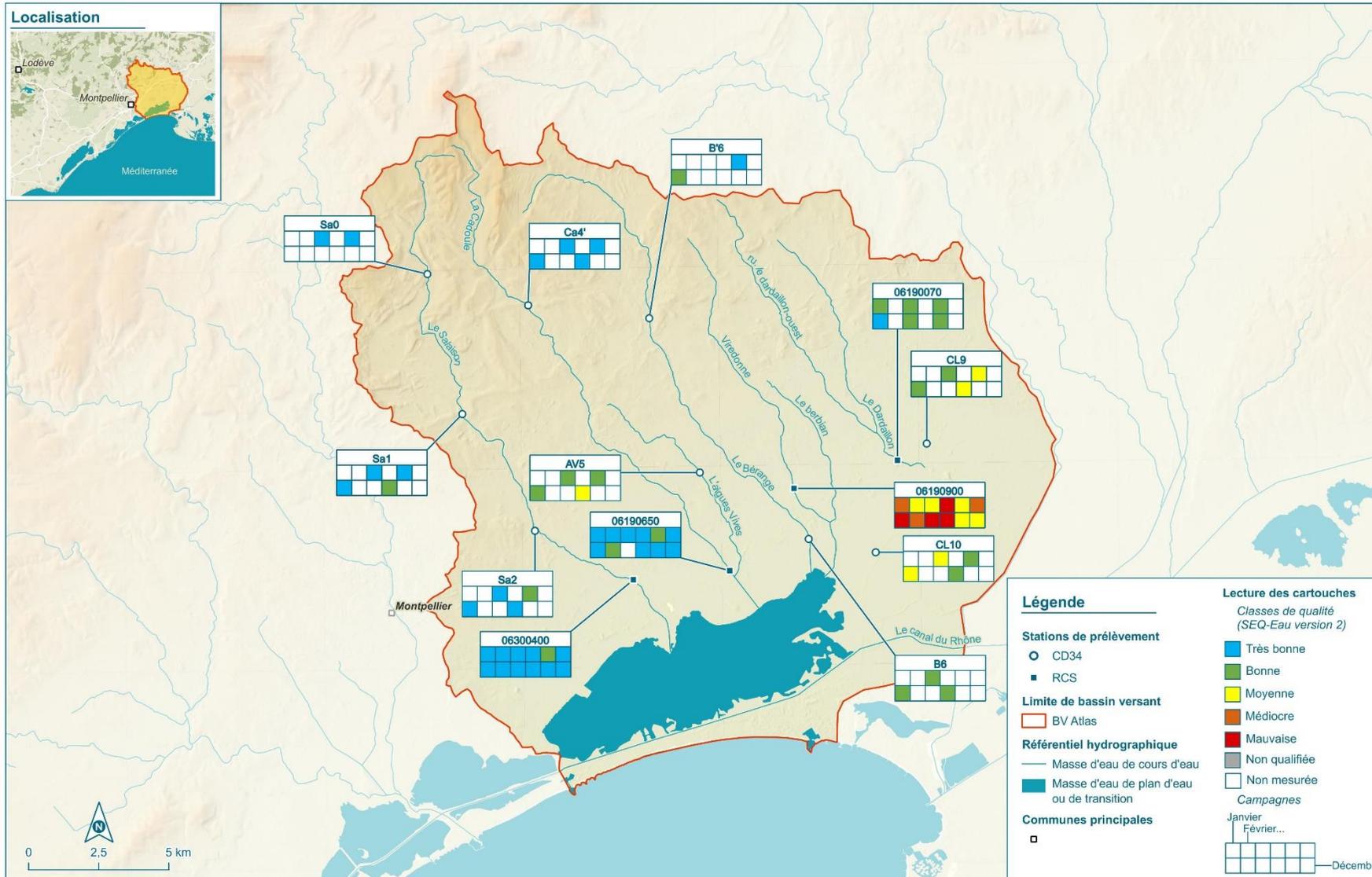


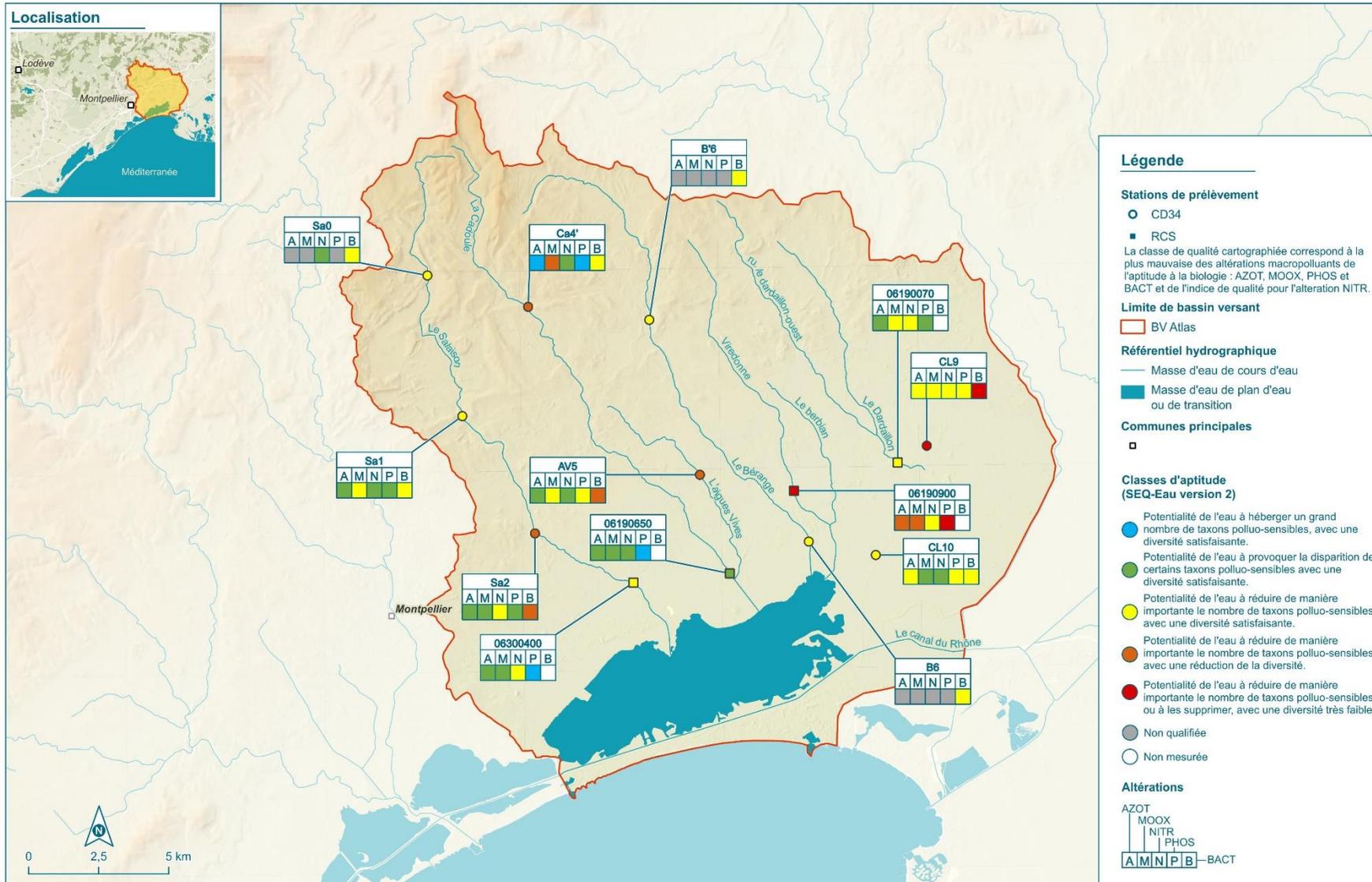


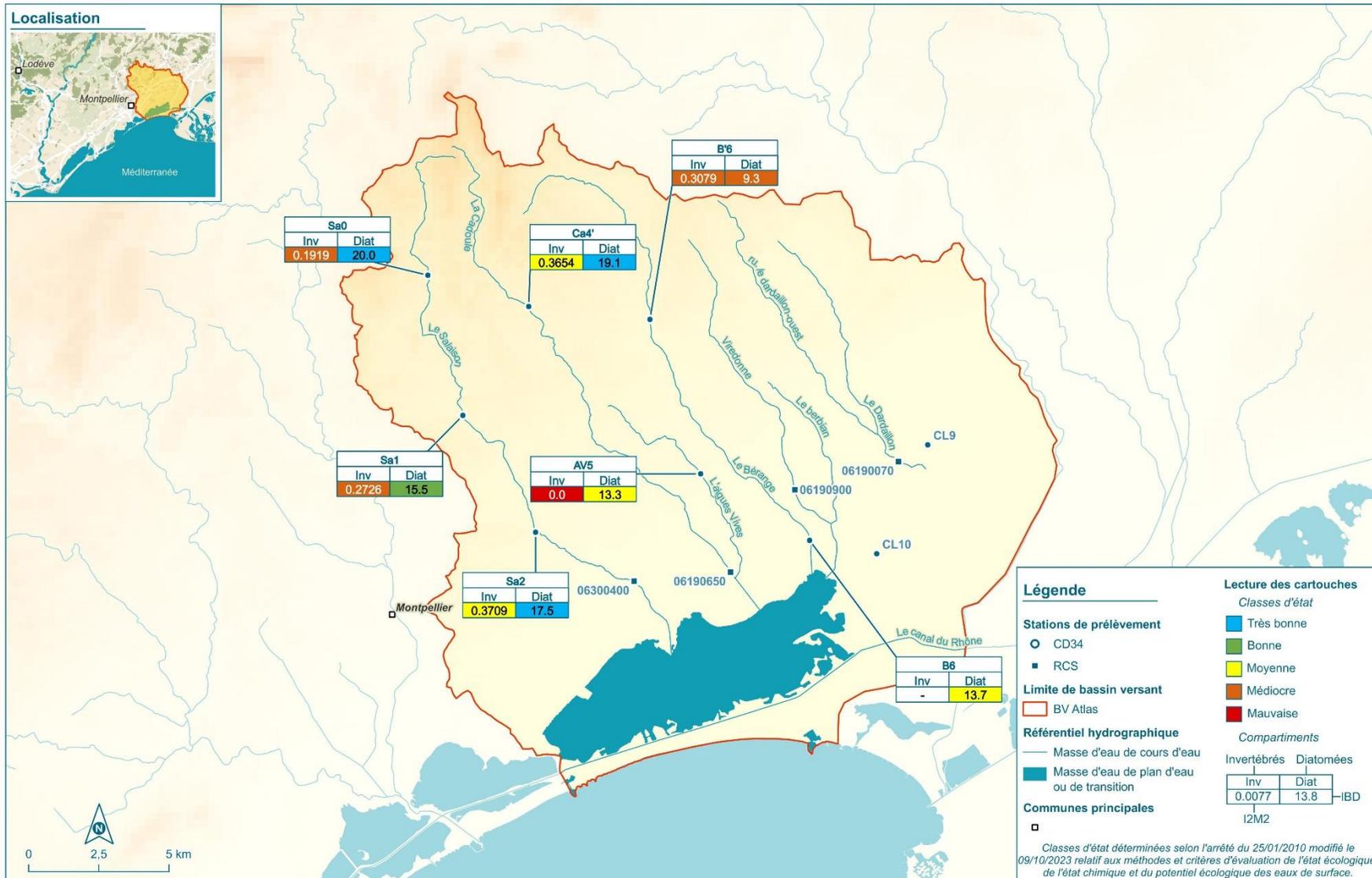


Altération Nitrates - Etang de l'Or









7.9. STATIONS D'ÉTUDE - FICHES DESCRIPTIVES ET SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ 2023 ET 2024